TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 624 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 13 - LUNDI 14 JUIN 1982

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Nouveaux bombardements de Beyrouth

Désespoir et terreur

De jour en jour, le bilan de l'opération militaire lancée par MM. Begin et Sharon s'allonge : durant la seule journée de vendredi, les bombardements israéliens de Beyrouth ont fait plus de deux cents morts. Ce samedi matin, ils avaient repris, faisant de nouvelles victimes. Selon la Croix-Rouge libanaise, les seuls combats menés à Saïda se solderaient par plus de mille morts. Ce ne sont là que deux chiffres. Il y en aura bientôt d'autres, sans compter plusieurs centaines de milliers de réfugiés, Libanais et Palestiniens confondus.

Si les Beyrouthins, habitués au pire depuis sept ans, avaient pu éprouver l'ombre d'un soulagement à l'annonce d'un cessez-le-feu sur leur sol entre leurs voisins israéliens et syriens, l'évolution de la situation ne peut qu'accroître leur désespoir. Il y avait déjà quelque chose de dérisoire dans la façon dont, proclamant une heure et quart avant de la mettre en pratique son intention d'arrêter les combats, Israël promettait de les poursuivre contre les « terroristes » sur le sol libanais dont il a envahi près du quart. Incapable d'arrêter le déferlement d'une machine de guerre sans égale au Proche-Orient, la Syrie s'était prêtée, pour éviter l'effondrement, à un scénario partiel et truqué. Elle avait même accepté que fût présenté comme une concession unilatérale de l'État hébreu un accord en fait concocté par l'émissaire de Washington.

Massacrant aveuglément des civils libanais — notamment des dizaines de fuyards à bord de leurs voitures, — les Israéliens entendent bloquer Beyrouth pour interdire à leurs adversaires, pris dans la nasse, de se soustraire à leurs coups. Sachant que l'invasion de la cité leur coûterait de lourdes pertes dans des batailles de rue, ils s'en sont abstenus, mais on peut se demander si, pour les Libanais, le pilonnage incessant et indiscriminé de leur capitale et de ses accès n'est pas tout aussi désastreux.

Sur le plan strictement « technique », l'armée de Jérusalem, qui n'avait plus besoin de faire ses preuves, se montre parfaitement capable de frapper les quartiers généraux et les immeubles de ses adversaires « terroristes ». En allant bien au-delà, c'est de la terreur qu'elle entend user.

L'impuissance de la communauté internationale à soulager le drame libanais permettra aux dirigeants israéliens de prétendre qu'ils ont eu une appréciation réaliste des rapports de forces : les Etats-Unis ont parrainé un cessez-le-feu tenant de la mascarade et fondé sur des données parfaitement contradictoires, qui semblait conçu pour être violé. Pour la première fois un « cordon sanitaire » des Nations unies a été forcé délibérément par l'armée d'un des Etats membres et mis dans l'impossibilité d'exercer sa mission. En ridiculisant la FINUL, Israël bafoue la seule véritable force qui tient au consensus des Etats. La France, membre permanent du Conseil de sécurité et puissance militaire la plus importante à avoir fourni un contingent, est, plus que d'autres, atteinte par ce camouflet.

Le Liban, soumis à cette politique de la terreur, saigne. Les paroles de sympathie ne lui feront pas défaut et elles sont sincères. Encore faudrait-il faire entendre raison à ceux pour qui le sang libanais peut couler à flots dès lors qu'ils croient servir leur Etat.

La population civile a subi de lourdes pertes

Le cessez-le-feu intervenu vendredi n'étant conclu qu'avec la Syrie, Israël n'a pas interrompu ce samedi 12 juin ses opérations au Liban. De nombreux bombardements de Beyrouth ont eu lieu.

Dans la nuit du vendredi au samedi et encore samedi matin, l'armée de Jérusalem a poursuivi et intensifié ses bombardements de l'aéroport international de Khalde, du carrefour du même nom qui « verrouille » l'entrée méridionale de Beyrouth, des divers autres accès de la capitale, sauf celui conduisant au secteur chrétien. Des quartiers habités presque exclusivement par des Libanais musulmans, à l'intérieur de la ville, ont été également atteints.

Parallèlement, l'armée israélienne poursuit ses assauts contre les positions tenues par les Palestiniens dans le Sud-Liban, en particulier contre Saïda, qui n'a pas capitulé après une semaine de siège et de bombardements aéronavals ininterrompus. Les pilonnages ont fait jusqu'ici plus de mille morts et trois mille blessés, selon un rapport de la Croix-Rouge libanaise.

M. Yasser Arafat a confirmé, dans un message adressé au secrétaire général de l'ONU, que l'O.L.P. était disposée à appliquer le cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité — et qui comportait l'évacuation immédiate et inconditionnelle des forces israéliennes, — mais non celui proclamé vendredi par Jérusalem et Damas.

(Lire l'article d'Eric Rouleau page 2.)

La « pax hebraïca »

par ANDRÉ FONTAINE

Pour la cinquième fois depuis la proclamation de son indépendance, il y a trente ans, Israël se trouve en guerre. Les intervalles entre ces différents rounds ayant été peuplés d'innombrables opérations militaires. Il s'agit bien, comme l'écrivait l'autre jour (1) Eric Rouleau, d'une « guerre permanente » et l'économiste américain Oscar Gass s'enhardit à prédire qu'elle durera au moins jusqu'à la fin du siècle (2).

La même guerre, mais pas toujours pour Israël les mêmes adversaires. En 1948, l'ensemble des armées arabes, commandées par le général Glubb que son titre de pacha n'empêchait pas d'être sujet britannique. En 1956, la seule Egypte. En 1967, l'Egypte encore, mais aussi la Syrie et la Jordanie, avec la participation d'unités marocaines, algériennes, libyennes, irakiennes, etc. En 1973, l'Egypte et la Syrie seules.

Aujourd'hui et pour la première fois la guerre oppose Israël non plus à des *Etats* arabes, mais à cette nation palestinienne dont il conteste l'existence avec autant d'obstination que l'O.L.P. en met à refuser d'admettre la sienne. L'enjeu des combats n'est plus la possession de territoires, mais le démantèlement d'une organisation. Elle se déroule sur le sol d'un Etat qui n'y peut mais, et dont la population, durement éprouvée depuis des années par une guerre qu'on n'appelle « civile » que par antiphrase, partage ses sympathies entre les deux belligérants.

(Lire la suite page 3.)

(1) *Le Monde* du 9 juin.
(2) Oscar Gass : *The Israel-Arab Permanent War*. Oscar Gass, consulting Economist, Washington, février 1982.

Le réajustement des monnaies européennes

• Réunion en Belgique des ministres des finances
• Annonce d'un « plan d'accompagnement » par M. Jacques Delors
• Conseil restreint dimanche à l'Élysée

Les ministres des finances des dix pays de la Communauté européenne se sont réunis samedi 12 juin dans l'après-midi, à Bruxelles. Ils ont examiné les conditions d'un réajustement des parités au sein du S.M.E. (Système monétaire européen), comportant une éventuelle dévaluation du franc et une réévaluation du deutschemark. Le comité monétaire chargé de préparer les travaux des ministres, s'était réuni la veille en session spéciale.

M. Pierre Mauroy, en week-end à Lille, devait rentrer à Paris samedi en fin d'après-midi. Le premier ministre a fait savoir qu'il ne ferait aucune déclaration sur le franc.

A Deauville, où il assistait au congrès des Jeunes Dirigeants, M. Delors, ministre de l'économie et des finances, a déclaré qu'il partait à Bruxelles « avec entrain et optimisme, bardé d'un bon programme d'accompagnement ». « La deuxième étape de notre politique sera plus une étape de montagne que de plaine », a-t-il ajouté, en rappelant les récents propos du président de la République.

Un conseil restreint devait se tenir, dimanche matin, à l'Elysée sous la présidence de M. François Mitterrand.

Plus vite que prévu

par FRANÇOIS RENARD

Le deuxième réaménagement du Système monétaire européen (S.M.E.) après celui du 4 octobre 1981, n'était prévu, en principe, que pour l'automne 1982, le creusement du différentiel d'inflation entre les pays à faible hausse des prix, Allemagne et Pays-Bas, et ceux à forte hausse des prix, France et Italie, étant de nature à le rendre inévitable dans le délai d'un an. Cela faisait partie, en outre, du nécessaire « réajustement » dans une zone de stabilité monétaire, certes, mais non pas de fixité absolue des parités.

Les événements en ont disposé autrement. La dévaluation du franc belge, tout d'abord, le 22 février 1982, contribuait à déstabiliser le S.M.E. en plaçant le franc français en première ligne. Dès le début de mars, notre monnaie, dont la tenue avait été satisfaisante depuis le mois d'octobre précédent, commençait à subir des pressions. Les milieux financiers étrangers s'alarmaient du gonflement du déficit budgétaire, de la poursuite de l'inflation en France face au ralentissement observé en Allemagne, et de la très forte augmentation du déficit de la balance commerciale française avec ce dernier pays.

(Lire la suite page 18.)

Lire page 18

CET ÉLAN QUI TARDE A VENIR

par ALAIN VERNHOLES

Après Versailles

Remous commerciaux et bourrasque monétaire ont donc suivi d'une semaine la grand-messe versaillaise. Qui s'en étonnera ? Le souci de solidarité des grands de l'Occident ne s'y était pas suffisamment manifesté pour qu'on puisse espérer de ce sommet un infléchissement des évolutions perverses qui minent les économies du monde capitaliste.

Jeudi, les Etats-Unis rompaient les négociations engagées depuis six mois avec la Commission de Bruxelles en vue de s'entendre sur le niveau des exportations européennes d'acier vers l'autre rive de l'Atlantique. L'administration Reagan, très inféodée à son industrie, poursuit depuis des mois — avant Versailles, malgré Versailles — un objectif simple : exclure les maîtres de forge européens du marché américain. Le vice-président Davignon, homme de modération, s'est montré sévère à l'égard de cette attitude. Il reproche aux Américains de chercher noise aux Européens sans vraie raison et au plus mauvais moment.

L'agressivité commerciale américaine et japonaise appelle une réponse collective des Dix. Elle est possible. Voici longtemps, aussi, que certains plaident en faveur d'actions communes pour contrer la politique monétaire des Etats-Unis ou en atténuer les effets de ce côté-ci de l'Atlantique. Les taux d'intérêt élevés pratiqués aux Etats-Unis et le dollar en folie ont sans aucun doute contribué aux difficultés du jour. Cependant, à Bruxelles, rien n'a été fait au cours des derniers mois pour renforcer la cohésion du système monétaire européen — S.M.E. — et mieux se protéger des dérèglements américains. La responsabilité dans ce cas semble plutôt devoir être recherchée dans la communauté elle-même et singulièrement en France. Une action européenne extérieure n'est possible que si elle repose sur un accord interne. C'est là une lapalissade malheureusement oubliée.

Une semaine avec le Languedoc-Roussillon

Depuis le début de cette semaine, « le Monde » a publié, dans toutes ses éditions, les enquêtes et les reportages de ses correspondants et de ses envoyés spéciaux sur les cinq départements du Languedoc-Roussillon.

Aujourd'hui, en conclusion : la culture, un entretien avec le président de la région, la présentation du département de l'Hérault.

(Lire pages 9 à 12.)

AU JOUR LE JOUR

VALEURS

Les marins britanniques sont rentrés au pays, venant des Malouines, à bord du « Queen-Elizabeth-II ». Ils ont été accueillis triomphalement. Du quai, la foule, qui les acclamait, a pu lire la pancarte brandie par l'un d'eux. Il y avait tracé ces mots d'espoir :

« La prochaine fois, c'est la Coupe du monde ! »

On aurait dû proposer cette formule à la réflexion des candidats à l'épreuve de philosophie du baccalauréat, qui ont planché sur la relativité des valeurs et le sens de l'histoire.

BRUNO FRAPPAT.

LES MÉMOIRES DE GEORGES POMPIDOU

La vérité d'un homme meurtri

par ANDRÉ PASSERON

Mme Claude Pompidou et son fils Alain — et eux seuls, à l'exclusion des anciens collaborateurs du président de la République disparu le 2 avril 1974 — ont décidé d'exécuter une volonté posthume de Georges Pompidou. Celui-ci avait écrit en effet : « *Il est des épisodes sur lesquels j'éprouve le besoin de m'expliquer, ne serait-ce que pour rétablir une vérité qui a beaucoup souffert des imaginations et des racontars.* »

C'est donc « pour *rétablir* une *vérité* », selon le titre donné à ces brèves fractions de Mémoires (cent vingt-sept pages de la main de l'auteur), que les héritiers de l'ancien chef de l'Etat ont voulu apporter un témoignage essentiellement politique et historique.

On peut naturellement s'interroger sur les raisons de la publication de tels extraits — d'autres documents demeurent secrets — un peu plus de huit ans après la mort de Georges Pompidou.

A-t-on voulu seulement compléter le portrait psychologique de l'ancien président avant que ses traits ne s'estompent trop dans les souvenirs ? A-t-on mesuré précisément l'exploitation politique qui pourrait être faite contre certains gaullistes d'aujourd'hui de quelques affaires restées en partie obscures dans la mémoire collective ? A-t-on simplement voulu apporter une contribution partielle à quelques pages de l'histoire récente ? Aucune réponse convaincante ne peut encore être fournie à chacune de ces questions, à moins que toutes ces raisons ne s'additionnent.

Deux brefs chapitres de vingt-six et vingt-deux pages fournissent, il est vrai, quelques révélations, ou plutôt des confirmations, sur les dessous de deux ou trois épisodes qui ont précédé l'accession de Georges Pompidou à l'Elysée. Ils éclairent surtout d'une lumière crue et parfois cruelle les rapports entre les hommes qui dirigeaient le pays dans les années 1968-1969. On retiendra essentiellement le malaise, l'amertume, la grande déception, le « *goût de cendre* » que laissa à Georges Pompidou le comportement de de Gaulle envers lui pendant les événements du mois de mai et jusqu'à son départ du gouvernement, le 10 juillet 1968.

Le passionnant récit qu'il donne des journées d'émeute vues de l'hôtel Matignon confirme totalement les impressions qu'en conservent ceux qui fréquentaient quotidiennement le premier ministre. Mais celui-ci livre maintenant au public les confidences désolées qu'il faisait alors en privé sur l'attitude du chef de l'Etat.

(Lire la suite page 6.)

M. JEAN-PIERRE FOURCADE INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. Jean-Pierre Fourcade, président des Clubs Perspectives et Réalités, sera l'invité de l'émission « Le grand jury » organisée par R.T.L. et *le Monde* et diffusée dimanche 13 juin de 18 h. 15 à 19 h. 30.

Le Monde

étranger

L'INVASION ISRAÉLIENNE

Violant le cessez-le-feu qu'ils avaient proposé à leurs seuls adversaires syriens, les Israéliens ont repris, ce samedi matin 12 juin, le pilonnage des positions tenues par les forces de Damas dans tout le périmètre de Beyrouth et même dans la Bekaa, région qui se trouve entièrement sous le contrôle syrien. Toutes les issues de la capitale ont été durement touchées, à l'exception de celles partant du secteur chrétien, impraticables pour les Palestiniens et les Syriens... Les intentions des Israéliens paraissent claires : parachever l'encerclement de Beyrouth et resserrer l'étau autour de la capitale en vue d'un assaut final que certains commencent à nouveau à envisager, malgré un « cessez-le-feu » auquel personne n'a cru à Beyrouth.

Vendredi, au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, l'aviation de Jérusalem avait intensifié le pilonnage de la capitale libanaise, faisant une centaine de morts dans plusieurs quartiers à population strictement libanaise. Ce samedi matin à l'aube, c'est l'aéroport de Beyrouth qui a été visé ainsi que le carrefour stratégique de Khaldé, au sud de la capitale.

Vendredi, peu avant minuit, l'aviation avait déjà bombardé le secteur dit du Cocody, à la sortie de l'aéroport, ainsi que ceux de Jnah, dans les dunes plus à l'ouest, et d'Al Ramel el Ali, à l'est de l'aéroport. Une heure avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, cinquante voyageurs, dont des femmes et des enfants, qui tentaient de se rendre en voiture en direction de la Syrie ont été tués par une attaque de l'aviation israélienne. Un autre convoi *composé de soixante à soixante-dix* personnes, circulant sur la route de Baalbek, près de la frontière syrienne, a également été pris pour cible par les avions de Jérusalem et tous les voyageurs ont été tués. Enfin, l'aviation israélienne a bombardé peu avant midi des objectifs civils dans la localité de Chtaura (centre de la Bekaa sur la route internationale Beyrouth-Damas), détruisant un grand nombre d'immeubles dans la ville.

Sur le plan diplomatique, l'Arabie Saoudite s'emploie, avec le concours des puissances occidentales dont elle est l'alliée, à obtenir en priorité le retrait d'Israël du Liban. C'est l'objectif du voyage en Europe du ministre saoudien des affaires étrangères, le prince Saoud el Fayçal, qui, venant de Bonn, où il avait rencontré jeudi le président Reagan, a été reçu vendredi pendant une heure par le président Mitterrand, avant de s'envoler pour Londres pour des entretiens avec le premier ministre britannique, Mme Thatcher.

A sa sortie de l'Elysée, le prince Saoud el Fayçal a déclaré que l'Arabie Saoudite « appréciait la position claire de la France », et a indiqué que le président Mitterrand « prenait part au drame du peuple libanais » et « avait exprimé l'espoir de voir le peuple palestinien vivre en paix » (nos dernières éditions du 12 juin).

● A LONDRES, le ministre saoudien des affaires étrangères a affirmé que les pays arabes pourraient « recourir des moyens répondant à leurs intérêts » si l'Occident ne contribuait pas à mettre une fin à la guerre du Liban, « d'une manière garantissant l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays ».

● A TUNIS, le président Bourguiba a exprimé son « profond regret du soutien que l'entité sioniste trouve ces jours-ci, en particulier auprès des Etats-Unis ». En faisant rendre publique cette position, nous câble notre correspondant, M. Bourguiba, qui, par le passé, n'a jamais caché son amitié pour les Etats-Unis, a voulu marquer sa très grande déception devant l'attitude américaine après l'invasion du Liban.

Le conseil des ministres arabes des affaires étrangères devait se réunir ce samedi en début de soirée, à Tunis, pour examiner la situation créée par l'invasion israélienne et envisager les mesures à prendre. Cette première rencontre des dirigeants arabes après l'attaque contre le Liban devrait aussi leur permettre de se prononcer sur la demande formulée dès dimanche dernier par les autorités de Beyrouth de convocation d'un sommet extraordinaire.

EXCLUANT LES PALESTINIENS

Le cessez-le-feu n'empêche pas Israël de frapper très durement Beyrouth et ses environs

De notre correspondant

Beyrouth. — Les habitants de la capitale auront pu apprécier, toute la nuit de vendredi à samedi, l'étrange conception du cessez-le-feu des Israéliens. Usant pour la première fois de fusées éclairantes, ils ont violemment bombardé Khalde et toutes les voies qui pourraient permettre aux Palestiniens et aux Syriens de quitter la ville, c'est-à-dire, en fait, tous les accès autres que ceux du secteur chrétien. Ce samedi matin, les bombardements autour de la capitale et à l'intérieur même de Beyrouth ont repris avec une rare intensité, n'épargnant même plus les positions tenues par les Syriens : le cessez-le-feu n'a donc d'existence que très théorique. Une heure après son entrée en vigueur vendredi, cette fiction avait déjà volé en éclats. Quatre heures plus tard, la bataille faisait rage dans le secteur Khalde-Damour, se faisant plus violente encore que la veille. A cet instant, l'aviation donnait un répit aux Beyrouthins, mais cet hommage platonique au cessez-le-feu était compensé par l'utilisation plus intensive de l'artillerie et des fusées.

Dans les derniers instants précédant l'entrée en vigueur de leur singulier *« arrêt des combats »*, les Israéliens avaient paru vendredi, en fin de matinée, décidés à parachever leur ouvrage, quel qu'en soit le prix, en morts libanais. Ils avaient soumis le littoral à un intense bombardement naval, déclenché un barrage d'artillerie, et lancé leur aviation contre des locaux palestiniens et des positions syriennes au cœur de Beyrouth, tuant une centaine de civils. Qu'à cela ne tienne ! L'essentiel n'était-il pas de signifier aux Palestiniens, en déposant la carte de visite de Tel-Aviv, que l'on savait tout de leur implantation et même de leurs plus récents déplacements ? Ainsi à Basta, quartier exclusivement libanais sis en plein centre de Beyrouth, un immeuble a été bombardé parce que les Palestiniens s'y réunissaient depuis un certain temps. Cinq Libanais ont été tués et près d'une centaine blessés.

Le bureau d'Abou Jihad, « numéro deux », du Fath s'est également effondré sous les bombes, ne faisant cependant aucune victime. La plupart des personnalités palestiniennes ne s'y trouvaient d'ailleurs pas. Contrairement à diverses rumeurs qui ont couru ces derniers jours, le chef de l'O.L.P. est bien à Beyrouth, qu'il avait précipitamment regagnée vi Damas, lundi, au lendemain de l'invasion, venant d'Arabie Saoudite. Il a rencontré diverses personnalités, dont M. Walid Joumblatt, chef du Mouvement national, qui a pu, lui aussi, rejoindre la capitale bien que son « fief », Moukhtara, ait été envahi par l'armée israélienne alors qu'il s'y trouvait.

M. Arafat pris au piège

En revanche, il ne semble pas que M. Arafat ait pu comme à son habitude aller rendre visite à ses troupes sur le front. Comme tous les chefs de la résistance palestinienne, il se trouve pratiquement pris au piège à Beyrouth, et la seule issue encore théoriquement praticable, la route de Damas, est trop risquée parce que à la portée des Israéliens qui ne rateraient pas une telle cible.

A Ramlet-el-Baida, à Mousseitbe, les avions surgissaient, bombardaient sans relâche durant ces soixante minutes dont ils disposaient encore pour semer l'épouvante. Même le club de tennis français attenant aux jardins du collège protestant à Sakiet-el-Janzir où les enfants du quartier jouent en ces jours difficiles, a reçu un obus, tiré d'un navire, qui a tué six personnes et fait une quinzaine de blessés.

En montagne, les dernières vagues de chasseurs bombardiers israéliens ont laissé dans leur sillage des dizaines de chars syriens en train de brûler à Ain-Dara et sur la route de Damas qui est endommagée mais non coupée au niveau du pont de Mdeirege. « Au passage », deux convois de voitures civiles ont été mitraillés par l'aviation près du poste frontière syro-libanais.

Les attaques ont également visé le verrou de Khalde, à l'entrée sud de Beyrouth, que l'armée israélienne a essayé en vain de forcer, les avions prenant en enfilade dans leurs bombardements Aley, Chemlane, puis Khalde, avant de lâcher leurs dernières roquettes sur Damour, où des Palestiniens tenaient encore vendredi, tout comme Saïda, qui n'était pas tombée après six jours de siège.

Si la guerre devait s'arrêter au stade actuel, en dépit de la profondeur du territoire conquis — près de 100 km à vol d'oiseau à *partir de la frontière — et bien* que l'O.L.P. ait perdu avec le Liban-Sud un terrain vital pour elle, plus important même que ses pertes humaines, si lourdes soient-elles, l'organisation palestinienne aurait du moins fait la preuve que face à une formidable machine de guerre, elle ployait mais ne s'effondrait pas. Elle a même été capable d'infliger des pertes sérieuses à l'envahisseur. Enfin, Israël aura commis l'erreur psychologique d'annoncer l'assaut final contre Beyrouth sans l'entreprendre donnant aux Palestiniens l'avantage de pouvoir affirmer l'en avoir empêché. D'autant que les vaines tentatives de débarquement israéliennes se sont multipliées à Khalde avant et après le cessez-le-feu.

LUCIEN GEORGE.

S'assurer une position de force

De notre correspondant

Jérusalem. — La soudaineté de la décision de suspendre l'opération « Paix pour la Galilée » a surpris plus d'un Israélien. Certes, on laissait entendre dans l'entourage du gouvernement, dès jeudi soir, que les conditions d'un arrêt des combats pourraient être réunies à la fin de la journée de samedi. Mais, par ailleurs, les nouvelles du front faisaient apparaître *que l'armée continuait sur* sa lancée, d'autant plus facilement qu'elle avait infligé la veille de sévères défaites à l'armée syrienne. Les militaires avaient encore des projets. Un porte-parole de l'armée, quelques heures seulement avant la décision du cabinet, annonçait que des objectifs restaient à atteindre le long de la route Beyrouth-Damas et dans les faubourgs de la capitale libanaise. Il n'écartait même pas une incursion dans la ville en cas de nécessité, bien que l'état-major n'ait pas l'intention d'investir l'agglomération. Le gouvernement avait-il cédé à de fortes pressions américaines ? Y avait-il des dissensions au sein du cabinet de M. Begin ?

Il est encore difficile de connaître les raisons qui ont amené M. Begin à interrompre l'offensive. Dans les milieux proches du gouvernement, on affirme que celui-ci a seulement voulu montrer qu'il maîtrisait la situation et qu'il ne *s'était* pas laissé entraîner par l'*« ivresse de la victoire »* — ce dont l'accusait une partie de la presse. M. Begin et aussi le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, auraient considéré qu'il convenait de conserver l'initiative sur le plan diplomatique comme sur le théâtre des opérations afin de ménager une importante marge de manœuvre dans les longues négociations qui allaient s'engager.

MM. Begin et Sharon dont les points de vue depuis le début de l'offensive au Liban sont restés très voisins, auraient estimé qu'il fallait manifester la bonne volonté d'Israël et que cela était d'autant plus facile que l'armée avait largement dépassé tous les objectifs initialement prévus. C'est ainsi que le cessez-le-feu a été présenté comme *« unilatéral »* alors qu'en réalité Damas avait déjà accepté le principe d'un accord. C'était une manière d'indiquer qu'Israël ne se laissait pas dicter sa conduite et entendait conserver jusqu'au bout l'avantage. Même dans les cercles peu favorables au gouvernement, on admet que ce dernier a su se montrer habile.

De source diplomatique israélienne et américaine, on a fait savoir qu'il n'y avait pas de danger de *« crise »* entre Jérusalem et Washington. On affirme que le gouvernement de M. Begin *« connaissait ses limites »*. L'administration américaine n'aurait pas eu à exercer de véritable pression car les dirigeants israéliens avaient compris qu'ils risquaient de placer Washington dans l'embarras et donc de ne pas être soutenus dans leurs revendications au cours des négociations à venir. Il est évident que le premier ministre entend maintenant obtenir sur le terrain diplomatique tout ce que les succès militaires israéliens lui permettent d'espérer. Pour cela il compte sur l'aide déterminante des Etats-Unis.

Des prouesses américaines

On laisse entendre à Jérusalem que plutôt que des menaces de sanctions, ce sont des promesses d'un appui politique dans les négociations qui ont influencé la décision d'un cessez-le-feu. Washington aurait même avancé l'idée qu'Israël n'avait pas besoin de nouveaux succès militaires pour avoir gain de cause. De plus, M. Begin ne voulait certainement pas gâcher l'impression donnée à l'étranger d'avoir été tacitement approuvé à Washington lors du déclenchement de l'opération « Paix pour la Galilée ». Le message insistant du président Reagan adressé jeudi à Jérusalem a été entendu comme un signal, de même que le ton irrité du secrétaire d'Etat, M. Haig, déclarant qu'il ne voyait plus l'utilité d'un voyage au Proche-Orient étant donné le manque de *« souplesse »* manifesté par Israël. Le cabinet de M. Begin aurait alors averti Washington qu'il ordonnerait la cessation des hostilités dès qu'auraient été repoussées à plus de 40 kilomètres les dernières unités palestiniennes qui, à l'est du front, derrière les lignes syriennes, se trouvaient encore à ce moment à 12 kilomètres *de la frontière israélienne*, tenant ainsi la Galilée à portée de leur artillerie.

Les Israéliens s'efforcent désormais de limiter le plus possible la présence syrienne au Liban, voire, à terme, d'y mettre fin. Mais avant tout, selon un document publié, vendredi soir, par le ministère des affaires étrangères, Israël demande *« le retrait total de l'O.L.P... du territoire libanais »*. D'autre part, Jérusalem souhaite fermement l'instauration d'un nouveau gouvernement libanais fort et indépendant. M. Sharon l'a rappelé vendredi soir. Sur tous ces points, on prétend dans les milieux gouvernementaux qu'Israël bénéficie de la compréhension américaine et qu'elle est jugée indispensable au moment où l'on craint de nouveau de *« perdre la paix après avoir gagné la guerre »*.

Si le gouvernement n'est pas profondément divisé, il n'en semble pas moins vrai que certains ministres n'ont guère apprécié le comportement de M. Sharon qui, avec l'assentiment du premier ministre, a imposé ses vues à l'ensemble de ses collègues pour que ceux-ci approuvent le dépassement des objectifs déclarés au début de l'offensive. Des membres du gouvernement redoutent l'influence grandissante du ministre de la défense. Ces réticences paraissent avoir été prises en compte dans la décision de vendredi. M. Begin ne voulait pas que l'aveu de divergences au sein du gouvernement ne vienne ternir ce qui est pour lui une grande victoire dans l'histoire d'Israël. Enfin, l'opposition travailliste qui jusque-là avait appuyé le gouvernement, commençait, jeudi, à s'inquiéter de l'« excès » des dernières initiatives militaires.

M. Shimon Peres, président du parti travailliste, aurait mis en garde M. Begin contre une entrée de l'armée à Beyrouth. Après le cessez-le-feu, M. Peres a déclaré que la *« solution du problème palestinien était, politique et non militaire »*. M. Begin a sans doute aussi tenu compte de ces objections, car il avait auparavant été trop heureux d'avoir gagné l'opposition travailliste à sa cause pour justifier un consensus national. illilifilie-

D'autre part, le bilan des victimes au sein de l'armée israélienne s'est alourdi au cours des deux derniers jours. La mort d'un général chef d'état-major adjoint (*le Monde* daté 12 juin) a causé un certain choc dans l'opinion publique. M. Sharon lui-même a souligné que le nombre des pertes israéliennes s'élevait déjà *« à plus de cent morts et environ six cents blessés »*. Les dirigeants israéliens savent qu'un tel prix peut être jugé trop important et peut leur être reproché, ce qui atténuerait le bénéfice politique qu'ils peuvent tirer notamment au moment où des élections générales anticipées paraissent de plus en plus probables.

A propos d'une éventuelle opération sur Beyrouth, un haut fonctionnaire israélien a confirmé vendredi qu'il y avait bien eu une menace lancée par l'armée, mais il a précisé qu'il s'agissait que dun acte *« de guerre psychologique »*. Alors qu'on lui demandait pourquoi l'armée avait dépassé de loin la limite de 40 kilomètres établie par le gouvernement au début de l'invasion, ce haut fonctionnaire a répondu que les objectifs n'ont jamais changé mais que dans une telle situation, il fallait prendre des « précautions », notamment quand on sait qu'après les opérations militaires il doit y avoir des pourparlers politiques.

Dimanche, une commission spéciale composée de sept ministres doit se réunir afin de définir les conditions posées par Jérusalem pour un retrait de l'armée israélienne.

FRANCIS CORNU.

Trêve ou ruse de guerre ?

Le cessez-le-feu, tel que l'applique l'armée israélienne, est une *« mauvaise plaisanterie »*, remarquait vendredi soir l'envoyé spécial à Beyrouth de TF 1, en faisant état des bombardements intensifs effectués par les forces de Jérusalem, après l'entrée en vigueur de la trêve. Le général Ariel Sharon l'a qualifiée sans rire, de *« fluide »*. Elle l'est, en effet, dans la mesure où ses appareils *continuent à piquer sur* Beyrouth, où ses « paras » et ses fantassins se répandent dans le Sud-Liban pour « ratisser » les Palestiniens.

La Syrie, protectrice attitrée de la résistance palestinienne, ferme les yeux. Elle se dit persuadée, comme pour consoler ses alliés traqués, que le cessez-le-feu repose sur le retrait total de l'armée israélienne. Dans l'absolu, elle n'a tort qu'à moitié. Certes, le gouvernement de Jérusalem n'a pas envie d'entretenir *une longue et coûteuse occupation*, mais il n'a nullement l'intention d'abandonner le Liban avant d'avoir obtenu de *« solides garanties »* que les *« terroristes »* n'y reviendraient pas.

Pour cela, il faudra renforcer et étendre le champ de compétence des forces de l'ONU, la FINUL, celle-là même que les Palestiniens accusent de *« complicité »* avec l'Etat hébreu pour n'avoir opposé aucune résistance à l'invasion. Encore faudra-t-il que le Conseil de sécurité — dans lequel l'U.R.S.S. dispose du droit de veto — accepte de discuter de l'avenir tandis qu'Israël continue à bafouer son autorité en refusant de rappeler ses troupes *« inconditionnellement »*.

Bien sûr, Washington pourrait tenter de mettre sur pied une force multinationale, constituée essentiellement de forces américaines et échappant au contrôle de l'ONU, semblable à celle qui campe dans le Sinaï. Mais dans ce cas, il est bien improbable que Damas accepte un tel arrangement...

Il n'en reste pas moins que la Syrie, en acceptant le cessez-le-feu sans même tenter d'associer l'O.L.P., n'avait pas le choix. La poursuite des hostilités conduisait inexorablement à une débâcle et, peut-être même, à l'effondrement du régime de Damas. L'armée baasiste ne s'attendait pas, de toute évidence, à être entraînée dans le conflit. Il était entendu, avant même le début de l'invasion, qu'elle ne participerait pas à d'éventuels combats entre Tsahal et les fedayin, le Sud-Liban ayant été exclu, d'un commun accord, de sa zone d'influence.

Le haut commandement israélien, qui avait joué le jeu lors de l'*« opération Litani »* en 1978, en a jugé autrement cette fois-ci. Les garnisons syriennes, situées loin des implantations palestiniennes, ont été bombardées et contraintes à battre en retraite ; les rampes de fusées que Damas avait installées dans la Bekaa, pour protéger sa frontière occidentale, ont été détruites ou neutralisées ; une soixantaine d'appareils, le quart de la force opérationnelle dont dispose le président Assad, ont été abattu.

L'armée baasiste n'était pas prête à une confrontation d'une telle ampleur. Ses effectifs au Liban, quelque vingt-cinq mille hommes, étaient deux à trois fois moins nombreux que ceux de Tsahal. Elle ne pouvait faire appel à des renforts significatifs, de crainte de dégarnir le Golan, où l'Etat hébreu pouvait bien ouvrir un second front. En tout cas, l'axe routier Damas-Beyrouth, à la portée des canons israéliens, n'était plus utilisable à la veille du cessez-le-feu.

La Syrie savait qu'elle ne pouvait compter sur aucune aide étrangère. La solidarité arabe exprimée verbalement ne faisait pas illusion. Les pays « frères » ne parvenaient même pas à se mettre d'accord sur la convocation d'un sommet, seul habilité à prendre des mesures concrètes, sinon militaires du moins politiques et économiques. Quant au fameux « parapluie soviétique », il ne pouvait servir au Liban qu'au prix d'une périlleuse confrontation Est-Ouest. Il avait été dès lors entendu qu'il ne s'ouvrirait qu'en cas d'agression contre la Syrie elle-même, aux termes du traité qui la lie à Moscou. Pour éviter, donc, une catastrophe militaire et politique, et sans doute aussi pour gagner du temps, le président Assad a jugé préférable d'accepter, sans rechigner, un cessez-le-feu qui ressemble fort à une capitulation.

Une victoire inachevée

Les Etats-Unis, qui paraissaient s'accommoder fort bien de l'initiative militaire israélienne dans les trois premiers jours, ont compris, dès mercredi soir, que la prolongation et l'extension du conflit, risquaient de menacer leurs intérêts dans le monde arabe. *L'Arabie Saoudite*, le Koweït, et même l'Egypte et la Tunisie, incitaient vivement Washington à intervenir pour mettre un terme aux hostilités, tandis que la presse, de l'Atlantique au Golfe, appelait les gouvernements arabes à imposer des sanctions économiques à l'Amérique.

Le gouvernement de M. Begin — à l'exception peut-être du ministre de la défense, le général Sharon — ne s'est pas fait trop prier pour accepter le cessez-le-feu que Washington appelait de ses vœux. L'opération « Paix en Galilée », malgré sa progression fulgurante, n'a pas été une promenade militaire. La résistance des fedayin a été beaucoup plus farouche qu'on ne l'avait cru initialement, et les pertes israéliennes — une centaine de tués et six cents blessés au bas mot — plus élevées. La prise de Beyrouth, que l'état-major avait un moment envisagé, semble-t-il, aurait coûté beaucoup trop cher pour en valoir la peine. Le général Gavish l'a admis en affirmant que l'occupation de la capitale libanaise *« poserait des problèmes militaires et politiques très complexes »*.

Les succès de l'armée étaient d'ailleurs suffisamment importants pour que M. Begin puisse interrompre l'offensive. Les forces israéliennes tiennent pratiquement la capitale libanaise à leur merci ; le contrôle de la route Beyrouth-Damas empêche la Syrie de renforcer ses garnisons ; la destruction des rampes de lancement dans la Bekaa met l'ensemble du ciel libanais à la disposition de l'aviation israélienne ; les fedayin à Beyrouth, et davantage ceux qui poursuivent le combat dans le sud, sont virtuellement coupés de leurs sources de ravitaillement.

Le fait que la Syrie ait « lâché » ses alliés palestiniens en acceptant de les dissocier du cessez-le-feu offre à Israël un avantage supplémentaire. *« Nous n'engagerons aucun dialogue avec l'O.L.P., pour une trêve ou tout autre arrangement »*, a déclaré le général Sharon. L'armée se donne le temps de poursuivre les « ratissages » dans le sud, d'assurer ses arrières et — qui sait ? — peut-être aussi de se préparer à un nouveau *« round »*.

Il est difficile de croire, en effet, que le cessez-le-feu ait mis un point final au conflit. Aucun règlement politique n'est en vue et les deux parties seront tentées de reprendre les hostilités : les Syriens, dans le cas où ils parviendraient à sortir de leur isolement sur la scène internationale, *notamment arabe* ; les Israéliens parce que, malgré tout, leur victoire n'est pas vraiment totale. Leur principal objectif de guerre, la *« destruction de l'O.L.P. »*, n'a pas été atteint. Et il ne manquera pas de militaires et de responsables politiques, voire de simples citoyens de l'Etat hébreu, pour regretter amèrement que tant de moyens mis en œuvre et tant de pertes humaines, n'aient pas débouché sur un résultat plus concluant. D'autant que l'expé*rience a démontré que l'O.L.P., même* très affaiblie, a toujours trouvé des ressources pour se rétablir.

Il serait hasardeux de prédire qui, des forces israéliennes ou des phalangistes libanais, achèvera la tâche. Le rapport de forces ayant été profondément modifié par la victoire de Jérusalem, les milices de M. Bachir Gemayel ont désormais les moyens de prendre la relève. Le voudront-elles ? En tout cas, Jérusalem estime, comme l'indique un communiqué officiel diffusé le vendredi 11 juin, que *« le jour est proche où une paix véritable sera conclue entre un Liban libre et indépendant, et Israël »*. Un tel Liban, aux yeux des Israéliens, ne peut être que dominé par les phalangistes et leurs alliés, chrétiens ou musulmans.

Trêve ou ruse de guerre ? Les paris sont ouverts.

ÉRIC ROULEAU.



AU LIBAN

DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Les forces israéliennes ont ouvert le feu pour disperser des manifestations

De notre correspondant

Jérusalem. — En Cisjordanie et dans le territoire de Gaza, les Palestiniens ont accueilli l'annonce du cessez-le-feu avec soulagement dans la mesure où certains commençaient à craindre un anéantissement complet des groupes de fedayin dans le cas d'une prolongation des combats au Liban et d'une incursion des troupes israéliennes au cœur de Beyrouth. Mais le cessez-le-feu demeure fragile et les Israéliens sont en position de force pour imposer des conditions très sévères à l'O.L.P. comme à la Syrie. Les Israéliens, d'autre part, n'ont peut-être fait que franchir une « étape ».

Une personnalité de Ramallah nous a toutefois déclaré vendredi que l'O.L.P., affaiblie militairement, restait, à son avis, *« politiquement presque intacte »* et que cela représentait un *« échec »* pour le gouvernement israélien.

Les récents événements qui ont durement éprouvé la population des territoires occupés permettent de comprendre que les autorités israéliennes aient pu souligner ces derniers jours que la situation était *« relativement calme »* comme s'il s'agissait d'un signe de soumission de la part des habitants de Cisjordanie et de la région de Gaza. Bien qu'un service d'ordre important ait été maintenu et que la répression soit toujours aussi sévère, les réactions ont en fait été nombreuses, parfois violentes tout au long de la semaine. Des étudiants et des lycéens, dans les principales localités de Cisjordanie, ont organisé de brèves manifestations pour témoigner de leur solidarité avec leurs « frères » au Liban et protester contre l'« agression » israélienne.

Les forces de l'ordre, à plusieurs reprises, ont ouvert le feu pour disperser les manifestants, faisant une dizaine de blessés. De nombreuses arrestations — parfois à titre préventif — ont été ordonnées, y compris à Jérusalem-Est.

Les journaux palestiniens édités à Jérusalem-Est ont été souvent interdits à la vente dans les territoires occupés durant cette semaine et la censure a été renforcée. Le quotidien *El Quds*, d'ordinaire relativement modéré, s'en est pris très vivement aux pays arabes qui s'abstenaient de toute intervention et les a taxés de *« couardise »*.

En général, les représentants des milieux politiques de Cisjordanie redoutent des pressions accrues de la part des Israéliens pour que soit accepté le principe de l'autonomie. On espère que l'Egypte ne se prêtera pas de sitôt à une reprise des pourparlers à ce sujet. — F. C.

M. CHEYSSON : « Une approche suicidaire »

New-York. — Dans une conférence de presse, vendredi 11 juin aux Nations unies, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a déclaré que l'intervention israélienne au Liban représente *« quelque chose comme une approche suicidaire »*.

« Nous sommes les amis d'Israël et nous l'avons dit à plusieurs reprises. Son avenir ne sera pas assuré par la guerre, mais par un accord de paix et de développement de la région », a dit le ministre. *« Le drame du Liban*, a-t-il poursuivi, *est que, depuis des années, il n'est plus autonome, mais est occupé par les Syriens, les Palestiniens, les Israéliens. »*

Interrogé sur les intentions de la France concernant sa participation à la force des Nations unies au Liban, M. Cheysson a indiqué que le gouvernement français se conformerait au vœu du Liban et du Conseil de sécurité de l'ONU. S'ils demandent le renouvellement du mandat de la Force intérimaire, Paris y souscrira. — *(A.F.P.)*

Pour un rapatriement éventuel des Français

PARIS ENVOIE TROIS NAVIRES A BEYROUTH

Trois bâtiments de la marine nationale ont appareillé vendredi matin 11 juin de Toulon pour Beyrouth. Ils devront, en cas de besoin, être capables d'embarquer plusieurs milliers de personnes.

La communauté française au Liban, au service de laquelle le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a décidé de placer ces navires, compte en effet six mille cinq cents membres environ. 65 % d'entre eux ont la double nationalité. Elle forme le groupe le plus important et le plus anciennement implanté de résidents occidentaux au Liban.

CORRESPONDANCE

LE LYNCHAGE DE PILOTES ISRAÉLIENS

M. Philippe Nataf, de Paris, nous écrit :

Dans sa dernière édition datée du mardi 8 juin 1982 *le Monde* a publié (en page 8) une dépêche de l'agence Reuter intitulée : « Un pilote israélien prisonnier des Palestiniens ».

Celle-ci mentionne *in fine* la *« disparition »* des deux pilotes de l'hélicoptère israélien abattu au-dessus du Sud-Liban dans la nuit du 5 au 6 juin.

Je me permets de vous faire remarquer que ces deux pilotes ont été purement et simplement *« lynchés »* par la population locale. L'un d'eux a succombé des suites de ses blessures.

Le dimanche 6 juin, la télévision française a diffusé un reportage sur cet événement (...). Il semble que *le Monde* n'a pas jugé utile d'apporter de telles précisions à la dépêche de l'agence Reuter.

Cette omission est étonnante de la part d'un quotidien qui met tant d'acharnement à dénoncer, avec raison, toute violation du droit international, toute atteinte à la dignité humaine, d'où qu'elles viennent.

Faut-il penser qu'un tel acte ne constitue pas pour la rédaction du *Monde* une violation flagrante de la convention de Genève sur les prisonniers de guerre ?

[Il va de soi que le lynchage de prisonniers constitue une violation non seulement de la convention de Genève, mais aussi des principes humanitaires les plus élémentaires. L'anomalie relevée par notre lecteur provient d'une confusion, résultant des dépêches reçues dans les heures qui suivirent le début des combats, entre les cas des différents pilotes israéliens tombés en territoire libanais.]

La « pax hebraïca »

(Suite de la première page.)

L'Egypte, qui vient de finir de récupérer le Sinaï ne peut se permettre de risquer de le reperdre pour les beaux yeux de Yasser Arafat. Elle ne bougera donc pas. Les choses étaient moins simples pour la Syrie dont les dirigeants pourraient reprendre à leur compte la « formule employée devant nous par un Soviétique il y a quelques mois à propos de la Pologne : *« Nous n'avons le choix qu'en deux mauvaises solutions : intervenir et ne pas intervenir. »* La défection égyptienne ne lui laissait aucune chance en cas d'affrontement armé avec Israël. Et c'est pourquoi Hafez El Assad a tout fait pour éviter de s'y trouver entraîné, y compris en ne réagissant qu'en paroles à l'annexion du Golan. Et puis la montée de l'opposition à l'intérieur de la Syrie, que la féroce répression du soulèvement des Frères musulmans à Hamah, l'hiver dernier, n'a fait qu'exacerber, l'oblige à conserver ses meilleures troupes à proximité immédiate du siège du pouvoir. Les pertes sévères infligées à son aviation ont fait le reste. Damas, que Moscou n'avait pas dû beaucoup encourager à la résistance, n'a eu d'autre issue que d'accepter le cessez-le-feu proposé par Jérusalem.

Et pourtant ne pas intervenir, laisser écraser l'O.L.P., c'était perdre la face, d'autant plus que Begin n'a rien fait, ce qui s'appelle rien, pour aider Assad : s'il a répété sur tous les tons qu'il n'avait aucune intention de s'en prendre au territoire syrien, il a fait détruire systématiquement les fusées sol-air syriennes installées au Liban, et il a enjoint aux troupes syriennes de la « force arabe de dissuasion » de quitter Beyrouth dans les plus brefs délais, en poussant l'obligeance jusqu'à leur indiquer par quelles routes.

On n'aurait pu plus directement chercher à humilier les dirigeants de Damas, lesquels ont dû tomber de haut. Le temps n'est pas loin en effet où ils croyaient pouvoir vassaliser le Liban et la résistance palestinienne, en attendant de renverser, grâce à leur alliance avec l'Iran, leurs frères ennemis de Bagdad, et de devenir ainsi, par la guerre ou, qui sait, par la paix, le principal leader du monde arabe.

Quel droit ?

Malheureusement pour Assad, il est évident que Begin n'entend pas manger de ce pain-là. S'il est prêt à accorder l'aman aux Syriens, c'est à condition que ceux-ci rentrent chez eux et s'y tiennent tranquilles. Personne ne peut plus douter que le rêve du vieux leader de l'Irgoun soit désormais d'imposer à cette région qui n'a jamais vraiment connu la paix depuis que les Ottomans ont cessé d'y faire régner celle des cimeterres, une sorte de *pax hebraica* à laquelle seraient invités à s'associer les chrétiens du Liban, assurés de retrouver grâce à Israël, leur ancienne prépondérance sur leur pays. Quant aux Palestiniens, il leur faudra se résigner à subir, sur le sol de leur patrie, la domination de ceux en qui ils ne peuvent pas ne pas voir des értangers.

Une telle ambition, servie par une détermination froide qui rappelle celle de Bismark, appelle un jugement moral et un jugement politique. Candeur ou aveu d'impuissance, François Mitterrand, au cours de sa conférence de presse, s'est référé au « droit » comme au seul moyen d'établir une paix durable au Proche-Orient. La difficulté commence avec cette constatation que deux communautés s'y disputent le même sol avec une égale certitude que le droit est de leur côté, et que personne ne dispose de l'autorité nécessaire pour arbitrer leur différend. Les Israéliens réagissent comme un peuple qui après avoir, pendant des siècles, béni Dieu au milieu des pires persécutions s'est convaincu, avec l'insurrection du ghetto de Varsovie, en 1943, qu'il pouvait mettre la force au service de sa survie. Ce qui supposait, compte tenu de son faible nombre et de la modicité de ses moyens, qu'il ne s'autorise aucune faiblesse, notamment vis-à-vis des autres. Et si l'on se hasarde à leur opposer les grands principes des Nations unies l'interdiction de se faire justice soi-même et l'autodétermination, ses porte-parole ont beau jeu de répondre qu'on ne voit pas où, à part les Malouines, quoi que ce soit a été fait au cours de ces dernières années pour les faire respecter.

Les Soviétiques sont toujours en Afghanistan, les Vietnamiens au Cambodge et les Turcs à Chypre. Et la liste est longue, des Kurdes aux Allemands et des Erythréens aux Polonais, des peuples auxquels on refuse l'autodétermination. Que font d'ailleurs les autres Arabes pour celle des Palestiniens ? Qui les a massacrés, en septembre 1970, sinon les Bédouins de Hussein de Jordanie ? Qui a essayé de les mettre, en les incorporant, par Saïka interposés, dans son armée, au service de ses seuls desseins, sinon Assad de Syrie ? Qui est intervenu aux côtés des phalangistes libanais pour empêcher l'O.L.P. et ses amis sur place de s'emparer du pouvoir à Beyrouth, sinon le même Assad ?

Constater que l'hypocrisie est partout et douter en voie de conséquence du bien-fondé, voire de l'utilité, de « condamnations » la plupart du temps au demeurant platoniques, ne doit pas conduire cependant à tout admettre, et notamment la tranquillité d'âme avec laquelle Israël fait couler le sang et les larmes. *Time Magazine* rapporte cette semaine la réflexion d'un diplomate occidental en poste au Liban devant l'ampleur des raids de bombardements déclenchés par l'armée juive en représailles contre un attentat dont tout le monde, à commencer par Mme Thatcher, admet maintenant qu'il n'a pas été commis par l'O.L.P. : *« Qu'est devenue la loi biblique qui prévoyait qu'il fallait rendre œil pour œil et dent pour dent »*, maintenant qu'on rend cent pour un...

Ici le jugement politique retrouve le jugement moral. *Sanguis martyrem, semen christianarum.* Le sang des martyrs, c'est la semence des chrétiens, disait-on aux premiers siècles. Peut-etre la nation palestinienne, effectivement, n'existait pas il y a un quart de siècle. Le fait est qu'elle existe aujourd'hui et que, comme beaucoup d'autres, elle est née avant tout de la souffrance, de la frustration, de la volonté de leur échapper un jour. Ce n'est pas en l'écrasant qu'on extirpera la haine qui l'envahit devant l'arrogance du vainqueur du moment et l'indifférence du reste du monde. Ce n'est pas ainsi qu'on l'amènera au geste qui, fait plus tôt, aurait tout changé : à accepter enfin publiquement ce que divers responsables de l'O.L.P. admettent depuis des années en privé, à savoir qu'il est fou de prétendre envisager une paix, dans cette partie du monde, qui ne prenne pas en compte l'existence d'un Etat juif. La magnanimité elle-même, qui, en d'autres temps, notamment en 1967, aurait peut-être permis de sortir de l'impasse, outre qu'elle ne correspond guère au tempérament de Menahem Begin, risque d'être ressentie comme insupportable par des combattants qui ont bu la lie de l'humiliation. Et pourtant le moment ne serait-il pas venu, après tant de sang versé, de richesses gaspillées, d'explorer enfin la route de la reconnaissance mutuelle par Israël du fait national palestinien, par les Palestiniens du fait national israélien ? Qui peut, à défaut, douter qu'après cette cinquième guerre, il en viendra une autre ?

ANDRÉ FONTAINE.

EUROPE

Pologne

L'Église fait campagne pour la venue du pape au mois d'août

De notre correspondant

Varsovie. — L'Eglise a engagé une véritable campagne en faveur de la venue du pape en Pologne en août, à l'occasion du six centième anniversaire des fêtes de Czestochowa. Deux jours après que la conférence épiscopale eut solennellement « renouvelé » son invitation au souverain pontife, le primat a saisi, jeudi 10 juin, l'occasion des cérémonies traditionnellement importantes de la Fête-Dieu pour déclarer que *« la volonté du Saint-Père de venir au mois d'août dans sa patrie est également le vœu de tout le peuple »*.

A en juger à l'ovation dont les quelque cent mille fidèles, rassemblés devant les églises du cœur de Varsovie, ont salué ces mots, il ne fait guère de doute que ce « vœu » soit puissant, et qu'il sera difficile aux autorités de s'y opposer. Fréquemment interrompu par les applaudissements, Mgr Glemp s'est néanmoins employé à rassurer le pouvoir en affirmant qu'*« il faut croire en la raison et en la maturité du peuple* (...) *capable de recevoir le Saint-Père dans l'ordre et le calme »* et qu'il ne faut pas *« avoir peur de l'enseignement que prêchera le pape, car son enseignement est de vérité et de bonté, et qu'il connaît le peuple, dont il vient, et sait ce qu'il faut lui expliquer »*.

Allant plus loin que l'expression de cette « conviction », le primat a tendu une perche au pouvoir en expliquant que la visite de Jean-Paul II constituerait *« un espoir de stabilisation et de réalisation du renouveau, le signe si attendu qu'enfin la situation sociale est en voie de stabilisation »*. Autrement dit, il ne tiendrait qu'à vous (et nous ne ferions rien contre d'exploiter l'événement à votre bénéfice en en faisant la preuve de votre bonne volonté.

Ce marché — il ne s'agit de rien d'autre — est *a priori* tentant pour le général Jaruzelski. S'il l'acceptait, il tiendrait là un moyen d'améliorer l'image internationale de son régime et de commencer à renouer les relations économiques avec l'Ouest, dont l'interruption le gêne tant. Si, au contraire, il le refusait, il démontrerait (et cela est clairement sous-entendu dans le propos du primat) qu'il se refuse à toute évolution vers un compromis et enterrerait ainsi — non content de heurter la population de front — toute perspective d'assouplissement des sanctions occidentales.

Reste que le choix est douloureux pour le régime car, lors de la première visite du pape, ce sont précisément le « calme » et la « maturité » montrés par les Polonais qui avaient donné tout son éclat à l'expression de leurs sentiments profonds. Ce ne sont ni les violences de la foule ni des philippiques du chef de l'Eglise que les autorités auraient à redouter en laissant venir Jean-Paul II. Mais la démonstration de force tranquille, d'unité, d'opposition en un mot, que donnerait à cette occasion la population. Une démonstration qui rendrait plus pressante encore la nécessité du dialogue.

Le primat, au demeurant, n'a pas caché cet enjeu-là. C'est une invite au compromis qu'il a faite, pas une offre de reddition. *« L'Argentine*, a-t-il dit, faisant référence au voyage actuel du pape, *vit une période de crise de l'Etat car c'est une junte de généraux qui y est au pouvoir et les camps d'internement ne manquent pas dans ce pays. Le pape y va pourtant pour appeler à la paix, pour dire la vérité sur Dieu et sur l'homme et montrer les possibilités de réconciliation et d'entente. Les réserves politiques doivent céder devant cette aspiration à la paix et au respect de l'homme (...). Que le Saint-Père rencontre tel ou tel homme politique n'est pas important. Ce qui est important, c'est le témoignage de vérité qui sera donné. »*

Plus rien après cela n'aurait fait démordre les fidèles de l'idée qu'en se rendant à Londres, puis à Buenos-Aires, Jean-Paul II a surtout voulu créer le précédent qui lui permettrait de venir demain en Pologne sans avaliser l'instauration de l'état de guerre.

D'autre part, l'immense croix de fleurs que des anonymes recomposent chaque matin, en plein centre de la place des Victoires, depuis la mort du cardinal Wyszynski, est devenue un lieu de pèlerinage permanent. La nuit, dans le silence du couvre-feu, la lumière des bougies l'illumine et la dessine. Il y a dix jours, une plaque y avait été posée, et aussitôt enlevée par les autorités, à la mémoire des mineurs tués en décembre à la mine Wujek. Jeudi, à l'emplacement de cette plaque, toujours signalé d'une manière ou d'une autre, on lisait l'avis de décès suivant :

« Le 13 décembre
Est morte tragiquement
La liberté.
Nous croyons en sa résurrec-
[tion. »

BERNARD GUETTA.

DIPLOMATIE

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES A NEW-YORK

M. Cheysson a eu avec M. Gromyko « le meilleur entretien franco-soviétique depuis le 10 mai 1981 »

De notre correspondante

New-York. — M. Cheysson, ministre des relations extérieures, qui a passé vingt-quatre heures à New-York, à l'occasion de la session des Nations unies sur le désarmement, a reçu jeudi soir 10 juin à dîner, son collègue soviétique M. Gromyko.

Tous deux ont passé une heure et demie en tête à tête, pour ce que l'entourage du ministre français a qualifié de « meilleur entretien franco-soviétique depuis le 10 mai 1981 ». Selon les mêmes informateurs, les discussions ont été « pragmatiques, dépourvues d'ambiguïtés, chacun sachant où l'autre se trouve après les déclarations faites par le président de la République lors de sa dernière conférence de presse ». Les conversations se sont déroulées « sans pathos et sans agressivité », les Soviétiques comprenant que les Français ont parfois des positions proches des leurs sur certains problèmes régionaux, sans pour autant « passer l'éponge sur les questions d'Afghanistan et de Pologne ».

Au cours d'une conférence de presse, le ministre s'est élevé contre ceux qui veulent « désarmer le tiers-monde », indiquant, au contraire, que les pays en développement doivent pouvoir défendre leur autonomie. Mais ils ne peuvent le faire, sans se ruiner complètement, qu'au sein d'organisations régionales.

Interrogé sur la Pologne, M. Cheysson a déclaré : « Il n'y a eu aucun progrès depuis le discours prononcé le 13 décembre par le général Jaruzelski (proclamant l'état de guerre). C'est une grande déception. Nous attendons encore l'ouverture d'un véritable dialogue politique. S'il survient, nous serons très heureux de reprendre et d'accroître notre aide économique à la Pologne. » — N. B.

« Ce n'est pas en exploitant la psychose de guerre que l'on sert la cause de la paix »

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a lancé vendredi 11 juin aux Nations unies un appel aux super-puissances afin qu'elles rétablissent entre elles *« les conditions de la confiance »* pouvant mener à une véritable réduction des armements nucléaires.

Intervenant à la session spéciale de l'assemblée sur le désarmement, M. Cheysson a ainsi défini les objectifs de la France : *l'équilibre entre l'est et l'ouest au niveau le plus bas, le plus sûr et le plus stable possible : la défense et la garantie de l'indépendance de chaque Etat grâce à la sécurité régionale ; le renforcement des procédures et institutions relatives au désarmement en veillant à l'information et à « la mobilisation des opinions publiques. »*

M. Cheysson a poursuivi : *« Depuis deux ans, au sein des opinions publiques d'Europe occidentale et des Etats-Unis, on a vu réapparaître une angoisse assoupie depuis vingt ans, celle de la guerre mondiale et donc de la guerre nucléaire.*

» En face de cette légitime anxiété, nous devons éviter deux erreurs : confondre pacifisme et volonté obstinée de paix ; attiser la peur — comme le font certains pour servir des ambitions politiques.

» Ce n'est pas en suscitant et en exploitant la psychose de guerre que l'on sert la cause de la paix — non plus d'ailleurs qu'en multipliant les propositions unilatérales spectaculaires et vagues destinées à abuser les opinions publiques. Les véritables voies du désarmement passent par l'analyse réaliste et objective des facteurs qui augmentent ou peuvent augmenter le risque d'un affrontement militaire général.

Ces facteurs sont indissociablement liés : le sur-armement nucléaire des superpuissances, les risques de déstabilisation stratégique résultant de l'utilisation militaire de technologies nouvelles, le déséquilibre conventionnel et la menace d'attaque-surprise. Pour identifier ce qui met la paix mondiale en danger, rappelons d'abord simplement ce qui l'a préservée depuis trente-six ans : la certitude que tout conflit en Europe (...) qui opposerait les superpuissances déboucherait sur l'apocalypse nucléaire. Oui (...) la dissuasion nucléaire a été, là où elle joue, l'arme de la paix. Que l'on songe seulement à ce qu'à défaut aurait été la conséquence du déséquilibre conventionnel effrayant que nous n'avons cessé de connaître en Europe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale (...).

» Mais, depuis quelques années, l'accélération qualitative et quantitative de la course aux armements nucléaires crée deux menaces de conflit majeur : celle d'une première frappe nucléaire, générale ou plus vraisemblablement limitée à l'Europe, par une superpuissance qui espérerait ainsi prévenir une telle attaque venue de l'autre ; celle d'une agression conventionnelle (ou chimique) en Europe, à l'initiative d'une puissance convaincue que le niveau de ses moyens nucléaires la protège contre toute riposte nucléaire suprême. Pensons à l'effet possible des armes conventionnelles modernes sur des régions densément peuplées, en Europe, par exemple, et nous verrons que ce scénario serait aussi effroyable que le précédent ; en fait il y mènerait nécessairement.

» Face à ces dangers réels, des solutions utopiques ou trompeuses sont trop souvent proposées : le désarmement nucléaire total ; un engagement universel de non emploi en premier (...)

» Dans un tel contexte, la France ne peut pas envisager de participer, directement ou indirectement à des négociations qui doivent, pour le moment, rester bilatérales. (...). La France ne peut, en pleine indépendance, échapper à la menace de forces très supérieures, que par la dissuasion nucléaire. Les moyens de la dissuasion nucléaire française ont été limités au niveau minimum strictement nécessaire pour interdire à quiconque de pouvoir dominer notre pays, alors que ceux des superpuissances se caractérisent par la redondance des sur-capacité. Dans cette redondance, il y a place pour réduction. »

« La France, elle, ne peut passer « au-dessous du seuil de crédibilité », mais il en irait autrement si trois conditions étaient réunies : 1) la réduction des arsenaux des superpuissances à des niveaux tels que l'on puisse considérer que l'écart entre les potentiels ait changé de nature ; 2) la limitation quantitative et qualitative des systèmes stratégiques défensifs pouvant neutraliser un jour la dissuasion nucléaire ; 3) des progrès significatifs dans la réduction des déséquilibres conventionnels en Europe et la disparition de toute menace chimique. »

M. Cheysson a regretté que la négociation d'une convention sur la prohibition des armes chimiques *« se heurte toujours à la volonté de l'U.R.S.S. » d'ignorer les exigences de la vérification ». « Y a-t-il désarmement et confiance sans vérification ? »*, a-t-il demandé.

Passant au tiers-monde, M. Cheysson s'est prononcé pour la création de *« zones d'indépendance et de solidarité »* reconnues par les puissances extérieures, visant à assurer la sécurité régionale. Evoquant le traité sur la dénucléarisation de l'Amérique latine, M. Cheysson s'est prononcé pour un accord du même type portant sur tout ou partie de l'Afrique.

MM. Mauroy et Tindemans prennent en « considération » le projet du Comité pour l'Union européenne

Un *« projet d'Union européenne »* a été entériné vendredi 11 juin à Paris par une convention réunie à l'initiative du Comité d'action pour l'Union européenne.

Dans un message à la convention, M. Mauroy, premier ministre, qui a reçu ses organisateurs à dîner, a déclaré que leur projet mérite *« une attentive considération »*. M. Tindemans, ministre belge des affaires étrangères et président du Conseil de la Communauté, a déclaré qu'il transmettrait le projet à ses collègues lors de leur prochaine réunion du 20 juin.

Composé de quelque cent cinquante personnalités de tous les Etats et de tous les horizons politiques de la Communauté (à l'exception des communistes), le comité ambitionne de jouer un rôle d'impulsion comparable à ce que fut celui du Comité d'action pour les Etats unis d'Europe de Jean Monnet.

Outre M. Tindemans, ont notamment pris part à la convention M. Andriessen, membre de la Commission européenne ; M. Scheel, ancien président de la République fédérale d'Allemagne ; Mme Simone Veil, ancien président du Parlement européen ; M. Poher, président du Sénat ; M. Maurice Faure, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ; M. P.-H. Teitgen, ancien ministre ; M. Pierre Uri. Le ministre chargé des affaires européennes, M. Chandernagor, a présidé le déjeuner.

Dans l'immédiat, le comité d'action souhaite faire adopter par les Dix un *« acte solennel »*, dont l'esprit rejoint celui de *« l'acte européen »*, mis à l'étude au sein de la Communauté, à l'initiative des ministres ouest-allemand et italien des affaires étrangères, MM. Genscher et Colombo. Il propose notamment d'intégrer le conseil européen, dans les institutions de la Communauté, alors qu'il n'a actuellement qu'une existence de fait. Il propose aussi la création d'un secrétariat général permanent. La disposition la plus originale stipule que *« l'abstention d'un état sur une question donnée ne fera pas obstacle à une prise de décision »*, ce qui rappelle ce que proposait le général de Gaulle dans *« le plan Fouchet »* rejeté dans les années 1960, où il était précisé que les décisions ne sont applicables qu'aux pays qui les approuvent. — *M. D.*

M. CHEYSSON PRENDRA LA PAROLE DEVANT L'ASSEMBLÉE DE L'U.E.O.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, prendra la parole, mardi 15 juin, devant l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, réunie à Paris.

Ce sera la première fois depuis l'intervention de M. Jobert, alors ministre des affaires étrangères, en novembre 1973, que le chef de la diplomatie française s'adressera à l'assemblée de la seule organisation européenne (réunissant les six pays fondateurs de la Communauté et la Grande-Bretagne) compétente en matière de défense.

A plusieurs reprises, l'actuel gouvernement français a marqué son intérêt pour l'U.E.O., organisation en sommeil depuis sa création en 1955, et la défense européenne. M. Cheysson a déclaré au « Monde » (2 décembre 1981) qu'il fallait « réveiller l'U.E.O. ».

Le 24 mai, dans un colloque sur la défense de l'Europe, M. Lemoine, secrétaire d'Etat à la défense, a souligné que l'U.E.O. ne se limite pas « à des organes techniques », mais constitue « une véritable institution politique ». Il a notamment suggéré que l'assemblée de l'U.E.O. étudie le « pacifisme », dont le secrétaire d'Etat ne pensait pas « qu'il soit véritablement au service de la paix. »

LA FIN DE LA VISITE DE M. REAGAN EN EUROPE

L'étape de Berlin-Ouest a été raccourcie par crainte de manifestations ou d'attentat

Le président Reagan a regagné Washington, vendredi soir 11 juin, après une visite-éclair à Berlin-Ouest, qui mettait un terme à sa « tournée » européenne de neuf jours. A son arrivée à la Maison Blanche, il s'est félicité de constater que « l'Amérique est de nouveau respectée par ses alliés comme par ses adversaires potentiels ».

Cette visite à Berlin a été marquée par des accrochages violents, mais limités, entre de petits groupes de manifestants et les forces de l'ordre, dont le dispositif de sécurité interdisait toute manifestation de masse.

● A MOSCOU, nous signale notre correspondant Thomas Ferenczi, l'agence Tass a publié à propos du voyage de M. Reagan en Europe, un commentaire dans lequel elle critique « l'alignement » des pays occidentaux sur Washington, et fait observer que la « déclaration de Bonn » (« le Monde » du 12 juin) ne condamne ni « l'agression israélienne » au Liban ni la « guerre coloniale » menée par la Grande-Bretagne aux Malouines.

De notre envoyée spéciale

Berlin-Ouest. — C'est en apôtre de la paix que le président Reagan a voulu terminer, à Berlin-Ouest, la tournée en Europe qu'il avait commencée en croisé du monde libre. Mais quels qu'aient été ses efforts pour convaincre, il restera de cette étape berlinoise le souvenir d'une visite escamotée, plus courte encore que les trois heures prévues, l'image de M. Reagan tournant le dos au mur pendant cinq petites minutes, et un constat inconcevable il y quelques années encore : cette ville, qui doit encore en grande partie son existence et sa sécurité aux Américains, n'a même pas permis au chef de la Maison Blanche de la traverser en voiture.

Les autorités avaient fait tout leur possible pour éradiquer de la ville toute trace d'antiaméricanisme : des auto-collants *« Reagan go home »* avaient été saisis, ainsi que des cassettes enregistrées par les « Alternatifs », qui avaient l'intention de faire entendre, vendredi, à tout Berlin des bruits de guerre. Les graffiti avaient été effacés sur les murs, les banderoles décrochées des immeubles occupés, et toute manifestation était interdite avant le départ du président américain. Des contrôles sévères étaient effectués sur tous les véhicules arrivant de R.F.A., et l'on avait laissé entendre que l'on attendait de ce côté là des fauteurs de troubles, voire des terroristes. On pouvait se demander, vendredi soir, si tout cela n'avait pas eu pour simple objectif de mettre sur le compte des problèmes de sécurité le peu d'envergure de cette visite.

Dès son arrivée à l'aéroport de Tempelof, où il avait été accueilli par ses compatriotes résidant à Berlin, le président Reagan, saluant quelques détachements américains, a affirmé l'engagement de Washington à Berlin. Il a annoncé que le Congrès venait de se séparer après avoir adopté le budget que permettra le maintien de trois cent mille soldats américains en Europe. Evoquant ensuite le mur de Berlin, il a demandé : *« Pourquoi a-t-il été construit, sinon parce que la liberté est contagieuse, et que les pays de l'Est en ont peur ? J'aimerais*, a-t-il dit, *leur jeter par-dessus le mur une bouteille contenant un message où je leur poserai cette question. »*

Un appel à M. Brejnev

Oubliant cette image assez maladroite de la bouteille à la mer, le président américain devait, quelques instants plus tard, au château de Charlottenburg, féliciter les Berlinois pour les progrès obtenus grâce à leur réalisme dans leurs rapports avec l'Est. Dans un discours assez long, et qui, visiblement, était destiné à séduire, M. Reagan, citant Goethe, Thomas Mann et Schiller, s'est ensuite présenté comme un homme de paix, sollicitant le dialogue avec Moscou. *« Je lance un appel à M. Brejnev*, a-t-il dit, *pour qu'il se joigne à moi dans un effort sincère pour transformer les espoirs bafoués des années 70 en une Europe plus sûre et plus libre dans les années 80. »*

Le président américain a ensuite présenté ce qu'il a appelé son *« initiative berlinoise »*, expression quelque peu emphatique par rapport à ce qu'elle recouvrait. Les Etats-Unis, a-t-il dit en substance, vont proposer une série de mesures visant à améliorer la confiance et les contacts entre Washington et Moscou, le perfectionnement du téléphone rouge et, par exemple, l'échange d'informations stratégiques, comme l'annonce préalable des exercices. Le président américain a déclaré, enfin, qu'une réaction positive de Moscou à ses propositions et à celles déjà formulées pourrait ouvrir la voie à une conférence sur le désarmement en Europe.

Tandis qu'il terminait son discours en déclarant que *« Berlin est bien toujours Berlin »*, et qu' *« il est bon d'avoir le sentiment de revenir chez soi »*, les premières échauffourées éclataient sur la place Nellodorf, où cinq mille personnes s'étaient rassemblées en dépit de l'interdiction de toute manifestation. Tout l'après-midi, des heurts très violents ont eu lieu à divers endroits de la ville. Quarante personnes ont été hospitalisées, et la police a procédé à deux cents interpellations. Une quinzaine de voitures ont été incendiées, et les vitrines de quelques banques et magasins d'autres, et ces incidents ne brisés. Mais Berlin en a vu furent pas d'une ampleur comparable à ceux qui avaient accueilli M. Haig en septembre.

En fait, l'énorme mobilisation des forces de l'ordre rendait illusoire toute manifestation massive, et a donc dissuadé tous ceux qui ne se considèrent pas comme des « professionnels de la casse ». Ceux-ci avaient surtout le sentiment que ce qui devait être démontré l'avait été la veille par le très grand succès de la manifestation pour la paix.

CLAIRE TRÉAN.

LE QUAI D'ORSAY EST « SURPRIS » PAR LES DÉCLARATIONS DE L'AMBASSADEUR AMÉRICAIN EN FRANCE

Le ministère des relations extérieures a réagi vendredi 11 juin aux propos tenus jeudi à Lyon par l'ambassadeur des Etats-Unis en France, M. Evan Galbraith, qui effectue une tournée en province *(nos dernières éditions du 12 juin)*. Le porte-parole du Quai d'Orsay a fait état de sa *« surprise »* après les déclarations de M. Galbraith sur l'attitude française à l'égard du terrorisme et a indiqué que ce dernier serait reçu *« très bientôt »* au ministère où lui seront demandés *« les éclaircissements nécessaires »*.

Au cours d'une conférence de presse à Lyon, M. Galbraith avait estimé jeudi que la France ne faisait *« pas toujours la différence entre exilés et terroristes »* et avait semblé lier cette observation à d'autres remarques sur le *« terrorisme libyen »*.

M. Galbraith, de son côté, a atténué vendredi à Dijon ses propos de Lyon, nous indique Robert Gerles, notre correspondant en Côte-d'Or. *« J'avais voulu rendre hommage à l'action de M. Defferre qui a pris récemment des mesures pour mieux assurer la protection du personnel de l'ambassade des Etats-Unis à Paris. (...) J'ai voulu rappeler que la France, comme les Etats-Unis, avait historiquement une politique d'accueil pour les exilés. Cette politique est une politique honorable mais, depuis quelque temps, certains de ces réfugiés en ont abusé pour commettre des attentats. Il était donc nécessaire que des distinctions soient désormais faites et d'agir vigoureusement contre ces abus. C'est ce qu'a fait M. Defferre »*, a déclaré M. Galbraith.

AFRIQUE

Tchad

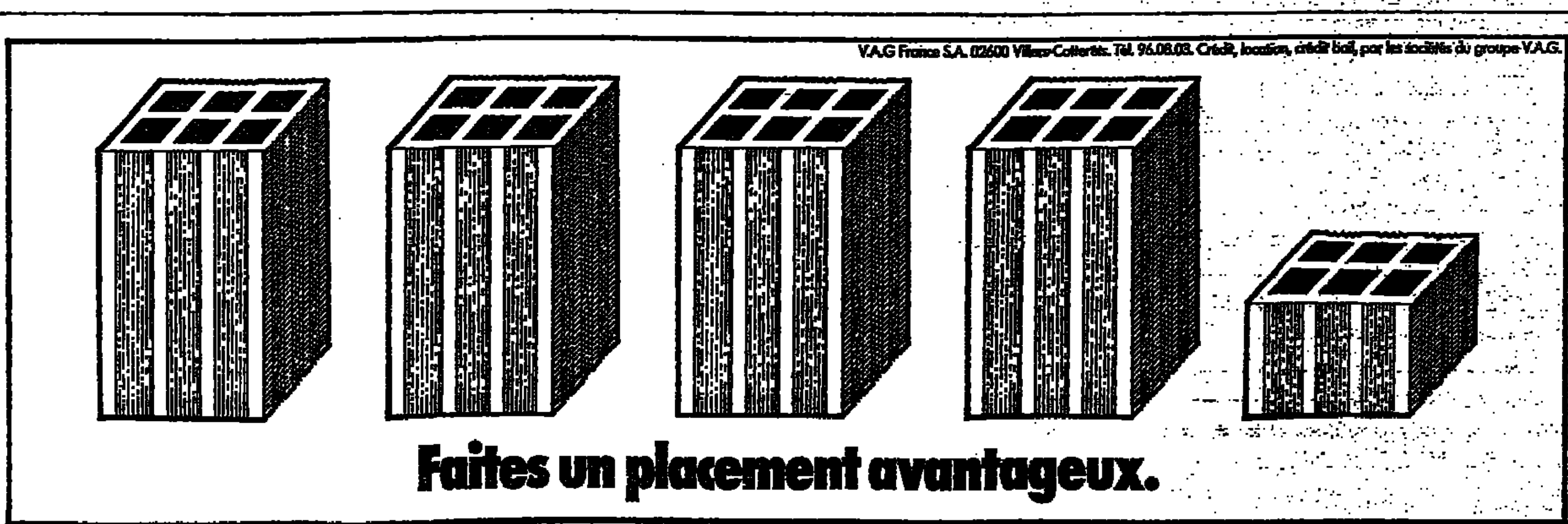
LE PRÉSIDENT DE L'O.U.A. ORDONNE LE RETRAIT DE LA FORCE NEUTRE

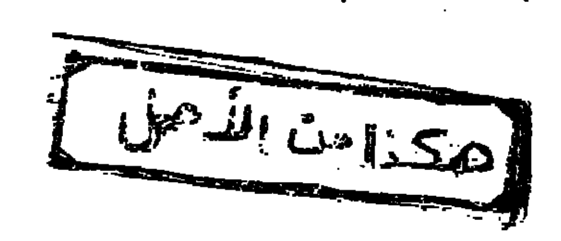
Chef de l'Etat kenyan et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), M. Daniel Arap Moï a ordonné, vendredi 11 juin, le retrait de la force neutre interafricaine de maintien de la paix, qui est déployée au Tchad depuis novembre dernier. Composée d'éléments nigerians, zaïrois et sénégalais, cette force de 3 275 hommes avait pour mission d' *« assurer la défense et la sécurité »*. Les gouvernements du Zaïre, du Sénégal et du Nigeria avaient déjà fait savoir, de leur côté, qu'ils retireraient prochainement leurs troupes. Cependant, le général Mobutu a annoncé vendredi qu'il suspendait momentanément sa décision et qu'il maintenait provisoirement au Tchad le contingent de 2 000 Zaïrois qui y est engagé.

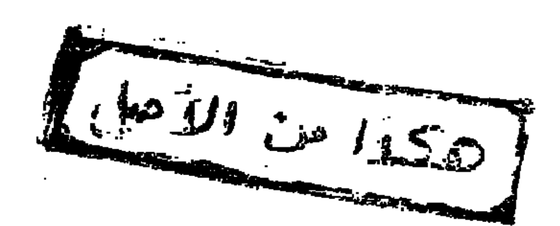
Cinq jours après la prise de N'Djamena par les Forces armées du nord (FAN) de M. Hissène Habré, M. Daniel Arap Moï a ainsi officiellement mis un terme à la première tentative de l'O.U.A. de résoudre un conflit africain par ses propres moyens. Le président Moï a légitimé sa décision en ces termes : « Après les derniers développements de la situation au Tchad, il est maintenant évident que ni le président Goukouni, ni le gouvernement d'union nationale de transition, ne sont capables de remplir les conditions fixées lors de la dernière réunion de l'O.U.A. à Kinshasa en mai... ». Cette déclaration fait référence au refus persistant de M. Goukouni Oueddeï de négocier avec M. Hissène Habré et donc de rendre impossible l'organisation d'élections libres.

D'autre part, dans un communiqué publié vendredi à Paris, M. Acyl Ahmat, ancien ministre des affaires étrangères, chef du Conseil démocratique révolutionnaire (CDR), considéré comme favorable à la Libye, a lancé un appel à *« ouvrir des pourparlers immédiats afin de mettre au point une nouvelle formule politique au Tchad »*.

Enfin, M. Sékou Touré, chef de l'Etat guinéen, a adressé vendredi ses « chaleureuses et fraternelles félicitations » à M. Hissène Habré pour son entrée à N'Djamena.







Le Monde

politique

LE PROJET SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'obligation annuelle de négocier concerne toutes les entreprises où existe une section syndicale

Vendredi 11 juin, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi relatif à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail.

Après avoir adopté l'article L. 132-19, qui prévoit notamment qu'une convention ou des accords peuvent être conclus au niveau d'un établissement ou d'un groupe d'établissements, les députés examinent l'article L. 132.20. Modifié par le groupe R.P.R., celui-ci prévoit que l'objet et la périodicité des négociations sont fixés par accord entre l'employeur et les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, ainsi que les informations nécessaires à remettre préalablement, le cas échéant, aux délégués syndicaux de l'entreprise ou de l'établissement.

L'article L. 132.22 dispose que *« les clauses salariales des conventions ou accords d'entreprise ou d'établissement peuvent prévoir des modalités particulières, d'application des majorations de salaires décidées par les conventions de branches ou les accords professionnels ou interprofessionnels applicables dans l'entreprise, à condition que l'augmentation qui résulterait de l'application des majorations accordées par les conventions ou accords précités pour les salariés concernés et les salaires minima hiérarchiques soient respectés »*. M. Oehler (P.S., Bas-Rhin), rapporteur de la commission des affaires sociales, indique que ces dispositions devraient faciliter une négociation aboutissant à une augmentation des bas salaires plus rapide que celle négociée au niveau de la branche.

M. Barrot (U.D.F., Haute-Loire) assure que l'obligation de négocier au niveau des entreprises affaiblira les conventions de branches. M. Auroux, ministre du travail, répond : *« Pour que la réduction du travail soit créatrice d'emplois, il faut conserver une certaine souplesse de négociation, qui permette un dynamisme conventionnel fondé sur la responsabilité. C'est pourquoi le double niveau de négociations est nécessaire »*.

M. Séguin (R.P.R., Vosges) indique : *« Si les trente-cinq heures sont payées comme quarante heures, aucun emploi ne sera créé. Or, plus ce problème sera traité près de la base, c'est-à-dire au niveau des entreprises ou des établissements, moins il aura de chances d'être résolu de façon satisfaisante. »*

L'article L. 132.24 apporte une innovation importante en permettant aux organisations syndicales qui n'ont pas signé une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement, un avenant ou une annexe, de s'opposer à leur entrée en vigueur. Cette faculté d'opposition est soumise aux conditions suivantes : les organisations syndicales doivent avoir recueilli *« les voix de plus de la moitié des électeurs inscrits lors des dernières élections au comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel »* (plusieurs organisations peuvent se regrouper pour atteindre ce seuil). Lorsque les dispositions auxquelles il est fait opposition ne concernent qu'une catégorie professionnelle déterminée relevant des deuxième et troisième collèges (cadres et agents de maîtrise), les organisations syndicales ne peuvent manifester leur opposition que si elles ont obtenu les voix de plus de la moitié des électeurs inscrits dans ces collèges. L'opposition doit porter sur des textes qui dérogent, soit à des dispositions législatives ou réglementaires lorsque des dispositions autorisent une telle dérogation, soit à des dispositions salariales conclues au niveau professionnel ou interprofessionnel. L'opposition doit également être formulée dans un délai de huit jours à compter de la signature de l'acte dont il s'agit ; être formulée par écrit, motivée et notifiée aux signataires. Enfin, il est précisé dans cet article que *« les textes frappés d'opposition sont réputés non écrits »*.

M. Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine) estime que cet article « institue un droit de veto » des organisations syndicales les plus importantes et qu'il constitue « un frein à la liberté contractuelle ». « Ce que vous appelez droit de veto, répond M. Auroux, je l'appelle seuil de légitimité. »

L'Assemblée adopte ensuite un amendement de M. Renard (P.C., Aisne) étendant au premier collège (ouvriers) les dispositions applicables lorsque le texte en cause ne concerne qu'une catégorie professionnelle déterminée (sans cet amendement, seules les organisations de cadres et d'agents de maîtrise auraient eu la possibilité de s'opposer à l'entrée en vigueur du texte conventionnel, à partir du moment où elles ont obtenu plus de la moitié des voix des électeurs inscrits dans leurs propres collèges).

L'article L. 132-25 constitue l'élément central du projet de loi. Il prévoit que dans les entreprises d'au moins cinquante salariés l'employeur est tenu d'engager chaque année une négociation sur les salaires effectifs et l'organisation du temps de travail. Après avoir repoussé deux amendements de l'opposition tendant à supprimer cet article, l'Assemblée examine un amendement de la commission substituant au seuil des entreprises d'au moins cinquante salariés celui des entreprises *« où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives »*.

L'amendement indique ensuite : *« A défaut d'une initiative de l'employeur depuis plus de douze mois suivant la précédente négociation, la demande, formulée par l'une des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, est transmise dans les huit jours par l'employeur aux autres organisations représentatives »* (la possibilité de constituer des sections syndicales dans les entreprises de moins de cinquante salariés résulte du précédent projet sur les droits des travailleurs portant sur le développement des institutions représentatives. L'amendement de la commission a donc pour conséquence d'instituer une négociation annuelle sur les salaires dans toutes les entreprises disposant d'une section syndicale).

Les députés adoptent ensuite un sous-amendement du gouvernement stipulant que, défaut d'une initiative de l'employeur, la négociation s'engage immédiatement dans un délai de quinze jours. L'amendement de la commission, ainsi modifié, est adopté par 324 voix contre 162.

L'article L. 132-26, modifié par des amendements du gouvernement prévoit que la délégation de chacune des organisations représentatives concernées par les négociations comprend, obligatoirement, le délégué syndical de l'entreprise ou, en cas de pluralité de délégués, au moins deux délégués syndicaux. Chaque organisation pourra compléter sa délégation par des salariés de l'entreprise, dont le nombre est fixé par accord. A défaut, ce nombre sera égal au plus à celui des délégués syndicaux. S'il y a un seul délégué syndical dans l'entreprise, les salariés pourront être au nombre de deux.

Les députés adoptent, ensuite, notamment l'article L. 132-29, qui prévoit les dispositions suivantes : dans les quinze jours qui suivent la demande formulée par une organisation syndicale, l'employeur doit convoquer les parties à la négociation annuelle. Lors de la première réunion, sont précisées les informations que l'employeur remettra aux délégués syndicaux et aux salariés de la délégation, en ce qui concerne les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail ; le lieu et le calendrier des réunions.

Les députés examinent un amendement présenté à la fois par la commission et le groupe socialiste, tendant à indiquer que ces informations *« doivent permettre une analyse comparée de la situation des hommes et des femmes en ce qui concerne les emplois et les qualifications, les salaires payés, les horaires effectués et l'organisation du temps de travail. Ces informations doivent faire apparaître les raisons de ces situations »*.

Mme Roudy, ministre des droits de la femme, MM. Auroux et Evin, président de la commission, insistent pour que l'Assemblée n'adopte pas cet amendement, en raison du dépôt d'un projet de loi sur l'égalité des sexes, à la prochaine session d'automne. M. Séguin observe : *« Quand on ne peut pas que des amendements soient adoptés, il ne faut pas en déposer ! »* Après une longue hésitation des députés socialistes, cet amendement est adopté à l'unanimité (484 contre 0).

L'article L.132-30 précise que tant que la négociation est en cours, l'employeur ne peut, dans les matières traitées, arrêter de décisions unilatérales concernant la collectivité des salariés, à moins que l'urgence ne le justifie et à condition, dans ce cas, de communiquer sans délai ces décisions aux organisations syndicales représentées à la négociation.

A la faveur d'une infériorité numérique des députés de la majorité, l'Assemblée adopte un amendement de M. Noir (R.P.R., Rhône) supprimant la condition de communications aux organisations syndicales. Pour l'amendement suivant, émanant de M. Séguin, le vote s'effectue par scrutin public à l'aide de bulletins, la machine électronique utilisée pour les scrutins publics étant en panne. Les huissiers passent donc dans les travées pour recueillir, dans des urnes, les bulletins de tous les députés. Après dépouillement, cet amendement est repoussé.

L'article 132-31 prévoit notamment que des accords peuvent regrouper localement, au plan professionnel ou interprofessionnel, les entreprises occupant moins de onze salariés. Ces accords instituent des commissions paritaires qui concourent à l'élaboration et à l'application des conventions ou accords collectifs de travail, ainsi que, le cas échéant, à l'examen des réclamations individuelles et collectives des salariés intéressés.

M. Auroux s'oppose à un amendement des groupes R.P.R. et U.D.F. tendant à supprimer cet article, en expliquant qu'au moment où l'on étend les droits des travailleurs, il n'y a aucune raison de tenir à l'écart les deux millions et demi de salariés qui travaillent dans les entreprises de moins de onze salariés.

L'Assemblée adopte ensuite l'ensemble de l'article 4 sur les conventions et accords collectifs de travail.

La suite du débat est renvoyée à une date non déterminée. — L.Z.

LA CONTROVERSE SUR LA CONSTITUTIONNALITÉ DE LA RÉFORME DE LA PLANIFICATION

Un « non-événement » ?

La discussion du projet de loi portant réforme de la planification, qui s'ouvre, lundi 13 juin, à l'Assemblée nationale, aura été précédée par un curieux imbroglio juridique et constitutionnel. Lorsque M. Rocard, ministre du plan et de l'aménagement du territoire, aura réfuté, lundi après-midi, la thèse de l'inconstitutionnalité de son projet, défendue par M. Gantier, député U.D.F. de Paris, et, dans une moindre mesure, par les députés socialistes membres de la commission des finances, la querelle n'en sera pas pour autant tranchée. Seul le Conseil constitutionnel, s'il est saisi par l'opposition — ou uniquement par le groupe U.D.F. — pourra dire si le texte — amendé par le Parlement — recèle des dispositions non conformes à la Constitution. La question de savoir si le projet initial préparé par le ministère du Plan était ou non conforme à la Constitution ne recevra, elle, jamais de réponse satisfaisante.

Les événements qui se sont succédés depuis le mercredi 8 juin, date à laquelle l'éventualité de l'inconstitutionnalité du projet a été pour la première fois publiquement évoquée, lors d'une réunion de la commission des finances, ont mis en lumière, dans la meilleure des hypothèses, un manque de dialogue entre la majorité et le gouvernement — en l'espèce, M. Rocard ; — au pis, des divergences profondes entre le gouvernement et le groupe socialiste — symbolisé par ceux de ses membres qui font partie de la commission des finances.

Dans les deux cas, les arrière-pensées politiques n'étaient pas absentes du débat. Il apparaît également probable que la personnalité du ministre du plan, c'est-à-dire la place qu'il occupe tant au gouvernement qu'au parti socialiste, n'a pas constitué un facteur neutre dans la cristallisation des thèses en présence. Au-delà de celles-ci, les conséquences de ce que les conseillers du premier ministre qualifient de « tempête dans un verre d'eau » *sont encore difficiles à apprécier : l'image et l'influence de M. Rocard sortiront-elles renforcées d'une période au cours de laquelle de nombreux députés — notamment socialistes — ont été convaincus, à tort ou à raison, de l'incapacité du ministre du plan à présenter un projet de loi qui soit conforme à la Constitution ?*

Peut-on, d'autre part, exclure tout à fait l'idée selon laquelle des divergences apparues publiquement au sein de la majorité peuvent constituer un argument en faveur d'une décision d'inconstitutionnalité prise par une juridiction — le Conseil constitutionnel — qui, si l'on en croit les propos tenus par plusieurs responsables socialistes au moment du débat sur les nationalisations, n'est qu'une juridiction « politique » ?

Vendredi, dans l'entourage du premier ministre et du ministre du plan, on insistait pour ramener l'affaire à de moindres proportions : « Il n'y a pas d'« affaire », parce que le texte est, et a toujours été, conforme à la Constitution. » *On démentait également qu'au cours de la réunion qui a eu lieu, jeudi soir, chez M. Marceau Long, secrétaire général du gouvernement, l'éventualité d'un retrait du texte de l'ordre du jour ait été évoquée. Les arguments que devrait développer, lundi, M. Rocard apparaissent forts. Surtout, ils sont ceux des spécialistes de droit constitutionnel et parlementaire que le gouvernement a consultés.*

Mais, c'est ainsi : à l'origine des « non-événements », il y a toujours quelques fondements.

LAURENT ZECCHINI.

Du côté du gouvernement, l'explication politique de l'attitude adoptée par les députés socialistes en commission des finances est la suivante : surpris, voire affolés, par l'apparente justesse des multiples objections d'ordre constitutionnel soulevées par M. Gantier, ils auraient en quelque sorte mis « les bouchées doubles » pour prévenir tout risque d'inconstitutionnalité. On souligne que la commission des finances n'est pas celle des lois, et que les juristes y sont plus rares... On rappelle également que la réunion de la commission du mercredi matin — dont les travaux ont été suspendus, à la demande des commissaires socialistes, — a été suivie d'une seconde réunion, au cours de laquelle le responsable du groupe U.D.F., M. Soisson, tout en estimant que le projet souffrait de plusieurs imperfections, a pris ses distances avec la lourde charge lancée par M. Gantier, en précisant que celui-ci s'exprimait *« en son nom personnel »*. On insiste, d'autre part, sur le fait qu'à aucun moment le groupe R.P.R. ne s'est engagé dans le débat sur l'inconstitutionnalité du projet de loi. Et que ce n'est peut-être pas par hasard. On fait observer, enfin, qu'il n'y a que deux amendements du groupe socialiste dont l'exposé des motifs reconnaît explicitement que leur objet est de lever un préalable d'ordre constitutionnel.

Le premier et le dernier points de ces observations sont contestables. Tout d'abord l'« affolement », d'une part : les amendements du groupe socialiste ont été élaborés antérieurement à l'argumentation développée par M. Gantier, d'autre part, les responsables de la commission des finances s'étaient adressés, il y a une huitaine de jours, au cabinet de M. Rocard pour faire part de leurs doutes quant à la constitutionnalité du projet. Qu'il y ait eu, en revanche, une sorte d'« emballement » de la machine parlementaire et que certains y aient vu, ensuite, l'occasion de mettre M. Rocard en difficulté ; ce n'est pas une hypothèse à écarter *a priori*.

Ensuite, la limitation de la portée constitutionnelle des amendements socialistes : la thèse ne tient pas, dans la mesure où une bonne dizaine de ces amendements apportent des modifications qui recoupent les objections de M. Gantier. A l'évidence, les commissaires du groupe socialiste étaient persuadés que le projet était largement contraire à plusieurs articles de la Constitution.

Ils le sont peut-être moins aujourd'hui. D'autant que la tournure prise par les événements a été jugée inutile, voire regrettable, à la fois par certains responsables socialistes et par le gouvernement, qui ont fait valoir aux intéressés des arguments réfutant la thèse de l'inconstitutionnalité.

Les thèses en présence

Pour M. Gantier, l'ensemble des formalités, délais, conditions et consultations obligatoires prévus par le projet constituent des limitations aux prérogatives constitutionnelles du gouvernement, qu'une loi simple paraît d'autant moins pouvoir instituer que le plan ne constitue pas une matière relevant du domaine législatif, limitativement défini par l'article 34 de la Constitution ; un certain nombre de dispositions peuvent constituer des *« résolutions »* ou des *« injonctions »* au gouvernement, toutes formes d'intervention du Parlement non prévues par la Constitution ; l'article 70 de la Convention distingue bien les « projets de loi » et les « plans », ce qui montre que le constituant n'a pas voulu faire entrer le plan dans le domaine législatif.

A l'origine, il est vrai, M. Rocard avait souhaité présenter, outre le projet de planification proprement dit, un projet de loi organique tendant à modifier en ce sens l'article 34 de la Constitution (1). Le gouvernement, *« dans sa sagesse »*, n'a pas estimé que cette procédure était souhaitable. Sans doute, notamment, en raison d'une vieille méfiance envers des procédures à caractère constitutionnel (2). M. Rocard a confirmé, vendredi matin, au cours d'une conférence de presse, qu'il y a bien eu arbitrage : *« Le premier ministre a tranché »*, a-t-il indiqué.

En revanche, la thèse des « injonctions » au gouvernement ne tiendrait pas, pour les raisons suivantes : une injonction n'existe que si le Parlement enjoint impérativement le gouvernement à réaliser des choses qui relèvent de la compétence exclusive de l'exécutif. Mais, si c'est celui-ci qui se propose d'effectuer ces réalisations, l'injonction n'existe pas. La jurisprudence constitutionnelle fournit des exemples : le Conseil constitutionnel déclarant non conforme à la Constitution une disposition tendant à imposer au gouvernement la présentation de diverses mesures, mais ne trouvant rien à redire, dans le même texte, à une autre disposition de même nature, imposant au gouvernement, sous l'autorité du ministre intéressé, de préparer un ensemble de propositions. Dès lors, estime le gouvernement, les articles incriminés par M. Gantier étant d'origine gouvernementale, ils échappent à la définition constitutionnelle de l'injonction et donc à toute critique.

De même, en ce qui concerne plusieurs dispositions relevant du pouvoir réglementaire et figurant dans le projet de loi. Selon le gouvernement, cette objection n'est pas gardée, dans la mesure où, comme l'a indiqué M. Debré dans l'exposé des motifs d'une de ses propositions de loi, *« le gouvernement peut même faire appel à la loi pour statuer en un domaine réglementaire. Toutefois, l'intervention du législateur ne prive en aucun cas le gouvernement de l'exercice ultérieur de son pouvoir réglementaire »*. Il y a donc bien des « passerelles » entre les domaines respectifs du Parlement et du gouvernement, ce dernier conservant le monopole de la défense du domaine réglementaire (article 41 de la Constitution). Le gouvernement pourrait, cependant, accepter la suppression du délai fixé par le projet au Conseil économique et social pour remettre son avis sur le rapport de la commission nationale de la planification, bien que ce délai réponde à un souhait du Conseil. Il pourrait également accepter la suppression d'une disposition stipulant implicitement que les régions sont des collectivités territoriales (*« L'Etat peut conclure avec les régions et les autres collectivités territoriales (...) des contrats de plan »*), dans la mesure où celle-ci apparaît contraire à l'article 72 de la Constitution (3).

Parmi les nombreuses dispositions incriminées par M. Gantier figure, notamment, l'application aux territoires d'outre-mer des contrats de plan qui, sauf à contrevenir à l'article 74 de la Constitution, nécessite une consultation des assemblées territoriales concernées. Or, cette consultation a bien eu lieu. Le député U.D.F. conteste, également, la rédaction de l'article 4 — repoussé par la commission des finances, — programmes dans les lois de programmes dans les délais de plans. Pour le gouvernement, une telle mesure n'est en rien contraire à la Constitution, puisque aucune disposition ne l'interdit

M. Gantier aura l'occasion de défendre l'ensemble de ses objections au cours du débat, et la discussion des articles permettra à la commission des finances de justifier les amendements qu'elle a adoptés, à l'initiative du groupe socialiste. Logiquement, le ministre du plan et de l'aménagement du territoire devrait s'opposer à ceux qui ont pour objet de supprimer des dispositions jugées inconstitutionnelles, dès lors qu'il est persuadé que son projet de loi est conforme à la Constitution. De son côté, M. Soisson a annoncé, vendredi, que le groupe U.D.F. ne déposera pas d'exception d'irrecevabilité (dont l'objet est de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles).

Dans un premier temps, c'est-à-dire avant une éventuelle décision du Conseil constitutionnel, le débat parlementaire devrait apporter quelques clarifications quant aux certitudes des partisans de la thèse de l'inconstitutionnalité du projet. A l'intérieur de l'opposition comme de la majorité. — L.Z.

(1) L'article 34 de la Constitution est le seul article pouvant être modifié par une loi organique, et non, obligatoirement, par la procédure de la révision constitutionnelle.

(2) Les lois organiques sont obligatoirement soumises au Conseil constitutionnel.

(3) L'article 72 de la Constitution dispose : « *Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi (...)* ». La loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes et des régions, prévoit que les régions ne deviendront des collectivités territoriales que lorsque les conseils régionaux seront élus au suffrage universel.

POLITIQUE

La vérité d'un homme meurtri

(Suite de la première page.)

Le rôle politique du premier ministre, sa lucidité, sa sûreté de jugement, *sa promptitude de décision*, n'en font apparaître que plus graves les défaillances, les hésitations, les incompréhensions d'un de Gaulle vieillissant.

Mais si Georges Pompidou a alors été ébranlé dans sa confiance politique, il a été encore plus meurtri dans son être intime par l'affaire Markovic, qui a éclaté quelques mois plus tard, et qui a mis en cause son épouse. Il le dit avec une grande émotion, comme il l'avait d'ailleurs déjà confié à l'époque à certains journalistes : « *Je ne pensais qu'à ma femme. J'imaginais son drame et, je l'avoue, je craignais le pire. Rarement j'ai été aussi près du désespoir.* » Mais devant l'absence de « *courage* » de M. Couve de Murville, devant l'attitude de de Gaulle, qui n'a pas « *tout balayé d'un revers de main* », devant le comportement du juge d'instruction, un « *méchant con* », celui des policiers « *complices* » de la « *machination* », l'indignation de l'ancien premier ministre éclate à travers des accents de grande conviction.

L'ouvrage se termine par la relation d'un fait banal : en voyage privé *à Rome, Georges Pompidou* déclare à des journalistes que, le jour où le général quittera le pouvoir, il est « *probable* » qu'il sera candidat à l'Elysée.

On connaît la suite et la rupture définitive avec le général, qu'il servait pourtant depuis 1945. Le candidat à la présidence de la République de 1969 arrête son récit avant son entrée à l'Elysée, mais rappelle cependant que, présentant sa candidature aux députés républicains indépendants, il remarque parmi eux « *la figure fermée et hostile de Giscard d'Estaing* ».

L'intérêt de ces fragments d'une esquisse de Mémoires, que la mort a empêché son auteur de terminer, réside dans la spontanéité et la sincérité qui s'en dégagent. C'est bien « une » vérité rétablie, mais c'est celle, naturellement subjective, de Georges Pompidou. Ce sont un peu comme des réflexions, des notes jetées sous le coup de l'émotion, de l'indignation, sans précautions, pour ne rien oublier, mais que l'on se promet de corriger avant de les livrer au public. N'écrit-il pas (page 119) : « *Pour le moment, je donne à ce récit la forme de notes* » ? Georges Pompidou, normalien, fondamentalement intellectuel, homme de lettres et « *profondément moraliste* », ainsi qu'il le dit de lui-même, aurait-il publié tels quels ces documents bruts dans une forme aussi... brutale ? Le livre s'accompagne d'une série de notes et de lettres inédites de de Gaulle et d'autres personnalités dont la moins intéressante n'est pas celle où M. Alain Peyrefitte s'indigne du « *coup de poignard dans le dos* » donné par M. Giscard d'Estaing lorsque celui-ci demandait, en 1968, le changement du premier ministre.

Enfin, l'autoportrait inédit qui ouvre ce recueil est riche de réflexions sur l'itinéraire intellectuel d'un agrégé de lettres saisi par la politique.

ANDRÉ PASSERON.

★ Georges Pompidou : *Pour rétablir une vérité.* Flammarion, 296 pages, 65 francs.

De mai 1968 au référendum de 1969

● De Gaulle en mai 1968 : « *Le général sans doute saisissait mal les événements. Joxe, premier ministre par intérim, Fouchet, ministre de l'intérieur, Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale, balançaient entre des décisions opposées. Pour moi, j'avais l'impression d'apercevoir avec une clarté aveuglante la voie à suivre... Ma tactique était simple. Je voulais d'abord gagner du temps. La crise n'avait pris une tournure aussi grave que dans la mesure où l'opinion avait brusquement laissé libre cours au prurit anti-gaulliste qui l'avait démangé à plusieurs reprises dans le passé* ».

● Les accords de Grenelle : « *La démagogie, C.F.D.T. mise à part, en fut presque absente... La C.F.D.T. seule cherchait à renvoyer la suite du débat à une autre séance. Mais cette attitude était en liaison évidente avec la nouvelle de la réunion politique de Charlety convoquée pour l'après-midi et où devaient se trouver ensemble MM. Mitterrand et Mendès France qui se préparaient à se partager les pouvoirs... La C.G.T. réagissait très mal à cette manœuvre... En séance, chacun comprit que les jeux étaient faits. C'est « un accord fécond », déclaré M. Séguy. Et je pus l'annoncer sous les caméras de la télévision au pays qui m'avait beaucoup vu durant ces semaines et qui dut respirer* ».

Après un entretien avec de Gaulle : « *Lassé et même découragé* », Georges Pompidou écrit : « *Certes, depuis le début, il n'avait pas « senti » la crise. Il ne comprenait pas que dans une France prospère où l'expansion économique repartait vigoureusement, en bonne situation à tous égards, il put y avoir cette espèce de désenchantement et désir brutal de changement. Il m'avait laissé diriger la manœuvre, parler seul aux Français, mener les négociations, se contentant de me dire avant Grenelle : « Concluez à n'importe quel prix » mais à aucun moment je n'avais compris à quel degré de découragement, le général était arrivé* ».

● De Gaulle à Baden-Baden : « *Je connaissais depuis longtemps les crises psychologiques du général et la tentation périodique du départ. Or, ce matin du 29 mai, l'hypothèse du départ m'apparaissait comme une catastrophe. On m'annonça que le général prenait le téléphone. La conversation fut brève et étrange. Je me bornais à insister sur mes inquiétudes relatives à son départ, sur la nécessité absolue de son retour le lendemain. Le général m'expliqua qu'il ne pouvait pas me recevoir, qu'il avait absolument besoin de se refaire par vingt quatre heures de solitude et de campagne. Mais, alors qu'il parlait d'un ton détaché, m'assurant qu'il rentrerait le jeudi, que retarder le Conseil d'une journée était sans importance, que Colombey n'était pas loin, que j'avais grand tort de m'inquiéter, alors même qu'il affectait de sourire de mes inquiétudes, son ton changeait brusquement pour me dire :* « Je suis vieux, vous êtes jeune, c'est vous qui êtes l'avenir » *et il raccrochait en me disant :* « Au revoir, je vous embrasse »... *Je m'irritai de l'attitude du président de la République à mon endroit. Je ne savais pas l'objet de son voyage à Baden-Baden. Mais je trouvais peu admissible que le chef de l'Etat non seulement se déplaçât mais quittât le territoire national sans en informer le premier ministre... Je n'en avais pas moins été traité avec ce qui m'apparaissait à ce moment-là comme une singulière désinvolture... En réalité, le général avait eu une crise de découragement. Croyant la partie perdue, il avait choisi le retait. En arrivant à Baden-Baden, les dispositions avaient été aussitôt prises pour un séjour prolongé... C'est le général Massu qui par son courage, sa liberté d'expression, son rappel du passé, l'assurance de la fidélité de l'armée réussit à modifier la détermination du général, puis à la retourner complètement... De Gaulle devait me le confirmer lui aussi car le samedi 1er juin j'eus l'émotion d'entendre ce grand homme dire :* « Pour la première fois, de ma vie, j'ai eu une défaillance. Je ne suis pas fier de de moi »... *Pour la masse c'est c'est moi qui avais tenu. Le général avait été* « absent ».

● L'affaire Markovic : « *J'étais indigné, ainsi Couve n'avait même pas le courage de me prévenir ! Ainsi ces hommes, dont plusieurs connaissaient bien mon ménage, avaient plus ou moins cru à la véracité des faits puisqu'ils jugeaient que l'enquête pouvait se poursuivre dans cette voie ! Ainsi, le général lui-même, qui connaisait ma femme, depuis si longtemps, n'avait pas tout balayé d'un revers de main.* » Après une entrevue avec de Gaulle : « *Sans exagérer, je puis dire que le général, en me quittant, ne semblait pas très satisfait de lui-même... Je puis dire que pendant des mois l'activité de la police et de la justice a été orientée non vers la recherche des auteurs du crime mais vers la recherche de témoignages et de documents qui pouvaient nous compromettre ma femme et moi... Ni place Vendôme chez M. Capitant, ministre de la justice, ni à Matignon, chez Couve de Murville, ni à l'Elysée, il n'y a eu la moindr réaction d'hommes d'honneur. Parmi tous ces hommes qui avaient été ses ministres et étaient mes amis, aucun n'eut le courage d'aller voir le général et de dénoncer le scandale des attaques contre ma femme et moi. Celui qui fut le plus fidèle, le plus ardent, qui m'aida vraiment c'est Jacques Chirac. Trois ou quatre autres me défendirent dans les conversations, dans les dîners. Mais cela n'alla pas au-delà. Dans l'opposition, quelques personnalités déplaisantes apparaissaient, et d'abord Me Roland Dumas [actuel député socialiste de la Dordogne], qui se ruait à Belgrade pour obtenir d'être l'avocat de la famille Markovic, partie civile. Il devait d'ailleurs plus tard se faire désavouer par son chef, François Mitterrand, qui avait rencontré lui aussi la calomnie et la bassesse humaine et se désolidarisa publiquement des manœuvres contre moi.* »

● La campagne du référendum de 1969 : « *Si je n'ai pas tenu davantage de grandes réunions, si je n'ai pas parlé davantage à la radio et à la télévision c'est qu'on ne me l'a pas demandé, autrement dit que Couve de Murville s'y est opposé. L'homme se découvrait. Il voulait être premier ministre jusqu'en 1972, date normale de l'élection présidentielle afin d'être candidat à la présidence de la République. Le calendrier était en effet favorable. Encore fallait-il gagner le référendum et il en était bien incapable. Le général de son côté manquait de flamme. Le sujet était trop mince, trop ingrat pour soutenir le verbe.* »

Une affaire irrésolue

Le 1er octobre 1968, on découvrait, dans une décharge publique près d'Elancourt (Yvelines), le corps ligoté par un sac de jute et enveloppé dans une housse de plastique d'un ressortissant yougoslave, Stevan Markovitch, ancien garde du corps de l'acteur Alain Delon.

L'« affaire » allait faire d'autant plus de bruit que l'enquête piétinait : dans les « rumeurs », on trouvait mêlés personnalités politiques, gens du spectacle et du « milieu ». A quelques mois des élections présidentielles de 1969, le bruit selon lequel la victime aurait été tuée pour avoir été témoin de soirées libertines auxquelles auraient assisté des « personnalités » put apparaître comme un complot.

Si tel était le cas, M. et Mme Georges Pompidou devaient en être les premières victimes. Celui qui, à l'époque, n'était plus que l'ancien premier ministre du général de Gaulle, s'adresse, à plusieurs reprises, à lui pour qu'il intervienne. Finalement, le mercredi 12 mars 1969, est annoncée publiquement que M. et Mme Pompidou dîneront le soir même à l'Elysée. Mais la réparation morale s'était fait attendre, puisque la première démarche de Georges Pompidou auprès du chef de l'Etat remontait au mois de décembre précédent.

Mais le mystère demeure, en dépit d'un rapport de police remis au juge d'instruction et qui passe au crible toutes les hypothèses du crime : règlement de comptes, trafic de drogue, chantage, trafic d'influence... Aucune de ces hypothèses ne semble satisfaisante pour la police.

On en revient alors à la thèse des amis du mort, selon laquelle Stevan Markovitch aurait cherché à se venger de M. Alain Delon, qui l'avait évincé de son entourage, et serait tombé dans un guet-apens en poursuivant cette vengeance. Viennent à l'appui de cette thèse les lettres quelque peu énigmatiques écrites, peu avant sa disparition, par Stevan à son frère Alexander Markovitch. Dans celles-ci, il affirmait être sur « un coup », qui devait lui rapporter beaucoup d'argent, mais qui pouvait aussi le perdre. Si cela survenait, les responsables en seraient, ajoutait le Yougoslave, M. Alain Delon, sa femme Nathalie et M. François Marcantoni, « un vrai truand ». C'est cette version qui devait être à l'origine de l'inculpation du dernier nommé pour complicité d'assassinat, cependant que l'acteur, qui fut même gardé à vue, et son épouse, seront entendus plusieurs fois par le magistrat instructeur.

Incarcéré du 17 janvier au 4 décembre 1969, date à laquelle il était remis en liberté contre versement d'une caution de 60 000 francs, M. François Marcantoni bénéficie, le 12 janvier 1976, d'un non-lieu de la cour d'appel de Paris, confirmé, le 27 juin 1977, par la Cour de cassation. L'affaire demeurait irrésolue.

Dans *le Monde* du 30 septembre 1975, Pierre Viansson-Ponté racontait comment il avait vu Georges Pompidou, alors président de la République, sortir de la poche intérieure de son veston quelques feuillets dans une petite gaine de cuir et les brandir en disant : « *Je m'étais promis de tout savoir. Je sais tout. Les noms sont là. A l'origine, il y a une sordide affaire de chantage et un crime quasi accidentel. Des hommes qui voulaient « écraser l'affaire » ont eu l'idée de la politiser. D'autres, qui voulaient me barrer la route, ont saisi la balle au bond. Et puis, certains, hélas ! ont laissé faire.* »

LE CONGRÈS DU PARTI RÉPUBLICAIN

Le P.R. veut se renouveler et clarifier ses rapports avec M. Giscard d'Estaing

A la veille des élections cantonales du mois de mars dernier, le parti républicain avait lancé une campagne d'affichage sur le thème : « Adhérez au P.R., un parti neuf. » La réunion de son congrès, samedi 12 et dimanche 13 juin, sous un chapiteau dressé sur la pelouse de Reuilly à Paris, lui donne l'occasion de montrer que ce qui n'était qu'un slogan peut devenir une réalité. Tel est l'enjeu. Le P.R. doit prouver qu'il a réussi sa mutation de force de soutien à l'ancien président de la République en parti d'opposition. Un parti qui doit témoigner, selon les termes mêmes de M. Jacques Blanc, secrétaire général, de « sa capacité à se mettre à la pointe du débat d'idées, de l'action militante et du combat électoral ».

Trois rapports servent de base à la réflexion. Ils concernent la doctrine, la vie interne du parti et sa stratégie. Cette dernière est peu susceptible d'innovation. Le P.R. est dans l'opposition, au sein de l'U.D.F. et « au coude à coude » avec le R.P.R. Ses rapports mêmes avec M. Valéry Giscard d'Estaing, s'ils ont pu faire l'objet de discussions au cours des mois précédents, veulent être une fois pour toute clarifiés. Le P.R. demeure fidèle à un homme et à son action même s'il entend, à des degrés divers, marquer son indépendance. La venue de l'ancien président de la République au congrès, dimanche, à la clôture des travaux — il prononcera un discours —, souligne la place importante que celui-ci veut occuper et que ses amis lui reconnaissent dans le combat pour la défense des idées libérales. Elle ne saurait, selon les dirigeants du P.R., être considérée comme l'indice d'une nouvelle allégeance. Ce qui n'empêche pas certains responsables d'estimer que cette présence ne s'imposait pas : « Elle n'est pas nécessaire pour confirmer les bonnes relations qui existent entre le parti et son fondateur. C'est prendre inutilement le risque de voir confondues deux lignes politiques. Ce n'est ni l'intérêt du P.R., ni celui de Giscard. »

La volonté de renouvellement du parti se manifeste davantage au travers de l'affirmation de son identité doctrinale, dans la discussion et le vote du projet de manifeste républicain mais aussi dans les orientations choisies pour une plus grande démocratie interne. Toutefois, les nouveaux statuts ne seront adoptés qu'au mois de septembre, une semaine avant que ne soit élue, au cours d'une assemblée générale, l'équipe dirigeante. Il faudra donc attendre la fin de l'été pour savoir si M. Jacques Blanc, au terme de son mandat se représente. Ce serait aller à l'encontre de cette volonté manifeste de renouvellement des hommes. Plus logiquement, elle devrait conduire le P.R. à se prononcer en faveur d'un jeune parlementaire tel M. François Léotard, député du Var, ou M. Charles Millon, député de l'Ain. Ces questions de succession ne seront pas ouvertement abordées au congrès, elles seront toutefois inévitablement évoquées en coulisse.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

Samedi matin, dès l'ouverture des travaux, M. Jacques Blanc, en présentant son rapport moral, place le congrès sous le double signe « *du renouveau et de la fidélité* ». Si le P.R., « *plus que tout autre parti* », a été « *durement* » touché par le 10 mai 1981, il a, selon son secrétaire général, surmonté ce « *choc* » et réussi à « *maintenir son unité, tout en permettant aux différentes sensibilités de s'exprimer* ».

M. Blanc s'étonne que « *certains aient pu croire, ou pire, croient sérieusement que M. Giscard d'Estaing puisse rester insensible au sort de notre pays ou que l'opposition tout entière puisse se passer de son expérience et de sa réflexion* ». Il qualifie la démarche entreprise depuis quelques mois par l'ancien président de la République, de « *républicaine et naturelle* ». Il ajoute : « *M. Giscard d'Estaing ne se comporte pas pour autant en chef de parti... Je peux vous dire qu'il souhaite que le parti républicain se développe de manière indépendante. Il n'a jamais voulu que le P.R. cultive quelque forme de bonapartisme que ce soit.* »

Il réaffirme la volonté du P.R. de préserver l'union de l'opposition. Il précise que « *union* » ne signifie pas « *alignement* », mais « *une volonté commune dans le respect mutuel de nos identités propres* ».

A propos de la place du P.R. au sein de l'U.D.F., il déclare : « *Nous avons été des artisans permanents de l'unité de l'U.D.F. Nous avions même proposé la fusion (...). Mais nous n'entendons pas être réduits à une simple composante. Nous demandons que soient clarifiées les fonctions respectives de l'Union et des partis, que le P.R. ait sa juste place dans les instances départementales et nationales, rien que sa place, mais toute sa place.* » Cette volonté de clarification devrait être affirmée dans la motion de politique générale présentée par M. Jean-Pierre Soisson, député P.R. de l'Yonne. Cela pourrait consister à dire qu'il faut mettre entre parenthèse la question des statuts de l'U.D.F., que le P.R. s'occupe de l'organisation politique sur le terrain tandis que l'U.D.F. définit la ligne de politique générale.

Après l'allocution de M. Jacques Blanc, la matinée est consacrée à l'examen en commissions des rapports sur le manifeste, la vie interne du parti et sa stratégie. Rapports déjà adoptés par le bureau politique et et présentés, vendredi soir 11 juin, au conseil national.

Intitulé « Liberté et progrès », le projet de manifeste présenté par M. Hervé de Charette, secrétaire général adjoint, est l'aboutissement d'un travail de réflexion collectif entrepris dès le mois de novembre.

En janvier, un premier projet est présenté devant le conseil national. Il est l'objet de sévères critiques, notamment de la part de M. Alain Madelin, député P.R. de l'Ille-et-Vilaine, qui dénonce les « *approximations* », les « *lacunes* » et « *l'antisocialisme sommaire* » d'une « *construction sans fondement et sans charpente* ». Soumis aux fédérations, revu, amendé, le projet est adopté par le bureau politique le 27 mai dernier. Il ne veut être ni un catalogue de propositions catégorielles, ni un programme de gouvernement mais plutôt un « *appel pressant à l'opinion* » et un texte de référence. Deux exigences y sont affirmées : la résistance « *contre les atteintes du pouvoir socialiste aux principes qui depuis l'origine ont inspiré la République* » et le progrès, soit « *la volonté d'infléchir l'organisation de la société française dans l'ordre politique, économique et culturel en vue d'engendrer de façon définitive l'autonomie et la responsabilité des personnes et d'établir des solidarités nouvelles* ». (*le Monde* du 11 juin). A partir du manifeste qui sera voté par le congrès seront élaborées, d'ici à la fin de l'année, une dizaine de propositions concrètes pour la France.

« S'opposer, proposer et conquérir »

Dans son rapport sur la stratégie du parti, M. Roger Chinaud, conseiller politique aux élections, résume en trois mots les objectifs du P.R. : « *S'opposer, proposer et conquérir* ». Il conseille à son parti de « *se mobiliser sur des thèmes positifs* » mais de ne pas « *chercher le plus vite possible à avoir l'air de présenter un programme de gouvernement* ». « *Pour l'instant*, explique M. Chinaud, *dans la mémoire collective des Français qui viennent de choisir une autre voie, subsiste un certain refus à l'égard de toutes nouveautés qui émaneraient du précédent pouvoir* ». Il ajoute : [Proposer un programme de gouvernement] « *catalyserait contre le P.R. les attaques de toute la majorité, voire de nos alliés dans l'opposition* ».

Après avoir souligné que le parti républicain n'a « *jamais été destructeur d'union* », M. Chinaud distingue les « *amis* » et les « *alliés* ». Les premiers se retrouvent dans l'U.D.F. qui représente toujours « *la chance de battre la coalition socialo-communiste* ». Mais, prévient M. Chinaud, « *il faut, mieux que jusqu'à maintenant, être à même de régler, très en amont dans le temps, nos difficultés préélectorales et autres avec nos amis de l'U.D.F., de telle sorte que nous n'arrivions plus, lorsqu'il s'agit de discuter ou de négocier avec nos alliés R.P.R., en position d'accords non fixés entre nous (...). Il va sans dire que nous ne devons admettre nulle part toute tentation qui permettrait au R.P.R. de se contenter d'une alliance avec l'une ou l'autre des composantes de l'U.D.F.* ».

Plus laconique au sujet des rapports avec le parti de M. Jacques Chirac, M. Chinaud déclare : « *Il faut redéfinir et revivifier des relations normales.* »

Deux paragraphes sont consacrés à M. Giscard d'Estaing : « *Il a une mission. Il ne nous appartient pas de la définir. Nous avons, quant à nous, parti républicain, à conduire notre action.* Si M. Giscard d'Estaing : « *Il a une mission. Il ne nous appartient pas de la définir. Nous avons, quant à nous, parti républicain, à conduire notre action. Si M. Giscard d'Estaing est l'animateur naturel de nos idées, nous n'attendons pas de lui qu'il fasse à notre place ce que nous avons à faire, nous-mêmes, à la nôtre. Prenons nos responsabilités.* »

Le troisième rapport présenté au congrès a été rédigé par M. Charles Millon, député P.R. de l'Ain. Il concerne la vie interne du parti. Il s'agit, explique le rapporteur, de « *préparer des équipes de responsables politiques capables d'assurer la relève à l'échelon local et national et d'offrir à des hommes ou des femmes, ambitieux et capables, la possibilité de prendre des places soit dans le parti, soit dans la vie politique* ». Il poursuit : « *Si nous souhaitons un véritable débat sur le plan des idées ou des méthodes d'action, il faut qu'à tous les niveaux des élections démocratiques soient organisées.* »

Ce rapport propose l'élargissement du conseil national à mille membres. Soixante pour cent d'entre eux seraient des militants délégués par les fédérations départementales, quarante pour cent des élus et des personnalités politiques. Ce conseil devrait élire deux instances : le bureau exécutif et le comité directeur, organe délibératif de soixante à quatre-vingts membres. L'élection de l'équipe dirigeante aura lieu à la fin du mois de septembre, lors de l'assemblée générale qui réunit tous les militants, c'est-à-dire quelques jours avant le rassemblement de l'U.D.F. prévu les 9 et 10 octobre.

AU SÉNAT

De la réforme de l'audiovisuel au contrôle des sectes

Le Sénat a poursuivi vendredi 11 juin la discussion générale du projet de réforme de la communication audiovisuelle. Exprimant la position du groupe communiste, M. Lederman (Val-de-Marne) déclare n'être pas favorable à la composition du conseil national qui est proposée et demande, au lieu de la division en collèges de sept membres, la création d'un conseil de soixante membres qui serait divisé en deux collèges représentant le public et les professionnels. Quant à la composition de la haute autorité, elle devrait, estime-t-il, comprendre des membres élus du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et du conseil national, ce qui la soustrairait au pouvoir politique.

M. Jean Colin (Un. cent., Essonne) regrette que l'on n'ait pas ouvert, à l'occasion de l'examen de ce projet, des états généraux de l'audiovisuel. « *Vous auriez pu permettre ainsi*, dit-il, *aux téléspectateurs, aux journalistes, aux partis politiques, de donner leur sentiment sur vos projets.* »

Les observations de M. Carat (P.S., Val-de-Marne) portent sur les rapports de la télévision et du cinéma dont l'orateur regrette le caractère fragmentaire.

M. Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine) suggère notamment qu'un des canaux du satellite de télévision directe soit consacré à la diffusion des grandes œuvres du patrimoine européen.

Parmi les questions orales qui ont ensuite été examinées au cours de la séance de l'après-midi, d'une, posée par M. Caillavet (M.R.G., Lot-et-Garonne), concerne les agissements des sectes. M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, précise : « *Le gouvernement ne veut pas instaurer une législation spécifique dans le domaine des sectes. Elle risquerait de porter atteinte à la liberté de conscience. Nous n'acceptons pas davantage les agissements des sectes lorsqu'ils portent atteinte aux libertés individuelles et constituent des infractions.* » Le ministre indique que les associations à vocation « *pseudo - religieuse* » communément appelées sectes exercent le plus souvent leurs activités dans un cadre légal. Il rappelle que, dès le mois de janvier dernier, il avait demandé à un haut fonctionnaire de l'inspection générale de l'administration d'effectuer un rapport sur l'activité de ces associations pseudo-religieuses.

Devant la complexité des problèmes, ce haut fonctionnaire a proposé, explique-t-il, la création d'un groupe ministériel qui serait présidé par un représentant du ministère de l'intérieur et dont le rôle consisterait, à la demande des différents ministères concernés, à procéder au enquêtes administratives nécessaires et à exploiter leurs conclusions. Lorsqu'il sera établi que certaines associations se livrent à des actions pénalement responsables, les parquets, conclut le ministre d'Etat, seront compétents pour apprécier la suite à donner à ces agissements.

A. G.

جمعية التضامن الفرنسي العربي

ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ FRANCO-ARABE

Le droit contre la force doit être le même pour tous

L'U.R.S.S. est condamnée pour l'invasion de l'Afghanistan, le régime polonais pour les violations des libertés, l'Argentine en tant qu'agresseur aux Malouines, *mais seul Israël a tous les droits, en particulier ceux d'écraser sous les bombes des populations civiles innocentes et d'envahir le Liban.* Pourquoi ?

HALTE A L'INVASION ISRAÉLIENNE AU LIBAN

L'Association de Solidarité Franco-Arabe condamne avec la plus grande force la nouvelle agression israélienne contre le Liban, sans doute l'une des plus meurtrières depuis l'invasion des pays arabes en juin 1967, déclenchée 15 ans auparavant jour pour jour.

L'Association de Solidarité Franco-Arabe ne peut que regretter les atermoiements des grands de ce monde, qui n'ont pas usé suffisamment de leur influence pour mettre en garde Israël contre une nouvelle guerre aux répercussions incalculables pour la paix du monde.

L'Association de Solidarité Franco-Arabe — qui salue la résistance héroïque des Palestiniens et des Libanais contre les envahisseurs — demande à la France et à ses partenaires occidentaux non seulement de condamner Israël sans équivoque, mais de *menacer Tel-Aviv de suspendre toutes leurs relations, qu'elles soient économiques, politiques ou militaires, si ne cessent pas immédiatement les bombardements et l'occupation du Liban.*

Mais l'Association de Solidarité Franco-Arabe lance également un appel pressant à tous les États Arabes pour que soit mis un terme à leurs différends et que l'union la plus étroite, du golfe Arabe à l'océan Atlantique, se constitue au plus tôt, pour faire face à leurs adversaires communs.

Enfin, pour répondre aux besoins humanitaires qui sont de plus en plus pressants, après que des milliers de victimes civiles arabes ont été grièvement éprouvées, il est fait appel à tous ceux qui sont sensibles aux grands principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, pour qu'une contribution efficace permette de fournir de toute urgence des ambulances, des médicaments et du matériel chirurgical aux organisations sanitaires libanaises et palestiniennes.

Les dons sont à verser à

l'Association de Solidarité Franco-Arabe

14, rue Augereau - 75007 PARIS

Tél. : 555-27-52 **CCP : 16 582 14 M PARIS** ou par chèque

Cette page est payée
par des cotisations personnelles.
Vous pouvez aider
au renforcement de l'association
de Solidarité Franco-Arabe
en soutenant son action.

VOUS SOUHAITEZ

- Le renforcement de l'amitié franco-arabe ;
- Une meilleure connaissance du monde arabe, de son histoire, de sa culture, de son économie ;
- Une information plus objective et plus rigoureuse sur ses problèmes et son évolution actuelle.

L'ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ FRANCO-ARABE

VOUS PROPOSE

- Son service d'information et de documentation ;
- Des rencontres, débats, conférences ;
- Son aide pour favoriser vos contacts en France et dans les pays arabes.

PERMANENCES ET CONTACTS RÉGIONAUX

- **ILE-DE-FRANCE** : au siège national de l'Association.
- **RHONE-ALPES** : 36, rue Tramassac, 69005 LYON. Tél. (78) 37-16-63.
- **BRETAGNE** : B.P. 339 - 35005 RENNES Cedex.

Et également à Lille, Marseille, Montpellier, Nancy, Nice, Strasbourg, etc.



L'Association de Solidarité Franco-Arabe, créée en 1967, a pour but de développer la solidarité entre le peuple français et l'ensemble de la nation arabe, tout en s'interdisant de s'immiscer dans la vie intérieure des États qui la composent. Elle s'attache particulièrement à la défense du peuple palestinien et à la reconnaissance de ses droits légitimes. Elle soutient au sein de l'opinion française la politique d'amitié avec les peuples arabes et combat les manifestations de discrimination et les vexations à l'encontre des ressortissants arabes travaillant en France.

COMPOSITION DES CONSEILS CONSULTATIF ET D'ADMINISTRATION DE L'A.S.F.A.

Président d'honneur : Louis Terrenoire, ancien ministre.
Président : Lucien Bitterlin, directeur de « France-Pays Arabes ».
Secrétaire général : Robert Vial, journaliste, délégué de l'A.S.F.A. pour la région Rhône-Alpes.
Vice-présidents : Daniel Goulet, député, maire R.P.R., Maurice Buttin, avocat, membre du parti socialiste.
Trésorier : Gérard Godfroy, délégué de l'A.S.F.A. en Bretagne
et François Teiro, Jean Adelle, Pierre Andreu, Me Michelle Beauvillard, Jean-Paul Chagnolaud, Philippe Daumas, Pierre Deschemacher, Serge Duffau, Dominique Gallet, Pierre Marthelot, Ghislaine Mathieu, Elisabeth Mathiot, Geneviève Moll, Gilles Munier, Jean Raffait, ainsi que les administrateurs : Jean-Claude Chabrier, Alain Chenal, Jean-François Clément, Jean-Pierre Gonon, Yves Lunot, Pierre Lebé, Thierry Lebray, Henri Loucel, Ali Mérad, Albert Merglen, Georges Montaron, Jean-Pierre Planchaert, A. Rahmani, Philippe de Saint-Robert, Paul-Louis Soulier, René Tavernier, Daniel Vivier ; et les membres du conseil consultatif : A. Amer, Mohamed Arkoun, Pierre Bernard, Claude Bourdet, Georges Buis, Claude-Michel Cluny, Armand du Chayla, René Dumont, Roger Garaudy, Geouffre de la Pradelle, Habib-Deloncle Michel, R.P. Michel Lelong, Albert-Paul Lentin, Etienne Mathiot, Gabriel Matzneff, Paul Milliez, André Miquel, Youakim Moubarak, Louis Perillier, Germaine Tillion, Eva Vitray de Meyerovitch.

A cette liste, il convient d'ajouter les représentants des groupes parlementaires France-Pays Arabes de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

SIÈGE SOCIAL : 12-14, rue Augereau, 75007 PARIS. Tél. : 555-27-52 - 705-81-45.

FRANCE PAYS ARABES

Chaque mois, des articles politiques, économiques et culturels sur le monde arabe.

Les chroniques cinéma, musique, courrier des lecteurs.

Numéros spéciaux sur les pays arabes.

Le nº 100 de « France-Pays Arabes », la seule publication créée en 1968, exclusivement consacrée au monde arabe et aux relations franco-arabes, vient de paraître.

Dans son éditorial, Louis Terrenoire écrit notamment à propos des relations franco-arabes :

« Si un redressement de notre politique dans le « domaine réservé » du chef de l'État est indispensable, c'est bien devant l'extension du colonialisme pratiqué par M. Begin et son gouvernement. »

Pour ce qui concerne ce numéro anniversaire, un certain nombre de personnalités arabes et françaises ont adressé des messages de sympathie à France-Pays Arabes, parmi lesquelles :

Le docteur Youssef Ben Abbès, ambassadeur du Royaume du Maroc en France et près le Saint-Siège, doyen du corps diplomatique arabe en France, Mohammed Yazid, ambassadeur, représentant du Bureau de la Ligue arabe à Paris ; Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. en France, Michel Jobert, président du Mouvement des Démocrates, Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., Jean-Pierre Delalande, secrétaire national aux relations extérieures du Rassemblement pour la République, Michel Habib-Deloncle, président de la Chambre de Commerce Franco-Arabe, Georges Montaron, directeur de « Témoignage Chrétien ».

Ce numéro comprend également un article « Solidarité et Terrorisme » qui explique comment la prétendue lutte contre le terrorisme se traduit souvent dans ses effets par une campagne anti-arabe savamment orchestrée.

France-Pays Arabes publie aussi les véritables photographies des attachés militaires et culturels syriens expulsés car celles reprises dans la presse hebdomadaire ne correspondaient pas aux vrais diplomates.

∴

LE NUMÉRO : 7 F. - SPÉCIMEN SUR DEMANDE.
Diffusion par abonnements et N.M.P.P.
et 14, rue Augereau, 75007 PARIS - Tél. : 555-27-52.

Le Monde

équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les banques populaires doivent aider à la réussite de la régionalisation

déclare M. Rocard à Strasbourg

De notre correspondant

Strasbourg. — Un comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) se réunira à l'automne pour traiter spécialement les problèmes économiques de l'Alsace.

La nouvelle a été donnée par M. Michel Rocard, ministre du plan et de l'aménagement du territoire, le 10 juin, devant les bureaux des assemblées régionales d'Alsace et les parlementaires de la région réunis à la préfecture de Strasbourg.

Le ministre avait profité de sa venue au 51e congrès du groupe des banques populaires pour prendre une série de contacts avec les milieux économiques et politiques alsaciens : à Mulhouse, où il a pu se rendre compte des difficultés croissantes de l'industrie du Haut-Rhin en s'adressant aux représentants du comité local pour l'emploi, à Schiltigheim, seule ville d'Alsace de plus de neuf mille habitants gérée par une municipalité de gauche où il a évoqué les problèmes de la régionalisation, à Strasbourg enfin, où l'attendaient les représentants des assemblées régionales

M. Marcel Rudloff (C.D.S.), sénateur, président du conseil régional, a plaidé pour que l'Alsace puisse jouer, dans l'environnement international, le rôle d'une véritable tête de pont de l'économie française.

Les mesures, qui seront définies à l'automne, a indiqué M. Rocard, tiendront précisément compte de cette situation et s'intégreront dans un programme Etat-région. Ces mesures, qui seront élaborées, a insisté le ministre, à partir des dossiers présentés par la région, toucheront aussi bien le problème des frontaliers, le renforcement de l'innovation, le renouvellement technologique de l'industrie, la collecte et l'utilisation de l'épargne sociale.

Précisément, devant le congrès du groupe des banques populaires M. Rocard a demandé, en sa qualité de tuteur de l'économie sociale, que ces banques accordent une attention plus soutenue aux besoins de financement des coopératives ouvrières de production. Mais le rôle des banques populaires pourra surtout s'épanouir au cours des prochaines années en aidant à la réussite de la régionalisation, a-t-il souligné. En harmonisant leurs structures avec les nouveaux pouvoirs régionaux, comme l'avait proposé le président M. Henri Barre, les banques populaires doivent tenir leur place, à côté des autres établissements bancaires, dans l'organisation du réseau des partenaires économiques et financiers de la région.

JEAN-CLAUDE HAHN.

P.T.T.

LES GRANDES MISSIONS DE LA POSTE

« Le gouvernement veut s'attacher à relancer les missions de la poste », a déclaré le 11 juin M. Pierre Mauroy en inaugurant l'exposition philatélique « Philexfrance 82 ».

Le premier ministre a défini, comme suit, les grandes tâches *que le gouvernement veut assigner* à ce service public : « *Exécuter de la manière la plus complète et la plus efficace possible, les activités couvertes par le monopole postal ; proposer à ses usagers actuels et potentiels, une gamme de prestations et de services non couverts par le monopole, correspondant aux attentes légitimes du public.* »

Un effort particulier, a précisé M. Mauroy, sera fait dans le secteur des services financiers, notamment pour renouveler et accroître la clientèle des chèques postaux. Les initiatives prises pour expérimenter la monnaie électronique seront rapidement développées. Parallèlement, la poste facilitera le recours aux prestations financières nécessaires aux touristes et aux échanges internationaux.

URBANISME

M. QUILLIOT AU CONGRÈS DE VITTEL

Les architectes n'auront pas le monopole de la construction

Comment assurer la cohérence des politiques urbaines, quand chaque commune aura la liberté d'en décider ? La loi sur la décentralisation de l'urbanisme, que M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, doit présenter prochainement au Parlement, définira « le cadre de la négociation » *entre les communes, et les invitera à* « signer des chartes intercommunales sur les domaines prioritaires » *avant de passer des contrats avec l'Etat.*

S'adressant aux délégués des agences d'urbanisme, réunis à Bordeaux le 11 juin, M. Quilliot a précisé que, « si certains égoïsmes subsistaient, le gouvernement en tirerait toutes les conséquences dans la programmation des aides publiques » *pour l'habitat.*

La veille, M. Quilliot s'était adressé aux architectes, réunis en congrès à Vittel, à l'appel de l'Union des syndicats français d'architectes (Unsfa), qui aura eu au moins la satisfaction d'apprendre que le ministre considère cette organisation comme la plus représentative. L'Unsfa annonce trois mille adhérents sur près de dix-neuf mille architectes.

Prêts à chahuter le ministre comme ils l'ont souvent été dans le passé, s'échauffant au fil des propos de leur président, M. Michel Delaporte, qui n'essaie pourtant pas d'imiter le ton véhément de son prédécesseur, M. Alain Gillot, les congressistes ont sifflé certaines déclarations, pour finalement applaudir l'ensemble d'un discours qui ne les prenait pas de front et tentait d'apaiser la mauvaise humeur créée par des écarts de langage.

M. Delaporte a réclamé un nouvel « *élan* » pour l'enseignement, un budget décent, la diversification des débouchés et « *l'obligation du recours à des professionnels qualifiés* ».

« *La qualité architecturale ne se partage pas*, a proclamé le président de l'Unsfa. *Un titre reconnu est une garantie d'abord pour le public. Nous croyons donc urgent et salutaire d'écarter sans faiblesse de l'agrément de prétendus maître-d'œuvre qui n'of-compétences et de sérieux frent pas toutes les garanties de compétence et de sérieux... Ne serait-il pas contradictoire de demander à notre profession un surcroît d'efficacité tout en reconnaissant au premier venu le droit et la capacité de concevoir un immeuble ?* »

Conscient que l'agrément des maîtres d'œuvre est « *une grenade allumée qui peut à tout instant lui éclater aux jambes* », M. Quilliot n'a pas éludé cet « *héritage déplaisant* »... mais sans rien promettre. Affirmant que la loi de 1977 (qui prévoit un recours obligatoire à l'architecte o uau maître d'œuvre agréé pour les maisons supérieures à 170 mètres carrés) n'avait pas empêché que « *97 % des maisons individuelles soient construites sans architecte* », M. Quilliot a redit qu'il n'était pas convaincu des vertus de « *la contrainte permanente* ». Prêt à garantir la libre concurrence (les ateliers publics « *fausse querelle* », ne pourront assurer de maîtriser d'œuvre privée), à inciter les grands maîtres d5ouvrage à faire davantage appel aux architectes, notamment pour les lotissements, M. Quilliot a précisé qu'il avait placé l'architecture en tête de ses priorités budgétaires, le logement une fois servi.

« *Je vois mal comment le gouvernement pourrait lancer un programme de grands travaux qui donnera une place énorme à quelques grands monuments et, dans le même temps, oublier l'architecture au quotidien. J'espère que je serai entendu.* »

Assurant les architectes qu'il n'avait pas « *de projet tout fait dans ses tiroirs* » et qu'il était prêt à la concertation, oubliant la communication au conseil des ministres du 28 octobre dernier (qui scellait notamment le sort de l'ordre) pour se présenter au début d'un processus de réflexion, M. Quilliot a joué l'ouverture... et le flou. Comme si le vote à l'unanimité, après de violentes polémiques, de sa loi sur les locataires au Sénat, le matin même, lui donnait des ailes...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

FAITS ET PROJETS

A PARIS : UNE PLACE DU GÉNÉRAL-KŒNIG

Le président de la République et le maire de Paris ont inauguré vendredi 11 juin la place du Général-Kœnig (anciennement place de la Porte-des-Ternes), dans le dix-septième arrondissement de Paris, à l'occasion du quarantième anniversaire de la bataille de Bir-Hakeim.

Invité à cette cérémonie par M. Jacques Chirac, M. François Mitterrand a lui-même dévoilé la plaque qui honore la mémoire du commandant de la première brigade des Forces françaises libres. Evoquant le souvenir de Marie-Pierre Kœnig, le maire de Paris a notamment déclaré : « *Stratège sachant coordonner la guerre conventionnelle et la résistance armée. Comprenant la charnière entre la politique et le militaire, le général Kœnig a sa place dans l'histoire.* »

UNE VIDÉOTHÈQUE RÉGIONALE A MARSEILLE

Marseille dispose désormais dans l'enceinte de la Vieille-Charité, ancien hospice du dix-huitième siècle situé au cœur de la vieille ville et en cours de restauration complète, d'un vidéothèque régionale, la première du genre. Il s'agit d'une antenne régionale de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Désormais, toute la « *mémoire audiovisuelle* » de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur - est engrangée et conservée.

Tous les sujets tournés par FR 3 Marseille depuis le 9 octobre 1954, date de sa première émission de télévision régionale, jusqu'au mois de juillet 1981, seront archivés dans treize mille boîtes métalliques dans la Vieille-Charité.

Dans une seconde étape viendra s'ajouter à ce fonds celui de FR 3 Nice.

Une équipe de dix personnes sera chargée de la gestion de ces documents, qui pourront éventuellement être présentés au public. — *(Corresp.)*.

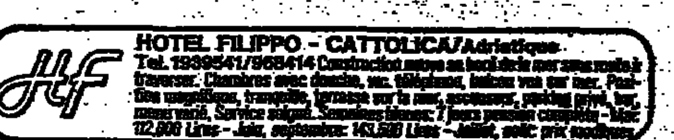
DES BÊTES MAL TRANSPORTÉES

Les conventions du Conseil de l'Europe relatives aux transports d'animaux ne sont pas respectées. C'est ce qu'ont constaté les vétérinaires, spécialistes de la protection animale, éleveurs et représentants des consommateurs d'une quinzaine de pays réunis à Strasbourg à l'occasion de la deuxième conférence européenne pour la protection des animaux de ferme.

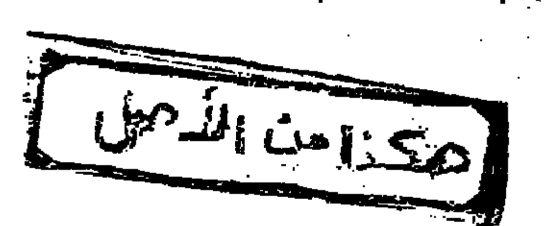
Le transport des bêtes sur pied a pris une extension sans précédent. En 1980, sans compter les transports intérieurs, 252 millions d'animaux vivants ont franchi les seules frontières de la Communauté européenne. Or les volailles et les porcs, notamment, sont sujets au stress lors des chargements et déchargements. D'où l'intérêt de procédures adaptées.

La conférence a donc recommandé l'accélération des formalités administratives au passage des frontières, des mesures d'urgence en cas de grève des chemins de fer et l'abandon total du transport des chevaux de boucherie. Ceux-ci devraient être abattus dans leur pays d'origine et leur viande transportée en wagons frigorifiques. — *(Corresp.)*

● *Dix villes de la Gironde déclarées sinistrées.* — Le préfet de la Gironde a déclaré sinistrées dix communes de la Gironde, dont Bordeaux, après les orages qui se sont abattus, le 31 mai sur l'agglomération bordelaise.









une semaine avec *Le Monde*
LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Culture éclatée

par COLETTE GODARD

CET après-midi-là, veille de l'Ascension, une centaine de personnes s'agitent ferme à 2,5 km de Montpellier, et en voiture rapide sur route dégagée, 6 minutes du centre-ville : au domaine de Grammont. D'un même mouvement accéléré, on apporte des fleurs et on les plante sur des plates-bandes préparées à l'avance, on ratisse et on goudronne les allées, on enfourne de longs tréteaux sous un chapiteau rayé bleu, on éjecte les derniers gravats du bâtiment rectangulaire, ex-atelier de décors aménagé en salle de spectacle. A 21 heures tout est prêt, les fleurs égayent les allées goudronnées, les canettes attendent sur les longs tréteaux du chapiteau, et à côté joue une fanfare. Il y a du public en masse pour les fauteuils carmins, disposés en pente face au rideau de scène où sont reproduites, largement agrandies, des cartes postales cocardières françaises et allemandes de la Grande Guerre. A 21 h 30, *Noël au front*, par le Magic Circus, inaugure le Grammont, après quelques paroles de Jérôme Savary et de Georges Frêche, maire de Montpellier.

Depuis le 1er janvier 1982, le Magic Circus, sous la direction de Jérôme Savary et de Christian Gay-Bellile, est Centre dramatique du Languedoc-Roussillon. Son siège est à Béziers. Il doit couvrir les villes de la région, y compris Montpellier, capitale et pôle d'attraction, même si le maire se défend de vouloir y polariser toutes les activités artistiques. Mais c'est un fait, et il le revendique, il a gagné son siège sur son programme culturel, domaine négligé par son prédécesseur. Parti de 4 % du budget global, celui affecté à la culture atteint aujourd'hui 11,70 %, y compris pour la rénovation et l'entretien des équipements.

Au musée Fabre, dans les greniers, s'ouvrent de nouvelles salles avec vue sur le rose pâli des toits de tuiles courbes. Salopette verte et chemise à carreaux, œil clair et teint campagnard, le verbe fruité et fougueux, Xavier Dejean, conservateur, dirige l'accrochage de toiles dues à des peintres contemporains et languedociens, toutes tendances mêlées : « *Sur le moment*, dit-il, *les visiteurs peuvent être déconcertés. Dans quelque temps, tout naturellement, se dégagera l'air de famille.* » Quand il parle de la lumière d'ici qui n'est pas celle de la Provence, son lyrisme grimpe un échelon. Une école languedocienne ? Peut-être pas, quoique... « *La région a toujours été riche en peintres, et ils sont marqués par son esprit, son atmosphère. Elle regorge d'archéologie, un domaine qui passionne le public. Pour le musée, il s'agit d'étendre les activités dans le temps, passé et futur. Qu'est-ce qui est contemporain, qu'est-ce qui est prospectif ? Je ne suis pas seul à décider, ce qui diminue les risques d'erreur, et les risques, je les assume. Cette année, malheureusement, nous n'avons pas de budget d'achat, c'est dommage, ça ralentit le mouvement. Je ne passe pas à proprement parler de commandes, mais les artistes je les connais, ce sont des amis, le sentiment de pouvoir montrer leurs œuvres les encourage.* »

Histoires de Schéhérazade

Xavier Dejean caresse le rêve de démocratiser le musée : à l'occasion d'une exposition sur les Mille et Une Nuits (l'islam à l'ordre du jour, les *Femmes d'Alger* de Delacroix en vedette) un conteur est venu adapter pour les enfants d'immigrés – et les autres – les belles histoires de Schéhérazade. Une exposition sur « l'approche de la peinture par sa technique » a voyagé de Mende à Perpignan, financée par l'office régional, organisée par une association de conservateurs qui n'est pas affiliée à l'association nationale.

Se passer de Paris est vu comme une réussite. Les villes courent après le prestige. Aux portes d'Agde, les banderoles proclament « Bienvenue à l'Ephèbe », cette statue grecque découverte en 1964 par des archéologues locaux, récupérée par le Louvre, prêtée à l'occasion d'une manifestation philatélique, et que le maire à présent veut garder...

Le Languedoc-Roussillon est un patchwork de villes moyennes, aux ressources tout aussi moyennes. L'avantage : les entreprises individuelles n'ont pas à entrer en compétition avec de puissants organismes, ne sont pas noyées dans la masse.

L'inconvénient : leurs limites. L'invention y est plus favorisée que la création. Les provinces sont fertiles en vrais originaux, telle cette ex-carmélite qui dirige un ciné-club à Clermont-l'Hérault, telle, près de Nîmes, cette famille où de père en fils on restaure avec un soin inouï des fragments de films anciens.

La création, dans quelque domaine que ce soit, a besoin d'un mouvement, de public, d'un public en mouvement et cela ne peut se trouver que dans une capitale. Montpellier, ville universitaire, avec ses trente-sept mille étudiants en année scolaire, est devenue une ville-test pour le cinéma. Gaumont y ouvre des multisalles, on y présente les films avant Paris. Dans la région, il y a bien une cinquantaine de ciné-clubs, mais dans les petites cités, avec cent ou cent vingt adhérents, ils ont du mal à tenir.

Les inégalités sont toujours mal vécues. Arles proteste qu'on lui vole son festival quand Montpellier organise une exposition de photos, pourtant beaucoup moins importante. L'agacement se ressent d'autant plus que Georges Frêche, qui n'a pas d'adjoint aux affaires culturelles, est donc entièrement responsable des activités de la ville ; de plus, il est président du conseil régional, et de l'office régional, son émanation qu'il a créée sur le modèle du Nord-Pas-de-Calais, ou de la Provence-Côte d'Azur. Ces offices étaient destinés à contre-balancer les délégations des affaires culturelles sous le précédent gouvernement.

Le pouvoir de Georges Frêche n'est donc pas négligeable. Il se défend d'être, comme on le lui reproche, un autocrate. Il est en tout cas impatient d'agir, à l'affût de ce qui peut servir le prestige de Montpellier.

« *Il ne s'agit pas seulement de prestige*, dit-il, *mais d'ouverture indispensable. D'ailleurs, nous mettons systématiquement en place des « Maisons pour tous » dans les quartiers. Six fonctionnent, deux sont en cours d'aménagement, et nous engageons des animateurs en collaboration avec la Fédération Léo-Lagrange... Le Palais des sports est disponible pour le jazz, et là, je n'y connais rien, je fais confiance aux organisateurs.* » Pour le reste, Georges Frêche se fait confiance, vérifie le bien-fondé des réputations, fait rénover le théâtre municipal, principalement consacré au lyrique (le lyrique, c'est cher) avec un orchestre symphonique qui doit devenir régional et être dédoublé, un centre chorégraphique régional, financé par le ministère de la culture et la municipalité.

(Lire la suite page 10.)

Montpellier : le bel avenir d'une capitale studieuse

« *MONTPELLIER est avant tout une ville d'études, riche en bibliothèques, musées, ressources intellectuelles de tous ordres.* » Les pages jaunies du bulletin de l'Association des amis de l'université de Montpellier de la fin des années 20 ne cessent de faire l'éloge de la cité. Les auteurs de la brochure encouragent les jeunes étrangers à venir faire leurs études dans la préfecture de l'Hérault précisant même : « *Les étrangers ne trouveront l'influence de l'accent méridional ni à l'université ni dans les milieux qu'ils auront à fréquenter.* » Les amis de l'université (avocats, banquiers et négociants) du début du siècle savaient aussi vanter les mérites de leur cité intellectuelle auprès des jeunes Français d'autres régions. Ils leur parlaient du climat – « *Montpellier est recommandée comme ville d'hiver* », – des excursions possibles et de la proximité de la mer qui « *encourage nos étudiants à pratiquer le canotage* ».

Un demi-siècle plus tard, la façade de la faculté de médecine, nettoyée, affirme toujours l'importance de l'université dans la ville. Les vieilles ruelles étroites s'appellent toujours rue de l'Ecole, rue de l'Université et la petite place ombragée « *Plan de l'Université* ». Des échoppes ont à peine changé, la « *Librairie-papeterie des Etudiants* » affiche toujours des précis de droits et la célèbre « *Bouquinerie du Languedoc* » reste la seule en France à ne vendre que des livres scolaires et universitaires d'occasion, selon son propriétaire.

La présence des étudiants, des enseignants, est partout sensible dans la ville. Le nombre de salles de cinéma en porte témoignage, comme les agences de voyages proposant des « *tarifs étudiants* », les vastes terrasses, les restaurants coopératifs ou végétariens, les cafés-théâtres, les discothèques, les affiches sur les murs annonçant, pêle-mêle, concerts, meetings politiques, ciné-clubs, ou plus simplement l'adresse d'un imprimeur qui offre des « *tarifs encore moins chers pour les thèses* ».

Ils sont quelque trente-cinq mille étudiants à fréquenter les trois universités de Montpellier et les établissements d'enseignement supérieur rattachés à d'autres ministères. Chiffre important pour une ville qui compte moins de deux cent mille habitants. Chiffre qui permet à M. Georges Frêche, député et maire, d'affirmer : « *Montpellier est la ville de France qui possède le plus grand nombre d'étudiants par rapport au nombre d'habitants.* » Une cité qui vit au rythme de l'année universitaire : « *Pendant les grandes vacances, l'absence des étudiants est moins visible*, explique un enseignant, *car ils sont remplacés par les touristes. Mais lors des congés de Noël ou de février, la ville semble parfois se vider.* »

Le premier chirurgien de Louis XV

Rue de l'Ecole-de-Médecine, des bornes empêchent maintenant le stationnement des voitures. Mais la faculté de médecine est toujours là, adossée à la cathédrale Saint-Pierre. L'ancien monastère a gardé son cadran solaire et ses marbres. M. Roger Bégon, secrétaire général de l'université de Montpellier, aime à parler de « *la plus ancienne faculté de médecine du monde fonctionnant de nos jours* ». Un édit cardinalice du cardinal Conrad, légat en Languedoc du pape Honorius III, a institué, en 1120, l'école de médecine « *mais cette reconnaissance*, précise M. Bégon, *entérine un enseignement existant depuis longtemps* ».

Du côté des juristes, qui cohabitent avec les médecins et les pharmaciens dans l'université de Montpellier-I, si on ne conteste pas ces dates, on rappelle, sans modestie, que la première école de droit a été fondée vers 1160 « *par l'illustre jurisconsulte Placentin, chassé de l'Italie, qui vint s'établir dans notre ville avec ses recueils de gloses et y importa, pour le droit romain, les doctrines et les méthodes de la célèbre école de Bologne* ».

La véritable naissance de l'université de Montpellier, qui évite de mécontenter médecins et juristes, peut être fixée par une bulle pontificale du pape Nicolas IV du 26 octobre 1289, qui rassemblait dans le Studium générale de l'université de Montpellier une école de médecine, une école de droit et une école des arts. L'enseignement de la pharmacie n'a débuté officiellement qu'en 1572 par la création d'un « *collège des apothicaires* ». Au cours des siècles, les élèves se sont succédé à l'université, des élèves dont certains devinrent célèbres comme les diplômés en droit : Pétrarque et Paul Valéry, ou l'ancien étudiant en médecine, François Rabelais.

M. Jacques Mirouze, l'actuel président de l'université, est fier de ce passé, et il rappelle que le « *brassage des cultures aussi différentes qu'étaient au Moyen Age les cultures juive, chrétienne et musulmane permet aux universitaires de Montpellier de s'enorgueillir d'avoir, grâce à ce passé, leur originalité* ». Mais, pour le président, les heures de gloire de l'université ne suffisent pas à faire oublier l'étroitesse des locaux. Dispersée dans plusieurs bâtiments anciens, situés en centre ville, l'université aujourd'hui manque de salles de cours et de bureaux pour les enseignants. Selon M. Mirouze, le déficit en locaux est de 9 000 mètres carrés pour le droit et de 15 000 pour la médecine. « *Pour les dix-huit mille étudiants que nous accueillons, il est nécessaire de construire rapidement de nouveaux bâtiments* », explique le président.

Un terrain appartenant à l'éducation nationale, situé route de Ganges, à proximité du nouvel hôpital La Peyronie, pourrait permettre la construction d'une unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de médecine. Le coût des travaux, autour de 50 millions de francs, estiment les responsables du rectorat, nécessite un engagement précis du ministre de l'éducation nationale. Cette réalisation offrirait aux juristes la possibilité de s'agrandir dans les locaux laissés vacants par les médecins. Une solution qui a les faveurs de la municipalité, car pour M. Frêche « *elle contribuerait de manière décisive à maintenir la vie, l'animation et la chalandise des quartiers entre la rue de l'Université et la cathédrale Saint-Pierre* ».

Les campus dans la ville

Les deux autres universités de Montpellier, Paul-Valéry (lettres) et l'université des sciences et techniques du Languedoc (à dominante scientifique) sont situées à l'extérieur de la ville historique. Leurs bâtiments modernes, fréquentés par huit mille étudiants pour les lettres, et sept mille cinq cents pour les sciences, ne donnent pas l'impression de campus isolé, la végétation et les habitations qui les entourent les attachent encore à la ville.

L'héritage de l'université de Montpellier, ce sont ces nombreux étudiants étrangers qu'elle a formés et qui, maintenant, enseignent ou exercent un métier dans les différents pays du bassin méditerranéen, en Afrique et même en Amérique latine.

Mais l'héritage de l'enseignement supérieur à Montpellier, c'est aussi l'importance du potentiel recherche, accumulé dans cette ville. M. Jacques Demaille, président du conseil scientifique de l'université de Montpellier-I, et correspondant scientifique régional du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), n'hésite pas à parler de la « *prédominance de cerveaux et de recherche* ».

La région du Languedoc-Roussillon se situe au cinquième rang des centres régionaux du C.N.R.S. Près de six cents personnes, dont la moitié de chercheurs, travaillent dans une cinquantaine de formations de recherche, soit directement rattachées au C.N.R.S., soit liées à lui par des conventions d'association. La recherche la plus importante est orientée vers les sciences de la vie et les sciences de la terre. Dans les locaux récents et bien équipés, situés route de Mende, les chercheurs étudient la biochimie macromoléculaire ou les relations entre les organismes vivants et le « *milieu* ». Dans les laboratoires des universités de Montpellier, les travaux se poursuivent en biochimie, en endocrinologie, en génie génétique, pendant qu'à Perpignan, dans la jeune université des Pyrénées-Orientales, d'autres enseignants-chercheurs s'interrogent sur la relation entre la dynamique des sédiments et leur géochimie.

Une recherche qui représente une richesse pour la région, même si les laboratoires ne peuvent entretenir que peu de relations suivies avec un environnement industriel faible.

SERGE BOLLOCH.

Un entretien avec le président de la région

« *M. Tailhades, vous êtes sénateur socialiste du Gard depuis 1948 et vous avez été élu président du conseil régional de Languedoc-Roussillon en 1974. Que représente pour vous la décentralisation envisagée du point de vue du conseil régional, surtout au lendemain du 15 avril, date à laquelle l'exécutif régional a été transféré aux présidents des conseils régionaux ?*

– Je voudrais souligner, pour commencer, que les initiatives qui ont été prises ne sont pas, d'une certaine manière, sans précédent. Au-delà de la volonté du président de la République et du gouvernement, elles relèvent, en effet, d'une lente maturation de l'institution régionale comme échelon de décisions politiques, administratives et financières.

» Dès l'œuvre de reconstruction et d'aménagement du territoire commencée au lendemain de la Libération, les forces vives de la nation avaient pris conscience que la région pouvait constituer la dimension la meilleure pour la conduite des politiques d'animation économique, d'industrialisation et de coordination des grands équipements publics.

» Mais s'il y a, dans ce domaine, un héritage historique indéniable, je n'oublie pas qu'il est fait aussi de tergiversations, de demi-mesures et de dispositions restrictives. La loi de juillet 1972 portant création des régions a muselé les établissements publics régionaux. C'est au gouvernement d'union à majorité socialiste né du 10 mai que revient le mérite d'avoir permis au pays de franchir ce saut historique de la décentralisation, qui s'inscrit dans un processus de démocratisation des institutions souhaité par la majorité des Français, au printemps de 1981.

» Quant au fond, en tant que membre de la commission des lois du Sénat, je ne puis m'empêcher de formuler la remarque suivante : si l'État, au travers des garanties d'efficacité qu'il représente, est la personnification juridique de la nation consécutive à la centralisation politique, économique et juridique de tous les éléments de la nation, j'ai la conviction que la décentralisation des pouvoirs est à même de contribuer à parfaire la création du régime civil. Ce à quoi va donner lieu la mise en application de la décentralisation ne s'oppose donc pas à la souveraineté de l'État. Au contraire, la décentralisation des pouvoirs représente, à mes yeux, une chance supplémentaire de prévenir un toujours possible dépérissement de l'État.

» Il s'agit de « rendre le pouvoir aux citoyens ». Cela signifie que cette restitution est une des conditions de la redéfinition de la notion de solidarité. Dans cette perspective, la région ne pouvait pas ne pas figurer au nombre des niveaux de décision, afin de susciter la mise en œuvre d'une véritable et nécessaire solidarité sur l'ensemble du territoire.

» Je veux dire qu'il ne s'agit pas d'accroître seulement les libertés pour elles-mêmes. Dans le cas précis de Languedoc-Roussillon, en raison d'une activité agricole en constante régression, à cause de la faiblesse du tissu industriel, notre région compte aujourd'hui 78 000 demandeurs d'emploi.

» La décentralisation, qui confère à la région une vocation de développement économique, devrait permettre, avec son corollaire la planification, de réaliser des objectifs définis démocratiquement et rationnellement dans l'intérêt du plus grand nombre.

(Lire la suite page 11.)

D'une Méditerranée à l'autre

Lire page 11 les propos de M. Raymond Courrière, secrétaire d'État chargé des rapatriés

LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Culture éclatée

(suite de la page 9.)

Il est dirigé par Dominique Bagouet, enfant de la *modern dance,* lauréat du concours de Bagnolet en 1976. Il est venu avec sa compagnie, mais accueille des élèves aux séances d'entraînement du matin. Il a découvert des « *éléments intéressants, des sujets doués* », qu'il n'est pas question d'engager, mais qui auraient peut-être l'opportunité de former leur compagnie ailleurs.

En trouveront-ils les moyens en argent, en équipement ?... Le manque d'équipement, leur vétusté, leur inadaptation, c'est la plaie de la France. Là encore, seules les villes importantes peuvent se permettre de les entretenir, de les moderniser et y trouvent leur intérêt. Maintenir le personnel d'un théâtre municipal pour quelques représentations par an n'est pas à la portée de tous les budgets. On peut visiter à Pézenas une merveilleuse petite salle à l'italienne, fermée depuis trente ans, sauvée de justesse de la récupération immobilière. « Les plus grands y ont joué » — c'est inscrit sur une plaque à l'entrée — « Marguerite Moreno, Gérard Philipe », se souvient le gardien qui a reçu, de son père, les clefs.

Si à Béziers, le maire fait construire pour le Magic Circus des ateliers et une salle qui est la réplique du Grammont de Montpellier, à Narbonne, le théâtre reste inachevé depuis l'après-guerre, à Sète il est bien petit, à Perpignan c'est un Palais des congrès, une de ces salles polyvalentes construites dans les années 50 et qui ne sont pratiques pour rien. Cette disparité est un problème pour tourner. Le temps n'est plus aux décors fabriqués sur le même modèle simplifié, aux éclairages standards, des costumes bricolés d'un spectacle sur l'autre. Le cinéma, la télévision, les ambitions des troupes décentralisées ont enseigné l'exigence.

Pourtant, à Octon — deux cent cinquante habitants, — le foyer rural connaît une activité quasi permanente, grâce à Henri Cartayrade et à Yves Gourmelon. Quatorze manifestations, de novembre à juin, avec à chaque fois une centaine de spectateurs, venus de l'arrière-pays. En juillet et en août, il y a les soirées d'Octon, sorte de festival en plein air — le Magic Circus y vient le 14 juillet avec les opérettes d'Offenbach — un endroit superbe alors que le foyer rural est à peine un hangar, muni de quelques projecteurs. Mais une subvention (200 000 F) va être attribuée pour de la création amateur. Là aussi, c'est l'entreprise individuelle qui compte. Henri Cartayrade et Yves Gourmelon veulent faire du village un centre actif, mais ils ne s'y enferment pas. Ils vont partout, s'intéressent à tout, interrogent sur tout avec passion et lucidité. Ils représentent quand même un cas limite.

Quarante troupes

Dans la région, une quarantaine de troupes théâtrales sont recensées dont la moitié sont ou se voudraient professionnelles. Parmi elles, combien s'en sortent ? Celles qui ont une assise, comme la Rampe (ex-Carriera), le Théâtre populaire des Cévennes, fondé par Guy Vassal il y a une quinzaine d'années et qui assure l'été le festival d'Aigues-Mortes, le Théâtre quotidien de Montpellier, dirigé par Michel Touraille (un pionnier de la décentralisation), par ailleurs professeur au conservatoire et à qui la municipalité vient d'attribuer une nouvelle salle.

Les autorités, les collectivités, la population aussi, tous attendent que le Magic Circus « *dynamise la région* » et l'emporte dans son mouvement flambant. Et les troupes régionales ? Elles ont eu avec le précédent directeur du centre dramatique, Jacques Echantillon, des relations difficiles. Regarder un « *parachuté de Paris* » compter sa subvention en millions lourds alors que soi-même, on court après quelques francs, c'est toujours cuisant. Leur agressivité s'est émoussée avec les échecs répétés, la dissolution de l'Action pour le jeune théâtre, avec le changement de gouvernement et l'espoir en un ministère riche, généreux, attentif à tous les défrichages de déserts culturels. Et puis le Magic Circus est un modèle, dans la mesure où même avec un public immense et une notoriété internationale, il a été longtemps rejeté de l'establishment. Mais il aura comme tous les autres centres à naviguer entre le paternalisme et l'indifférence. A moins qu'il n'invente *une troisième voie, qu'il réalise la* quadrature du cercle.

COLETTE GODARD.

La chartreuse des musiques du monde

IL dit les roses d'Ispahan ou de Damas, il rêve au parfum des jasmins et des résédas, il savoure en songe la fraîcheur des ombrages et des marbres. Il déclare d'emblée qu' « *en ce paradis accessible où les bassins symboliquement apprivoisent le ciel, tout se déguste dans le double plaisir de la sensualité immédiate et d'un code poétique, profane ou mystique* ».

Celui qui s'appelle Denis Raison évoque ainsi le voyage qu'il prépare depuis les jardins de l'Arabie et de la Perse jusqu'à ceux des Indes ou de l'Espagne, ce voyage immobile : en réalité, il met une dernière main à l'exposition Jardins de l'Islam qui, du 10 juillet au 31 août, métamorphosera l'église à ciel ouvert et le petit cloître de la chartreuse du val de Bénédiction.

« Un corps hanté de songes »

On peut compter sur son talent pour suggérer et expliquer cet art-là de jouer des plantes et d'accorder leurs formes et couleurs aux espaces. L'été passé, il a fait connaître « vingt jardins remarquables de la Méditerranée ». En 1970, avec force images et prototypes de machines anciennes, il racontait la grande histoire de l'eau : des sources et fontaines aux premières turbines jusqu'aux vicissitudes du Rhône en passant, via les bains de l'Antiquité, par la mode du thermalisme qui, chacun sait, commença avec l'arrivée en 1789, au bord du lac Léman, d'un marquis auvergnat chassé par la Révolution : le gentilhomme s'employa à établir la renommée de cette eau d'Évian qui coulait dans le jardin du sieur Cachat. Encore avant, avant même une autre exposition retraçant l'épopée des trois races d'arbres qui, en un combat inégal, se disputent la France du Sud, Denis Raison, joliment, avait peuplé la chartreuse et ses cours intérieures des légendes et réalités liées au vent. Comme si chaque année depuis neuf ans que se sont ouvertes les Rencontres internationales d'été de Villeneuve-lès-Avignon et depuis neuf ans qu'il assiste Bernard Tournois, le directeur du lieu, comme s'il cherchait à communiquer sa passion investigatrice pour... on pourrait dire pour les éléments. Les éléments disons, après tout, puisque l'équipe du CIRCA (Centre international de recherche, de création et d'animation) concocte aussi pour les Rencontres prochaines un hommage à Bachelard : « *De la cave au grenier, un corps hanté de songes.* » Sur l'idée du logis selon le philosophe, Michaël Lonsdale mettra en scène un montage de poèmes et de sons. Un spectacle un peu musical lié à une exposition sur le même thème, organisée celle-là par Gil Jonanard, responsable à l'année de la « maison des livres et des mots » (un des ateliers permanents du CIRCA à côté des sections « images et sons » et « environnement »).

Mais revenons aux Jardins de l'Islam et à l'occasion d'annoncer qu'en relation directe avec cette exposition sera donnée une série de concerts de musique islamique : chants liturgiques de l'ancienne Tunisie, mélopées des tziganes turcs ou ballades judéo-espagnoles, mélodies égyptiennes ou iraniennes. On réentendra Kudsi Erguner, le joueur de nay déjà invité l'an passé avec un groupe de derviches tourneurs d'Istanbul. Ce dernier anime cette fois un stage où les discours de circonstance sur le dialogue Nord-Sud cessent de sonner un peu creux...

France-Culture, qui prête son concours aux opérations du CIRCA, a maintes fois donné à Kudsi Erguner l'occasion de prouver que les musiciens européens ont à apprendre de la tradition orientale.

L'Amérique sera là aussi puisque cinq des soirées consacrées à la musique contemporaine seront animées par l'ensemble CCMC de Toronto, orchestre dévoué à la cause de la « musique libre », bien connu de John Cage et de Iannis Xenakis. Enfin, l'association MC 2, qui à Avignon, toute l'année, fait connaître et jouer la musique contemporaine, propose à la chartreuse et toujours en liaison avec France-Culture de faire connaître l'actualité musicale italienne. Sans parler ici du concert réservé aux musiciens du Luberon où l'on entendra des œuvres de Knud Victor, celui qui enregistre dans ce pays les vers au creux des pommes, la respiration des escargots, les souffles de la nuit, le chant des oiseaux, les battements de cœur et les bruissements d'arbre.

Le ton du Père abbé

Selon M. Bernard Tournois qui, depuis 1974, où il a commencé à superviser les énormes travaux de restauration architecturale pour mieux présider aux destinées de l'endroit délaissé par les derniers moines en 1792, il faudrait que la musique trouve là une place à longueur d'année. Il étudie la perspective d'un atelier d'acoustique et, quand les cellules des chartreux destinées à accueillir les pensionnaires auront été toutes aménagées, viendront hors de l'été des invités.

Il y a déjà deux résidents à la chartreuse, deux écrivains : Hugo Lacroix et Bernard Noël à qui le Centre national des livres a attribué une bourse pour passer là un an, à demeure. Car, et M. Bernard Tournois insiste, ici ce n'est pas la villa Médicis. Les candidats ont à contribuer aux activités communes. « Pendant un quart de leur temps au moins », ajoute-t-il, un peu avec le ton du Père abbé à son chapitre. Un ton ou plutôt une conviction ; qui semble avoir réussi, à en juger par le dynamisme des vingt permanents de ce centre de rencontres assez différent des cinq autres équipés ceux-là dans une hôtellerie.

A Arc-et-Senans, dans les salines de Ledoux, on tient un autre langage, à Luminy encore un autre. Comme si dans chacun de ces hauts lieux d'un patrimoine réintégré par l'avant-garde, l'architecture doit déterminer un style. Il faudrait retracer l'aventure de chacun des centres de rencontres. Ce serait une autre histoire.

Le monument de Villeneuve-lès-Avignon accueille chaque année trente mille « spectateurs-utilisateurs », ce sur une commune de neuf mille habitants, pourrait-on dire pour conclure de manière efficace, sinon abrupte.

MATHILDE LA BARDONNIE.

* Location à partir du 15 juin par correspondance, CIRCA, la chartreuse, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.

Carcassonne, trop pingre avec son festival

CARCASSONNE, c'est avant tout un lieu unique, impressionnant, monumental : la cité médiévale, dont les remparts dignes d'un décor hollywoodien dominent la ville basse. L'idée d'y présenter de grandioses mises en scène remonte presque à la nuit des temps. Jean Deschamps, en créant le festival en 1957, suivait la voie ouverte par Jean Vilar à Avignon. Mais jamais Carcassonne, même dans ses plus grands succès, n'a pu se hisser au niveau de la cité des papes. Sous-produit d'Avignon, le festival n'a pas eu, de surcroît, un soutien politique digne de son ambition. Il est donc resté avant tout un événement départemental, une sorte de monstre réveillé quinze jours par an en juillet dans un désert culturel. La bourgeoisie locale y venait en belles toilettes pour applaudir Pierre Vaneck dans *Hamlet* ou Gérard Philipe dans *Le prince de Hombourg.* Elle côtoyait avec ravissement les vedettes du jour dans les pittoresques bistrots de la cité. Elle avait son petit Avignon et cela lui suffisait.

Plus tard, d'autres hommes sont venus qui ont voulu donner une personnalité à ce festival qui n'en avait pas. Jacques Echantillon, de 1975 à 1978, a essayé de faire une manifestation vraiment populaire en multipliant les lieux de spectacle, en invitant des artistes non conformistes et en donnant à la culture occitane la place qu'elle méritait. Dans cette ville de tradition socialiste, il choqua et fut accusé de politiser le festival. Son successeur, Gilles Durupt, fut plus ambitieux encore. Avant tout le monde, alors qu'on ne parlait pas encore des échanges culturels Nord-Sud chers à Jack Lang, il tenta de faire du festival 1980 un carrefour des cultures méditerranéennes.

Pendant un mois, la cité devint une tour de Babel où se mêlaient les langues kabyle, turque, grecque, espagnole, catalane et occitane. En saluant à sa façon la Méditerranée, Carcassonne avait enfin trouvé une âme. Mais, cette âme-là, les Carcassonnais n'en voulurent pas. Ils tenaient à leurs vieilles habitudes, Shakespeare, *Carmen* et l'Orchestre du Capitole.

Gilles Durupt, dont le festival avait, par ailleurs, coûté beaucoup trop cher au goût des élus, fut éconduit et remplacé par un rigoureux gestionnaire, Jean Alary, directeur du Théâtre municipal, ancien bras droit de Jean Deschamps.

Avec Jean Alary, le festival est revenu à sa tradition : une programmation éclectique, bien dosée, théâtre par-ci, musique et danse par-là, et variétés par-ci par-là. Une grande absente toutefois : la création. Aucun metteur en scène n'a pu faire joujou en 1981 avec le grand théâtre de la cité, ce lieu qui avait tant fait rêver les années précédentes Denis Llorca, Mehmet Ulusoy, Petrika Ionesco et Jacques Echantillon.

Trénet, cet été

Il faut dire que Jean Alary n'a pas les mains libres. Une création, ça coûte cher, ça n'attire pas forcément la foule, ça peut être raté, bref, c'est risqué. Or la municipalité de Carcassonne ne veut plus entendre parler de déficit. Sa subvention, avec celles du département et de l'Etat, dépasse tout juste les 2 millions de francs. Elle ne déboursera pas un centime de plus. Jean Alary le sait. « *Une ville doit assurer le divertissement et la culture au même titre qu'elle amène l'eau et l'électricité dans un nouveau quartier,* dit-il. *La notion de rentabilité ne doit pas rentrer en ligne de compte.* »

Pourtant, s'il n'est pas question de faire un festival rentable, Jean Alary est contraint, pour équilibrer un budget mesuré au plus juste, de penser d'abord à remplir les salles. Pour cela, il n'y a pas de secret : il élabore son projet à partir de valeurs sûres. En juillet 1982, on verra notamment à la cité les étoiles de l'Opéra de Paris, des mises en scène de Denis Llorca *(les Possédées)*, Jérôme Savary *(l'Histoire du soldat)* et Jean-Louis Martin-Barbaz *(Jules César)*, Charles Trenet, Claude Marti et Charles-Elie Couture. Un programme prestigieux, séduisant, dont le seul défaut, si l'on excepte Charles Trenet, dont on dit que ce sera le seul récital de l'été, est le manque d'originalité. Llorca et Savary seront aussi à Avignon.

Dans son histoire en dents de scie, le Festival de Carcassonne a toujours réservé de bonnes surprises. Il connaîtra sans doute encore de beaux jours. La politique culturelle du gouvernement et la présence à la tête du Centre dramatique Languedoc-Roussillon de Jérôme Savary — qu'attend-il pour assiéger la vielle cité ? — sont des signes encourageants. Carcassonne ne désespère pas de rencontrer enfin son Paul Puaux et son Jean Vilar.

BERNARD REVEL.

ÉCRIVAINS LOIN DE PARIS

Mots du Sud

QUOIQUE diamétralement opposées, la destinée de Joë Bousquet et celle de Pierre Reverdy sont à maints égards exemplaires d'une sorte d'exil où se tiennent les écrivains et les littératures du Sud. Comme si la culture et l'espace méditerranéens venaient ajouter à l'ordre de *l'« entretien infini »* quelques contraintes et urgences supplémentaires.

A Carcassonne, dans la chambre de Bousquet, « *la guerre à jamais logée au mitan du corps* », trente années durant défila tout ce que la France et une partie de l'Europe comptaient d'artistes. Différemment, le Narbonnais Reverdy, aspiré par la nudité, après avoir traversé toutes les apparences, s'éteignit dans le silence de l'abbaye de Solesmes, en 1960. Le premier se situa « *en pleine droiture cathare* », le second près du « *ravin noir où tout s'efface* », quand écrire consiste à répondre au « *désir de se mieux connaître* ».

Il me semble que la littérature contemporaine du Sud participe à la fois de l'affirmation d'une culture irréductible et de l'impérieuse nécessité d'une reconnaissance par *l'autre, non seulement du point de* vue de la production des œuvres, mais encore de leur circulation et des conditions de leur diffusion.

Mais, de la lecture du catalogue des écrivains et revues dressé par l'Office régional de la culture du Languedoc-Roussillon, il ressort qu'ou bien la revendication régionaliste contribue, malgré elle, à renforcer en fin de compte le ghetto culturel, ou bien les entreprises éditoriales, à vouloir guerroyer avec Paris, finissent par ressembler à ce avec quoi elles prétendaient se mesurer.

Seul, Fata Morgana, dirigé par Marie-Jo et Bruno Roy, a su résoudre cette difficulté. Après plus de quinze ans d'activité, l'éditeur de Montpellier incarne la tradition du livre telle que l'avait conçue Guy Levis-Mano. Plus récemment, Jacques Brémond — qui publie notamment la revue *Anima* avec Isabelle Baladine-Howald — a, lui aussi, misé sur la qualité.

Parmi les revues de littérature, il convient d'indiquer les *Cahiers collectifs,* dont le dernier numéro est consacré à la question de l' « origine » et à Georges Bataille, et *Prévue,* dirigée par Franc Ducros, qui ouvre ses livraisons aux écrivains italiens et aux travaux du philosophe Bernard Salignon.

C'est aussi avec le plus grand intérêt que l'on doit considérer l'aventure des *Cahiers de littérature Terriers.* Fondée en 1977 par l'écrivain Serge Velay et le peintre Michel Duport, cette revue a donné à lire et à voir les textes et les travaux de plus de cinquante écrivains et artistes contemporains. On peut citer : Edmond Jabès, Emmanuel Lévinas, Roger Giroux, Anne-Marie Albiach, Claude Royet-Journoud, Alain Veinstein, mais aussi Jean Tortel, Roger Laporte, Christian-Gabrielle Guez-Ricord, Kenneth White, Alain Paire, qui vivent dans le Midi.

« *Au départ,* dit Serge Velay, *nous n'avons pas souhaité conférer à notre entreprise une vocation régionale particulière. La « ligne » de la revue a été fondée sur le désir de « montrer la littérature dans tous ses états ». La participation de certains artistes amis installés dans la région allait de soi.* »

La diffusion des *Cahiers,* de format carré (21×21 cm) et tirés à deux cent cinquante exemplaires sur Arches, est nationale et internationale, mais quasi nulle sur le territoire régional. « *En raison d'un parti pris de discrétion, nous n'avons jamais participé aux colloques et manifestations diverses organisés dans la région. L'effort de diffusion des revues entrepris par l'Office régional auprès des bibliothèques devrait permettre aux Languedociens-et-Roussillonnais de découvrir certaines œuvres en train de se faire. J'imagine cependant,* dit Michel Duport, *qu'on sera étonné de constater qu'il est possible de faire ici aussi bien qu'à Paris, à condition de ne se soucier ni de Paris ni de la région.* »

C'est dire que la vocation régionale peut excéder largement celle *qui lui était jusqu'ici impartie,* à condition d'incarner une communauté du Sud fondée sur la pérennité de la culture méditerranéenne et l'affirmation d'une identité à la fois particulière et universelle.

A l'occasion de leur cinquième anniversaire et de la parution de leur treizième livraison, les *Cahiers Terriers* organisent, avec la galerie l'Atelier contemporain à Anduze (Gard), du 12 juin au 5 juillet, une exposition rétrospective.

Huit peintres, dont Claude Viallat, Jean-Pierre Pincemin, Michel Steiner, Robert Groborne, et huit écrivains, dont Bernard Noël, Charles Juliet, Alain Daumet et Jean-Gabriel Cosculluela confrontent leurs travaux autour du thème « Blanc et Noir ».

En quelque sorte, un symbole à deux faces témoignant du désir de solitude et de communication et de la duplicité du ciel de la Méditerranée, tel que le décrit Francis Ponge. Car, derrière le bleu du ciel, souvent se profile l'orage.

JACQUES GAGNIÈRES.

★ Office régional de la culture, 2, rue Girard, 34000 Montpellier.

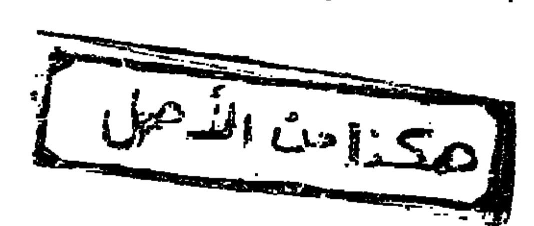
★ Éditions Fata Morgana, Bruno Roy, 19, rue de l'Université, 34000 Montpellier.

★ Jacques Brémond, éditeur, route de Bagnols, 30210 Remoulins.

★ *Cahiers collectifs,* Jacques Daumet, 28, rue d'Arlier, 30000 Nîmes.

★ *Prévue,* Franc Ducros, université Paul-Valéry, route de Mende, 34000 Montpellier.

★ *Cahiers de littérature Terriers,* Serge Velay et Michel Duport, 251, chemin du Mas-de-Roulan, 30000 Nîmes.



LES SUCCÈS DE L'AVION

Voie royale pour les routes de l'air

ON ne saurait dire que la vocation aéronautique de Montpellier fut toujours évidente. Lorsque, au début des années 60, M. Jean-Gabriel Cristol, actuel président de la chambre de commerce, proposa à ses collègues de financer l'ouverture de l'aéroport de Fréjorgues à des lignes régulières, *il ne recueillit que quatre avis favorables* sur vingt. Une vingtaine d'années plus tard, ses détracteurs les plus acharnés reconnaissent qu'il avait raison. Non seulement le développement de l'aéroport a *dépassé toutes les espérances — le cap des cinq cent mille passagers annuels sera dépassé* cette année, tandis que Paris-Montpellier demeure une ligne-phare d'Air Inter, — mais il a vu naître et se développer une des compagnies régionales les plus raisonnablement prospères de France : Air Littoral.

Ces résultats ne furent pas acquis sans effort. Il fallut l'inébranlable foi de M. Cristol pour convaincre les milieux économiques régionaux que Fréjorgues présentait tous les signes d'un destin faste : cette plate-forme de *478 hectares bénéficiant de conditions climatiques et géographiques* rêvées allait fatalement tenter les transporteurs aériens, et sa situation, à 7 kilomètres d'une ville de deux cent mille habitants à haute concentration de matière grise, à la pointe d'un quart de cercle de *30 kilomètres de rayon qui abrite quatre* cent cinquante mille personnes l'hiver et 1,5 million l'été, allait attirer une clientèle importante. Mais il fallut davantage encore d'opiniâtreté pour obtenir les subsides nécessaires. Les collectivités locales se dérobant, la chambre de commerce dut payer seule la modernisation de Fréjorgues. Au fil des oboles, le bitume de la piste s'allongea de 1 400 à 2 600 mètres. *Une aérogare et une tour de contrôle* sortirent de terre à la hâte, trop modestes et trop tôt dépassées. Au milieu des années 70, il fallut remettre la main à la pâte et... au portefeuille : une nouvelle aérogare fut édifiée (coût : 15 millions de francs), *puis une nouvelle tour et des parcs de stationnement* pour avions, les équipements de sécurité furent renforcés, du personnel supplémentaire embauché. *« Au total, nous avons consacré en vingt ans plusieurs milliards de centimes à Fréjorgues »*, reconnaît M. Cristol. Ce que M. Georges Frêche, le maire de Montpellier, appelle *« une attention soutenue, et souvent dispendieuse, de la chambre de commerce à l'aéroport »*.

Vols de 747

Pourtant, cet effort s'avère insuffisant. Inaugurée il y a cinq ans, l'aérogare est déjà trop petite. Car Montpellier accueille des avions de *plus en plus gros : aujourd'hui des Airbus, et même des Boeing-747* (mais pas à pleine charge), viennent y atterrir. L'an passé, à ses cinq liaisons quotidiennes avec Paris, Air Inter a ajouté deux cent trente vols supplémentaires. Et les chiffres continuent de s'envoler : en avril 1982, *la compagnie intérieure a encore transporté* 26,5 % de passagers de plus qu'en avril 1981, la compagnie régionale Air Littoral 14,5 %, la compagnie anglaise Dan Air (sur Londres-Montpellier) 11 %. Pour les quatre premiers mois de l'année, le trafic montpelliérain de ces *trois compagnies a augmenté respectivement de 24,5%, 27,8 % et 10,3 % par* rapport à la période correspondante de 1981. Aujourd'hui, avoue M. Cristol, Fréjorgues fait autant *de trafic que les cinq aérodromes voisins réunis* (Nîmes, Perpignan, Béziers, Carcassonne et Mende).

Il ne fait donc aucun doute que, de 460 000 passagers en 1981, l'aéroport va voir son trafic passer au-dessus des 500 000 cette année. *Ses responsables en nourrissent déjà quelques insomnies* en pensant aux engorgements dont l'aérogare sera le théâtre en période de pointe : qu'un Boeing-747 et un Airbus arrivent ou partent au même moment, et c'est l'embouteillage. *Il faudrait doubler la capacité* d'accueil pour la porter à mille cinq cents passagers simultanés. Mais cela coûterait 8 millions de francs. Il faudrait allonger les voies de roulement des avions. Mais cela coûterait 400 000 francs. *Il faudrait redistribuer les parcs pour avions*. Mais cela coûterait 200 000 francs. Et il faudrait surtout porter la piste à 3 200 mètres pour lui permettre d'accueillir les plus gros avions en configuration long-courrier et en faire ainsi la plate-forme de déroutement de Marseille. Mais, compte tenu de certains problèmes fonciers, on ne sait trop combien cela coûterait.

En tout état de cause, l'addition serait lourde. Et la chambre de commerce n'a plus envie de faire cavalier seul pour payer la facture. *« Il n'y a pas de raison pour que les milieux professionnels et économiques financent seuls un investissement qui profite à l'ensemble de la communauté »*, laisse entendre M. Cristol. Les collectivités locales, qui ont, modestement, participé aux agrandissements précédents — *en prenant en charge 25 % des annuités d'emprunts à hauteur de 10 millions de francs*, — restent évasives. Profitant de la venue de M. Charles Fiterman à Montpellier, le 21 mai *dernier, lors de l'inauguration de la desserte de la ville par T.G.V.*, M. Frêche avait évoqué la nécessité de *« donner au Languedoc-Roussillon l'aéroport dont il a besoin »*, mais il ne reçut aucun écho.

Toujours aussi solide dans ses convictions, M. Cristol croit pourtant *à l'impérieuse nécessité de continuer à développer Fréjorgues. « Notre situation par rapport à Paris et aux grandes villes françaises et européennes rend inéluctable le développement des liaisons aériennes à partir de Montpellier*, explique-t-il. *Les gens demandent à voyager rapidement. Ils exigent de plus en plus souvent de faire l'aller-retour dans la journée, ce qui est impossible par les moyens de surface. Si nous n'avions pas créé cet aéroport, jamais I.B.M. ne serait venu s'installer ici »*.

Le réseau rebâti

L'envol du trafic de Fréjorgues résulte d'un besoin de liaisons rapides avec la capitale, et aussi avec d'autres métropoles françaises ou européennes. Ce phénomène explique aussi le succès, depuis cinq ans, d'un enfant de la région, *la compagnie Air Littoral. Jusque-là, la fortune n'avait guère* souri à ce petit transporteur qui vivotait tant bien que mal avec de mauvais avions et de mauvaises lignes. L'entrée de la Compagnie générale aéronautique dans le capital de l'entreprise va lui donner un essor soudain. Vendeur de matériel *aéronautique, la C.G.A. n'investit* pas à Montpellier par philanthropie : elle cherche surtout la promotion en Europe d'un petit avion de transport brésilien : l'Embraer Bandeirante. Mais *la volonté de réussir son opération de représentation* commerciale va conduire la C.G.A. à faire d'Air Littoral une des compagnies régionales les plus efficaces de l'Hexagone. Le réseau est entièrement rebâti et repensé. Les *lignes devront désormais répondre à un besoin économique de la région* (ainsi naissent les liaisons vers Bordeaux, Lyon, Nice et, plus tard, Valence, en Espagne) et à son désenclavement par rapport à d'autres régions (ses vols vers Lyon offrent une vingtaine de *correspondances françaises et européennes*, ceux vers Nice une douzaine). Dans un second temps, la rentabilisation du matériel (actuellement cinq Bandeirante dont quatre en propriété) imposera la création *de lignes extérieures à la région, mais très productives*, telles Nice-Milan et Nice-Venise. *« Nous n'aurions pas pu faire dans le Languedoc-Roussillon ce que nous avons fait sans cette implantation dans d'autres régions »*, reconnaît M. Robert Da Ros, *directeur général d'Air Littoral*, qui ajoute qu'au demeurant de telles lignes profitent aussi aux voyageurs languedociens.

La nouvelle politique se révéla aussitôt payante. Tandis que le trafic augmentait, bon an mal an, *de 21 à 90 % (avec une pointe à 179 % en 1979), les recettes progressaient de 30 à 60 %*, la productivité faisait plus que quadrupler en cinq ans, et le remplissage des avions, qui ne dépassait pas 34 % en 1976, atteindra cette année 55 % des places offertes. La *réduction des subventions reçues est le signe le plus tangible de la réussite* : elles représentaient plus des deux tiers des ressources en 1976, et seulement 19 % l'an passé. Air Littoral donne ainsi une nouvelle illustration de la politique qu'elle suit depuis cinq ans et qui consiste, *dans la mesure du possible*, à ne lésiner ni sur les hommes ni sur les moyens. *« Une compagnie aérienne est une machine complexe*, aime à répéter M. Da Ros. *Transporter des passagers dans des conditions de sécurité et de coût optimales exclut toute improvisation. Si on n'y met pas le prix, on échoue. »* En vertu de cet adage, la petite compagnie languedocienne (cinquante personnes, 35 millions de chiffre d'affaires) *est organisée comme une* grande, avec un *service commercial*, un service juridique, un service financier et même un service informatique, tous conduits par de très jeunes cadres droit issus des facultés locales.

Si bien qu'ici on ne retrouve pas *la tradition d'improvisation et de bricolage trop répandue dans ce* genre d'exploitation. Ainsi, après un an et demi de mise en place, l'informatique permet une gestion à peu près totalement intégrée et très précise de l'entreprise, de l'emploi du temps du personnel na*vigant et du plan de charge de* maintenance des avions au contrôle de la billetterie et à l'établissement de prévisions.

Dans le même temps, le service commercial cherche à mieux connaître la clientèle en même *temps qu'à imposer dans le public méridional* une bonne image de la compagnie. *« N'y allez plus par quatre chemins. »* C'est le conseil en forme de slogan que donne, sur un poster largement répandu, un commandant de bord souriant. Son chemin, Air Littoral paraît l'avoir *bien trouvé*.

JAMES SARAZIN.

Un entretien avec le président de la région

(Suite de la page 9.)

» Le Languedoc-Roussillon se caractérise par une forte tradition qui tient non seulement à l'histoire, mais encore aux données géographiques et climatiques. Entre la frange littorale et l'arrière-pays, entre les populations de la côte méditerranéenne et celles de la montagne, les spécificités et les particularismes, les aspirations et les intérêts légitimes sont notables.

» De même, la répartition des richesses entre les cinq départements qui constituent la région région de Languedoc-Roussillon : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Lozère et Gard, est très inégale.

» Indépendamment de la mise en œuvre des politiques régionales qui *doivent concourir à un développement* économique et social harmonieux, doit jouer le principe d'une solidarité intra-régionale, c'est-à-dire interdépartementale.

» Pour donner un exemple, un des problèmes majeurs auquel la région se trouve confrontée est le *processus de paupérisation* et de désertification qu'a connu la Lozère et qui menace aujourd'hui plusieurs régions audoises et, plus, généralement, l'arrière-pays de chacun des départements.

» *Il est donc nécessaire de procéder à un rééquilibrage* au travers de mesures spécifiques et adaptées. Ce devra être une des finalités du plan régional.

« Fixer la population active »

— Monsieur le président, pouvez-vous dresser un bilan des actions qui ont été développées avant le 15 avril à l'initiative du conseil régional ?

— Il est certain que, dans le cadre restrictif de la loi de 1972, l'assemblée régionale s'est *efforcée* de développer des initiatives dans plusieurs domaines. Leur dimension a été subordonnée aux moyens financiers, somme toute modestes, dont nous disposons.

» Un milliard de centimes, au titre du FIAT, sont venus cette année renforcer fort opportunément un budget *régional qui plafonne, en* 1982, à 234 millions de francs.

» La répartition du budget régional se caractérise par trois grandes masses : l'agriculture, l'industrie et, plus largement, l'aménagement du territoire.

» Depuis 1972-1973, la population active agricole en Languedoc-Roussillon *connaît un processus de régression*. Ce secteur d'activité a eu à souffrir de politiques irrationnelles et irréalistes.

» C'est pourquoi l'aide au développement agricole et rural, qui avoisine 50 millions de francs, témoigne de l'effort consenti par la région pour *le développement des* filières de production (13,6 millions de francs). Il en est de même pour le programme d'hydraulique agricole (16,3 millions de francs), qui doit être achevé. Nous avons jugé opportun de contribuer à l'organisation économique *dans ce secteur par* l'animation et par la formation.

» *Avec plus de 32,3 millions de* francs, l'aide au développement industriel consitue aussi un des grands postes budgétaires. Sans doute, dans le cadre de la mise en place de la décentralisation, notre *région sera-t-elle amenée à rationaliser* ses interventions dans ce domaine sur la base de dispositions communes à l'ensemble des régions.

» Jusqu'ici, l'accent a été mis sur les primes à la création d'entreprises et à l'aide à l'artisanat. Nos ambitions *se sont limitées aux zones* industrielles et à des interventions le plus souvent ponctuelles, au travers d'un Fonds d'aide aux collectivités locales pour l'industrialisation.

» De ce point de vue, il est urgent d'élaborer une doctrine en matière de garantie pour le cautionnement *de prêts à l'industrie*. Indépendamment de l'aspect institutionnel que posent les interventions du conseil régional dans les entreprises, il nous appartiendra de tenir compte de la tendance d'une partie de la population active à la *migration*. Il faudra viser à fixer cette population active, notamment dans des régions démographiquement menacées, et, *d'autre part, réduire, autant que se* peut, l'inadéquation entre l'emploi et la formation professionnelle.

» C'est une tâche vaste que nous pouvons espérer mener à bien une fois acquis le transfert des compétences, mais sur laquelle l'assemblée régionale, dans *diverses commissions et groupes de travail*, a déjà entamé une intense réflexion.

» Dans le domaine de l'aménagement du territoire, il va de soi que notre effort porte sur l'aménagement du canal Rhône-Sète, le port de Sète et la poursuite du programme routier, l'enveloppe s'élevant *à 43,5 millions de francs*.

» *Pour engager certaines* politiques, des organismes techniques ont été créés à l'initiative du conseil régional. J'entends faire en sorte qu'ils poursuivent une mission d'étude au service de l'exécutif régional et de l'assemblée.

» Car ce n'est pas un paradoxe *d'affirmer que* la décentralisation doit permettre une collaboration harmonieuse entre les services de la région et les services de l'État.

» Plusieurs actions dans des secteurs-clés doivent être portées au crédit de notre assemblée, notamment la *politique* concernant *la mer et les étangs, qui est liée* naturellement à la préservation de l'environnement et du cadre de vie. Un effort tout particulier sur la maîtrise foncière a permis aux communes à faibles moyens financiers de constituer des *réserves foncières* (10 millions de francs). *De même*, dans le domaine de l'habitat social, en complément des aménagements urbains et en prise sur les énergies nouvelles, c'est toute une politique en faveur de l'habitat bioclimatique *qui a été engagée sur* l'ensemble du territoire régional.

» Enfin, compte tenu des particularismes culturels, l'Office régional de la culture (7 millions de francs) s'est donné la mission de respecter *les différences* et de contribuer à leur développement.

D'une Méditerranée à l'autre

LA situation des rapatriés dans le Languedoc-Roussillon et dans l'Aude reflète celle de *l'ensemble de la communauté rapatriée* : il n'y a pas de difficultés propres à cette région, on retrouve tous les problèmes survenus en métropole il y a plus de vingt ans.

En 1965, c'est-à-dire trois ans après l'arrivée des rapatriés d'Algérie, on comptait près de 15 000 rapatriés *dans* l'Aude. Nombre d'entre *eux ont réussi* à se réinstaller dans des conditions satisfaisantes mais (et cela la population métropolitaine l'ignore parfois) beaucoup de rapatriés, dans l'Aude comme ailleurs, subissent encore les séquelles du rapatriement. C'est pourquoi le gou*vernement a, conformément aux engagements présidentiels*, mis sur pied une série de mesures destinées à remédier aux problèmes encore en suspens.

La première de ces mesures a été la loi du 6 janvier 1982, qui prévoit l'amélioration des conditions de *remboursement des prêts de réinstallation* : les commissions d'aménagement des prêts ont été décentralisées (leur nombre passe de 6 à 32), leur siège étant dans presque tous les cas celui des cours d'appel. Ainsi dans le Languedoc-Roussillon, elles sont installées à *Carcassonne*, Montpellier, Nîmes et Perpignan. La loi prévoit également une indemnité forfaitaire aux personnes les plus démunies, indemnité dont doivent bénéficier environ 200 000 familles. Par ailleurs, une prolongation excep*tionnelle des délais a permis d'ouvrir* de nouveaux dossiers d'indemnisation. Ces dispositions, destinées à parer au plus urgent, ont été accompagnées d'une action immédiate en faveur des rapatriés d'origine nord-africaine, qui sont sans doute ses *plus défavorisés de tous*.

Avant de revenir sur ce point, qui me tient particulièrement à cœur, j'ajoute que d'autres projets sont en cours, et notamment un projet de loi sur les retraites, visant à obtenir l'alignement du régime rapatrié sur le régime métropolitain, un projet de loi sur les *prolongements* de l'amnistie pénale et, enfin, la mise à l'étude d'une future loi d'indemnisation, qui devrait réparer les insuffisances des *textes antérieurs*.

Français d'origine nord-africaine

En ce qui concerne les Français rapatriés d'origine nord-africaine, plusieurs actions ont été entreprises pour régler les différents problèmes les concernant. L'Aude occupe une place particulièrement importante à cet égard, *puisque c'est à Carcassonne* que j'ai installé la délégation à l'action éducative, sociale et culturelle, chargée de s'occuper de ces problèmes. Cela pour répondre à un souci de décentralisation, la majorité de ces rapatriés se trouvant dans le sud de la France.

Ils sont 5 500 dans le Languedoc-Roussillon, 1 355 dans l'Aude. *Les deux tiers d'entre eux sont rassemblés* dans onzes zones de regroupement, cités urbaines ou hameaux forestiers. Les logements y sont en général dépouvus du confort le plus élémentaire, certains n'ont même pas l'eau chaude. C'est pourquoi un effort particulier a été entrepris à ce niveau à la fois pour améliorer qualitativement le logement et pour obtenir la disparition des cités au profit de constructions plus dispersées et mieux intégrées au sein de la population. *Des subventions sont accordées et les conditions d'accession à* la propriété ont été améliorées, notamment avec une possibilité de prêt privilégié en complément des prêts PAP.

Un autre problème majeur est celui des jeunes : ceux d'âge scolaire (ils sont 2 360 dans le Languedoc-Roussillon) *et ceux qui ont terminé* leurs études et sont à la recherche d'un emploi. Pour les enfants, l'essentiel est de leur permettre d'acquérir le même niveau que ceux qui n'ont pas connu les mêmes difficultés d'adaptation, surtout sur le *plan linguistique*. A *cet effet*, des éducateurs seront mis en place à la prochaine rentrée scolaire. Et cette année, des bourses d'études ont déjà été accordées ainsi qu'une aide aux associations qui donnent des cours de soutien et de rattrapage scolaire.

Des stages de *préformation* et de formation professionnelle ont été mis en place, afin que ces jeunes bénéficient des mêmes chances que leurs compatriotes sur le marché du travail. Par ailleurs, c'est dans *l'Aude que s'est ouvert, à Couiza, un Institut de hautes études, qui prépare* les stagiaires en un cycle de trois années d'études aux carrières tournées vers les pays de langue arabe, en particulier dans les relations commerciales.

C'est également à Couiza qu'a été installé un Centre de préparation aux concours administratifs, destiné aux titulaires du B.E.P.C. *Un second centre du même type* doit prochainement s'ouvrir dans la région parisienne.

La délégation entretient, par l'entremise des délégués régionaux, des contacts permanents avec les services des ministères concernés, les A.N.P.E., les entreprises, les administrations, *pour favoriser l'accession de ces jeunes à l'emploi* car ils connaissent de graves problèmes de chômage.

Enfin l'action en faveur de ces rapatriés passe aussi, et c'est capital, par la préservation de leur patrimoine culturel et cultuel : ce n'est pas là un problème particulier à l'Aude et au *Languedoc-Roussillon. Cette action vise notamment* à favoriser l'enseignement de langue arabe.

Comme je l'ai souligné précédemment, le Languedoc-Roussillon et l'Aude n'échappent à aucun des problèmes rencontrés par ces rapatriés. Mais le fait d'approcher ces pro*blèmes sur place, concrètement*, a considérablement facilité leur traitement et ne pourra que favoriser, je l'espère, leur disparition définitive.

RAYMOND COURRIÈRE.

Secrétaire d'État chargé des rapatriés.
Ancien sénateur socialiste de l'Aude.

LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

HÉRAULT : les rouges colères de la vigne

MIS à part La Grande-Motte, l'université de Montpellier, dont Rabelais sortit docteur, les cathares du XIIIe – et de la télévision – allégrement mélangés aux huguenots du XVIe, voire aux camisards du XVIIIe, le rugby de Béziers, les chansons de Marti, qui ne veut pas d'un pays occitan promu *« bronze-cul de l'Europe »*, les chansons-poèmes de Brassens de Sète et, éventuellement, les poèmes de Valéry aussi, qu'est-ce que l'Hérault ? C'est le « vin du Midi », évidemment.

Ce sont les viticulteurs en somnolence ou en colère depuis 1907, barrant les routes et les voies, crevant les cuves, prenant à l'abordage les pinardiers italiens. (Et ça fait des morts depuis 1907 !) Ce sont d'étranges paysans qui n'ont pas voulu apprendre – non plus que leurs cousins de Provence – le confortable schéma politicien selon lequel *« les campagnes sont à droite »*. Ils votent à gauche – depuis la Terreur blanche – à des majorités records et ne se tiennent même pas tranquilles quand ils ont mis en place des gouvernements de leur famille : le Midi rouge, le Midi bouge... Mais, finalement, de colères en déprimes, ils traînent les pieds dans leurs nostalgies, dans une économie dépressive suspendue à leur monoculture dépassée. Non ?

Mornes plaines, en somme. Recouvertes de vignes comme seul peut le faire ailleurs le blé – quand l'avenir des crus est aux coteaux, – elles dorment au soleil trop lourd tout au long de la côte trop plate, trouée d'étangs et de lagunes... Innocente simplicité d'une image qui a « sauté aux yeux » de millions de vacanciers en train de se laisser aller sur l'autoroute de Nîmes à Perpignan, vers l'Espagne. *« Hérault, capitale La Grande-Motte »*, vous diront encore ceux qui se sont arrêtés dans les pyramides de Jean Balladur, posées sur le sable – comme « les autres » – après le massacre de milliards de moustiques et de leurs enfants.

Voilà donc l'Hérault expédié, entre un océan de vin et une mer à touristes. Certitudes. Sauf à buter bêtement sur un chiffre : outre qu'on voit tourner de-ci de-là le « gros rouge » en V.D.Q.S., voire en A.O.C., le vin ne représente plus que 18 % du revenu du département. Et sauf, enfin, tout le « reste »...

L'appétit d'ogre

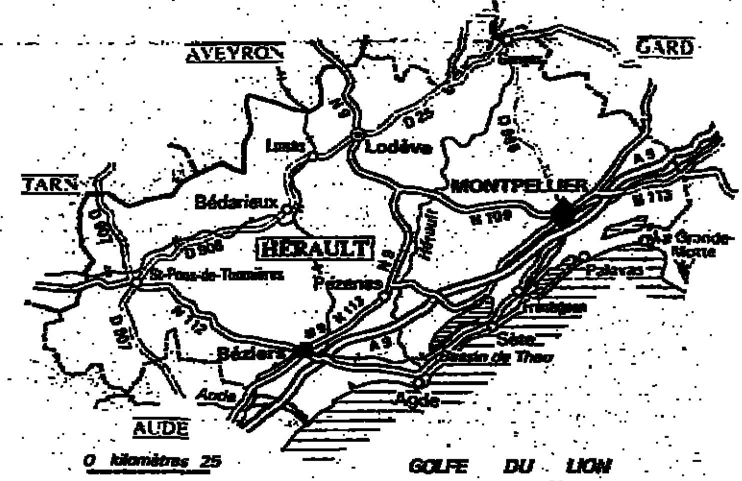
En moins de deux décennies, il s'est passé – et il se passe – quelque chose dans ce pays au soleil qu'on voyait pris depuis un demi-siècle entre crises et léthargie, gardant au cœur le souvenir de ses grandeurs tumultueuses du Moyen Age, du *« beau XVIe »*, du XVIIIe conquérant, du XIXe sans doute contradictoirement agité, mais *« âge d'or de la vigne »*. Non, il n'y a pas de ceps dans les jardins de Montpellier, en pleine expansion démographique (de 98 000 habitants en 1954 à bientôt 250 000, record européen de croissance). Le commerce des vins n'y joue même plus le premier rôle, dévolu à Béziers. Entre les hôtels *« faussement austères »* d'un ancien « Marais » marchand et protestant, comme tout au long de l'ample Peyrou – où Louis XIV, roi des dragonnades, triomphe à cheval comme à Versailles, – déambulent... 37 000 étudiants et 35 000 pieds-noirs, et les ruraux des campagnes désertées, et tous ceux dont l'arrivée d'I.B.M. en 1965 amorça la migration de Nord à Sud, en quête d'emplois dans les industries de l'avenir, mais aussi de soleil et de mer.

« Un appétit d'ogre », dit-on parfois dans le département. *« Attention à la métropole de déséquilibre »*, renchérit-on dans la région. C'est que Montpellier cumule. Haut lieu culturel, chef-lieu, mais aussi capitale du Languedoc-Roussillon (et le Roussillon, catalan, différent, occidental mais non pas occitan, c'est encore une autre histoire !), deviendrait-elle impérialiste ?

Pour sa part, le conseil général, doté de pouvoirs nouveaux – et siégant bien sûr à Montpellier, – récuse ces inquiétudes. L'un de ses projets, au contraire, va droit au cœur du département : c'est l'aménagement de la vallée de l'Hérault. L'idée maîtresse ? La maîtrise de l'eau ne peut plus signifier seulement une production d'énergie « exportée » au bénéfice des villes. Elle doit revitaliser campagne et montagne : lutte contre la destruction des sols par les crues folles de véritables oueds, contre l'incendie des garrigues à moutons et du reste de la forêt, irrigation pour une agriculture moins condamnée aux « cultures sèches », création de petites industries *dans les bourgs atones, mais aussi* zones de loisirs autour des futurs plans d'eau, lieux d'agrément pour tous, source de revenus complémentaires pour les gens de la vallée. Tout cela pour qu'il soit possible de *« vivre au pays »*. Des contestataires, parmi ceux qui lancèrent ce *« Viùre al païs »*, assurent que cette histoire d'eau au pays du vin est un autre prétexte à l'arrachage de la vigne : *« Pour mettre des pommiers à la place ? Qu'on arrachera à leur tour, comme on l'a trop vu ? »*

L'autre idée maîtresse du conseil général veut apporter une réponse globale. Loin d'écraser et de dicter, Montpellier doit promouvoir. Associée à la décentralisation, l'informatique – dont la capitale est désormais championne – doit prendre ici toute sa dimension d'avenir : banques de données, micro-ordinateurs, vont permettre de traiter l'information sur place et « aller et retour ». La connaissance exacte des besoins, des potentiels, des débouchés doit donner à *chaque* commune les moyens d'orienter sa gestion, son économie au sein du département, de la région, de la nation. C'est ambitieux ? C'est audacieux ? C'est le propos qui veut aussi renverser la menace d'un nouveau *« centralisme régional »*, substitué au centralisme national, pour donner leur *« autonomie intégrée »* à des ensembles homogènes : les *« pays »*. Car *« nous ne sommes plus au temps des frontières administratives départementales »*. Ainsi l'aménagement de la basse vallée de l'Aude intéresse-t-il deux départements, et trois le parc régional...

Non, pas plus que sur la place de la Comédie de Montpellier il n'y a de vignes au nord-ouest, au bord du plateau central, sur la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique. Il y a l'élevage. Et même des vaches ! Et à l'opposé, du côté de Mauguio, les taureaux noirs de la « Petite Camargue ». Et des pommiers normands, bien en terre, qu'on n'arrache pas ! Et, au-delà, des tomates, des asperges dans la plaine. Il y a dans l'Hérault « plat » des gorges et des cascades comme celle d'Héric, des lacs comme dans les monts de Lacaune, à Salagou, à Raviège, des grottes tendues de stalactites comme à La Clamouse, aux Demoiselles, à la Devèse. Il y a un morceau pétrifié du Larzac, une montagne noire et le « monde à part » des Cévennes. Il y a des torrents fous, le paresseux canal du Midi, ouvert par Riquet, de Béziers, et des « roubines » qui drainent les eaux saumâtres des étangs de la mer. Il y a les abris de l'homme de la préhistoire (Mas des Caves, Hortus), des dolmens à Fozières, des ponts romains sur la Vidourle (Ambrussum), des mosaïques de même à Loupian. Et des ponts romans comme les chapelles (Saint-Germain-de-la-Serre) et les églises (Saint-Martin, Fontès). Il y a les abbayes (Valmagne), la merveille de Saint-Guilhem-le-Désert, la ville-musée du Pézenas de Molière et des toits de chaume dans le parc naturel. Il y a un château fort dans la mer devant Agde la Grecque (le Brescou des naturistes) et un certain château d'O.



Demi-paysan demi-ouvrier

A Saint-Pons, où la vigne n'a pas franchi le col, on ose recréer une petite industrie textile, naguère condamnée, qui donne de l'emploi à la ronde – et jusqu'à Béziers, un comble ! Pour ne pas devenir *« parc à touristes »*, pour maintenir des *terres vivantes face à l'appétit de résidents secondaires venus de tous les nords*, on ne craint même pas de faire revivre « anachroniquement » le fameux demi-paysan demi-ouvrier du XIXe. On y proclame sa « qualité de vie », soutenue par une réanimation culturelle. Au Bousquet d'Orb, à Graissaissac, surgissent soudain dans le paysage les terrils des mines de charbon qui résistent encore, *témoins des temps prospères de l'industrie locale*, avant que la « révolution du XIXe » ne les écrase... en même temps que le chemin de fer préparait le triomphe de la vigne. Villeveyrac est encore rouge de bauxite – pour combien de temps ? – quand Bédarieux a fermé sa mine, et pour le rouge on s'en tient aux cerises. Du côté de Lodève, un nouveau minerai a pris le relais : l'uranium.

On ne le minimise pas – *« 900 emplois pour quinze ou vingt ans »* – mais le sujet est délicat, ici comme ailleurs. (Honteux ou non, le nucléaire – minerai ici, traitement à Narbonne, centrale à Marcoule – fait dire qu'avec l'hydraulique, le pétrole raffiné sur place et les beaux projets du solaire, la carte de France de l'énergie a basculé au sud.)

Dans l'ancien palais épiscopal de Lodève, près du percutant monument aux morts de Paul Dardé, on parle plus volontiers de la position et du rôle de cette sous-préfecture. Porte du haut pays, sur l'axe Massif Central-Méditerranée, le tourisme l'intéresse.

Selon une boutade populaire Montpellier serait chef-lieu de l'Hérault... et Béziers (100 000 habitants) chef-lieu de l'Orb, le fleuve côtier occidental. Vieille histoire ! Quand la Montagne des Epiciers (Monspitillarius), dit-on avec des intentions diverses, accoucha d'une bourgade, la future patrie de Riquet et de Jean Moulin était déjà prospère depuis plus de mille ans, *« avant les Romains »*.

Quand vint le temps des cathares, Montpellier se soucia fort peu du massacre des Biterrois par les croisés (1209). Quand vint celui des guerres civiles, dites de religion, la vallée de l'Hérault sépara à peu près huguenots et papistes. On campa sur des positions variables mais toujours opposées sous Louis XIV, la Révolution, la Restauration, blancs par-ci, tricolores par-là, rouges enfin en 1848, puis en 1851, quand Béziers s'insurgea massivement avec ses campagnes – comme chez les cousins de Provence, là aussi contre le coup d'État de Napoléon III. Aujourd'hui encore, tous à gauche, on n'en va pas moins du rosé au rouge. Et il faut bien en revenir au vin... Quand le phylloxéra et la ruine s'avançaient par l'est, Béziers connut un temps de prospérité « insolente ». Aujourd'hui, elle bouderait un peu l'idée récente selon quoi tout progrès, tout salut, viendrait par le levant.

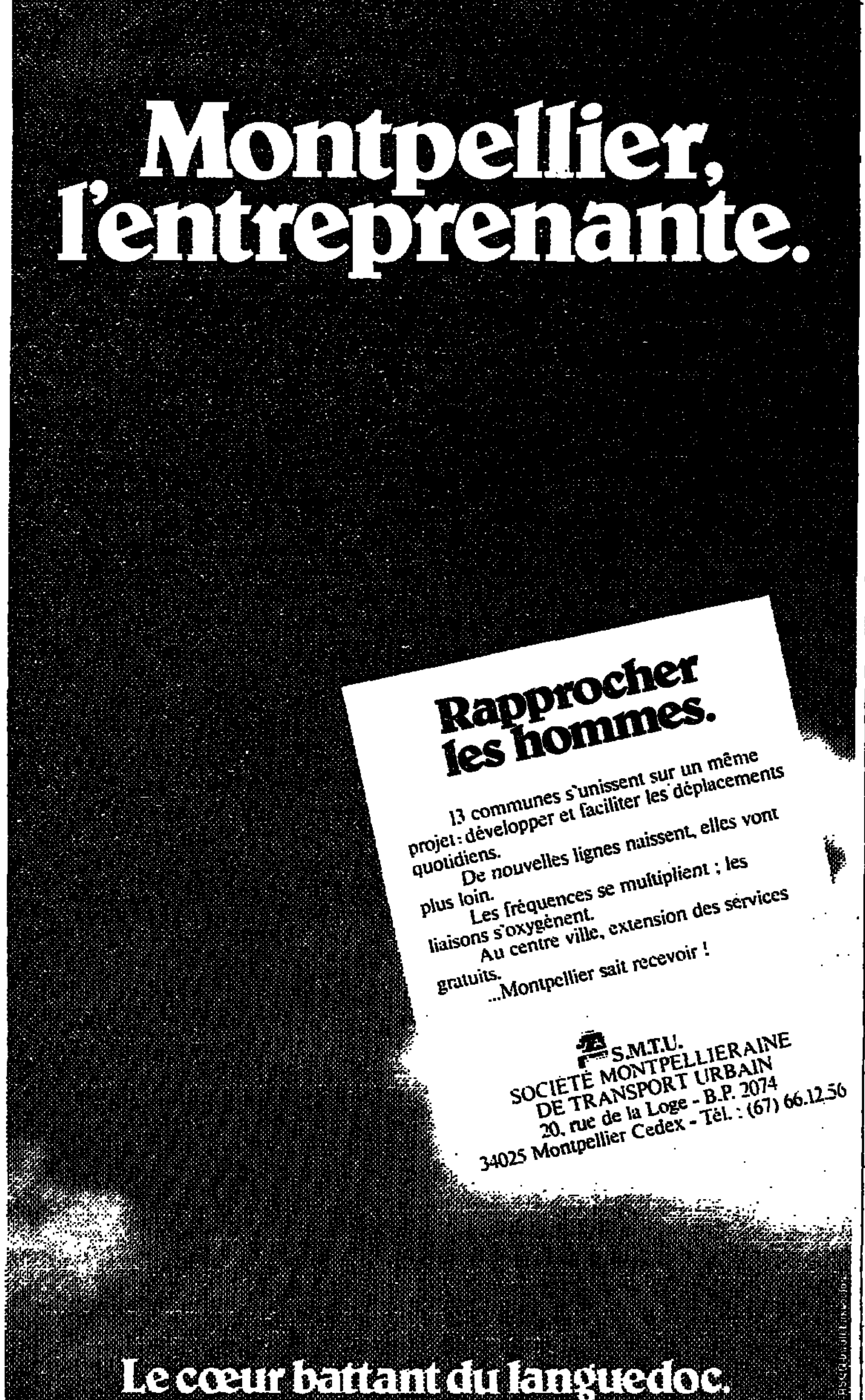
Ce schéma a de vigoureux partisans. Rompant avec le sens obligatoire Paris-Province de l'Hexagone, il retrouverait le sens est-ouest de l'histoire : l'antique voie porteuse de civilisation, de Rome à l'Espagne, la Domitienne. Après tout, la nouvelle autoroute va de Nîmes la Romaine à Perpignan la Catalane, tout comme la voie ferrée tire à travers le « grand Midi » – l'Occitanie – 1 012 kilomètres de Menton à Biarritz (Montpellier-Paris avec ses 746 kilomètres seulement, serait en somme une vulgaire « transversale » !). Et voilà que depuis avant-hier le canal du Bas-Rhône, l'irrigation, une agriculture échappant à la monoculture, l'agro-alimentaire, l'industrialisation en général, les techniques d'ultra-pointe, arrivent de nouveau par l'est. Du Gard à Lunel, à Montpellier, à Frontignan – où les torchères du pétrole font un peu oublier le vin doux, – jusqu'à Sète, on n'arrêterait pas le progrès...

Thau, l'« île singulière »

Précisément, il faut faire escale à Sète. Entre mer et étang de Thau l'*« île singulière »* de Valéry veut s'adapter aux temps nouveaux sans cesser d'être elle-même. Sa population, venue de la mer – comme son poète, fils de *Corse* et de *Génoise*, – maintient par ses pittoresques « sénateurs » et ses joutes fameuses – encore la fête ! – ses jeunes traditions, mais le second port marchand de Méditerranée crée ses propres bases industrielles et ajoute à la pêche ancienne la nouvelle aquaculture. Dans ses canaux gais, indépendante, audacieuse, on la voit parfois comme un trait d'union entre ses deux aînées que le passé et des simplifications voudraient maintenir rivales.

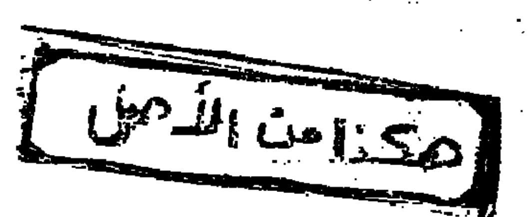
Il y aurait d'un côté Montpellier, bientôt étrangère à ses racines, cosmopolite bien que tribune d'un occitanisme intellectuel (Robert Laffont, Yves Rouquette), et lancée dans des spéculations futuristes. De l'autre serait Béziers, enracinée par tous ses ceps dans la terre d'Oc, « conservatrice rouge » dans ses nobles allées Riquet... Les caricatures ne disent pas la vérité. On peut leur préférer ces deux propos, le premier recueilli auprès d'un viticulteur de la plaine biterroise : *« Ne jamais oublier ceci : le vin n'est pas seulement un produit, bien ou mal négociable. Autour de la vigne, il y a une histoire, une culture, une manière de vivre, un amour. »* A quoi répond, optimiste et synthétique, un étudiant montpelliérain : *« Pourquoi n'intégrerait-il pas cela aussi, ces ordinateurs qui vont définir le meilleur destin pour chacun des « pays homogènes » qui font l'Hérault et le Languedoc ? Après tout, qui interroge, qui programme les ordinateurs, sinon les hommes ? »*

JEAN RAMBAUD.



LA DÉFENSE ACCUEILLE LE LANGUEDOC

Le comité régional du tourisme du Languedoc-Roussillon, la mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral, le comité régional pour la promotion des produits agricoles, organisent du 12 au 16 juin une « parade » sur l'esplanade de la Défense, aux portes de Paris : stands de produits régionaux, information touristique, courses de taureaux (samedi 12, dimanche 13, mercredi 16 à 17 heures, lundi 14, mardi 15 à 13 heures.). Spectacle gratuit du Grand Magic Circus (mercredi 16 à 13 heures), concert gratuit de musique de chambre par l'Ensemble d'aujourd'hui et de jazz par Didier Lockwood Group (lundi 14 à 20 h 30) et par la grande formation jazz des jeunes de Gruissan (dimanche 13 à 16 heures), ateliers pour enfants (samedi 12, dimanche 13, mercredi 16 de 11 heures à 18 heures).



Le Monde

société

LES REMÈDES A LA DÉLINQUANCE

AU COLLOQUE DE GRENOBLE
Ces jeunes qui font peur

De notre correspondant

Grenoble. — *Partant du principe simple que les causes et les effets de la délinquance juvénile sont différents dans chaque ville, voire dans chaque quartier, le ministre de la justice, avait proposé, les 28 et 29 janvier 1982, au cours du colloque de Vaucresson consacré à ce thème, que les maires des grandes villes de France mettent en place des groupes de travail dans leur cité pour analyser localement le phénomène de la délinquance juvénile. Trente-sept colloques régionaux auront donc lieu jusqu'à la fin de l'année. Le premier a été organisé les 9 et 10 juin, à Grenoble.*

« *Devant la progression de la violence, nous devons opposer l'intelligence et la lucidité aux réflexes de répression* », a souligné, en prélude au colloque, M. Hubert Dudebout, maire de Grenoble et député (P.S.) de l'Isère, qui préside depuis octobre la Commission interministérielle pour le développement social des quartiers. Les cinq cents participants — élus, magistrats, représentants des administrations, travailleurs sociaux, éducateurs et responsables d'associations — n'ont pas tenté de dégager des « recettes-miracles » contre la délinquance juvénile. Ils se sont d'abord *demandé si* le jeune délinquant n'était pas trop souvent l'enjeu de conflits institutionnels, les organismes chargés de leur venir en aide ayant tendance à développer chacun sa logique propre. Le colloque a naturellement préconisé une plus grande collaboration et concertation de toutes les instances chargées de traiter le problème de la délinquance juvénile, tout en mettant cependant en garde les personnes qui interviennent sur les risques d'une confusion des rôles.

Le colloque a également mis en évidence les processus d'écrasement de la population adulte dans sa relation avec l'enfant, puis l'adolescent, qui sont à l'origine *souvent des réflexes de lassitude* et de peur qui déclenchent parfois des mécanismes d'autodéfense et qui participent à un climat d'agressivité autour de la jeunesse.

Les participants ont d'autre part déploré l'augmentation très rapide du nombre des mineurs placés en détention *provisoire*. Ainsi, dans le seul ressort du tribunal de grande instance de Grenoble, quatre-vingt-quatre mineurs, *dont* trente-deux jeunes de moins de seize ans, ont été, en 1981, envoyés en prison avant jugement. L'exclusion et l'enfermement ne doivent pas être les seules *réponses* du corps social à la délinquance juvénile ont affirmé les participants qui ont rejeté, de la même manière, les centres fermés pour *enfants* délinquants.

M. BADINTER : pas de détention camouflée.

M. Badinter a, pour sa part, *souligné que* la détention des mineurs ne peut être qu'exceptionnelle et que « *le recours à l'emprisonnement est en soi un mal* ». « *Le recours à une enquête sociale immédiate a permis souvent, dans les derniers mois, d'éviter une incarcération de jeunes délinquants, faute d'autres solutions. Cette pratique des enquêtes immédiates est en cours de généralisation à l'initiative de l'éducation surveillée* », a encore précisé le ministre de la justice, qui a mis en garde l'assistance contre les risques de substitution de l'emprisonnement par d'autres formes de « *détention camouflée* », comme le placement en camp fermé « *où ne seraient plus assurées les garanties légales* ». M. Badinter a souhaité que les propositions qui seront formulées au cours des trente-sept colloques sur la délinquance juvénile puissent permettre au *gouvernement* de proposer une rénovation et une adaptation de l'ordonnance de 1945 sur les mineurs délinquants.

CLAUDE FRANCILLON.

UN PROJET DU GARDE DES SCEAUX
Le travail plutôt que la prison

Face à la petite délinquance, la prison est souvent un remède pire que le mal. M. Badinter, qui *rejette la politique de* « *tout carcéral* » *mise en œuvre par* M. Peyrefitte, *souhaite explorer d'autres voies*. Ainsi a-t-il donné récemment aux parquets la consigne de développer les peines de substitution, retraits de permis de conduire ou autres. Une solution, plus audacieuse encore, est à l'étude à la Chancellerie et sera *bientôt* expérimentée dans le *ressort de la cour d'appel de Paris : le travail au profit des municipalités ou de particuliers dans le besoin en remplacement des courtes peines d'emprisonnement.*

Redonner vie à un chemin forestier, ramasser des papiers gras après un week-end de pique-niques, repeindre le logement d'une personne âgée, pourraient constituer dans un proche avenir une alternative à la prison.

Dans l'esprit de M. Badinter, cette formule *ne* bénéficiera *ni* aux grands criminels *ni* aux délinquants endurcis. *Ceux-là resteront en prison. En revanche, l'expérience prouve que* la vie carcérale est une *réponse* inadaptée à la petite délinquence.

Dans le cas de courtes peines, le travail au profit de la communauté apparaît comme une solution séduisante. Tout le monde y trouve son compte : les personnes ou les collectivités qui bénéficient de ce travail ; le condamné, en raison du caractère *formateur de la tâche qui lui est imposée ; et les contribuables auxquels chaque nouvelle place de prison coûte* actuellement la somme énorme de 400 000 francs.

Le marteau et la truelle

Alternative à la prison, le marteau et la truelle apparaissent donc comme une thérapeutique appropriée d'un double point de vue économique et pénal. *Reste à « peaufiner » la formule. Pour cela, le ministère dispose d'un rapport rédigé par deux magistrats*, MM. Pierre Kramer, substitut chargé du secrétariat général du parquet de la cour d'appel de Paris, et Bernard Leroy, juge d'instruction à Evry (Essonne). Au cours d'une mission récente aux Etats-Unis, ces deux magistrats ont étudié de près le système *de Community Service Sentencing, tel qu'il fonctionne dans* l'Etat de New-York.

Pratique, l'Institut Vera, qui est à l'origine de ce projet, a calculé qu'il avait permis d'éviter déjà trente mille jours de détention soit, compte tenu du coût de construction d'une cellule, d'économiser l'équivalent de cinquante millions de francs. Dans *Manhattan et dans le Bronx où le système a cours*, les condamnés *sont* avertis qu'il s'agit d'une peine et non d'une mesure de faveur.

Après une enquête sociale rapide destinée à déterminer si le délinquant a un domicile fixe et si un parent ou un employeur peut répondre de *lui*, le juge prononce la peine *qui équivaut généralement à soixante-dix heures de travail : restauration* de maisons abandonnées, enlèvement d'ordures, etc. Pour chaque jour de labeur, le condamné reçoit l'équivalent de quinze francs, soit le prix d'un repas et ses frais de déplacement. Tout manquement à *la règle prescrite conduit l'intéressé en prison. En moyenne*, un prévenu *sur dix ne se conforme pas à cette* règle. Pour ses promoteurs, comme pour les magistrats français qui l'ont étudiée sur place, l'expérience est un succès.

De New-York à Paris

Elle l'est tellement que M. *Pierre* Arpaillange, procureur général de Paris, a envoyé il y a quelques jours aux chefs de parquet placés sous son autorité (Bobigny, Créteil, Evry, Melun, Meaux, Fontainebleau, Auxerre, Sens et Paris) le rapport de MM. Kramer et Leroy, en *leur demandant* d'examiner *la possibilité de transposer le système new-yorkais. L'expérience*, si elle est menée à bien, prendra du temps. Il faut mobiliser magistrats, élus locaux, associations de travailleurs sociaux. Surtout, en l'état actuel du droit français, le travail au profit de la communauté ne peut revêtir le caractère d'une peine. Juridiquement, cette *obligation* de travail *ne peut* en effet être prononcée *que dans deux hypothèses : le cas où* l'exécution d'une condamnation est ajournée pour un temps donné, au cours duquel le délinquant doit faire ses preuves, et l'hypothèse où le prévenu (ou l'inculpé) est soumis, avant comparution devant le tribunal, à une mesure de contrôle judiciaire.

Le droit est modifiable. L'une des commissions qui travaillent à la Chancellerie à la refonte des codes souhaite que le travail au profit de la communauté puisse bientôt faire partie de l'arsenal des peines à la disposition des tribunaux. Auparavant, l'expérience à laquelle M. Arpaillange a donné son feu vert aura pris corps, et des *leçons* en seront *tirées pour les autres juridictions.*

BERTRAND LE GENDRE.

Le président du Club Méditerranée propose d'organiser des stages pour jeunes délinquants

M. Giebert Trigano, P.-D.G. du Club Méditerranée vient de proposer, à titre personnel, au ministre de l'intérieur des formules destinées à éviter la récidive chez les jeunes *délinquants* (*le Monde* daté 6-7 juin).

M. Trigano *suggère notamment* de créer, dès cet été, à proximité de Paris, Marseille, Lyon, Toulouse et Lille des centres de stages pouvant *accueillir chacun* cinq cents jeunes environ.

Ces centres seraient divisés en quatre parties, correspondant chacune à une classe d'âge. Ils utiliseraient les équipements existants disponibles en été (écoles, *stades etc.*) *et* bénéficieraient d'une assistance logistique de l'administration pour l'hébergement. Un chapiteau de cirque par centre, permettrait *d'accueillir* tous les participants.

Le stage d'une durée indéterminée aurait pour thème quatre grandes activités :

— *L'éducation, sous une forme* moderne utilisant largement l'informatique, les *moyens* audiovisuels et les jeux ;

— La créativité qui, par le biais de la mise en place d'une école du cirque, favorise naturellement l'expression personnelle ;

— Le sport qui permet l'épanouissement physique et favorise l'esprit d'équipe ;

— Le travail, *sous forme* de *stages* d'initiation *dans* la région éviterait de transformer ces jeunes en assistés.

Il s'agit à travers de nouvelles *formes* de communication et d'organisation d'essayer de les intégrer à la vie sociale et de tenter d'éviter leur marginalisation.

Pour *Gilbert Trigano, cette expérience* ne peut réussir que si ceux qui ont souvent en charge la gestion de centres d'adolescents participent, eux aussi, à *cette expérience et par exemple* les éducateurs et les organismes sociaux.

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, a *demandé* à ses services d'évaluer le coût de ces propositions.

DÉFENSE

UN NOUVEAU SYSTÈME DE TRANSMISSION DES ORDRES GOUVERNEMENTAUX POUR LES FORCES NUCLÉAIRES

Dans une lettre adressée à M. Louis Darinot, président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale et député P.S. de la Manche, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, annonce sa décision de réaliser, avant 1987, un nouveau système de transmissions destiné aux forces nucléaires françaises.

A l'heure actuelle, il existe entre les P.C. de commandement — principalement ceux de *Taverny* (Val-d'Oise), Houilles (Yvelines) et de Mont-Verdun (Rhône) — et les armes (bombardiers Mirage IV, missiles *enfouis* en Haute-*Provence* et sous-marins stratégiques), de nombreuses liaisons parallèles : téléphone, télétype, radiotélétype, téléaffichage, *fac-similé*, réseaux *hertziens* et troposphériques, moyens radio HF et ondes à très basses fréquences.

Mais ces systèmes de transmissions surface-surface ou surface-air-surface sont sensibles à l'effet perturbant de brouillage des émissions électro-magnétiques dégagées par l'explosion en altitude d'une charge nucléaire adverse.

Le nouveau système fait appel à l'emploi *de quatre avions bimoteurs* Transall (dits de nouvelle génération puisqu'ils sont ravitaillés et ravitaillables en vol pour en accroître le rayon d'action), qui seront équipés d'une transmission aéroportée capable de prendre le relais des moyens existants entre les P.C. et les armes. Ce système est dit Astarte, pour avion-station-relais de transmissions exceptionnelles, et il participera au réseau dit Ramsès, pour réseau-amont maillé stratégique et de *survie*.

A la différence des Etats-Unis, qui disposent d'avions long-courriers *à réaction*, du type Boeing-747 ou 707, capables de constituer des P.C. volants de transmissions et de commandement au cas où les P.C. volants de transmission et *avions* Transall-Astarte *français* ne se substituent pas au P.C. de décision au sol. Leur mission demeure d'offrir au pouvoir politique et au commandement militaire des *circuits supplémentaires de communications* entre les P.C. de décision et les armes opérationnelles.

POLICE

DOUBLE « BAVURE » A PARIS

Deux policiers meurtriers

En l'espace de *vingt-quatre heures*, *une femme âgée* de soixante-dix ans, Mme Edmonde Quenty, *et un adolescent*, Bruno Zerbib, dix-huit ans, ont été victimes des agissements de deux policiers qui n'étaient ni l'un ni l'autre en service lorsqu'ils ont tué.

Le jeudi 10 juin, peu après minuit, M. Bruno Zerbib *se* promène à scooter avec deux camarades, dans le treizième arrondissement de Paris. Comme ils stoppent à proximité d'un autre scooter, appartenant, celui-là, à un gardien de la paix, M. Claude Morin, trente ans, ce dernier, qui *observe la scène de la fenêtre de* son logement de la rue Thomire, suppose que les jeunes gens veulent s'en prendre à son engin. Il *se saisit de sa carabine* 22 long rifle à lunette et tire. Atteint à la tête, M. Zerbib succombera douze heures plus tard, à l'hôpital.

Il est maintenant possible de *reconstituer le drame* qui, le même jour vers 22 heures, a coûté la vie à Mme Edmonde Quentin, la directrice d'une petite entre*prise de nettoyage*, alors *qu'elle* s'apprêtait à quitter le boulevard périphérique par la porte de Bagnolet, pour prendre la direction de Chatou (*le Monde* du 12 juin). *A ses côtés*, sa fille Véronique, vingt ans, et au volant, le fiancé de celle-ci, M. Thierry Martin, vingt-deux ans. *Le conducteur a changé, un peu tardivement* et un peu maladroitement peut-être, de file. Dans sa manœuvre, il aurait gêné une Datsun *roulant* derrière lui, dont le *conducteur* manifeste à grands coups d'avertisseur son mécontentement, puis le double, et tente, mais en vain, de le faire stopper. *Un peu plus* loin, nouvelle *queue* de poisson. Cette fois M. Martin est contraint de s'arrêter.

De la Datsun surgit M. Serge *Gonzalès, trente* et un ans, inspecteur à la brigade *de* répression du banditisme (B.R.B.), l'arme, un revolver calibre 38, au poing. A ses côtés, avaient pris place, *dans la Datsun*, M. Frédéric Martinez, trente et un ans, inspecteur stagiaire dans un commissariat parisien, et l'épouse de ce dernier, Isabelle Martinez, *même* âge, *elle aussi inspecteur* à la B.R.B. M. Gonzalès applique le canon de son arme sur la tempe de M. Martin, qui a un *mouvement de recul. Le coup* part, atteignant Mme Quentin à la poitrine et la tuant sur le coup.

L'examen du sang de l'inspecteur Gonzalès établira un taux d'alcoolémie de 2,49 grammes/litre. *Il a inculpé de « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de lontaire »* et également écroué. M. Defferre a fait suspendre les deux fonctionnaires et l'inspection générale des services a été saisie de l'enquête administrative.

● *Quatre douaniers condamnés pour sévices. — Le tribunal correctionnel* de Verdun (Meuse) a condamné, vendredi 11 juin, à des peines d'emprisonnement, dont certaines assorties de sursis, *quatre fonctionnaires* des douanes, MM. Christian Eustache et Denis Peintre (dix-huit mois, dont quinze avec sursis), Serge Spingler (*six mois avec sursis*), et Pierre Dialard (un an avec sursis). La cinquième prévenue, Mme Gisèle Bringard, a été relaxée. En octobre 1981, ces *fonctionnaires*, appartenant à la brigade de Montmédy (Meuse), avaient, dans le cadre d'une affaire de drogue, injurié, puis battu après les *avoir* fait se déshabiller, deux ressortissants algériens, MM. Assoul et Ouharali, dont ils avaient auparavant saccagé l'appartement.

JUSTICE

GRÈVE CHEZ LES AVOCATS

Une nouvelle vague mécontentement se dessine chez les avocats. Des mots d'ordre de grève, soit total soit limitée aux *dossiers d'aide* judiciaire et de commission d'office ont été lancés. toutes tendances confondues par les avocats de diverses juridictions. *Ces mots d'ordre* devraient pertuber l'activité des tribunaux de Toulouse, Rouen, Agen, Marmande, Cahors, Auch, Bordeaux, au début de la semaine *du 14 au 19 juin*. D'autres barreaux pourraient se joindre à cette action. Des mouvements identiques ont eu lieu au début de l'année (*le Monde* daté 31 *janvier-1*er *février*).

Les mots d'ordre d'aujourd'hui interviennent alors que le gouvernement doit bientôt faire connaître les décisions qu'il a *prises concernant certaines revendications des avocats* : rémunération des dossiers d'aide judiciaire et des commissions d'office en matière pénale; *régime* fiscal et couverture sociale natamment.

CARNET

Décès

— Alger, Nice, Lyon.
M. Félix Fagart,
Mme Rosalie Fagart,
M. et Mme Jean Vidonne,
Les familles, parents, alliés, amis, font part avec leur *immense douleur du décès de*
Mme Félix FAGART,
née Fernande Antipoul,
survenu à Nice, le 8 juin 1982, dans sa soixante-quatorzième année.
Les obsèques ont été célébrées *dans* l'intimité familiale.
« Les Oliviers »,
59, avenue du Mont-Alban,
06300 Nice.
9, rue Garibaldi,
69006 Lyon.

— Mme Maurice Fousse,
M. Henri Fousse,
Mlle Jeanne-Marie Fousse,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice FOUSSE,
expert comptable
diplômé par l'Etat
(inscrit au tableau *de l'ordre* de la région de Paris),
commissaire de sociétés
inscrit par la cour d'appel
de Paris.
leur époux, père et parent,
survenu à Nogent-*sur*-Marne, le 10 juin 1982, dans sa soixante et unième année.
Priez pour lui.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Saturnin de *Nogent-sur-Marne* (133, Grande-Rue-Charles-de-Gaulle), le mercredi 16 juin 1982.
On se réunira à l'église, à 14 heures.
L'inhumation aura lieu au cimetière de *Nogent-sur-Marne*, dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, rue Marcelle,
95130 Nogent-sur-Marne.

— Mme Martine Gamelin et ses enfants,
M. et Mme Bernard de Caix et leurs enfants,
M. et Mme Thierry Gamelin et leurs enfants,
M. Didier Gamelin,
Les *familles* Gamelin, Painvin, Marlio et Marette,
ont la douleur de faire part du rappel à *Dieu* de
Mme Paul GAMELIN,
née Renée Painvin,
survenu à Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 1982, à l'âge de soixante-six ans, munie des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 15 juin, à 8 h. 30, en l'église Saint-Christophe de Javel (4, rue Saint-Christophe, Paris-15e), sa paroisse, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Sainte-Marguerite-sur-Mer (Seine-Maritime) *dans le caveau de famille*.
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, rond-point du Pont-Mirabeau,
75015 Paris.

— Les familles Obré, Voyer, Eripret et Tual,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Albert OBRÉ,
inspecteur général honoraire
de *l'instruction publique*,
docteur ès sciences,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 11 juin 1982, dans sa quatre-vingt-dixième année.
La levée de corps aura lieu le mardi 15 juin, à 8 heures, à *l'hôpital* Broussais, suivie de l'inhumation au cimetière du Bosquel (Somme).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
4, rue Edmond-Rousse,
75014 Paris.

Anniversaires

— Il y a quarante ans, le 30 mai 1942,
Daniel DECOURDEMANCHE,
dit Jacques DECOUR,
était fusillé au Mont-Valérien.
Professeur, résistant, Jacques Decour a été le fondateur des « *Lettres françaises* » clandestines dont Louis Aragon fut le directeur après la Libération.

— Il y a sept ans disparaissait, à l'âge de vingt-trois ans,
Françoise DUCASSÉ,
une pensée est demandée à sa mémoire et à celle de son mari
Pascal PÉPIN LAHALLEUR.

— Il y a cinq ans, le 13 juin 1977, née Spiller,
Olivia FRÉGOSI,
nous a quittés. Que ceux qui l'ont connue et aimée aient pour elle une pensée affectueuse.

— Il y a vingt-cinq ans disparaissait,
Mme Georges FRIEDMANN,
née Hania Olszewska,
épouse de Georges Friedmann, décédé le 16 novembre 1977.
Une pensée est demandée à tous ceux qui les ont connus et aimés.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université Paris-V (René-Descartes), lundi 14 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Christos Clairis : « *Linguistique fuegienne : le Qawasqar* ».

— Université Paris-I, lundi 14 juin, à 9 h 30, salle des commissions, M. Diego Pollet : « L'urbanisme contractuel ».

— Université Paris-I, lundi 14 juin, 14 juin, à 17 heures, salle des commissions (Centre Panthéon). M. André Dayan : « Le jouet, l'enfant et la responsabilité ».

— Université Paris-VIII, lundi 14 juin, à 10 heures, salle C 047, M. Michel Morisset : « Agriculture *familiale* ou capitaliste au Québec au XXe siècle ».

— Institut d'études politiques de Paris, lundi 14 juin, à 14 h. 30 (56, rue des Saint-Pères), salle 302, Mme Nicole Grimaud : « La politique *extérieure de l'Algérie de 1962 à 1978* ; essai d'interprétation ».

— Université Paris-IV (Sorbonne), lundi 14 *juin*, à 14 heures, salle des actes, M. Patrick Griolet : « Les Acadiens de Louisiane à travers leurs récits ».

— Université Paris-IV (Sorbonne), mardi 15 juin, à 14 heures, salle *Louis-Liard*, Mlle Marie-Florence Dupont : « La fureur et la mémoire : recherches sur la mythologie dans les tragédies de Sénèque, précédées d'un essai comparé sur la mythologie et le tragique en Grèce et à Rome avant Sénèque ».

— Université Toulouse-II, mardi 15 juin, à 14 h. 30, salle du Château, *M. Jean Le Camus : « Les pratiques* psychomotrices en France : rétrospective (1900-1980) ; problèmes actuels *et perspectives* ».

— Université Paris-VII, mardi 15 juin, à 14 heures, salle A 50 (Institut *Charles-V*), M. Abdou Hamani : « La structure grammaticale du Zarma ; essai de systématisation ».

— Université Paris-IV (Sorbonne), mardi 15 juin, à 14 heures, amphithéâtre-Est (Centre universitaire Grand-Palais), M. Jean-Charles Margotton : « La notion de Philistin en *Allemagne à l'époque romantique* ».

ÉDUCATION

M. JACQUES FONTAINE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT-FERRAND-II...

M. Jacques Fontaine, professeur d'électronique, a été élu, le 2 juin, président de l'université *de Clermont-Ferrand-II par* 46 voix sur 62 votants. Il succède à M. Pierre Cabanes, dont le mandat arrive à expiration le 24 juin prochain.

[M. Jacques Fontaine est né le 9 juin 1942 à Valenciennes (Nord). Après des études supérieures à Lille, il obtient, en 1963, le diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur d'électronique du Nord. Assistant à l'université de Lille. Il est nommé maître-assistant dans le même établissement en 1968. Maître de conférences à l'université de Clermont-Ferrand en 1973, puis professeur en 1979. Il dirige le centre universitaire des sciences et des techniques et poursuit des recherches en électromagnétisme appliqué. M. Fontaine est membre du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup FEN).]

... ET M. JACQUES BORZEIX DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

M. Jacques Borzeix, professeur de physique, a été élu, jeudi, président de l'université de Poitiers au premier tour de scrutin, par 48 voix contre 18 à M. Jean-Dominique Lafaix et 8 à M. Jean Tarrade et un bulletin blanc. Cette élection tardive s'explique par des requêtes en annulation d'élection dans les conseils d'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.). M. Borzeix succède à M. Raymond Legeais. Elu une première fois président le 5 juin 1980, M. Borzeix avait vu son élection invalidée par le tribunal administratif de Poitiers le 5 septembre 1980, une voix ayant été contestée par des adversaires (*le Monde* du 1er octobre 1980).

[Né le 16 septembre 1934 à La Souterraine (Creuse), M. Jacques Borzeix a d'abord été instituteur dans le département de la Vienne. Après des études à la faculté des sciences de Poitiers, il est nommé assistant en 1959, puis maître-assistant en 1964 dans cet établissement. Il devient professeur en 1979, puis doyen de l'U.E.R. de sciences fondamentales et appliquées. Membre du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup.), il est aussi maire de Nouaillé-Maupertuis, une commune de la banlieue de Poitiers.]

MÉDECINE

A L'ÉCHELON EUROPÉEN

Création d'un comité permanent chargé d'harmoniser les essais thérapeutiques utilisant des interférons humains

Un comité permanent chargé d'harmoniser à l'échelon européen les essais thérapeutiques utilisant des interférons humains (1) vient d'être créé à Paris. Cette décision a été prise lors d'une réunion organisée les 7 et 8 juin à la Maison de l'Europe sur l'initiative de l'association UNISERUM (2). A cette réunion, étaient présents de nombreux médecins et scientifiques spécialistes des interférons ainsi que la plupart des producteurs européens. Une prochaine réunion du comité est prévue à Sienne (Italie).

Les nombreux points d'interrogation actuels concernant la véritable éventuelle efficacité thérapeutique des interférons humains tiennent essentiellement à l'absence d'une standardisation internationale en matière d'expérimentation. Produits en quantité limitée durant de longues années, les interférons sont l'objet depuis quelque temps de très nombreux travaux qui cherchent à définir avec précision les limites de leur efficacité antivirale ou antitumorale.

La possibilité depuis 1980 d'une production de différents types d'interférons par les techniques des manipulations génétiques a conduit de nombreux laboratoires européens et américains à mettre en place différents programmes de recherches et dans lesquels ils ont investi des sommes souvent considérables.

Après des expérimentations limitées et « sauvages » tentées par de nombreuses équipes médicales, il semble donc que l'heure soit, en Europe, à l'harmonisation et à la standardisation des essais thérapeutiques. L'utilisation de ces substances pose, compte tenu de leur indication potentielle en cancérologie, de graves questions éthiques. On est de plus loin d'avoir résolu tous les problèmes techniques concernant, par exemple, les voies d'administration, les doses ou les associations à utiliser.

Parce qu'il groupe à la fois des firmes productrices et des équipes médicales et scientifiques utilisatrices, le comité permanent créé à l'initiative de l'association UNISERUM pourrait être un élément moteur capable de faire progresser plus rapidement les travaux en cours. Il pourrait aussi faire en sorte que certaines erreurs ne soient plus commises dans l'utilitation d'une famille de substances dont l'efficacité reste à démontrer, mais dont la toxicité potentielle ne fait aucun doute. Il pourrait aussi aider à clarifier les liens existant entre utilisateurs et producteurs.

En France, depuis la fin de l'année 1980, à l'initiative du ministère de la santé, une production d'interférons humains est assurée par l'Institut Pasteur Production (*le Monde* daté 21-22 décembre 1980). Un programme d'expérimentation a, en aval, été mis en place dans différents services hospitaliers parisiens. Il semble que la réalisation de ce protocole rencontre depuis quelque temps de sérieuses difficultés.

JEAN-YVES NAU.

(1) Les interférons constituent une famille de molécules synthétisées naturellement par l'organisme, en particulier lors d'une infection virale. Ils jouent vraisemblablement un rôle essentiel lors de plusieurs phases de la vie cellulaire.

(2) UNISERUM est une association amicale qui groupe les instituts Berna (Suisse), Llorent (Espagne), Sclavo (Italie) et Mérieux (France).

SCIENCES

UNE ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Une Association nationale pour le développement et la maîtrise des sciences et des techniques (ADEMAST) va être créée dans quelques jours pour prolonger l'action de réflexion, de concertation et de proposition qui fut menée dans le cadre du colloque national sur la recherche et la technologie. Des associations analogues seront créées dans la plupart des régions – certaines l'ont déjà fait.

Après les journées nationales de janvier dernier qui clôturèrent le colloque national, un groupe de travail a étudié comment des associations pourraient prolonger et amplifier le débat instauré à cette occasion. A l'échelon régional, des associations paraissent utiles pour mettre en relation les partenaires sociaux, faire des études sur la place des sciences et des techniques dans le développement régional, promouvoir l'animation culturelle scientifique : toute cette action se place en amont des expertises que mèneront les comités consultatifs régionaux pour la recherche et la technologie qui doivent être mis en place auprès des conseils régionaux. A l'échelon national, l'ADEMAST mènera une action analogue et sera un lieu de rencontres interrégionales. Plus généralement, elle devrait être un « *forum des choix scientifiques et techniques* ».

L'ADEMAST et les associations régionales pourront s'appuyer pour leurs travaux sur ceux du Centre d'étude des systèmes et technologies avancées. Un financement devrait leur être accordé par le ministère de la recherche et de la technologie, où a été créé un département d'action régionale.

FAITS DIVERS

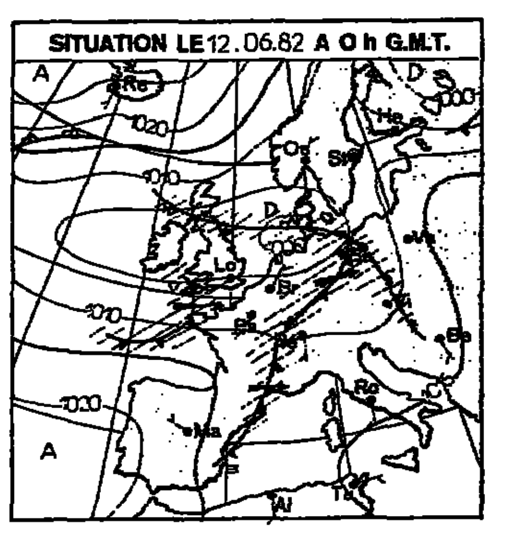
● *Attentat en Corse.* – Un attentat, qui n'a pas été revendiqué, a été commis vendredi 11 juin dans la soirée à Ajaccio, contre le domicile d'un inspecteur général de la police, M. Edouard Ambroggiani.

● *Un ingénieur civil de l'armement*, M. Jean-Paul Bosse, quarante-trois ans, a trouvé la mort, vendredi 11 juin près d'Auxerre (Yonne), dans un accident d'avion. Les trois élèves pilotes qui l'accompagnaient ont été grièvement blessés, mais leurs jours ne sont pas en danger. Il semble que l'accident soit survenu au moment où le pilote alors aux commandes tentait avec son avion – un bimoteur Cessna-310 du centre d'essais en vol de Melun-Villaroche – une manœuvre sur un seul moteur.

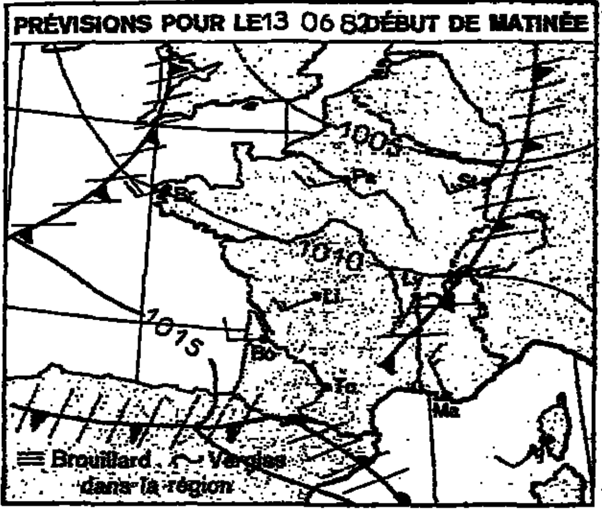
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12.06.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 13.06.82 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le samedi 12 juin à 0 heure et le dimanche 13 juin à 24 heures :

Des masses d'air plus froid et instable envahissent tout le pays, avec établissement d'un flux d'ouest, tandis que la zone très orageuse affectant le sud-est s'évacue lentement et qu'une onde d'air plus chaud se glisse rapidement sur le sud de l'Aquitaine.

Demain, dimanche, le temps frais se généralisera à tout le pays avec des minimales de 8 à 15 degrés du nord au sud et des maximales de 14 à 20 degrés. D'autre part, les averses seront nombreuses, en particulier sur la moitié nord et sur les reliefs. Les précipitations correspondantes seront abondantes, localement fortes et accompagnées d'orages et de rafales de vent. Elles se produiront parfois sous forme de grêle. Les éclaircies seront souvent brèves.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 12 juin à 7 heures, de 1 007,9 millibars, soit 756 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 13 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 juin ; le second, le minimum de la nuit du 11 au 12 juin) : Ajaccio, 27 et 17 degrés ; Biarritz, 18 et 12 ; Bordeaux, 20 et 13 ; Bourges, 22 et 11 ; Brest, 17 et 10 ; Caen, 20 et 11 ; Cherbourg, 18 et 10 ; Clermont-Ferrand, 22 et 13 ; Dijon, 20 et 13 ; Grenoble, 20 et 15 ; Lille, 19 et 8 ; Lyon, 23 et 15 ; Marseille-Marignane, 28 et 18 ; Nancy, 20 et 13 ; Nantes, 22 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 25 et 17 ; Paris-Le Bourget, 21 et 11 ; Pau, 21 et 11 ; Perpignan, 27 et 15 ; Rennes, 22 et 11 ; Strasbourg, 20 et 14 ; Tours, 21 et 11 ; Toulouse, 23 et 14.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 16 degrés ; Amsterdam, 18 et 10 ; Athènes, 26 et 18 ; Berlin, 23 et 16 ; Bonn, 22 et 9 ; Bruxelles, 19 et 9 ; Le Caire, 34 et 17 ; îles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 18 et 11 ; Dakar, 27 et 22 ; Djerba, 28 et 18 ; Genève, 20 et 14 ; Jérusalem, 29 et 17 ; Lisbonne, 22 et 14 ; Londres, 20 et 11 ; Luxembourg, 18 et 10 ; Madrid, 27 et 12 ; Moscou, 10 et 4 ; Nairobi, 26 et 14 ; New-York, 19 et 12 ; Palma-de-Majorque, 24 et 17 ; Rome, 27 et 21 ; Stockholm, 18 et 6 ; Tunis, 32 et 21 ; Tozeur, 37 et 12.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 12 juin :

DES DECRETS

● Relatif à la dotation supplémentaire aux communes touristiques ou thermales et à leurs groupements et modifiant le codes des communes ;

● Relatif aux prêts conventionnés et modifiant les articles R. 331-63, R. 331-64 et R. 331-76 du code de la construction et de l'habitation.

PARIS EN VISITES

LUNDI 14 JUIN

« Eglise de la Madeleine », 15 h, devant l'église, Mme Garnier-Ahlberg.

« Musée de la chasse et de la nature », 15 h, hôtel Guénégaud, Mme Hulot.

« Paris 2000 », 15 h, 211, avenue Jean-Jaurès, Mme Legrégeois.

« Ile Saint-Louis », 15 h, métro Pont-Marie, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Synagogues du vieux quartier israélite », 15 h, 3, rue Malher (Approche de l'art).

« Le Père-Lachaise », 15 h, entrée boulevard de Ménilmontant (Art et aspects de Paris).

« Montmartre », 15 h, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les arènes de Lutèce », 15 h, métro Jussieu (Histoire et archéologie).

« La Conciergerie », 15 h, entrée quai de l'Horloge (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais illuminé », 21 h, 71, avenue Henri-Martin (Paris et son histoire).

« Musée du cinéma », 15 h, métro Trocadéro, côté théâtre (Tourisme culturel).

« Ile Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

« Cour de Rohan », 15 h, métro Odéon, statue de Danton (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

LUNDI 14 JUIN

14 h 45 : Académie des sciences morales et politiques, 23, quai de Conti, M. Guy de Lacharrière : « La négociation du droit international ».

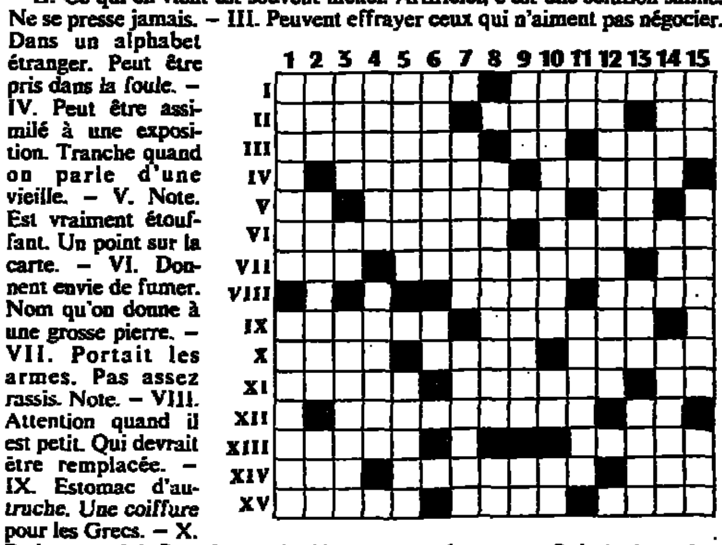
17 h : Sorbonne, Ecole pratique des hautes études, M. Haïm Vidal Sephiha : « Dernier Pessah à Salonique (1942) ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3209

HORIZONTALEMENT

I. Quand elle est courte, il faut avoir bon dos. La retraite des combattants. – II. Ce qui en vient est souvent nickel. Artificiel, c'est une solution saline. Ne se presse jamais. – III. Peuvent effrayer ceux qui n'aiment pas négocier. Dans un alphabet étranger. Peut être pris dans la foule. – IV. Peut être assimilé à une exposition. Tranche quand on parle d'une vieille. – V. Note. Est vraiment étouffant. Un point sur la carte. – VI. Donnent envie de fumer. Nom qu'on donne à une grosse pierre. – VII. Portait les armes. Pas assez rassis. Note. – VIII. Attention quand il est petit. Qui devrait être remplacée. – IX. Estomac d'autruche. Une coiffure pour les Grecs. – X. Petite quantité. Peut être assimilé à une bête de somme. Qui n'a donc rien d'héroïque. – XI. Lieu de travail. Très raides. Pas maintenu (épelé). – XII. Passent à l'attaque. N'a pas un grand lit. – XIII. Où il y a un vice. Qu'on peut considérer comme perdu. – XIV. Gros, peut devenir un toupet. Emplacement pour des opérations. Son coup peut tout abîmer. – XV. Mesure pour le charme. Prouve qu'il y a eu une grande dépense. Comme des yeux de déesse.



VERTICALEMENT

1. Un grand mouvement en parlant. Peuvent être assimilées aux larmes. – 2. Pas remuant. Participèrent à une querelle. Un bassin au pied d'une chaîne. – 3. Une vraie tête de cochon. Sur la Bresle. Pour la faire marcher, il faut beaucoup d'essences. – 4. Découler. Nom de terre. – 5. Fut beaucoup joué au siècle dernier. Privé de chef. – 6. Un médecin qui prêta l'oreille à des bruits intérieurs. Baie (épelé). – 7. Quand elles sont de ménage, il y a des éclats. Pas nues. – 8. Une anomalie qu'on peut voir à l'œil. Article. – 9. Vaut dix à la belote. Comme la page d'un écrivain sans idées. Est souvent sur la planche. – 10. Agirent d'une façon particulièrement dégradante. Point de départ. Note. – 11. Peut grossir en hiver. Article arabe. Rendue plus lourde. – 12. Avec qui la confiance ne règne pas. – 13. Le dessus du panier. Unité monétaire étrangère. A la croisée des chemins. – 14. Assortie quand on est dans de beaux draps. Sans effets. Chanter comme un montagnard. – 15. Un étranger. Touché. On peut en faire un plat.

Solution du problème nº 3208

Horizontalement

I. Crédulité. – II. Repas. Fat. – III. Etirer. – IV. VI. Aval. – V. Affectée. – VI. Erreurs. – VII. Sûr (Sur). Ile. – VIII. Orme. Iéna. – IX. Nie. Serti. – X. Pari. – XI. Devis. Eve.

Verticalement

1. Crevaison. – 2. Rétif. Urine. – 3. Epi. Ferme. – 4. Darder. Pi. – 5. Use. Cri. Sas. – 6. Râtelier. – 7. If. Veulerie. – 8. Ta. Aèrent. – 9. Etal. Aile.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
André Laurens.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

BREF

FESTIVALS

FÊTES PERCHERONNES

Diverses manifestations sont organisées par l'Association des amis du Perche (Maison des Comtes, 61400, Mortagne-au-Perche) :

● *L'exposition annuelle du musée de Sainte-Gauburge*, à Saint-Cyr-La Rosière, a pour thème « le Perche à table ». Ouverte jusqu'au 30 juin, le samedi et le dimanche, de 14 à 19 heures. Du 1er juillet au 15 septembre, tous les jours, de 14 à 19 heures.

● *La fête du Perche et des percherons* aura lieu les 26 et 27 juin, à Corbon.

Le « Juin musical de Mortagne » comportera quatre concerts (renseignements : Jacques Braux, 61560 La Mesnière).

Samedi 19 juin, à 21 heures, église de Loisé : orchestre de chambre Bernard Thomas (œuvres de Bach, Vivaldi).

Samedi 26 juin, à 20 h 45, manoir de La Vove : ensemble de cuivres de Normandie, (œuvres de Gabrielli, Purcell, Haëndel).

Samedi 3 juillet, à 21 heures, église de Loisé : Denis Lee et Chee-Hung Toh, piano (œuvres pour deux et quatre mains de Szymanowski, Liszt, Fauré, Ravel).

LOISIRS

MUSIQUE A ROYAUMONT. – La Fondation Royaumont organise sa saison musicale 1982 au printemps jusqu'au 27 juin, à l'automne du 18 septembre au 9 octobre. Elle proposera huit concerts autour de deux thèmes : « Aspects de la musique vocale italienne » pour le printemps et « Piano, voix et musique de chambre » pour l'automne.

★ Marie-Claire Le Bec, *Francis Maréchal, Fondation Royaumont*, Direction culturelle, 95270 Asnières-sur-Oise, tél. : (3) 035-30-16 et 035-40-18.

ANIMAUX

CHIENS ET CHATS ADOPTÉS. – Comme chaque année, à la veille des grandes vacances, la Société protectrice des animaux (S.P.A.) organise deux journées d'adoption, les samedi 12 et dimanche 13 juin, de cinq cents chiens et deux cent cinquante chats, au refuge de Grammont à Gennevilliers. « *L'abandon*, précise la S.P.A., *touche aujourd'hui 2,5 % des animaux de compagnie, soit trois cent cinquante mille chiens et chats sur une population totale de quinze millions.* »

★ Refuge de Grammont, avenue du Pont-de-Saint-Denis, 92230 Gennevilliers.

VIVRE A PARIS

ENQUÊTE DANS LE VINGTIÈME. – La préfecture de Paris indique qu'une enquête publique, relative au projet d'acquisition par la Ville de Paris de plusieurs immeubles situés dans la zone d'aménagement de Belleville, se déroule à la mairie annexe du vingtième arrondissement, 6, place Gambetta, jusqu'au 25 juin inclus. Ces immeubles sont situés : 2 à 12, rue Vilin ; 31 à 41, rue des Couronnes et 55 à 59, rue Julien-Lacroix. Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté chaque jour de 9 heures à 18 heures sans interruption, sauf samedi et dimanche. Les observations peuvent être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie annexe du vingtième arrondissement.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

culture

MUSIQUE

Le cinquantenaire du Festival de Strasbourg

Rilling et la Messe en si mineur

La cathédrale de Strasbourg, formidable symbole de pérennité enracinée dans la terre d'Alsace, était vendredi le lieu d'un bel anniversaire : le cinquantenaire du premier Festival français organisé par la société des Amis de la musique toujours bien vivante, qui n'a cessé d'en assumer la responsabilité.

Il y avait eu des précédents du temps de la domination allemande dans cette ville que Hans von Bülow appelait *« la résidence de Sa très sublime Majesté, la plus belle cathédrale des bords du Rhin »* et où il craignait de déverser *« ses douches symphoniques »* (à savoir les symphonies de Brahms et de Bruckner) ; en 1905 notamment, Strauss et Mahler étaient venus y diriger leurs œuvres au cours d'une première fête musicale suivie de bien d'autres jusqu'en juin 1931, où Bruno Walter et le Gewandhaus de Leipzig donnèrent un concert triomphal avec, en soliste, le violoniste Charles Munch.

C'est alors que Gustave Wolf et le professeur Pautrier constituèrent cette société des Amis de la musique destinée à organiser un festival annuel : il s'ouvrit le 29 avril 1932 avec la Philharmonique de Berlin dirigée par Furtwängler, l'Orchestre Lamoureux sous la direction d'Albert Wolff, dont le soliste était Jacques Thibaut, et l'Orchestre municipal.

Les premiers festivals marqués en particulier par l'intégrale des symphonies de Beethoven dirigée par Klemperer en 1939, furent interrompus en 1939 après une dernière *Messe en si mineur* de Bach dirigée par Fritz Munch. C'est cette messe catholique d'un protestant, symbole œcuménique d'une culture européenne au seuil d'une guerre fratricide, que nous avons réentendue vendredi pour fêter le cinquantenaire.

Car depuis 1947, après un festival Bach qui fit à l'époque une prodigieuse impression (on avait réuni Klemperer, Fischer, Enesco, Menuhin, Munch et bien d'autres), il n'y eut plus aucune rupture dans la grande manifestation strasbourgeoise qui domina pendant des années le paysage musical, rassemblant les plus extraordinaires interprètes du monde entier et offrant des créations mémorables de Poulenc, Milhaud, Schmitt, Ohana, Barraqué, Boucourechliev, Xénakis et beaucoup d'autres.

Peut-être le festival s'endormit-il un peu dans sa grande tradition à une époque où d'autres se créaient partout et faisaient preuve d'une ingéniosité plus adaptée à un public et à une conception en profond renouvellement. Strasbourg n'a plus le même prestige qu'il y a trente ans, mais il maintient un très haut niveau avec des artistes tels que, cette année, l'Academy of Ancient Music, la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, les Percussions de Strasbourg pour leur vingtième anniversaire, Claudio Arrau, Guidon Kremer, Marie-Claire Alain, le quatuor Melos, artistes qui n'ont que le tort de voyager beaucoup plus que naguère, ce qui retire au festival une partie de son audience internationale ou nationale.

Pourtant, la *Messe en si mineur* dirigée par Helmut Rilling à la cathédrale, restait un événement par la splendeur de l'interprétation accordée avec la majesté du lieu et surtout par ses immenses processions, ces lentes fugues d'un seul tenant auxquelles le chef imprimait une marche irrésistible, de plus en plus riche de substance, d'une unité absolue. Avec l'admirable chœur du Gächinger Kantorei et le Bach Collegium de Stuttgart qu'il a façonnés depuis si longtemps, Rilling donne de l'œuvre du cantor l'image la plus profonde et la plus séduisante, alliant au mysticisme une légèreté, une beauté sonore qui élimine tout côté doctoral ou pontifiant.

Sans utiliser d'intruments anciens, ni adopter les inflexions du nouveau style baroque, il en est très proche par l'esprit et la fraîcheur. Comme un lutin malicieux déguisé en Herr professor, il fait pétiller la vie dans ces chœurs exultants qui le dévorent des yeux, il entoure les belles volutes des solistes des plus adorables sonorités instrumentales, et puis il ramène d'une profondeur insondable les intenses visions qui jalonnent comme un chemin de croix ce vaste poème de la vie en Dieu, la vie d'une humanité épanouie, car Rilling ne saurait la concevoir autrement.

Parmi les quatre solistes aux voix sobres et fermes, on remarquait surtout le timbre joyeux et vibrant de sa soprano Edith Wiens au fin visage entouré de cheveux blonds s'épandant sur une robe stricte et noire de bonne maîtresse de maison : c'est tout à fait ainsi qu'on s'imagine Anna Magdalena Bach chantant devant son génial époux.

JACQUES LONGCHAMPT.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

SAXOPHONE. — Premiers prix : Marc Sieffert, Philippe Duchesne, Koichi Araki, Michel Buatois, Philippe Portejoie, Hiroki Saito, Michel Villafruela Artigas.

DIRECTION D'ORCHESTRE. — Premier prix : Jacques Pesi.

CHANT (hommes). — Premiers prix : *Jean Garcin*, Jean-Marc Ventre ; deuxièmes prix : Michel Bernard, Assayo Otsuka, Richard Tronc.

CHANT (femmes). — Premiers prix : Fabienne Sauvignet, Catherine Maurisse ; deuxièmes prix ; Catherine Poisson, Sylvie Sulle, Brigitte Toulon.

DANSE

« POUR GISELLE », AU FESTIVAL DE LYON

L'état mythique

Elaboré pendant de longs mois par la compagnie lyonnaise de Michel Hallet-Eghayan, *Pour Giselle* vient d'être créé à la Maison de la Danse, en ouverture du Festival de Lyon. On aime ou pas, mais la conception et la mise en œuvre de ce ballet constituent une expérience originale, très révélatrice de l'état d'esprit de la jeune danse française.

Il ne s'agit pas de relecture, encore moins de mise en pièces, mais d'une tentative pour décantation des thèmes — rebattus, usés — afin de révéler le mythe de *Giselle* tel qu'il est perçu par une nouvelle génération. Michel Hallet, engagé dans une écriture chorégraphique moderne très influencée par Cunningham, se propose de formuler, dans un vocabulaire actuel, l'alchimie d'un ballet qui à lui seul récèle toute la danse classique.

Voici quelques années John Neumeier avait repris un autre chef-d'œuvre du répertoire, *le Lac des cygnes* ; il en avait transformé la philosophie en y insérant les doubles drames existentiels de Louis II de Bavière et de Tchaïkovski ; il en avait modifié l'intrigue et une partie de la chorégraphie, mais en conservant la partition originale.

Ici il n'y a pas d'implications psychologiques ni de projection de fantasmes personnels. *Giselle* accède à l'état mythique parce qu'elle symbolise la passion de la danse, parce que toute l'action est déterminée par la danse et s'exprime par elle seule. On conçoit que tous les danseurs puissent être concernés par ce ballet au plus profond d'eux-mêmes.

Retrouver l'essence de *Giselle*, c'était d'abord pour Michel Hallet réécrire le livret et passer de l'anecdote romantique à une dimension poétique intemporelle. Jacques Estager s'y est risqué. Il a pris appui sur Théophile Gautier pour décrire la maison de Giselle et celle d'Albert dans un paysage de vignoble ; mais il s'en écarte très vite. Son texte joue sur l'alternative entre la lumière et l'ombre, suggérant ce glissement de la jeune fille, de l'amour radieux à la folie puis à la nuit où elle renaît Willie, condamnée à danser éternellement.

Dans tout le premier acte ce texte — dit en voix off — sert de musique ; il donne une certaine réverbération, un mystère venu des mots ; mais il n'est aucunement un guide. Le spectateur devra se débrouiller tout seul dans le labyrinthe. Pour le second acte (l'acte blanc), le musicien Jean-François Estager intervient. Il a composé une partition aride avec des notes détachées, sèches. Le piano devient le seuil qu'il faut franchir pour pénétrer dans un autre univers.

Pour Giselle ne réinterprète pas le ballet ; il s'agit bien de suggérer des états de danse stylisés dans l'esprit de l'œuvre originale. Des costumes fleuris, gais, un vocabulaire vigoureux, évoquent d'abord les fêtes des vendanges avec des ballonnés, des pas de bourrée, des dégagés et des grands jetés, enchaînés de manière insolite à des piétinements, des arrêts qui cassent net le mouvement, des plongées en avant et des façons de faire le dos rond rappelant un peu le *Pulcinella* de Douglas Dunn. Finalement, cet hommage à *Giselle* se place sous le signe de Merce Cunningham avec qui Michel Hallet semble partager le goût de l'invention et de la combinatoire gestuelle.

Les couples changent au cours des entrées, car ici tous les danseurs sont Loys-Albert, toutes les danseuses sont Giselle ou plutôt les reflets des deux amants. Dans l'acte blanc, les garçons ont des collants noirs et des tee-shirts, les filles des tenues de travail blanches. Ils se relaient au fil de cinq séquences-rencontres : Giselle et son amant, Giselle et son double (Bathilde), Giselle et la folie, Giselle et les danseuses (les Willies), Giselle et la danse. La chorégraphie, à base de sissones, d'arabesques, est placée sous le signe de la vitesse avec tout un jeu de pieds complexe rappelant que les Willies, possédées d'un mouvement fébrile, bougent sans cesse.

Shoko Kimbara est en tunique. Michel Hallet lui a réservé cinq solos très enlevés, très harmonieux, où elle avale l'espace et rebondit comme une balle. De même, il a su utiliser au mieux les possibilités de ses huit danseurs, de formation différente, et de force inégale. Odile Duboc est remarquable de finesse et de précision ; Marc Vincent déploie une légèreté et des qualités aériennes insoupçonnées ; Pascale Gouey est un véritable vif-argent. Michel Hallet surprend par son physique de pirate et ses passes de sorcier.

Ce spectacle, on l'aura deviné, ne se laisse pas saisir facilement. Il développe une logique du mouvement inusuelle ; il comporte aussi des temps morts. Mais quel plaisir d'y entrer : alors on s'y sent bien. Très souvent l'émotion naît de la danse seule, et c'est bien ce qui importe ici.

MARCELLE MICHEL.

★ Produit grâce à une aide ponctuelle du Ministère de la culture *Pour Giselle* est présenté à la Maison de la danse de Lyon les vendredi 11 juin, samedi 12 à 20 h 30, dimanche 13, à 18 heures.

★ Prochaines manifestations chorégraphiques du Festival de Lyon : *Schéhérazade* et *Daphnis et Chloé*, version de Gigi Caciuleanu, à l'auditorium Maurice Ravel (17, 18, 19 juin) ; *les Pierres de la nuit* par la compagnie de la Traboule au Théâtre de Vaise (16, 17, 18 juin).

ROCK

LES DEUX CONCERTS DES ROLLING STONES

150 000 spectateurs attendus à Auteuil

Près de cent cinquante mille spectateurs sont attendus à l'hippodrome d'Auteuil dimanche 13 juin et lundi 14 pour les deux concerts des Rolling Stones. Dimanche, l'ouverture des portes se fera à 10 heures du matin et le programme commencera à 13 heures avec George Thorogood, puis J. Geils Band.

Les Rolling Stones eux-mêmes sont annoncés pour 17 heures. Lundi, le programme débutera également à 13 heures et comportera J. Geils Band, le groupe français Téléphone, enfin les Rolling Stones qui apparaîtront à 19 heures.

Mercredi 16 juin, les Rolling Stones seront au stade Gerland de Lyon et poursuivront la tournée européenne qui comporte quarante-cinq shows en deux mois dans douze pays. Ce gigantisme est une suite naturelle à la dixième tournée américaine de Mick Jagger, Keith Richard et leurs complices qui s'est déroulée lors du quatrième trimestre 1981 (cent quatre-vingt mille spectateurs en un seul concert au Kennedy Stadium de Philadelphie, quatre-vingt-quinze mille au Coliseum de Los Angeles, quatre-vingt-sept mille au Coliseum de La Nouvelle-Orleans) et qui a vu deux millions de jeunes américains assister aux nouveaux éclats du plus grand orchestre rock de l'histoire.

Cette audience phénoménale a permis aux Rolling Stones de réaliser la plus énorme opération financière du show business américain : les gains pour les Rolling Stones eux-mêmes se montant à 50 millions de dollars provenant de la vente des billets et des droits dérivés. Un album enregistré au cours de cette tournée (Still Life, distribution Pathé Marconi) vient de paraître en France où les Stones, rockers aristocrates tour à tour adultes et incroyablement adolescents, jouent Under my Thumb, Let's Spend the Night Togrther, Shattered, Twenty Flight Rock, Let me go, Timeis on my side, Imagination, Start me up *et bien entendu l'inévitable* Satisfaction.

A coup sûr, dimanche et lundi, les Rolling Stones vont jouer avec faste de leur superbe machine de bruits et de fureurs, il vont prendre à bras le corps leur musique d'une sève drue, intarissable, ils feront un grand spectacle exemplaire et seront fidèles à leur image à la fois agressive et ambigue avant de fuir le lieu de la fête, toujours un peu abasourdis par le pouvoir magique des mots et des sons. — C. F.

PHOTO

L'avenir de l'Institut Lumière et de la Fondation nationale de la photographie

M. Bernard Chardère, ancien délégué général de la Fondation nationale de la photographie, depuis sa décentralisation à Lyon, en 1979, vient, comme nous l'avions annoncé (*le Monde* du 13 mars), d'être nommé directeur d'un Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel, qui a pris place dans le château des Frères Lumière, restauré en 1978 pour pouvoir accueillir la fondation.

Présidé par le cinéaste Bertrand Tavernier, cet institut se propose de « diffuser la culture cinématographique » et pour cela, dans un premier temps, de recopier sur cassettes les premiers films de l'histoire du cinéma, qui pourront être visionnés gratuitement par le public. Une collecte de films d'amateurs, fictions et documentaires, devrait s'organiser dans la région de Lyon afin de créer une cinémathèque régionale.

Des locaux distincts devraient prochainement être construits dans la proximité du château Lumière pour abriter, outre cette cinémathèque, une bibliothèque de cinéma, une « cassettothèque » pour les musiques de films. Financé à 30 % par la ville et la région de Lyon, à 10 % par le département, l'Institut Lumière a déjà été doté, par le ministère de la culture, d'un budget de 2 millions de francs, qui sera porté à 3 millions en 1983.

Se pose maintenant un problème pour la Fondation de la photographie elle-même, qui risque d'être chassée par son ancien petit frère devenu son très grand frère, le cinéma. En trois années d'exercice, et sur un éventail de trente-six expositions, originales ou louées à d'autres centres (*les Autochromes, Jacques Prévert et ses amis photographes*, des rétrospectives Edouard Boubat, William Klein, Robert Doisneau), la fondation a reçu quelque cent vingt mille visiteurs, pour la plupart lyonnais. Vue d'un peu loin, il est vrai, du bout de la lorgnette parisienne, et après de courtes visites, la fondation semblait voguer paisiblement, dans une bonne croisière de route, sans folie, sans grand coup de vent. Il faut dire que le bâtiment, joliment vétuste, se prête moins à l'idée de création qu'à celle de consécration, d'hommages posthumes. Maintenant que M. Bernard Chardère la délaisse, pour retourner à son amour premier, le cinéma, la voilà menacée, mais sa continuation, sous cette forme, est-elle vraiment nécessaire ?

M. Robert Delpire, qui de son côté a été chargé par le ministère de la culture d'une mission en faveur de la photographie (mais, dans ce monde, il est déjà devenue « Monsieur Photo »), se retrouve délégué général de la fondation à partir du 6 juillet.

Mais il a, d'autre part, un projet beaucoup plus vital, la création d'un Centre national pour la photographie, qui logiquement devrait s'établir à Paris, et plusieurs éventualités semblent apparaître : ou bien la suppression pure et simple de la Fondation, à laquelle se substituerait le nouveau centre, ou bien la survivance de la fondation, comme lieu d'exposition annexe à l'Institut Lumière, ou comme cellule photographique qui pourrait être animée par la municipalité de Lyon. M. Robert Delpire doit proposer à M. Jacques Lang, d'ici à une huitaine de jours, les grandes directions de sa politique en faveur de la photo, sur laquelle il travaille depuis trois mois.

H. G.

CINÉMA

Hommages à R. W. Fassbinder

En Allemagne, de nombreuses personnalités du monde du spectacle et de la politique (dont le S.P.D.) ont rendu hommage à Rainer Werner Fassbinder, mort à Münich à l'âge de trente-six ans (*le Monde* du 11 juin).

En France, M. Jack Lang, ministre de la culture, a déclaré que « *le cinéma européen perd un de ses créateurs les plus marquants* ». La télévision attendra le 1er juillet pour diffuser sur FR 3, à l'heure — tardive — de 22 h 55 un film de 1971, « *le Marchand de quatre-saisons*, qui avait été déjà annoncé pour le 14 janvier 1982 et remplacé par un programme Tex Avery.

On a pu voir Fassbinder sur ce petit écran jouer le *Baal* de Brecht, un film de Volker Schlondörff (au Ciné-Club d'A 2, en septembre 1973) mais aucune de ses œuvres personnelles n'a été diffusée jusqu'à présent. Son dernier film, *Querelle*, d'après Jean Genet, est inscrit à la sélection officielle du Festival de Saint-Sébastien, qui aura lieu du 17 au 26 septembre.

Les causes de la mort de Fassbinder restent inconnues après l'autopsie pratiquée le vendredi 11 juin, qui permet seulement de penser qu'elle n'a pas été délibérément provoquée. Le parquet de Münich a demandé que les analyses, notamment toxicologiques, soient poursuivies. Les résultats devraient être rendus publics au début de la semaine prochaine.

■ **Le prix littéraire de la Critique de cinéma a été décerné, cette année, au recueil des œuvres inédites de Jean Renoir (projets de scénarios, films non tournés), publié aux éditions Gallimard-*Cahiers du cinéma*, pour son intérêt historique et la qualité de son écriture (*le Monde* du 28 janvier).**

■ **Trois membres de la commission des avances sur recettes viennent de démissionner : Jean-Claude Carrière, Bernard Lorain et Jean-Pierre Sentier. Ils sont, en effet, associés (comme scénariste ou producteur) à des projets de films qui sollicitent l'avance : *Un bruit qui court*, de Sentier, vient d'être retenu. Les années précédentes, les membres de la commission, en pareil cas, se contentaient souvent de se retirer des délibérations. Cette fois, il était convenu qu'ils renonceraient soit à la présentation de leur projet, soit à leur rôle dans la commission.**

FORMES

ESPAGNE

Appelé à comparaître en cette sorte de procès posthume (1), Aguayo confond ses (anciens) détracteurs. Il lui reste à s'imposer à ceux que peuvent rebuter la sévérité, l'intensité, l'intériorité d'une peinture serrée, décapée de tout accessoire, de tout élément extra-pictural. Peu de toiles, mais grandes, mais triées parmi les plus importantes d'une période de maturité, hélas ! trop brève.

Ses personnages fantômatiques, plus réels que les passants coudoyés dans la rue, aussi réels que son autoportrait (1968), défilent sur fond nocturne. Celui qui hante *le Grand Atelier* semble indifférent à la masse anonyme des objets, oui, des objets réduits à des masses, légères et compactes. Et les terres brûlantes de *Perdido Pais*, les terres brûlées de *Paysage castillan* qui disent tout avec rien. Ou presque.

« Je fais une peinture très pauvre, extrêmement pauvre en moyens », avouait-il à Claude Esteban, quinze jours avant sa mort (ce long entretien est la pièce de résistance du catalogue). On n'en finirait pas d'épiloguer. Mieux vaut aller s'imprégner de cette méditation grave, quasi monochrome. *Illuminée* un instant par les taches-fleurs posées sur un bouquet, d'un rose qui n'est que d'Espagne.

Au fait, pourquoi cette persistante attirance de l'Espagne perçue chez Maurice Rocher, natif du plus tempéré des Pays de Loire, mais ci-devant pensionnaire de la Casa de Velazquez ? Le climat seulement. La sombre violence qui éclatait dans la rétrospective de Laval, l'an dernier, continue à nous saisir. On aurait peut-être scrupule à y revenir si une métamorphose ne se faisait jour dans ses toiles récentes (2). Voici encore des visages, des viandes saignantes (*la Serra Padrona*) aux antipodes de la caricature, même dans ce fabuleux morceau de bravoure d'un *Académicien* (des beaux-arts).

On ne quitte pas les marécages charnels avec Jeanne Socquet, qui présente cette fois (3) d'immenses dessins dont la singularité est d'avoir exécutés après coup et d'après les toiles. Elle a retranché de ses concierges, de ses pensionnaires d'asile, des échantillons d'une pitoyable humanité, la couleur, la pleine pâte. N'en subsistent que les gestes essentiels, accusateurs, les courbes pleines, les lignes de vie.

Ces dames peuvent être habillées ou à poil, c'est une toute autre nudité que ces dessins à la mine de plomb exhibent, celle de l'âme. Bien différente est la facture des collages... facture sans jeu de mots, car l'un des matériaux de choix découpés par Jeanne Socquet est une liasse de vieux papiers de famille récupérés *in extremis*. Mêlées à d'autres éléments dûment colorés, ces écritures lacérées retrouvent une étrange jeunesse.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine.

(2) Galerie Serge Garnier, 12, boulevard de Courcelles.

(3) Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau.

PIERRE LESIEUR

Pour Pierre Lesieur, la fin de la peinture, selon le vœu de Poussin, est toujours la délectation. *La Fin de la peinture*, c'est d'ailleurs le titre — à dessein ambigu pour qui l'ampute de son contexte — d'un utile petit essai de Joseph-Emile Muller (1) qui, sans jargon, remet les choses au point dans la *confusion actuelle*, et qui, réhabilitant la peinture-peinture, va dans la lancée de Pierre Lesieur. Une présente exposition — deux ans de travail — le confirme. Alors, tant pis pour les contempteurs de l'hédonisme si on a pris son plaisir à ces images du bonheur. Elles sont issues d'un choix exigeant. On a même dû, à regret, écarter quelques belles toiles de trop grande dimension.

Parmi les vastes formats retenus, a pu être tout de même montrée une scène d'intérieur au stade de dessin coloré, la meilleure sûrement, plus admirable par ce qu'elle suggère que par ce qu'elle exprime — et qui démontre en Lesieur un dessinateur égal au coloriste. Qu'on ne dédaigne pas pour autant la réplique « achevée » de la précédente, ni le grand nu rose, ni cet autre nu rendu plus diaphane encore par le choc obscur d'un coin de cheminée de marbre noir.

Car Pierre Lesieur, plus que par le passé, ne recule devant nulle audace dans ses dissonances, qu'il ne cesse de faire passer en douceur. Est-il besoin de répéter que les corps, les objets, saisis dans le calme immobilisme d'un *entourage de luxe*, ne sont là qu'à titre de prétexte — Lesieur ne saurait se priver du monde visible — à de délicates variations d'une peinture à l'état pur ? Que ses goûts le porte vers un luxe baroque, vers ces harmonies crémeuses et nacrées, vers ce bouquet raffiné, vers les accords de ces raisins et de ces oranges, voire, en contraste très étudié, vers de puissants accords de couleurs, c'est l'évidence même. Pierre Lesieur, héritier des maîtres français, est un peintre heureux.

J.-M. D.

(1) Collection « Idées », Gallimard.

★ Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot.

■ **Léo Ferré donne un récital au Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne le 14 juin, à 21 heures.**

■ **M. Maurice Werner vient d'être élu à la présidence de la chambre syndicale des administrateurs de concerts, conférences et spectacles de danse en France. Il remplace M. Yves Dandelot, démissionnaire.**

■ **Un tableau de Théodore Rousseau, intitulé *Paysage à Barbizon*, a été dérobé mercredi 9 juin dans la section au « Art moderne » du Musée des beaux-arts de Dijon. Ce tableau fait partie de la donation Granville.**

■ **A l'occasion du dix-neuvième Festival des fêtes musicales de Touraine, qui débuteront le 25 juin, le pianiste Sviatoslav Richter a obtenu des autorités soviétiques le prêt d'une toile du musée de l'Hermitage de Leningrad pour illustrer le thème de la manifestation : la musique religieuse. Cette toile, une *Pieta*, de Véronèse, sera accrochée au Musée des beaux-arts de Tours.**

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

EN REVOIR. Athénée (742-67-27), sam., 21 h.
LA NOURRICE DES ETOILES. Montreuil, salle Berthelot (858-65-33), sam., 21 h, dim., 17 h.
DINER BOURGEOIS. Vincennes, Sorano (374-73-74), dim., 18 h.
PIERRE PELLERIN. l'Ecume (542-71-16), sam., 20 h 30.
MAISON DE POUPÉE. Centre culturel du 17e (227-68-81), sam., dim., 20 h 30.
LA FORET DES BIENFAITS. espace Gaîté (327-95-94), sam., 22 h.
BÉBÉ ROSE. Créteil, M.J.C. (899-75-40), sam., 20 h 30

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : Roméo et Juliette (sam., 20 h).
Comédie-Française (296-10-20) : le Plaisir de rompre ; le Voyage de M. Perrichon (sam., dim., 20 h 30) : les Corbeaux (dim., 14 h 30).
Chaillot (727-81-15), grand théâtre : les Géants de la montagne (sam., 20 h 30) ; salle Gémier : Schliemann (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; grand foyer : la Sonate en si mineur ; la Voix humaine (sam., 18 h 15).
Petit TEP (797-96-06) : le Voyage fantastique de la Thalimène (sam., 20 h 30 ; dim., 18 h).
Centre Pompidou (277-12-33). L'avant-garde cinématographique en Belgique (sam., dim., 15 h) ; collections du M.N.A.M. (sam., dim., 19 h).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Maria Carta (sam., 18 h 30) ; Carolyn Carlson (sam., 20 h 30 ; dim., 14 h 30), au Théâtre de Paris.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34) : Phèdre (sam., 20 h 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30, dernières)
Astelle-Théâtre (202-34-31) : Des Fabliaux à Molière (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h).
Athénée (742-67-27) : Le Cahier brûle (sam. 20 h 30).
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08) : Richard II (dim., 15 h 30). — Atelier du Chaudron (328-97-04) : Ballade de la femme-tambour (sam. 20 h 30 ; dim. 16 h).
Centre d'arts celtiques (258-97-62) : Appelez-moi Arthur (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Centre culturel du Marais (272-73-52) : Boustifilles (sam. 20 h 30).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière (584-14-12) : Hystérie (sam. 21 h.).
Cité internationale (589-38-69). Resserre : Le prix Martin (sam., 20 h 30) ; Galerie : Hors jeu (sam. 20 h 30).
Comédie Caumartin (742-43-41). Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h, dim. 15 h 30, dernières).
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : l'Escalier (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : Mamma Marcia (sam., 18 h 30 et 22 h 30).
Comédie de Paris (281-29-36) : Figaro solo (sam., 18 h 30) ; Jafabule (sam., 20 h 30).
Deux Portes (361-49-92) : la Grosse Bertha (sam. 20 h 30, dernière).
Escalier d'Or (523-15-10) : Diableries amoureuses (sam., 21 h).
Espace Marais (271-10-19) : La Mouette (sam., 20 h 30) ; *Le philosophe soi-disant* (sam. 22 h 30, dim. 18 h).
Esplanade Champerret (758-21-34) : Hamlet (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : Koudechapo (sam., 20 h 15) ; le Jour le plus con (sam., 22 h).
Galerie 55 (326-63-51) : Entertaining Mr. Sloane (sam. 20 h 30).
Grand Hall Montorgueil (296-04-06) : Artaud et la Peste (sam. 20 h 30) ; De voix vive (dim. 16 et 20 h 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30) ; l'Homme du sous-sol (sam., 22 h 30).
Jardin d'hiver (255-74-40) : Écritures de femmes (sam., 18 h).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : l'Ile des esclaves (sam., 18 h 30) ; le cratère de Chicago ; le Sang des fleurs (sam., 20 h 30) ; Sylvie Joly (sam., 22 h 15) ; Théâtre Rouge : Madame Pénélope, première (sam. 18 h 30) ; Tchoufa (sam., 20 h 30) ; Une saison en enfer (sam., 22 h 15). — Petite salle : Parlons français (*sam., 18 h 30*) ; *le Fétichiste* (*sam. 21 h*).
Marie Stuart (508-17-80) : Trottoirs (sam., 20 h 30, dernière).
Marigny (256-04-41) : Amadeus (sam., 21 h ; dim., 15 h). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h dernière).
Mathurins (265-90-00) : Emballage perdu (sam., 21 h).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam. 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 et 21 h 15).
Michodière (742-95-22) : Joyeuses Pâques (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Montparnasse (320-89-90) : Trahisons (sam., 17 h 30 et 21 h ; dim. 16 h). — Petite salle : le Bleu de l'eau-de-vie (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h) ; Hommage à Pierre Dac (sam. 22 h, dim. 18 h)
Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Qui a peur de Virginia Woolf ? (sam. 20 h 45 ; dim. 15 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 19 h 15 et 22 h ; dim., 15 h 30).
Plaisance (320-00-06) : La Camarde (sam. 20 h 30, dernière).
Poche (548-92-97) : Souvenirs du faucon maltais (sam., 21 h).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).

Studio Bertrand (783-64-66) : les Contes de la dame verte (sam., 20 h 30, dernière).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
Studio Fortune : C'est fou (sam. 21 h).
T.A.I.-Théâtre d'Essai (278-10-79) : L'Écume des jours (sam., 22 h, dim. 17 h) ; Jeanne d'Arc au bûcher (sam. 18 h 30, dernière).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : les Babacadres (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h).
Théâtre en Rond (387-88-14) : Demain Jérusalem (sam. 21 h).
Théâtre de l'Épicerie (272-23-41) : l'Amant (sam., 20 h 30 ; sam., dim., 17 h 30).
Théâtre du Lys (327-88-61) : Histoires de bouffe (sam. 20 h 30, dim., 18 h).
Théâtre du Marais (278-50-27) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre de la Mer (520-74-15) : Voulez-vous jouer avec moi ? (sam., dim., 20 h 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : Drôles de bobines (sam, 20 h 30, dim., 17 h) ; Apprendre à rire sans pleurer (sam. 21 h ; dim. 17 h 30).
Théâtre des 400 Coups (633-01-21) : les Pantins (sam., 20 h 30) ; Escurial (sam., dim., 22 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : Antigone toujours (sam. 20 h 30) ; Petite salle : Une femme, Camille Claudel (sam., 20 h 30).
Théâtre-18 (226-47-47) : Articule (sam., 20 h ; dim., 16 h) ; Gaspard (sam., 22 h).
Tristan Bernard (522-08-40) : les Chaises (sam., 20 h 45, dim. 15).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h, dernières).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Théâtre chez Léautaud (sam. 19 h) ; Tohu bahut (sam. 20 h 30) ; le Président (sam. 22 h) ; Vous descendez à la prochaine (sam. 23 h 30).
Blancs-Manteaux (887-15-84) : Areuh = MC 2 (sam., 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam., 21 h 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h 30 et 24 h). — II. : Embrasse-moi idiot (sam., 20 h 15) ; Qui a tué Betty Grandt ? (sam., 21 h 30 et 23 h 45) ; Comment ça va Zanni ? (sam., 22 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h 30) ; Mangeuses d'hommes (sam., 21 h 45). — II : Praline et Berlingotte (sam. 20 h 30) ; l'Amour c'est comme un bateau blanc (sam., 21 h 45).
Coupe-Chou (272-01-73) : Par la fenêtre (sam., 22 h).
L'Envol (347-33-06) : C. Camerlynck (sam., dim., 19 h) ; les Voyages déforment les valises (sam., 20 h 45, dim., 17 h).
Fanal (233-91-17) : Innocentines (sam., 20 h, dernière) ; Une saison en enfer (sam., 21 h 15).
La Gageure (367-62-45) : La Garçonne (sam. 21 h) ; C. Aubron (sam., 22 h 30).
Le Petit Casino (278-36-50) : Douby... be good (sam., 21 h) ; les Bas de Hurleveau (sam., 22 h 30).
Point-Virgule (278-67-03) ; Vincent B. le Navigaterre (sam., 20 h 15) ; Du ronron sur les blinis (sam., 21 h 30).
La Soupap (278-27-54) : Pourquoi c'est comme ça (sam., 21 h 30) ; J. Arnulf (sam., 23 h).
Splendid Saint-Martin (208-21-93) : Bunny's Bar (sam., 22 h, dernière).
Le Tintamarre (887-33-82) : Contrejour (sam., 18 h 30) ; Phèdre (sam. 20 h 30) ; l'Apprenti fou (sam. 22 h.).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : C'est où, les îles Baléares (sam. 20 h 30) ; Boulevard Dimey (sam., 21 h 30) ; Cerise (sam., 22 h 30).
Vieille Grille (707-60-93) : A. Burton (sam., 20 h 30) ; Fontaine et Areski (sam. 22 h 30).

La danse

Palais des Congrès (758-27-78) : Ballet du théâtre Kirov de Leningrad (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30, dernières).
Salle Wagram (326-78-44) : Paris Tap Dance Company, M. Vossen, D. Lanselle, M. Devi, Laila (dim., 15 h).
Studio des Quinze-Vingts (307-98-97) : Compagnie le Mouvoir (sam., dim., 21 h).
Théâtre de Paris (280-09-30) : Carolyn Carlson (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30, dernières).
Usine Pali-Kao (636-80-32) : Sous-couches (sam., 21 h 30).

Les concerts

Heure musicale de Montmartre : Kun Woo Paik (Liszt) (sam., 17 h 45).
Radio-France, Auditorium 106 h J. Moutier, O. Charlier (Beethoven, Prokofiev, Poulenc, Bartok) (sam., dim., 18 h 30).
Église Saint-Jean-Bosco : Concert de carillons (sam., 17h, dim., 18 h 30).
Lucernaire : R. Cholmondelet (Beethoven, Chopin, Berg) ; (sam., 19 h 45 ; R. Daugarel (Schubert, Saint-Saëns, Fauré), (sam., 21 h), R. Daugarel (Fauré, Ravel, Franck) (dim., 18 h 30).
Hôtel Saint-Aignan : M. Benhaiem (Bach, Schubert..) (sam., 21 h) ; M. Bensoussan, D. de Willencourt (Beethoven, Chopin, Kodaly...) (dim., 21 h).
Sainte Chapelle : Ensemble d'archets français (Bellini, Dvořák, Mozart) (sam., 21 h).
Salle Gaveau : P. Fontanarosa (Bach, Paganini, Kreisler...) (sam., dim., 23 h 30).
Église Saint-Merri : M. Kameda (Beethoven, Brahms), (sam, 21 h) ; L. Martin, (Haydn, Beethoven, Schubert), (dim., 16 h).
Théâtre Escalier d'Or, 17 h : Ensemble de musique de chambre d'Enghien, P. Scotto le Massese (Bach, Haendel, Vivaldi...).
Notre-Dame, H. Nanney (Bach, Mozart, Langlais... (dim., 17 h 45).
Conciergerie, R. Maldonado, G. Verba (Ponce). (dim., 17 h 45).
Chapelle Saint-Louis-de-la Salpêtrière, G. Loisement (Bach) (dim., 16 h 30).
Église Saint-Louis-des-Invalides : K. Koito (Bach, Daquin, Ligeti, Eben), (dim., 17 h).
Église des Billettes : Ensemble 12, Ph. Bride (Bach) (dim., 17 h).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : C. Slide (sam., 21 h 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Dife (sam., 20 h 30) ; Combinacion Latina (dim., 22 h).
Cloître des Lombards (233-54-09) : Patato y los Salseros (sam., dim., 22 h).
Connétable (277-41-40) : Diaphane Trio (sam., 20 h 30).
Dunois (584-72-00) : S. Perrez (sam., 20 h) ; F. Van Hove (dim., 20 h).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 12 et dimanche 13 juin

Espace Gaîté (327-95-94) : P. Meige et Connection (sam., 20 h 30).
Feeling (271-33-41) : S.Fasteau, B. Few, J. Olivier, O. Johnson (sam., dim., 22 h).
Hippodrome d'Auteuil : les Rolling Stones (*dim., 13 h*).
New Morning (523-51-41) : J. Hammond (sam., 21 h 45) ; Ethnic Heritage Ensemble (dim., 21 h 45).
Petit Journal (326-28-59) : M. Klotchkoff MK3 (sam., 21 h 30).
Petit Opportun (236-01-36) : R. Raux (sam., dim., 20 h 30).
Slow Club (233-84-30) : J. Caroff (sam., 21 h 30).
Studio Théâtre 14 (545-49-77) : Royal Tencopators Orchestra (sam., 20 h 30).
Théâtre Noir (797-85-15) : Transition (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE
(723-40-84)

ECOUEN, château : Ensemble polyphonique de France, dir. M. Bourbon (Josquin des Prés, Costelet, de Bertrand...) (dim., 15 h 30) ; Château de Neuville et église de Gambais : Orchestre de chambre de Paris, dir. P. Duvauchelle (Mouret, Bach, Vivaldi...) (dim. 15 h 30).

Festival du Marais
(887-74-31)

Essaïon :I ; Il s'appelle peut-être Dupont (sam. 22 h) ; II, Jacques Charby (sam. 18 h 30) ; La Kabale selon Aboulafia (sam. 20 h 30) ; De quelle falaise, dites-vous ? (sam. 22 h 15).
C.E.S. F.-Couperin : Théâtre d'ombres de Surakarta (sam. 15 h 30 et 21 h 45).
Hôtel d'Aumont : Compagnie Alain Germain (sam. 21 h 30).
Place du Marché-Sainte-Catherine : Tisane (sam. 19 h 30).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam. — 15 h : les Amants de Vérone, de A. Cayatte ; 17 h : Pirandello au cinéma : Heureuse époque, de A. Blasetti ; 19 h et 21 h : Quinzaine des réalisateurs, Cannes 1982 (19 h : Lymonzyna-Daimler Benz, de F. Bajon ; 21 h : Changing Village n° 2, de L.J. Peries). Dim. — 15 h : Chéri Bibi, de L. Mathot ; 17 h : Pirandello au cinéma : As you desire me, de G. Fitzmaurice ; 19 h : Brasher doubloon, de J. Brahm ; 21 h : Festival de Cannes 1982 : Chronopolis, de P. Kamler, film d'animation.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : L'œuvre de R. Vailland au cinéma : Drôle de jeu, de P. Kast ; 17 h et 19 h : Quinzaine des réalisateurs (17 h : l'Occupante évincée, de G. Ghose ; 19 h : les Fleurs sauvages, de J.-P. Lefebvre) ; 21 h 45 : Mort d'une mère - Mamanquement, de L. Soukaz (en avant-première, et en présence de l'auteur). Dim. — *L'œuvre de R. Vailland au cinéma : Beau Masque,* de B. Paul ; 17 h et 19 h : Quinzaine des réalisateurs (17 h : Heatwave, de P. Noyce ; 19 h : Kisapmata, de M. de Leon) ; 21 h : Royal Opera, de L. Soukaz et G. Hocquenghem.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (All., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LES ANNÉES DE PLOMB (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 6e, (354-34-83).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS, BANDITS... (Arg., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
BRUCE CONTRE-ATTAQUE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA CHÈVRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; H. sp., Ambassade, 8e (359-19-08).
LE CHOC (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
CINQ ET LA PEAU *(Fr.) : Saint-André* des Arts, 6e (326-48-18).
CONAN LE BARBARE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-Ital., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
CONVERSA ACABADA (Port., v.o.), Action République, 11e (805-51-33).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
200 000 DOLLARS EN CAVALE (A., v.o.), Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *Parnassiens, 14e (329-83-11).*
LA FAC EN DÉLIRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

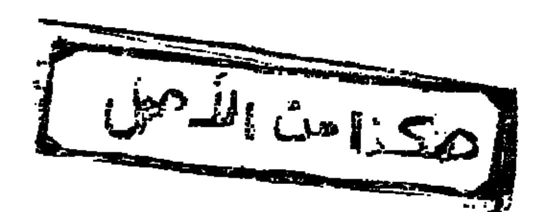
LES FILMS NOUVEAUX

BREL, film français de Frédéric Rossif : Forum, 1er (297-53-74) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Élysées, 6e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
CAUCHEMARS A DAYTONA BEACH (**), film américain de Romain Scavolini : v.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
CORRECTION PLEASE (ou COMMENT ON S'EST EMBARQUÉ DANS LE CINÉ), film franco-britannique de Noël Burch : v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT, film français de Maria Koleva : Jean Cocteau, 5e (354-47-62) H. Sp.
HAMMETT, film américain de Wim Wenders : v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
JE HAIS LES BLONDES, film italien de Georges Capitani : v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e *(770-72-86) ; U.C.G. Gare de Lyon,* 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 12e (241-77-99).
JEUX D'ESPIONS, film américain de Ronald Neame : v.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MOURIR A 30 ANS, film français de Romain Goupil : 14 Juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
LES PETITES TÊTES, film français de Bernard Menez : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; *Paramount-Odéon, 6e (325-59-83)* ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
VALENTINA, film soviétique de Gleb Panfilov : v.o. : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Cosmos, 6e (544-28-80).

FITZCARRALDO (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — (V.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (729-63-23).
LA GUERRE DES MOTOS (v.o.) George V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) Paramount-Opéra, 9e (742-56-31)
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
L'HOMME ATLANTIQUE (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), H. Sp.
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.G. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Noctambules, 5e (354-43-34).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; Vf : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Calypso 17e (380-30-11).
MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE (A., v.f.) : Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).
MEURTRE AU SOLEIL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 2e (246-66-44) ; Montparnos 14e (327-52-37).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
MUEDA, MÉMOIRE ET MASSACRE (*Moz., v.o.*) : Denfert, 14e (321-41-01).
NESTOR BURMA, DÉTECTIVE DE CHOC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-67-29).
N'OUBLIE PAS TON PÈRE AU VESTIAIRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).
LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 6e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Calypso, 17e (380-30-11).
PARSIFAL (All., v.o.) : Ambassade, 6e (359-19-08).
PARTI SANS LAISSER D'ADRESSE (Suis.), Forum, 1er (297-53-74).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
PASSION (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Pubicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Olympic, 14e (542-46-01).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Brés., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f., Français, 9e (770-33-88) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
RAGTIME (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
REDS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 6e (225-18-45) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
ROX ET ROUKY (A.) V.f : Napoléon, 17e (380-41-46).
LES SECRETS DE L'INVISIBLE (A., v.o.) (*) Normandie, 8e (359-41-18) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; V.f. Maxéville, 9e (770-72-86).
LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82).
TAXI ZUM KLO (All., v.o.) (*) : Marais, 4e (278-47-86).
T'EMPÊCHES TOUT LE MONDE DE DORMIR (Fr.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08).
THE MAFU CAGE (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).
LE TOUR DU « MONDE » (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
LES TUEURS DE L'ECLIPSE (A.) (v.o.) (*) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
L'USURE DU TEMPS (Shoot the Moon) (A.) (v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Marignan, 8e (359-92-82).
Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82).

Les grandes reprises

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A.), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'ARNAQUEUR (A., v.o.), Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.), Haussmann, 9e (770-47-55).
AVOIR 20 ANS DANS LES AURÈS (Fr.), Banc Public, 5e (326-12-39).
BABY DOLL (A., v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*), Élysées Point Show, 8e (225-67-29).
BANANAS (A., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.o.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-23-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (A., v.o.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Montparnos 14e (327-52-37).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.), Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32).
LE CHRIST S'EST ARRÊTÉ A EBOLI (It., v.o.), A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) (*), Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32)
COLLÈGE (A.), Marais, 4e (278-47-86).
LE CRI DU SORCIER (A., v.o.), Denfert, 14e (321-41-01).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.f.), Haussmann, 9e (770-47-55).
LES DAMNÉS (It.-All., v.o.) (*), Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32).
DEUX NIGAUDS CONTRE FRANKENSTEIN (A., v.o.), Action-Écoles, 5e (325-72-07).
DODES CADEN (Jap., v.o.), St-Lambert, 15e (532-91-68).
LE DICTATEUR (A., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44).
DONA FLOR ET SES DEUX MARIS (Brés., v.o.), Denfert, 14e (321-41-01).
ELEPHANT MAN (A., v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.), Ranelagh, 16e (288-64-44).
EN MARGE DE L'ENQUÊTE (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
FELLINI-ROMA (It., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), *Action Christine, 6e (325-47-46).*
FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).
GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**), Denfert, 14e (321-41-01).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Wepler, 17e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).



L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07).
INDISCRÉTIONS (A., v.o.), Nickel-Écoles, 5e (325-72-07).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.), Banque de l'image, 5e (329-41-19).
LE KID (A., v.o.), Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
LE LAURÉAT (A., v.o.), Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.), Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).
1900 (It. v.o.), (2 époques) (*), Boîte à films, 17e (622-44-21).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.), Capri, 2e (508-11-69).
LE MIRAGE DE LA VIE (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
MON ONCLE (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56).
MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (Angl., v.o.), Cluny Écoles, 5e (354-20-12).
NEW YORK, NEW YORK (A., v.o.), St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.), St-Ambroise, 11e (700-89-16), h. sp.
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
ORFEU NEGRO (Brés., v.o.), Daumesnil, 12e (343-52-97), h. sp.
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.f.), (**), Capri, 2e (508-11-69).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
LE PRÉ (It., v.o.), St-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.), Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA RIVIÈRE D'ARGENT (A., v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.o.), Élysées Point Show, 8e (225-67-29) ; V.F. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
SALO (It., v.o.) (**), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
SOLDAT BLEU (A., v.o.), Épée de Bois, 5e (337-57-47).
SON NOM DE VENISE DANS CALCUTTA DÉSERT (Fr.), Action République, 11e (805-51-33).
STRAWBERRY BLONDE (A., v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50).
TAXI DRIVER (A., v.o.) (*), J. Cocteau, 5e (354-47-62).
TEX AVERY FOLLIES (A., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
TIREZ SUR LE PIANISTE (Fr.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE TUEUR A LA LUNE DE MIEL (A., v.o.), Olympic-Halles, 3e (278-34-15) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.), Élysées Point Show, 8e (225-67-29).
UN DIMANCHE COMME LES AUTRES (A., v.o.), Épée de Bois, 5e (337-57-47).
UN HOMME ET UNE FEMME (Fr.), Movies, 1er (260-43-99).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).
LES VALSEUSES (Fr.) (**), U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

Les festivals

INGMAR BERGMAN (v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83) : Sourires d'une nuit d'été (sam.).
LA NUIT BLANCHE DU CINÉMA ROUGE, Marais, 4e (278-47-86), sam. de 14 h à 7 h du matin.
FANTASTIQUE (v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) : les Révoltés de l'an 2 000 (sam) ; La nuit des masques (dim.).
MARX BROTHERS (v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42) : La pêche au trésor (sam.). Une nuit à Casablanca (dim.).
LA VILLE, LIEU DU DRAME (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; 16 h : les Yeux de Laura Mars ; 18 h : le Locataire ; 20 h : Themroc ; 22 h : le Récidiviste.
FILM MUSICAL (v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) : Rock around the clock ; Go Johnny go ; London Rock'n roll show ; Come back (sam.) ; La fièvre du samedi soir ; Third world ; AC/DC, The film ; Blues Suede Shoes ; Roller boogie (dim.).
JOSEPH VON STERNBERG (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : le Paradis des mauvais garçons (sam.) ; La fièvre sur Manhattan (dim.).
LES GRANDS SÉDUCTEURS DU CINÉMA FRANÇAIS : Studio 43, 9e (770-63-40) : le Puritain ; Mort en fraude (sam.) ; le Bonheur ; Mort en fraude ; le Puritain ; le Messager (dim.).
PANORAMA DU COURT MÉTRAGE FRANÇAIS : Péniche des Arts, 16e (527-77-35) ; en soirée.
SÉLECTION DU FESTIVAL DE CANNES : Péniche des Arts, 16e (527-77-35) ; Play Back, Harlem Nocturne, Santa Irène, les Trois Inventeurs.
LUIS BUNUEL (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) ; en alternance : Los Olvidados, la Montée au ciel, l'Ange exterminateur, Viridiana.
JEAN-LUC GODARD EN COULEURS : Olympic, 14e (542-67-42) : le Mépris (sam.) ; Une femme est une femme (dim.).
FRED ASTAIRE (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : En suivant la flotte (sam.) ; Broadway melody (dim.).
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : La passante du Sans-Souci (sam.) ; Absence of malice (dim.).

SPORTS

FOOTBALL

LA XIIe COUPE DU MONDE

Les Français terminent leur préparation en battant les champions d'Espagne

La douzième Coupe du monde de football commencera, dimanche 13 juin, au Nóu Camp de Barcelone, par une rencontre Argentine-Belgique, le tenant du titre contre le vice-champion d'Europe. L'équipe de France, qui doit entrer en lice mercredi 16 juin à Bilbao contre l'Angleterre, a terminé sa préparation par un match contre le Real Sociedad de Saint-Sébastien.

La partie, qui fut jouée en trois tiers-temps d'une demi-heure, a été gagnée 3 à 1 par les Français sur le club champion d'Espagne, qui opérait sans ses six internationaux retenus en equipe nationale.

Le directeur des équipes de France, Michel Hidalgo, profita de l'occasion pour tester vingt des vingt-deux sélectionnés, seuls Larios et Soler restant sur le banc de touche. Au cours des trente premières minutes, aucun but ne fut marqué, en dépit des bonnes occasions notamment de Couriol, qui échoua par deux fois alors qu'il était seul à 2 mètres des buts. Au cours de la seconde période, neuf joueurs changeant, Platini joua avant-centre.

Ce choix tactique, qui devrait être retenu par Michel Hidalgo ultérieurement, se révéla payant : but de Rocheteau sur passe de Platini (34e minute) et but de Platini sur un tir en profondeur (42e minute), les Espagnols ayant entre-temps transformé un penalty sévèrement sifflé contre Lopez (35e minute). Dans la dernière demi-heure, les Français terminèrent leur entraînement sans forcer avec une équipe encore largement remaniée. Lacombe, en fin de match, inscrivit un troisième but qui reflétait mieux la différence de valeur entre les deux formations.

BOXE

CHAMPIONNAT DU MONDE DES POIDS LOURDS

Larry Holmes bat Gerry Cooney

Le Noir américain Larry Holmes a conservé son titre de champion du monde des poids lourds (version W.B.C.) en battant, vendredi soir 11 juin, à Las-Vegas, son compatriote blanc Gerry Cooney par jet de l'éponge à la treizième reprise.

Ce combat, qui fut à l'avantage de Holmes dès le deuxième round, s'est déroulé dans un climat chargé de racisme. Pour augmenter l'intérêt de la rencontre, qui devait permettre aux deux pugilistes de toucher une bourse de 10 millions de dollars, les organisateurs ont en effet monté en épingle l'antagonisme entre Holmes, surnommé « *l'assassin d'Easton* » et « *gentleman* » Gerry, un fils d'Irlandais élevé dans la bonne société new-yorkaise.

En dépit d'un handicap d'âge (trente-deux ans contre vingt-cinq), de poids (96,3 kilos contre 102,3) et de taille (1,93 mètre contre 2,03), Holmes, qui fut le « sparring partner » de Joe Frazier et de Mohammed Ali, a pu conserver sa couronne mondiale pour la onzième fois depuis qu'il a battu aux poings en 1978 son compatriote Ken Norton.

Cooney, qui espérait devenir le troisième boxeur blanc champion des poids lourds depuis quarante ans, après l'Américain Rocky Marciano et le Suédois Ingemar Johansson, ne fut jamais en mesure de placer son crochet gauche qui lui avait assuré la victoire par K.O. au premier round dans le tiers de ses combats.

TENNIS

Wilander à l'aide de Rossignol

(De notre correspondant.)

Grenoble. — « *Pour la première fois depuis 1946, une raquette française gagne à Roland-Garros...* », répète à qui veut l'entendre M. Laurent Boix-Vives, P.D.-G. de Rossignol. A la Côte-Saint-André, les cent quarante salariés de l'unité-tennis tentent de satisfaire une demande — la raquette de Mats Wilander — qui ne cesse d'augmenter de jour en jour. « *Ce brusque démarrage nous rappelle celui que nous avons connu après la victoire de Jean Vuarnet aux Jeux olympiques de Squaw-Walley en 1960* », déclare l'un des membres de l'état-major de Rossignol.

Côté corbeille, à la Bourse, le vent favorable de Roland-Garros a aussi soufflé sur les actions du groupe. Elles ont pris quelques dizaines de francs supplémentaires, marquant ainsi la confiance des épargnants dans les nouvelles destinées sportives du leader mondial du ski, qui a pourtant enregistré, en 1981, un déficit de 25 millions de francs.

C'est en 1977 que Rossignol s'est lancé dans le tennis. Le marché recoupait largement celui du ski. M. Boix-Vives pensait profiter du prestige de la marque acquis sur les *champs de neige pour s'imposer sur* les courts de tennis. Rossignol se lança dans la production de « *raquettes composites* » associant le plastique, la fibre de verre et le métal avec une technologie développée pour les skis. Le produit mis sur le marché ne remporta pas aussitôt le succès escompté. Rossignol racheta alors deux usines aux Etats-Unis, l'une spécialisée dans la fabrication de cadres en bois pour satisfaire la demande des inconditionnels des raquettes traditionnelles, l'autre orientée dans la production de cadres métalliques pour attaquer le marché de bas de gamme. Concurrencée par les produits d'Extrême-Orient, cette dernière unité a été fermée. Désormais, la firme produit des cadres très sophistiqués.

En 1981, Rossignol a vendu 250 000 raquettes. Le chiffre d'affaires tennis du groupe ne représente encore que 7 % du total. Le P.D.-G. de l'entreprise ambitionne néanmoins de devenir le numéro un mondial de ce sport. Parallèlement à ses efforts sur le plan industriel, Rossignol a mené une politique commerciale et sportive originale. En janvier 1980, les « *chercheurs de talents* » de la firme engagèrent six joueurs alors presque totalement inconnus. Ainsi, le Sud-Américain Andreas Gomez, aujourd'hui 14e joueur mondial, était classé... 350e. Rossignol fit appel également au Sud-Africain Johan Kriek et au Suédois Mats Wilander, aujourd'hui champion de Roland-Garros. L'entreprise dauphinoise a encore en réserve les Américains Tim Mayotte et Tim Wilkison. Le leader de l'équipe est l'Argentin José-Luis Clerc. Ses joueurs ont déjà remporté les Internationaux d'Australie, de Rome et de Paris.

Rossignol est bien parti pour présenter, à la fin de la saison de tennis, un palmarès tennistique aussi fourni que celui enregistré pendant l'hiver 81-82. Dix médailles dont cinq d'or conquises aux championnats du monde de ski, à Schamadling. Mais toutes ces victoires et ces médailles seront-elles suffisantes pour permettre au numéro un du ski de surmonter la « crise climatique » qui mit l'entreprise en péril ?

CLAUDE FRANCILLON.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 13 JUIN

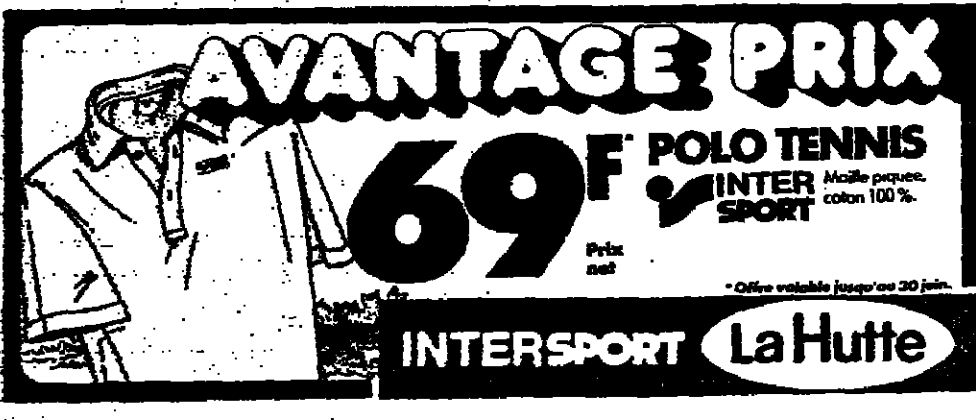
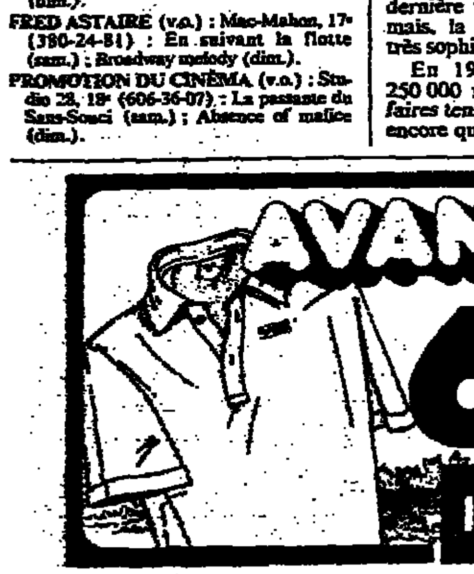
— *M. Jean-Pierre Fourcade* participe à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L., à 18 h 15.

— *M. Michel Poniatowski*, ancien ministre, est l'invité du « Club de la presse » sur Europe 1, à 19 heures.

LUNDI 14 JUIN

— *M. François Léotard*, secrétaire général adjoint du P.R., est reçu par Arlette Chabot, sur France-Inter, à 7 h 40.

— *M. Jacques Blanc*, secrétaire général du P.R., député de la Lozère, participe à l'émission « Plaidoyer » sur R.M.C., à 8 h 30.

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 12 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
Le sport en France. La tête et les jambes ?

21 h 50 Série : La Plantation.
D'après Lennie Golmer. Réal. : V. Vogel. Avec L.A. Warren, M. Sarrazin, E. Albert...
Deuxième épisode : Roscœ Corlay souhaite s'emparer des terres voisines, notamment de la plantation. Sarah s'y refuse et tombe amoureuse d'un artiste peintre...

22 h 50 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Une émission de J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire : la télévision des autres ; la Hongrie ; un portrait de Michel Platini ; un dossier sur la Pologne.

23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De Michel Drucker. Avec M. Sardou, J. Manson, E. Charden, N. Peyrac.

21 h 40 Feuilleton : Les invités.
De J. Robert ; réal. R. Pigault. Avec A. Falcon, J. Desailly, M. Lonsdale, N. Calfan...
La piscine sanglante livre enfin son secret : le coupable est-il le coupable ou faut-il chercher un autre maître nageur pour les trois cadavres flottants ?

22 h 35 Document INA : Carnets de bal.
Le chemin du retour, une série de A. Ilan-Chojnow ; réalisation : J.-L. Comolli.
Dernier volet d'une série de trois émissions consacrées aux aspects sociologiques du bal populaire : une fête toscane à Paris, sur laquelle plane la nostalgie du pays. Le rythme est d'autant plus alerte que les acteurs se croient transportés en Italie, le temps de quelques ritournelles.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 On sort ce soir : Les amours de Franz.
Ballet de R. Petit sur un argument d'E. Charles-Roux. Avec : J.-C. Gil, D. Khalfouni, etc.
Une suite de tableaux légers et romantiques sur les amours de Franz Schubert.

22 h Journal.

22 h 30 Prélude à la nuit.
Shlomo Mintz interprète F. Kreiler.

FRANCE-CULTURE

20 h, Vie et mort d'une parole, de J.-P. Colas. Avec L. Terzieff, S. Artel, etc.
21 h 29, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct de la basilique Saint-Denis) : « Requiem » de Verdi, par l'Orchestre national de France et chœurs de Radio-France, dir. R. Muti ; chef de chœurs, J. Jouineau, soliste, A. Tomowa-Sintow, soprano, A. Miltcheva, mezzo-soprano, V. Lucchetti, ténor, S. Estes, basse.
23 h, La nuit sur France-Musique : Entre guillemets ; 0 h 5, Poissons d'or ; œuvres de City, Budd, Lask, Stockhausen, Panic.

Dimanche 13 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée à Andrésy (Yvelines). Prédicateur : Père S. Rougier.
12 h Télé-foot.
12 h 50 Les animaux du monde.
En direct de Fowlsheugh (Écosse).
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.

14 h 10 Variétés : Transit.
De P. Sabatier. Avec Y. Duteil, S. Vartan, N. Hagen, R. Springfield, S. Adamo, etc.
15 h 25 Sports dimanche.
Concours hippique : championnat du monde, à Dublin ; Football : finale coupe d'été, à Saint-Ouen.
17 h Téléfilm : Avoir été (première partie).
D'après G. Cesbron, réal. Roland-Bernard. Avec P. Destailles, J. Cousin, A. Bertrand (rediffusion).
18 h 25 Les animaux du monde.
Des oiseaux de mer par milliers, en direct de Fowlsheugh (Écosse).
19 h Journal.

19 h 20 Eurovision : Football.
- Cérémonie d'ouverture, en direct de Barcelone.
- A Barcelone, Coupe du Monde : Argentine-Belgique.

21 h 55 Portrait d'un comédien : François Périer.
Réal. : Armand Panigel.
Des propos recueillis en septembre 1980 et illustrés avec les images des films et des pièces qu'il a interprétés : Entrée des artistes, Gervaise, Bobosse, Premier Bal...
22 h 55 Magazine : Pleins feux.
De J. Artur et C. Garbisu. *« En revoir », à l'Athénée ; « Schliemann », à Chaillot ; Peter Goss dance Company, aux Bouffes du Nord ; Les percussions de Strasbourg ; jazz au T.E.P.*
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Cette semaine sur A 2.



11 h 15 *Dimanche Martin.*
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai : 14 h 25, Série : L'homme à l'orchidée ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire : 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : Médecins de nuit (4).
« Jean-François », réal. B. Gridaine.
18 h La chasse au trésor.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Super Platine 45.
Avec E. Mitchell, Blondie, A. Chamfort, J. Hallyday, C. Couture, etc.
21 h 40 Magazine : Moi... je.
De B. Bouthier. *Ça sent la guerre* : La mort douce ; Vous avez dit anglaise : Brèves rencontres ; Le son du mois.
A-t-on le droit — parfois — de se donner la mort ? Le point de vue de quelques-uns des membres de l'association des droits pour mourir dans la dignité.
22 h 25 Série documentaire : Un homme dans la tourmente.
II. Haïti : les lois de l'hospitalité, réal. J. Berzosa.
Après le portrait caustique de quelques-unes des figures les plus connues du pouvoir duvaliériste, changement de ton. José Berzosa et Jean-Claude Charles ont enquêté dans quelques-uns des camps et des prisons aux États-Unis où sont retenus les Haïtiens qui ont fui, pour des raisons économiques ou politiques leur pays. Un document terrible sur la vie de ces hommes et de ces femmes, ainsi que sur la politique de l'administration Reagan.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Pour son avant-dernière émission avant les vacances, Mosaïque organise une table ronde afin de dresser un bilan de la nouvelle politique d'immigration ; puis actualités de la semaine et variétés, avec Chano Lobato, Pierre Akerderque, le théâtre d'Ankara, et un hommage à Abdel Halid Hafez.
13 h Les jeux du dimanche.
14 h Onze pour une coupe.
14 h 30 Festival du jazz à Antibes.
Martial Solal.
15 h 15 Ouvert le dimanche.
Invité : M. André Laurens, gérant du journal le Monde.
18 h 15 Les Secrets de la mer Rouge.
D'après H. de Monfreid. Réal. : C. Guillemot et P. Lary.
18 h 45 L'écho des bananes.
Le magazine de rock de Vincent Lamy. Cette semaine, Kim Larsen, Magma, et le groupe Comics.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Confirmation du lancement d'Ariane : Course pédestre à La Réunion : Le championnat de pirogue en Polynésie.
20 h Magazine : Merci, Bernard.
Une émission de J.-M. Ribes.
Des sketches, des nouvelles brèves.
20 h 35 Cinéma : Sous le signe du taureau.
Film français de G. Grangier (1968), avec J. Gabin, S. Flon, C. Deréal, F. Valéry, M. Auclair, R. Gérôme, A. Adam (rediffusion).
A la suite d'un essai raté, un constructeur de fusées perd le soutien de ses commanditaires et se heurte à l'indifférence de son épouse. Il décide de disparaître. Un rôle psychologiquement nuancé et très intéressant, pour Jean Gabin, dans un film de bonne confection, tiré d'un roman de Roger Vrigny.
21 h 55 Courts métrages.
« Renoir ou du plaisir à la joie », de R. Leenhardt.
22 h 10 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit (Aspects du cinéma italien) : la Mia Signora.
Film italien de T. Brass, L. Comencini et M. Bolognini (1964), avec S. Mangano, A. Sordi, G. Gora, E. Nicolai, M. Fiorio (v.o. sous-titrée).
Un mari tue les oiseaux auxquels sa femme s'intéresse trop. Pour obtenir un permis de construction d'un ministre, un promoteur fait passer une prostituée pour son épouse. Un grand malade reçoit la visite de sa famille égoïste et mesquine. Un homme et une femme ébauchent une liaison dans un aéroport où ils attendent leurs conjoints respectifs. Un mari trompé s'inquiète moins de l'adultère que de l'état de sa Jaguar.
Cinq histoires, cinq comédies de mœurs ironiques ou grinçantes reliées par les différentes compositions de Silvana Mangano et Alberto Sordi. La deuxième, réalisée par Comencini, est la plus originale et la plus forte. Ce film est inédit en France
0 h 10 Prélude à la nuit.
Le trio Jack-Dieval.

FRANCE-CULTURE

9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Libre Pensée française.
10 h, Messe pontificale en la cathédrale de Saint-Brieuc.
11 h, Regards sur la musique.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Les heures musicales du Périgord : Trio tchèque (Janacek, Martinu, Palenicek).
14 h, Sons :
14 h 5, La Neige noire, de Guy Shelley. Avec F. Darbon, L. Ewande, etc
15 h 37, Musique enregistrée.
16 h 5, Le Lyriscope : Les heures musicales du Périgord.
17 h 30, Rencontre avec... le R.P. Lallement.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Roussel au télescope et au microscope
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Ecrit sur le temps.
23 h, Musique de chambre : Roussel, Ibert, Hahn, Saint-Saëns, Bizet, Delibes, Pessard.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 10, Magazine international.
12 h, 5 Les après-midi de l'orchestre : « Les Mahlériens » Otto Klemperer 1885-1973 : œuvres de Beethoven, Mozart, Stravinski, Klemperer, Mahler.
14 h 4, D'une oreille l'autre : Œuvres de Caplet, Schubert, Bartok, Brahms, Stravinski.
17 h, *Comment l'entendez-vous ?* par M. Shuman, œuvres de Mozart, Beethoven.
19 h, Jazz.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert : (Les grands concerts d'archives) « Quatrième Symphonie en ré mineur » de Schumann, « Premier concerto pour piano et orchestre » de Beethoven, « Tableaux d'une exposition », de Moussorgski Ravel, par l'Orchestre philharmonique de New-York : dir. G. Cantelli ; R. Serkin, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Zino Francescatti : œuvres de Mendelssohn, Lalo, Saint-Saëns. 0 h 5, Rupture : œuvres de Johannès Brahms.

Le réajustement des monnaies européennes

Cet élan qui tarde à venir

La nécessité de procéder à un réajustement monétaire du franc par rapport au deutschemark va rendre indispensable un ensemble de mesures économiques et financières rigoureuses. Cela pour démontrer la volonté du gouvernement de maintenir le franc dans le système monétaire européen (S.M.E.). M. Mitterrand a déjà annoncé, dans sa conférence de presse du 9 juin, un certain nombre de mesures importantes allant dans le sens d'une nouvelle rigueur, notamment des économies considérables sur la Sécurité sociale. Mais le ton de son discours a-t-il été assez grave pour traduire cette nouvelle orientation ?

par ALAIN VERNHOLES

« On peut si on veut. Encore pour agir faut-il disposer du soutien, de la participation, de la confiance des Français, a déclaré M. Mitterrand en préambule à sa conférence de presse mercredi dernier. *Nous avons engagé une politique nouvelle, une politique de changement.* »

Lors de la campagne pour l'élection présidentielle, M. Mitterrand avait effectivement beaucoup parlé du changement. Un changement qui s'étendrait à tous les domaines de la vie du pays : économique, politique, culturel et humain. Le chef de l'Etat a tenu parole. Beaucoup de lois importantes ont été votées et de réformes entreprises, une certaine redistribution des revenus et des responsabilités amorcée.

Sur un point essentiel pourtant, les espoirs ont été déçus. M. Mitterrand avait beaucoup insisté quand il était dans l'opposition sur le formidable gâchis humain qu'avait entraîné la gestion de M. Giscard d'Estaing : gâchis des énergies qu'on n'avait pas su exploiter, gâchis des ressources d'enthousiasme, d'imagination, de créativité. M. Mitterrand était allé plus loin : il avait reproché à MM. Giscard d'Estaing et Barre *d'avoir sciemment refusé la croissance* économique, empêchant les Français de donner leur pleine mesure, les obligeant en quelque sorte à se recroqueviller sur eux-mêmes.

Lors du débat télévisé qui avait opposé le 5 mai 1981 l'ancien et l'actuel président de la République, M. Mitterrand avait eu cette phrase : « *Le point de départ de la politique économique naît d'une sorte de volonté que vous n'avez pas eue d'aller vers la croissance.* » Selon lui, ce *choix avait été fait pour empêcher* les salaires d'augmenter trop vite. On retrouvait là une accusation portée par les socialistes contre le patronat dès le dix-neuvième siècle.

A l'époque où il faisait publiquement ces analyses, M. Mitterrand était persuadé que la croissance était l'affaire de l'Etat, qu'il suffisait de la vouloir pour l'obtenir. D'où les formules pleines d'espoir qu'il avait employées, parlant de l'« *immense vague de travail nouveau* » dont allait bénéficier la France grâce à la nouvelle politique économique. En *assurant aux Français qu'il était* possible de lutter contre le chômage, le futur président de la République expliquait qu'il combattrait du même coup un certain renoncement qui à ses yeux commençait à saper les fondements de la nation. « *Il faut comprendre*, assurait-il, *que le chômage est la raison principale de la démoralisation de la France.* » Aussi les pouvoirs publics se devaient d'agir rapidement pour déclencher « *un élan national* », pour que se répande la « *conviction de participer à une grande œuvre* », pour que « *se réveillent les énergies créatrices* » pour que chacun « *se sente mobilisé* ».

Rien de tout cela ne s'est produit. Et c'est probablement plus sur ce plan que sur celui des statistiques défavorables en matière d'inflation, de commerce extérieur ou de production industrielle que le bilan apparaît le plus inquiétant. Ni les chefs d'entreprise — qui investissent peu, — ni les syndicats ouvriers — qui *maintiennent difficilement* leurs effectifs et refusent les sacrifices salariaux qu'implique le partage du travail, — ni les cadres, ni les fonctionnaires, ni les agriculteurs, n'ont fait preuve de cet enthousiasme que M. Mitterrand espérait provoquer. Tout se passe finalement comme si les Français ne vivaient pas le changement et gardaient les habitudes *dont le chef de l'Etat avait pourtant prévu qu'il faudrait « d'abord les vaincre »*.

N'est-il pas significatif qu'un des seules points sur lequel M. Maire n'a pas été suivi par sa base lors du dernier congrès de *la C.F.D.T. ait été celui* de la réduction des salaires qui devra nécessairement accompagner la réduction du temps de travail ?

Au prix d'une crise profonde

Pourquoi cette mobilisation des esprits et des cœurs ne s'est-elle pas produite ? On peut trouver à cette question des explications qui tiennent au discours tenu par le pouvoir, mais aussi à la stratégie proposée puis mise en œuvre.

Le discours d'abord. M. Mitterrand prenait un grand risque en faisant de la croissance économique — et du recul du chômage — une affaire de volonté gouvernementale. Les dernières statistiques publiées par l'INSEE montrent que le produit national a reculé au premier trimestre de cette année. Un tel résultat décevra ceux qui pensaient — comme les socialistes — que la croissance se décrète d'en haut, c'est-à-dire à partir d'un choix gouvernemental. Cette croyance était si profonde, et pour tout dire si sincère, qu'il aura fallu attendre sept mois d'exercice du pouvoir — venant après plus de vingt ans d'opposition — pour que l'équipe de M. Mauroy perde ses illusions en la matière.

On reconnaît maintenant avoir surestimé le rôle de l'Etat dans l'économie et la possibilité de mener une action réellement autonome par rapport à l'étranger. Mais plus que cette erreur de diagnostic — ou ce pari perdu, comme on voudra, — c'est la révélation d'analyses inexactes qui aura le plus concouru à détacher *de nombreux* Français du discours socialiste. L'ancienne opposition avait trop affirmé ses certitudes en matière économique pour que le cours pris par *les événements* n'ait pas d'effet démobilisateur. Pourquoi M. Mitterrand a-t-il attendu si longtemps pour reconnaître — comme il l'a fait mercredi dernier — *« les difficultés de ceux qui nous ont précédés »* ?

M. Giscard d'Estaing avait fait d'importantes erreurs d'analyse. Mais les événements qui se sont passés cet hiver — recul important *dse exportations* de la France à l'étranger, découragement patronal, arrêt de la croissance — ont montré qu'il était faux de dire que l'expansion avait, ces derniè- des exportations de la France à volonté de M. Giscard d'Estaing (1). Il apparaît maintenant évident à tous, et d'abord aux membres du gouvernement, que la France de M. Mitterrand subit l'environnement international comme celle de M. Giscard d'Estaing le subissait.

Les résultats sont là, décevants : *la politique de relance* aura abouti à un taux de croissance à peine positif : + 0,3 % en 1981. Cette année encore, le résultat sera médiocre : à peine 2 % contre 3,3 % prévu il y a neuf mois.

Cela pour le discours. Reste la stratégie proposée. L'idée socialiste était de relancer la consommation pour obtenir une croissance *plus forte*. Elle était aussi de partager l'emploi pour que, collectivement, le pays travaille davantage. Mais cette stratégie impliquait d'importants sacrifices. Le premier était un partage des revenus : travaillant moins *longtemps*, les salariés devaient accepter d'amputer leur pouvoir d'achat. Le second était une utilisation des machines sur de plus longues durées, nécessitant travail de nuit et pénibilité plus grande. Telles étaient les conditions pratiques de la réussite.

Or le message a été mal compris. Il signifiait effort, combat, rigueur, austérité. Beaucoup l'ont interprété comme la promesse d'une amélioration continue de la qualité de la vie : retraite anticipée, réduction de la durée du travail, vacances supplémentaires. *Le contresens* a été aggravé dès le départ par un raisonnement économique qui n'allait pas lui non plus dans le sens *de la rigueur : le salut* devait venir de plus de consommation et non pas de plus d'épargne ou de plus de travail. C'est la cigale qui avait raison et tort la fourmi. Pis : des hommes encore jeunes étaient mis hors du jeu, leurs talents et leurs compétences rendus inutiles. Comme l'écrivait il y a quelques jours notre confrère *Libération* : « *Les contrats de solidarité n'auront servi pour la plupart qu'à rendre vieux des travailleurs de plus en plus jeunes en les excluant des entreprises.* »

Les nationalisations elles-mêmes ont été interprétées — malgré les précautions prises pour les présenter — comme l'assurance qu'on ne licencierait plus dans les grands groupes industriels. On y a beaucoup moins vu ce qu'elles doivent être : la promesse de stratégies industrielles offensives, consolidant notre puissance. Il n'est pas jusqu'à l'embauche massive de fonctionnaires qui n'ait donné le sentiment de la facilité, la productivité dans la fonction publique laissant à désirer. Enfin, plus près de nous, les fastes de Versailles risquent d'avoir aggravé le malentendu.

L'occasion perdue

Force est finalement de constater que le pouvoir socialiste n'a pas bien posé le problème de l'indispensable effort. M. Ceyrac estimait, il y a un an, que l'arrivée au pouvoir des socialistes était apparue aux Français comme *« une sorte de halte dans un bosquet paisible au bord de la route »*. Avait-il tort ? Ce qui est sûr, c'est que la France continue de vivre au-dessus de ses moyens dans bien des domaines. *M. Rocard s'est risqué à le* dire publiquement à plusieurs reprises. Et, d'une certaine façon, le président de la République lui a donné raison en demandant publiquement, l'autre jour, que 6 à 8 milliards d'économies soient faites sur la Sécurité sociale. Mais le message a-t-il été compris ? Par les ministres et les experts, oui. Par l'opinion publi*que, c'est beaucoup plus douteux*.

M. Mitterrand ne mobilisera les Français, ne créera cet élan national qu'il appelle de ses vœux, ne réveillera les énergies créatrices et l'ardeur à entreprendre que s'il tient maintenant clairement comme l'avait fait jadis M. Mendès France — mais comme ne l'avait pas fait M. Pompidou — un discours que rend plus urgent les difficultés du franc. Le ton — facile — du chef de l'Etat, au cours de sa conférence de presse, semblait plus destiné à *minimiser* les épreuves qui nous attendent qu'à réveiller les énergies. Une occasion perdue...

(1) La croissance économique avait été de 3,5 % en 1978, de 3,4 % en 1979, de 1,2 % en 1980 et de 0,3 % en 1981.

Plus vite que prévu

(Suite de la première page.)

La Banque de France était obligée d'intervenir massivement pour défendre les parités du franc au cours des mois de mars, avril, mai et juin, et ses réserves fondaient à vue d'oeil, tombant de 37 milliards début mars à moins de 16 milliards de francs à l'heure actuelle, une dangereuse hémorragie que certain, en haut lieu, jugeaient inutiles. Il fallait « arrêter le massacre » et « remettre le compteur à zéro » en procédant aux « ajustements nécessaires ».

Celà impliquait une réévaluation d'un mark redevenu puissant, appuyé sur un rythme d'inflation interne revenu à 5 %, et une dévaluation correspondante d'un franc français victime d'une érosion monétaire de 13 % à 14 % *et d'une lire italienne affligée* d'une hausse des prix supérieure à 16 %. En outre, de nombreux chefs d'entreprise jugeaient de plus *en plus* intolérable la concurrence des produits allemands, « heureux comme Dieu en France » qui, grâce à des coûts de production inférieure, submergent actuellement le marché intérieur français, notamment dans l'automobile. De plus, ils se plaignaient d'être sévèrement concurrencés par les exportateurs allemands sur les marchés tiers. « *Nous nous alignons sur eux avec des prix de vente en marks alors que nos coûts de production sont établis en francs* ».

Un consensus résigné s'était donc installé au niveau du gouvernement français, mais un obstacle de teille s'opposait à tout réajustement : *la flambée du dollar*. La réévaluation du mark couplée avec une dévaluation du franc était de nature à faire monter encore davantage le dollar, jusqu'à 7 F craignaient certains, ce qui entraînerait un sur*croît* intolérable pour les importations françaises de pétrole et de matières premières. Force était donc de patienter, dans l'espoir d'une baisse du dollar et des taux d'intérêt américain, objet précisément, d'après discussions au sommet de Versailles. Il était dono envisagé de « tenir » le franc jusqu'au moment de cette baisse, avec des tirages sur le Fonds communautaire et le concours de nos partenaires, essentiellement l'Allemagne.

Deux événements viennent de jeter à bas le schéma et de précipiter les événements. Tout d'abord le vete surprise par la Chambre des Representants américains d'un projet de budjet impliquant une réduction du déficit selon les vœux de la Maison *Blanche laisse maintenant* entrevoir la possibilité d'une baisse a réagi sur l'heure en se repliant assez sensiblement. Cet événement est de nature à changer toutes les « anticipations » sur la vigueur future de la monnaie américaine. En outre, par le mouvement de bascule qu'il provoque, il rend irresistible la remontée du mark par rapport au dollar et risque de faire éclater le serpent monétaire.

C'est bien ce qui a menacé de se produire vendredi dans l'après-midi lorsque des rumeurs insistantes de réajustement du S.M.E. se répandirent, ittisées par une déclaration tonitruante du vice-président de la commisison des finances du Parlement alle, mand, M. Rudolph Sprung (chrétien démocrate), qui demandait sans tarder une « *nette* » dévaluation du franc français, « *de plus en plus faible en raison de la politique du gouvernement français* ». Il a ajoutait que cette situation « *ouvrait la porte à la spéculation internationale* » et nécessitait des interventions importantes des banques centrales, notamment de Bundesbank, ce qui contribuait à gonflait dangereusement la masse monétaire allemande. Dans ces conditions, le franc était soumis à de vives attaques, le mark et le florin bondissaient, à Paris, à leurs cours plafond (2,6025 F et 2,7706 F), ce qui obligeait la Banque de France à « sortir » plus d'un milliard de mark (2,6 milliards de francs). En fin d'après-midi, le *mark* valait *même* 2,65 F *et* le dollar près de 6,35 F, records absolu.

La tension était trop forte, l'hémorragie de devises trop abondante, et les ministres européens décidaient de « réajuster » les parités au sein du S.M.E. Cela ne devait pas être facile : les Belges clamaient qu'ils ont déjà dévalué de 8 % en février dernier, les *Allemands étaient* résignés à une réévaluation, mais entendaient en discuter âprement le pourcentage et les Italiens ont fait valoir que *la saison touristique fait* rentrer des devises et renforce la lire. Il n'empêche que la compétitivité allemande est devenue écrasante avc un excédent commercial sur l'Europe très considérable, que le franc belge est au plancher avec des pertes en devises trois fois supérieures aux pertes françaises en et que l'inflation italienne mine ses coûts de production sse

Restait à fixer les pourcentages des « ajustements ». Pour la France, on partait d'une dévaluation globale de 8 à 10 % par rapport au mark, ce qui ne constituait qu'un « constat » des disparités de coût de production. Cette opération, vérité, devenu indispensable, intervient à un mauvais moment pour le gouvernement français, qui devra prendre des mesures d'accompagnement « austères » : réduction des dépenses sociales et du déficit budgétaire, plafonnement des rémunérations, modération de certains prix. Y est-on préparé en haut lieu ? Une seule chose *est certaine, si de telles mesures* ne sont pas prises, une nouvelle dévaluation du franc se profilera à l'horizon, après celle-ci qui n'est postérieure que de huit mois à la première en octobre 1981.

Mais, au sein du gouvernement certaines voix s'élèvent pour estimer que ces dévaluations sont le prix à payer pour l'expérience en cours.

FRANÇOIS RENARD.

Dix ans de coopération européenne

Le Système monétaire européen (S.M.E.) a été créé par un accord conclu les 4 et 5 décembre 1978, à Bruxelles, et est entré en vigueur le 13 mars 1979. Il s'agissait de mettre en place un système de changes fixes qui permette d'établir des rapports stables entre les monnaies européennes.

Auparavant — et depuis avril 1972, — les pays européens étaient liés dans un « *serpent* » monétaire qui limitait à 2,25 % les marges de fluctuation, l'une par rappot à l'autre, des monnaies de six pays de la Communauté : Allemagne fédérale, Belgique, France, Italie (la lire quitta le « *serpent* » dès janvier 1973), Luxembourg et Pays-Bas.

Le 19 janvier 1974, victime d'une spéculation amorcée par la réévaluation du florin néerlandais et accélérée par les incertitudes concernant l'état de santé du président Pompidou, le franc français quittait à son tour le « serpent » après que la Banque de France eut perdu le tiers de ses réserves pour défendre les parités officielles.

Le 10 juillet 1975, le franc réintégrait l'ensemble européen, mais, huit mois plus tard, sous la pression de la spéculation, il devait, le 15 mars 1976, quitter le « *serpent* » pour la *seconde fois*. M. Fourcade, alors ministre des finances de M. Giscard d'Estaing, expliquait que la Banque de France avait dû engager l'équivalent de 14 milliards de francs pour maintenir la devise française dans l'ensemble monétaire européen.

Quatre réévaluations du deutschemark sont intervenues dans le cadre de ce mécanisme communautaire.

● **Le S.M.E.**

Le système monétaire européen qui a remplacé le « serpent » en est une version améliorée.

Huit pays y participent : la R.F.A., la France, l'Italie, les *Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg*, le Danemark et l'Irlande. La Grande-Bretagne a certes adhéré à l'accord créant le S.M.E., mais elle ne participe pas à son dispositif le plus important : le mécanisme de change. Quant à la Grèce, elle n'est pas encore rattachée au S.M.E.

● **L'ECU**

Au sein de ce système monétaire européen, les parités des monnaies sont *déterminées* suivant une procédure à deux niveaux. Chaque monnaie est d'abord exprimée en « unités de compte », l'ECU (European Currency Unit) calculée chaque jour sur la base des neuf monnaies — livre sterling comprise — des pays adhérents.

Chacune des monnaies est affectée d'un coefficient de pondération qui tient compte du poids relatif des économies nationales dans l'ensemble européen, soit 33 % environ pour le mark, 20 % pour le franc français, etc.

Pour chaque monnaie, la valeur de l'ECU est calculée quotidiennement à partir de la somme des cours des huit autres monnaies sur son marché national, multipliée par le coefficient de pondération.

● **Les cours-pivots**

De plus, un cours-pivot (autrement dit un cours officiel de change) rattaché à l'ECU définit la valeur de chaque monnaie à l'égard de chacune des autres. La relation la plus importante pour la France est évidemment le cours-pivot du deutschemark, monnaie de son principal partenaire commercial. Après le réaménagement du 4 octobre, le cours-pivot du mark était fixé à 2,5612 francs. Le cours effectivement constaté sur le marché ne peut s'écarter à un moment donné du cours-pivot de plus de 2,25 % en plus ou en moins. L'Italie, cependant, dispose d'un régime spécial qui donne à la lire une marge de variation de 6 % de part et d'autre du taux-pivot. Pour maintenir les variations de change à l'intérieur de la marge autorisée, chaque banque centrale intervient soit à l'achat, soit à la vente.

● **Le seuil de divergence**

Il n'est cependant pas souhaitable qu'une monnaie atteigne son cours-plafond (ce qui peut indiquer qu'une réévaluation serait souhaitable) ou son cours-plancher (signe possible d'une faiblesse durable) pour prendre des mesures correctives. Aussi lorsqu'une monnaie s'écarte de son cours-pivot exprimé en ECU (et non pas comme dans la grille en monnaies des pays partenaires) de plus de 1,8 % environ, atteignant le « *seuil de divergence* », la « *sonnette d'alarme* » est tirée, le pays pouvant être invité à présenter au conseil des ministres de la C.E.E. un programme d'actions destinées à rétablir l'équilibre. *Mais, dans la* pratique, ce dispositif complexe n'est pas appliqué.

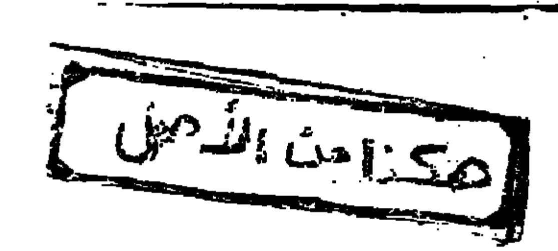
● **Le FECOM**

Pour faciliter le financement de leurs interventions respectives, les banques centrales des pays membres ont à leur disposition deux mécanismes : les crédits communautaires mutuels et le FECOM (Fonds européen de coopération monétaire).

Les crédits mutuels, de montant illimité, sont remboursables quarante-cinq jours après la fin du mois de l'intervention, avec possibilité de renouvellement à trois mois. Au-delà, des crédits de soutien à court terme d'une durée maximale de neuf mois et des concours financiers à moyen terme (pour trois ans) peuvent être obtenus.

Chaque pays membre, enfin, doit mettre à la disposition du S.M.E. le cinquième de ses réserves d'or et de devises. En contrepartie, chaque pays reçoit un actif libellé en ECU, qui peut servir pour les règlements entre les banques centrales des pays membres. Les réserves ainsi mises à la disposition du S.M.E. restent la propriété du pays qui les détient. L'opération s'effectue sous la forme d'un prêt à trois mois, indéfiniment renouvelable, consenti au FECOM, simple compte de la Communauté n'ayant aucune existence juridique. Il est prévu pourtant qu'à terme cet organisme soit remplacé par un véritable fonds monétaire européen.

D'assez fréquents ajustements de parité ont dû être opérés depuis la création du S.M.E. Le paragraphe 2 de la résolution du conseil européen du 5 décembre 1978 précise que « *les ajustements de taux-pivots seront effectués, sous réserve d'accords mutuels, dans le cadre d'une procédure commune à laquelle tous les pays participant au mécanisme de taux de change ainsi que la Commission seront partie prenante* ». Le 24 septembre 1979, le mark allemand a ainsi été réévalué de 2 %, tandis que la couronne danoise était dévaluée de 3 %. Cette dernière *était de nouveau dévaluée* de 5 % par rapport aux autres monnaies du S.M.E. le 29 novembre de la même année. Le 22 mars 1981, enfin, la parité centrale de la lire italienne au sein du S.M.E. était abaissée de 6 %. Puis vint l'important réajustement du 4 octobre 1981 : réévaluation de 5,5 % du mark et du florin, dévaluation de 3 % du franc français et de la lire. Une nouvelle opération, d'ampleur beaucoup plus limitée eut lieu le 22 février 1982 avec la dévaluation de 8,5 % des francs belge et luxembourgeois, et de 3 % de la couronne danoise.



AFFAIRES

Dior toute griffe dehors

« Pas un prélèvement depuis juin 1981. Nous avons pu enfin reconstituer une trésorerie. Les dirigeants de Dior croisent les doigts. *« La période des péripéties se termine. »* Brillant, méritant mais incroyablement malchanceux, le groupe *le plus célèbre de la haute couture française a payé de fait un lourd tribut à la crise.* Non *que ses ventes aient fléchi.* De ce côté-là, tout va bien, merci : le chiffre d'affaires de la griffe (2,7 milliards de francs) a progressé de 42,2 % l'an passé, les recettes consolidées de Christian Dior Paris (1) (388,8 millions de francs) de 21,5 %. Non que ses bénéfices aient diminué. Gains de change énormes (45,5 % des ventes en Amérique du Nord) + marges confortables + gestion rigoureuse = 78,8 millions de francs de bénéfice d'exploitation en 1981, soit... 20 % des recettes, et, en dépit d'une provision pour créances douteuses très importante (2), 19 millions de francs de bénéfice net après impôt pour Christian Dior Paris (soit encore près de 5 % des recettes).

Non, Dior irait bien, très bien même, comme toutes les industries de luxe, n'étaient les déboires de ses actionnaires successifs : le groupe Boussac d'abord, à qui, *« sous la pression des pouvoirs publics »*, il a dû verser 47 millions de francs au cours des dix-huit mois précédant sa mise en règlement judiciaire (en juin 1978). Puis, de Charybde en Scylla, le groupe Willot, qui, non content de vendre *en lease back* — pour 80 millions de francs — les immeubles de l'avenue Montaigne, a soutiré de Dior, d'août 19.. à juin 1981, près de 80 millions de francs. Total : près de 130 millions de francs en moins de cinq ans, sans compter le préjudice causé à la marque par deux dépôts de bilan successifs — dont la société Dior a pu, par miracle, être tenue à l'écart. *« Ces prélèvements ont atteint la substance de Dior et paralysé tout le programme d'investissement »*, explique M. Jacques Rouët, P.-D.G. de la société, las de servir de *« vache à lait du groupe »*. Faute d'investissements — 3,5 millions de francs en tout et pour tout depuis trois ans ! — Dior voit, en effet, s'amenuiser dangereusement la part du chiffre d'affaires total qu'elle réalise directement (de 32,5 % en 1972 à 16,6 % en 1978 et 10,3 % en 1981), les ventes sous licence représentant désormais près de 90 % du total. Comment, dans ces conditions, préserver à terme le prestige de la marque et la maîtrise du groupe ?

Les mains libres

Conscients du danger, mais jusqu'ici impuissants, faute de moyens propres, à parer, les dirigeants de Dior espèrent bien, cette fois, convaincre leurs nouveaux actionnaires, la compagnie nouvelle Boussac-Saint Frères, d'engager le plan d'investissement ambitieux sur cinq ans qu'ils sont en train de peaufiner. Les idées ne manquent pas, les besoins non plus : la boutique de l'avenue Montaigne n'a quasiment jamais été modifiée depuis... 1955. Elle devrait être modernisée et surtout agrandie. *« Il est anormal de conserver des bureaux, des services commerciaux et même des ateliers dans un des points les plus chers de Paris. »* Dior se devrait aussi de posséder en propre — ou du moins de contrôler — des boutiques dans les principales capitales mondiales : New-York, Tokyo, etc., et surtout en Europe, où ses ventes restent modestes : Milan ou Rome, l'Espagne, la R.F.A. Enfin, le groupe pourrait, si les moyens lui en étaient donnés, transformer certains contrats de licence en associations, ce qui lui permettrait non seulement de tirer un meilleur parti de sa marque, mais aussi de contrôler plus étroitement certaines de ses entreprises licenciées.

Pour ce faire, Dior demande seulement d'avoir les mains libres. Ses ressources internes sont, en effet, largement suffisantes pour financer le plan le plus ambitieux. *« De 1982 à 1986, notre capacité d'autofinancement devrait atteindre près de 300 millions de francs,* expliquent en substance les dirigeants de la maison de couture, *donc nous pouvons disposer d'au moins 200 millions de francs, auxquels peuvent s'ajouter, si besoin, des capacités d'emprunt à moyen et long terme d'au moins 150 millions de francs aux Etats-Unis et en France. »* Veaux, vaches, cochons, couvée... Prudent malgré tout, car déjà souvent échaudé, l'état-major de Dior se refuse à avancer un chiffre. Il y a trois ans, « Messieurs » Willot, appelés aujourd'hui « les Willot », n'avaient-ils pas déjà fait miroiter la sécurité et l'indépendance financière... Une chose est certaine — le nouveau patron de B.S.F. était venu le dire, — Dior restera dans le groupe. Pour le meilleur et pour le pire...

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Ventes directes et redevances provenant des licences concédées.

(2) Le groupe Dior avait notamment un litige avec le fisc, lequel vient d'être réglé « de façon valable », selon ses dirigeants.

SOCIAL

TENSION DANS L'AUTOMOBILE

Nouveau rendez-vous syndicats - direction chez Talbot, lundi matin

La tension sociale persiste dans l'automobile : chez Talbot, où les négociations, reprises vendredi soir, devraient être renouées lundi matin, la poursuite du conflit provoquant le chômage technique dans d'autres entreprises ; chez Citroën, où le climat reste pesant, notamment à Levallois.

● *A l'usine Talbot de Poissy,* les négociations, prévues vendredi à 13 heures et suspendues par la direction en raison du maintien des grévistes dans certains ateliers, ont repris, vendredi vers 22 heures après l'évacuation volontaire des grévistes. Les cinq syndicats (C.G.T., C.F.D.T., F.O., autonomes et C.S.L.) ont exposé, à tour de rôle, leurs positions et leurs critiques sur les propositions de la direction. Du *« travail constructif »* a été accompli, a estimé le conciliateur ; F.O. s'est déclarée, *« satisfaite, exception faite des propositions sur les salaires »* ; la C.G.T. a présenté plusieurs objections. Les négociations doivent reprendre lundi à 10 h 30 et la C.G.T. et la C.F.D.T. ont invité le personnel à se prononcer, lundi, sur la poursuite ou non de la grève.

Contrairement aux indications données par la direction *(nos premières éditions du 12 juin)* l'atelier B 3 de l'usine Talbot de Poissy était vendredi entièrement paralysé par la grève. Toutes les chaînes de montage, sans exception, étaient arrêtées, aucun des O.S. — en majorité des immigrés — n'ayant accepté de reprendre sa tâche. De petits groupes de travailleurs étrangers se tenaient aux portes de cet atelier, lieu vital de l'entreprise, tandis qu'un demi-millier d'autres — et non deux cents comme l'affirme la C.S.L. — campaient littéralement entre les machines. Certains grévistes avaient même passé la nuit sur place. Cependant il n'y avait aucun affrontement entre grévistes et non-grévistes, la maîtrise se contentant de... taper le carton dans un local voisin.

Chômage technique à l'usine Peugeot de La Rochelle...

Le conflit Talbot de Poissy a des incidences en Charente-Maritime. En effet, environ un millier de salariés du personnel de production de l'usine Peugeot de La Rochelle seront au chômage technique à partir de lundi prochain, au minimum pour une semaine. L'usine rochelaise emploie mille neuf cents ouvriers. Le conflit de Poissy a aussi provoqué du chômage technique à l'entreprise de carrosserie Heuliez à Cerizay (Deux-Sèvres). — *(Corr.)*

...et à l'usine Citroën de Levallois

La direction de Citroën a annoncé vendredi 11 juin qu'elle a décidé de mettre certains ateliers de l'uisne de Levallois (effectif total de trois mille personnes, usinage et montage des 2 CV) en chômage technique les 14 et 15 juin prochains. Cette décision, qui a été communiquée aux membres du comité d'établissement, est justifiée, selon la direction, par *« la croissance inhabituelle des retouches dues aux perturbations qui se produisent depuis la reprise du travail dans cette usine »*, le 1er juin dernier. Selon la C.G.T., qui proteste contre cette décision, l'usine de Levallois a connu, le 8 uin dernier, des débrayages *« contre les cadences trop élevées »* et pour réclamer l'embauche d'effectifs. Elle dénonce également ce chômage technique dans la mesure où il aura pour conséquence un report des élections professionnelles.

Élections professionnelles

RECUL DE LA C.G.T. DANS LES HOUILLÈRES DU NORD

(De notre correspondant.)

Lille. — Les élections des délégués du personnel qui se sont déroulées, le 9 juin, dans le bassin houiller du Nord Pas-de-Calais ont été marquées par un recul sensible de la C.G.T. chez les mineurs du fond (— 7,2 points) et un recul pour le personnel de surface (— 1,3 point). Les bénéficiaires de ce recul sont notamment F.O., la C.F.T.C. et, dans une proportion moindre, la C.F.D.T.

Circonscriptions du fond. Inscrits : 10 053 ; votants, 7 787 ; exprimés 7 661. Ont obtenu : C.G.T. : 4 815 (62,8 % contre 70,1 % en 1979) ; F.O. : (12,3 % contre 9,7 %) ; C.F.T.C. : 1 141 (14,9 % contre 12,5) ; C.F.D.T., 760 (9,9 % contre 8,4). Il y avait en 1979, 4 000 inscrits de plus.

Circonscriptions de jour. Inscrits : 8 919 ; votants : 7 081 ; exprimés : 6 975. Ont obtenu : C.G.T. : 4 386 (62,8 % contre (4,1 en 1979) ; F.O. 679 (9,7 % contre 8,6 %) ; C.F.T.C., 1 133 (16,2 % contre 16,7) et C.F.D.T. : 777 (11,1 % contre 10,51). En 1979, il y avait 11 032 inscrits.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *M. Jean-Hervé Lorenzi*, professeur agrégé de sciences économiques à l'Université de Paris-XIII, vient d'être nommé directeur adjoint des industries *électroniques et de l'informatique* (aux côtés de M. Jean-Claude Hirel), au ministère de l'industrie.

[Né le 24 juillet 1947, ingénieur *diplômé de l'Institut d'électronique* de Grenoble, agrégé es-sciences économiques, M. Jean-Hervé Lorenzi *est* professeur d'économie à Paris-XIII et à l'école normale supérieure depuis 1975. Conseiller technique auprès de la direction d'Havas en 1980, il est *nommé* en août 1981 conseiller technique au cabinet de M. Jean-Pierre Cot, *ministre chargé de la coopération* et du développement. M. Lorenzi est l'auteur de nombreuses études *et ouvrages*, parmi lesquels *Mémoires volées* (1979, Ramsay), *L'économie des banques de données* (1980, pour l'O.C.D.E.) et *La crise du XXe siècle* (1980, Economica).] *du vingtième siècle* (1980, Economica).]

Etranger

ETATS-UNIS

● *L'indice des prix de gros aux Etats-Unis* est resté stable en mai. Il avait faiblement progressé en avril (+ 0,1 %), et avait diminué en mars (— 0,1 %) et en février (— 0,3 %).

Pour les cinq premiers mois de l'année, les prix de gros ont augmenté de 0,4 %. La hausse en un an est de 3 %. L'indice de mai prend notamment en compte une baisse de 3,1 % des prix de l'énergie (la cinquième baisse mensuelle consécutive), après celle de 5,2 % enregistrée en avril. Les prix de gros des produits alimentaires ont augmenté de 0,7 % après avoir progressé de 1,6 % le mois précédent.

JAPON

● *Les prix de gros au Japon ont baissé en mai de 0,6 %* par rapport au mois d'avril. C'est la première baisse mensuelle enregistrée depuis cinq mois.

Ce mouvement s'explique par le recul des prix des produits importés provoqué par la montée du yen. Les prix du pétrole brut et du sucre brut ont notamment baissé de 2,1 %.

PAKISTAN

● *Les pays et institutions membres du consortium occidental* se sont engagés à accorder au Pakistan une aide de 1,35 milliard de dollars, pour l'année budgétaire (1er juillet 1982-30 juin 1983), à l'issue de leur réunion annuelle à Paris les 10 et 11 juin. Le problème du rééchelonnement d'une partie de la dette pakistanaise (pour un montant de 250 millions de dollars) devra être réexaminé ultérieurement.

Social

● *Lettre ouverte des journalistes d'Antoinette à M. Séguy.* — L'ancienne équipe licenciée d'*Antoinette*, magazine féminin de la C.G.T., a adressé vendredi une *« lettre ouverte »* à M. Georges Séguy lui demandant de porter à la connaissance du quarante unième congrès l'ensemble du dossier qu'elle a établi sur *son contentieux* avec la direction confédérale.

Après avoir rappelé qu'elles avaient *« cru »* à l'esprit *« novateur »* du quarantième congrès, dont M. Séguy, pour quelques *jours encore* secrétaire général de la C.G.T., avait été l'artisan, les journalistes d'*Antoinette* soulignent qu'elles avaient demandé à maintes reprises qu'un débat *de fond s'ouvre au sein de la* C.G.T. sur le contenu de leur journal. Demandes restées *« sans réponses »*.

Aussi, demandent-elles que ce débat s'ouvre à Lille *« sur la conception même de l'information, sur le rôle et les places respectives des publications Confédérales et des journalistes qui les animent »*.

● *Poupées Bella : le personnel accepte le plan de restructuration*, mettant fin au conflit qui dure depuis décembre 1981, date du dépôt de bilan. Le plan, négocié à la préfecture de Perpignan, prévoit 321 ouvriers repris par les établissements Berchet pour faire repartir la production de l'entreprise Bella ; 166 personnes bénéficiant de la préretraite et indemnisées par le F.N.E. ; 239 personnes reprises d'ici la fin de l'année par un hypermarché.

● *M. Krasucki favorable à l'idée de la « table ronde » sociale.* — M. Henri Krasucki se déclare favorable à la réunion d'une « table ronde » avec les partenaires sociaux et le gouvernement préconisée par le président de la République. Dans une interview qu'a publiée *Nord-Eclair*, samedi 12 juin, à la veille de l'ouverture du 41e congrès de Lille, le secrétaire confédéral de la C.G.T. ne croit pas qu'il s'agisse dans l'esprit du gouvernement de mettre en œuvre une *« gestion commune de la crise »*.

● *Feu vert du gouvernement à l'accord syndicats de médecins et caisses d'assurance-maladie.* — Le ministère de la solidarité nationale a donné, le 11 juin, son approbation à l'accord relevant les honoraires médicaux pour 1982 et début 1983. Le ministère demande cependant aux syndicats médicaux de s'engager, par écrit, à maîtriser les dépenses de santé.

LES CRÉDITS MUNICIPAUX POURRONT OUVRIR DES LIVRETS D'ÉPARGNE POPULAIRE

(De notre correspondant.)

Dijon. — Réunis en congrès national à Dijon, les Crédits municipaux de France, qui sont au nombre de vingt et un, ont tenu à affirmer leur différence et leur originalité par rapport aux organismes bancaires traditionnels.

Connus hier sous le nom de « Mont de Piété », ces crédits municipaux se sont immiscés peu à peu dans la vie bancaire des principales villes françaises, et, aujourd'hui, si leur avenir ne semble pas devoir être mis en question, il reste néanmoins de nombreux problèmes en suspens.

A l'occasion de ce congrès, qui coïncide avec le cent soixantième anniversaire du crédit municipal de Dijon, il a été confirmé que les Crédits municipaux pourront proposer à leurs clients les livrets d'épargne populaire, comme ils pourront accorder des prêts aux retraités, aux chômeurs, aux locataires en difficulté ou aux associations, à condition toutefois que celles-ci déposent leurs fonds dans les établissements.

Dans la conclusion des travaux, il est par ailleurs très nettement apparu que les Crédits municipaux voudraient garder leur image de marque spécifique et que le danger était justement pour eux d'être assimilés par la force des choses, au secteur bancaire.

La *« priorité des priorités »* sera donc dans l'avenir immédiat de préserver avec un soin *« jaloux »* cette originalité qui semble pour beaucoup de responsables la force des Crédits Municipaux.

ROBERT CERLES.

LESNEY (JOUETS MATCHBOX) CONNAIT DE GRAVES DIFFICULTÉS

Lesney, la grande fabrique britannique de jouets et de modèles réduits commercialisés sous la marque « Matchbox », connaît de grandes difficultés financières. L'entreprise a été confiée vendredi 11 juin à deux administrateurs judiciaires qui la maintiendront en activité pendant un certain temps dans l'espoir de pouvoir trouver un acquéreur. Le bruit avait couru dans le commerce ces derniers temps que des firmes de Hongkong et des Etats-Unis s'y intéressaient.

Lesley possède des filiales dans divers pays, notamment en France, (Lesney S.A. à Paris), en Belgique (Lesney N.V. à Anvers), en Allemagne, aux Etats-Unis, au Canada et en Australie.

Lesney était jadis la plus prospère des fabriques britanniques de jouets, employant plus de sept mille cinq cents personnes. Elle avait encore enregistré un bénéfice de plus de 10 millions de livres en 1977. Mais, depuis lors, sa santé s'est rapidement dégradée. Outre l'intense concurrence étrangère et celle des nouveautés électroniques, Lesney a été affectée par la diminution du pouvoir d'achat des salariés, le déstockage provoqué dans le commerce par la cherté de l'argent et par la fermeté de la livre sterling.

En 1979 et 1981, Lesney avait accumulé des pertes dépassant 14 millions de livres (155,5 millions de francs). Malgré d'importantes mesures de rationalisation, dont la fermeture de plusieurs ateliers et la supppression de nombreux emplois, la rentabilité n'a pu être rétablie.

L'endettement de la compagnie dépasse 30 millions de livres, soit environ 330 millions de francs.

SIDÉRURGIE

LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS DE SACILOR ET D'USINOR

Les programmes d'investissements et de modernisation de Sacilor et d'Usinor ont été présentés vendredi 11 juin aux conseils d'administration des deux groupes, *entre 1982 et 1986*.

Pour Sacilor, les 6,5 milliards de francs d'investissements, toujours pour la période 1982-1986, se répartissent entre produits longs, produits plats et aciers spéciaux. Pour les produits longs, il est prévu 3 milliards de francs, dont 500 millions de francs pour la construction d'un train à fil « Monoveine », 455 millions de francs pour une coulée continue à Gardrange, 445 millions de francs pour une aciérie électrique et sa coulée continue également à Gardrange, plus un certain nombre de transformations.

Pour les produits plats, 3 milliards de F. seront consacrés à la rénovation et à la modernisation des laminoirs de la Sollac : nouveau train à froid, nouveau décapage, etc. Pour la Solmer, à Fos, 300 millions de francs sont prévus pour la deuxième coulée continue. Quant aux aciers spéciaux, différentes options sont envisagées, dont l'une prévoit l'arrêt des aciéries de Pompey à l'horizon de 1986.

Pour Usinor, le programme est compris entre 8 milliards de francs et 9 milliards de francs, entre 1982 et 1986. Sont prévus 1,8 milliard de francs pour la restructuration des activités produits longs, très déficitaires, à Longwy et Rehon ; 5 milliards de francs pour les produits plats, dont 2 milliards de francs pour renforcer l'usine de Dunkerque (tôlerie et cokerie).

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Un gros crédit bancaire à la Malaisie

La Malaisie s'apprête à lever 1 milliard de dollars par le truchement d'un euro-crédit doté de conditions tout à la fois avantageuses pour elle et relativement attrayante pour les prêteurs. La transaction se présente en deux tranches qui devraient être de montants à peu près équivalents. L'une, d'une durée de dix ans, est accompagnée d'un taux d'intérêt qui sera l'addition d'une marge de 0,375 % au taux inter-bancaire offert à Londres sur les dépôts en euro-dollars (Libor) ; l'autre, s'étendant sur huit ans, portera un intérêt qui sera l'ajout de 0,125 % au taux de base bancaire en vigueur aux États-Unis *(prime rate)*. La commission bancaire totalise 0,375 % sur la partie Libor et 0,4375 % sur l'autre. Ces termes sont très proches de ceux qu'obtiennent actuellement sur l'euro-marché les emprunteurs français du secteur public, à une exception près : la Malaisie peut encore emprunter sur dix ans à partir du Libor, alors que la France doit, dans ce domaine, limiter ses ambitions à huit ans. Toutefois, si l'on compare l'euro-crédit malais à celui de 600 millions de dollars qu'est en train de terminer le Crédit national, la marge et la commission bancaire légèrement moins élevées que celui-ci acquite sur la tranche *prime rate* compensent à peu près l'avantage donné à la Malaisie sur la partie Libor.

C'est la première fois que la Malaisie emprunte à partir du taux de base bancaire américain. Qu'est-ce qui fait donc hésiter si longtemps les grands emprunteurs internationaux à choisir ce taux ? Qu'est-ce qui pousse également les banques américaines à le préférer au Libor ? En répondant à ces deux interrogations, nous apporterons également une réponse à un lecteur madrilène qui nous a questionné sur ces deux points.

Le taux de base bancaire en vigueur aux États-Unis est, à quelques exceptions près, actuellement de 16,50 % alors que le taux du Libor à six mois oscille aux alentours de 15 % seulement. Cette différence de 1,50 % est déjà en elle-même suffisamment importante pour justifier la préférence des emprunteurs pour le Libor. Cela dit, il faut tenir compte de la considération suivante : le Libor, qui est le taux auquel se financent en euro-devises les grandes banques internationales, est directement un taux de marché monétaire, tandis que le *prime rate*, qui est le taux auquel les banques américaines prêtent à leurs meilleurs clients ne reflète qu'au second degré la situation sur le marché monétaire. Cela signifie que dans le *prime rate* est inclus, non seulement le coût de l'argent à la disposition des banques, mais également leurs frais d'administration et leur bénéfice. Par contre, le Libor, qui est le taux auquel les banques empruntent, est brut. Du coup la marge qui, dans un crédit, s'ajoute au taux du Libor, se doit de couvrir tout à la fois les frais et le profit des établissements prêteurs alors que la marge se superposant au *prime* rate est un bénéfice supplémentaire net. Pour compenser cette inégalité, la marge venant en ajout au *prime* rate est, en général, inférieure à celle chapeautant le taux du Libor. Cependant, la différence de 0,125 % ou de 0,25 % entre les marges s'appliquant à l'un ou l'autre taux est, dans la plupart des cas, insuffisante à compenser l'inégalité initiale. Lorsqu'une grande banque américaine, comme par exemple la Bank of America, prête à ses meilleurs clients à un taux de 16,50 %, on estime généralement que son profit est de l'ordre de 0,50 % et qu'en même temps elle inclut dans ce taux un montant de frais divers pouvant aller jusqu'à 0,25 %. Si donc elle prête au Crédit national, pour ne citer que cet emprunteur, avec une marge de 0,10 % venant s'ajouter au *prime rate*, son bénéfice réel est d'environ 0,60 %. Par comparaison, la Banque européenne, qui prête au même débiteur à partir d'une marge de 0,375 % en plus du Libor, retire un profit deux fois moins élevé puisqu'il lui faut déduire ses frais et qu'en théorie, elle ne bénéficié d'aucune plus-value initiale.

Un point est certain. Au cours des dix dernières années, le taux du *prime rate* a été le plus souvent supérieur à celui du Libor. Les débiteurs préfèrent donc emprunter à partir de ce dernier qui leur permet actuellement d'économiser plus de 1 % d'intérêt annuel par rapport au *prime rate*. Malheureusement, les capitaux disponibles se trouvent présentement aux États-Unis et on peut comprendre que les banques américaines choisissent d'utiliser leur propre taux plutôt que celui du marché sur lequel elles ne se financent pas. Cela vaut surtout pour les banques locales éparpillées aux quatre coins des États-Unis.

Les seules à refuser encore le recours au *prime rate* sont les Philippines en Asie du Sud-Est et le Venezuela en Amérique latine. A l'arrogance philippine fait écho la superbe des Vénézuéliens qui viennent de refuser tout net la proposition de vingt banques internationales visant à leur prêter 2 milliards de dollars. Les représentants de la Banque centrale du Venezuela ont motivé leur refus : 1° Parce qu'ils la considèrent comme trop onéreuse ; 2° Parce qu'elle comporte une tranche basée sur le *prime rate*. Les Vénézuéliens ont fait une contre-proposition et pour l'imposer ont fait comprendre qu'ils n'hésiteront pas à retirer leurs dépôts des banques qui auraient l'impudence de refuser leur contre-offre. On s'amuse bien sur l'euro-marché.

Très peu d'émissions obligataires

Le malaise persiste sur le marché international des capitaux où l'activité est extrêmement réduite. Qu'elles soient libellées en dollars, en deutschemarks, en yens ou en écus ou en toute autre devise, ou qu'elles se présentent avec des taux d'intérêt fixes ou variables, les euro-émissions ne passent pas la rampe. Les investisseurs internationaux refusent de s'adresser à qui que ce soit. Ils attendent patiemment de savoir vers quelle direction les taux d'intérêt vont se diriger.

La seule euro-émission nouvelle en dollar lancée cette semaine est parvenue à susciter quelque attention parce qu'elle comporte des caractéristiques alléchantes. Il s'agit d'un emprunt à taux variable de 75 millions de dollars et d'une durée de sept ans qui est offert à un prix de 100,50 avec un taux d'intérêt qui sera l'addition d'une marge de 0,375 % au taux du Libor à six mois par la Société pétrolière britannique London and Scottish Marine Oil. A chaque « note » de 5 000 dollars sont attachés cinq warrants qui permettront d'acquérir autant d'euro-obligations à dix ans dotées d'un taux d'intérêt fixe de 13 % par an. L'originalité consiste dans la possibilité, pour le porteur, de libérer l'achat à son choix des obligations soit en dollars (1 000) soit en sterlings (500). Enfin, l'investisseur pourra également demander le remboursement anticipé, au pair, de son papier en juillet 1988. Cette formule entièrement nouvelle a convaincu.

Parmi les rares euro-secteurs en veine d'activité, il faut souligner celui du sterling où la Banque française du commerce extérieur (B.F.C.E.) a pu drainer avec bonheur 30 millions sur cinq ans sur un coupon de 14,50 % et un prix au pair. Il s'agissait de la première émission en euro-sterlings depuis plus de deux mois et elle est tombée à point nommé : vendredi, elle se traitait à 99-99,50. Toutefois, la majeure partie de l'emprunt a été placée, non pas auprès d'étrangers, mais auprès d'investisseurs britanniques, ravis de trouver avec les obligations de la B.F.C.E. un rapport de près de 1 % supérieur à ce qu'offre présentement le marché anglais des capitaux.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Grande vigueur du dollar
Fortes pressions sur le franc

Au lendemain du sommet de Versailles, où un accord sur un processus de stabilisation des monnaies avait, en principe, été conclu, avec un délai de réflexion de six mois tout au moins, les marchés des changes ont à nouveau été agités. L'aggravation du conflit au Liban a favorisé le dollar, monnaie refuge, tandis que le franc était soumis à de fortes pressions au sein du système monétaire européen, touchant même son cours d'intervention vis-à-vis du mark et du florin, d'où des rumeurs de dévaluation désormais habituelles avant chaque week-end.

*Lundi, une fois retombées les fu*sées du feu d'artifice de Versailles, les marchés des changes se montraient calmes, les opérateurs se demandant si, par une grâce toute spéciale, les monnaies n'allaient pas se discipliner un peu. C'était compter sans les événements. Les jours suivants, le résultat des élections de Hambourg, très défavorable à la coalition gouvernementale allemande, déprimait le mark au profit du dollar, qui, par ailleurs, était favorisé par le durcissement et l'extension du conflit au Liban : cette monnaie joue actuellement à nouveau le rôle de valeur refuge de fait, bien que la position géographique des États-Unis, loin des combats, mais aussi de la moindre dépendance de l'OPEP et du renforcement de la puissance militaire américaine. Jeudi, à la suite de violents engagements entre avions syriens et israéliens, le dollar s'envolait à près des 2,42 DM à Francfort, à 250 yens à Tokyo (au plus haut depuis vingt-six mois) et plus de 6,30 F à Paris. Vendredi, en revanche, l'adoption, inattendue, de la version républicaine de la loi de finances, par la Chambre des représentants des États-Unis, grâce à une coalition républicaine et des démocrates conservateurs, prenait les marchés des changes à contre-pied, et la monnaie américaine se repliait sensiblement. Personne, à vrai dire, n'attendait un tel vote, d'autant que, les jours précédents, on s'apprêtait à une longue guérilla entre le Congrès et la Maison Blanche. La surprise fut grande, bien que la prudence soit toujours de règle, car l'adoption définitive du budget sera longue et la baisse du taux n'est pas assurée (voir ci-dessous). Par-dessus le marché, l'annonce d'un cessez-le-feu au Liban contribuait à faire refluer le cours de la monnaie américaine, vis-à-vis du mark et du yen essentiellement.

Ce reflux, hélas ! ne faisait guère l'affaire du franc, car il raffermissait le mark. Depuis plus d'un an, on le sait, notre monnaie profite de toute faiblesse du mark comme ce fut encore le cas en début de la semaine, lorsque l'élection de Hambourg déprima la devise allemande, et, mercredi, en début de matinée, fit retomber son cours à Paris en dessous de 2,60 F, ce qui permit à la Banque de France de racheter un peu de ce qu'elle avait vendu la semaine précédente. Cela ne dura pas longtemps, de nombreux opérateurs étrangers spéculant sur l'annonce, tout à fait improbable, d'une dévaluation du franc par M. Mitterrand à l'occasion de sa conférence de presse. Le jeudi, toutefois, la réaffirmation, par le chef de l'État, de son attachement au système monétaire européen (sans toutefois faire allusion au maintien des parités), ramenait un peu de calme, la Banque de France achetant des marks au-dessous des 2,61 F pour les revendre au-dessus de ce cours.

Vendredi, en revanche, la journée fut très dure, comme la semaine précédente. Outre le « syndrome des week-ends », désormais habituel, la baisse du dollar et la remontée correspondante du mark affaiblissaient très vivement le franc. La monnaie allemande montait rapidement à son cours-plafond de 2,6205 F, que la Banque de France devait défendre en vendant plus de 1 milliard de marks (2,6 milliards de francs), le florin se hissant également à son cours-plafond de 2,3706 F. En fin d'après-midi, après la fermeture des guichets de la Banque de France, le franc s'affaiblissait encore, sortant virtuellement du système monétaire européen, avec un dollar cotant un moment 6,35 F (cours record) et un mark à 2,65 F, également cours record.

De nombreux opérateurs estimaient alors que le franc était mûr pour un réajustement au sein du S.M.E., prévu, même, pour ce week-end. Ces prévisions allaient s'avérer exactes.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 4 AU 11 JUIN

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,7750	–	15,9235	48,8997	41,8410	2,2148	37,8214	0,07544
	1,7950	–	16,2337	49,4549	42,3728	2,2471	38,2995	0,0764
Paris	11,1470	6,2800	–	307,09	262,85	13,9091	237,86	4,7378
	11,0572	6,1600	–	304,64	261,01	13,8436	235,92	4,7005
Zurich	3,6298	2,0450	32,5657	–	85,5648	4,5293	77,3449	1,5428
	3,6294	2,0220	32,8256	–	85,6779	4,5438	77,4485	1,5455
Francfort ...	4,2422	2,3900	38,1606	116,87	–	5,2934	90,3933	1,8030
	4,2362	2,3600	38,3127	116,71	–	5,3033	90,3068	1,8039
Bruxelles ...	80,1412	45,15	7,1895	22,0782	18,8912	–	17,0763	3,4062
	79,8775	44,50	7,2240	22,8079	18,8559	–	17,0432	3,4014
Amsterdam ..	4,6931	2,6440	42,1034	129,29	110,62	5,8560	–	1,9947
	4,6867	2,6110	42,3872	129,12	110,63	5,8674	–	1,9957
Milan	2352,76	1325,50	211,06	648,16	554,60	29,3576	5,0132	–
	2348,30	1308,25	212,38	647,00	554,34	29,3988	5,0105	–
Tokyo	439,31	247,50	39,4119	121,02	103,55	5,4817	93,6001	0,1867
	437,62	243,80	39,5789	120,57	103,30	5,4786	93,3741	0,1863

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 11 juin, 2,5373 F contre 2,5266 F le vendredi 14 mai.



Les matières premières

Forte baisse de l'étain

L'aggravation de la tension internationale avec les événements du Proche-Orient n'a finalement exercé qu'une influence fort limitée tant sur l'or que sur l'argent ou le platine. Les dures réalités de la vie économique ont vite repris le dessus : activité réduite, stocks toujours trop élevés, argent cher.

La récession exerce toujours ses ravages sur les matières premières utilisées à des fins industrielles.

METAUX. – *Chute des cours de l'étain à Londres, qui enregistrent une baisse de l'ordre de 10 %. Les achats du directeur du stock régulateur se font de plus en plus réduits sur le marché de Penang. Le sixième accord international de stabilisation des prix pourra-t-il être mis en application le 1er juillet prochain ? Les négociants sont sceptiques, et, à juste titre, car les représentants des dix-neuf pays producteurs et consommateurs ont interrompu leurs travaux sans résultats concrets. Une prochaine réunion est prévue pour le 23 juin.*

La baisse des cours du cuivre s'est poursuivie, mais à un rythme plus ralenti au Metal Exchange de Londres. De nombreuses fermetures de mines sont envisagées si les prix du métal rouge ne se revalorisent pas.

Légère amélioration des cours du zinc à Londres. Les producteurs européens ont ramené le prix de leur métal à 800 dollars la tonne, en diminution de 60 dollars. Les producteurs américains et canadiens avaient déjà donné l'exemple.

DENRÉES. – *Effritement persistant des cours du cacao sur les différents marchés. En effet, le prêt de 75 millions de dollars accordé au directeur du stock régulateur par un consortium de banques brésiliennes ne pourra être jeté dans la mêlée avant la prochaine réunion de l'Organisation internationale du cacao, qui se tiendra du 8 au 16 juillet. Les récoltes de cinq pays africains pour la saison 1981-1982 atteindront 960 000 tonnes, en augmentation de 16 000 tonnes sur celles de la précédente saison. L'augmentation la plus sensible a été enregistrée en Côte-d'Ivoire et au Nigeria.*

Les cours du café ont été plus soutenus, avec la perspective d'une nouvelle réduction des quotas d'exportation. Les stocks mondiaux, supérieurs à quarante millions de sacs, sont amplement suffisants pour faire face à de nouvelles gelées au Brésil.

CAOUTCHOUC. – *Les cours du naturel stagnent à de bas niveaux, tant à Londres qu'à Penang. La crise de l'industrie automobile se répercute sensiblement sur l'utilisation de gomme naturelle.*

LES COURS DU 11 juin 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 736,50 (748,50) : à trois mois, 760 (772,50) ; étain comptant, 5 935 (6 630) ; à trois mois, 6 050 (6 605) ; plomb, 293,50 (285,50) ; zinc, 394 (387) ; aluminium, 527,50 (507,50) ; nickel, 2 925 (2 835) ; argent (en pence par once troy), 336 (328). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 57,50 (60,30) ; argent (en dollars par once), 6,01 (5,89) ; platine (en dollars par once), 294,10 (289) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (58,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), Inch. (360-375). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), Inch. (29,21).

TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, juillet, 65,10 (64,11) : octobre, 67,50 (67,07). – **Londres** (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), août, 381 (386) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, Inch. (266). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, Inch. (43,30).

CAOUTCHOUC. – **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 49,50-49,70 (51-52,50). – **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 207-207,50 (203,50-204).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb : sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, juillet, 1 421 (1 440) ; septembre, 1 459 (1 490) ; sucre, juillet, 7,68 (7,19) ; septembre, 7,40 (7,44) ; café, juillet, 139 (134,77) ; septembre, 130,20 (127,29). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, août, 166,70 (106,50) ; octobre, 110,50 (109,78) ; café, juillet, 1 227 (1 203) ; septembre, 1 138 (1 140) ; cacao, juillet, 880 (886) ; septembre, 905 (912). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, juillet, 990 (1 010)) ; septembre, 1 040 (1 055) ; café, juillet, 1 425 (1 300) ; septembre, 1 351 (1 336) ; sucre (en francs par tonne), juillet, 1 440 (1 420) ; août, 1 440 (1 412) : tourteaux de soja. – **Chicago** (en dollars par tonne), juillet, 184,90 (180,10) ; août, 185,10 (181,10). – **Londres** (en livres par tonne), août, 130,50 (128,50) ; oct. 132,50 (129,50).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, juillet, 348 (342 1/2) : septembre, 363 1/2 (357 1/2) ; maïs, juillet, 276 3/4 (270) : septembre, 276 1/4 (270 1/4).

INDICES. – Moody's, 989,20 (987,30) ; Reuter, 1 499,40 (1 511,10).

Marché monétaire et obligataire

Magie et perplexité

« Nous ne possédons pas d'explication vraiment satisfaisante du maintien des taux d'intérêt à un niveau si élevé », a déclaré, franchement mais un peu piteusement, M. Murray Weiden Baum, président du conseil économique de la Maison Blanche, mercredi, devant la Commission économique mixte du Congrès. *« J'attribue la profondeur de la récession au fait que les taux sont restés élevés plus longtemps que ne le prévoyaient la plupart des experts. »* Le lendemain, M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, interrogé également sur le problème du taux élevé, se bornait à répondre : *« C'est un phénomène de lévitation. »* Ainsi, l'administration américaine ignore la véritable raison de la persistance de taux élevés aux Etats-Unis et, en désespoir de cause, parle de « magie », ce qui revient à dire que personne ne sait plus très bien où l'on en est. De bons esprits, toutefois, expliquent le phénomène par les « anticipations » des opérateurs, notamment les prêteurs, qui ne croient plus vraiment que les taux vont baisser. Même le vote surprise de la Chambre des représentants, jeudi, sur la réduction du déficit budgétaire, ne les amène pas à considérer que la pression des emprunts du Trésor sur le marché s'atténuera. Peu avant ce vote, M. Donald Regan avait déclaré que l'adoption d'un budget moins déficitaire ne ferait baisser les taux que légèrement (un peu au-dessous de 14 % pour le taux de base bancaire à la fin de l'année contre 16,50 % actuellement). Dans le cas contraire, ajoutait-il, les taux ne baisseraient pas du tout. Auparavant, on le sait, le secrétaire au Trésor affirmait que tout accord au sujet de la réduction du déficit provoquerait une baisse « dramatique » des taux. Un tel renversement d'attitude traduit bien le désarroi des dirigeants et des milieux financiers américains. La First National Bank de Boston, qui, la semaine dernière, avait imité la Citibank en ramenant son taux de base de 16,50 % à 16 %, l'a rétabli à 16,50 %, laissant la Citibank toute seule.

Par ailleurs, M. Beryl Sprinkel, sous-secrétaire au Trésor, a déclaré devant la Commission économique du Congrès qu'il était *« fermement opposé »* à la création de moyens de paiement supplémentaires. A ses yeux, tout assouplissement de la politique restrictive de la Réserve fédérale (FED) sous la pression des parlementaires serait de nature à relancer les prix comme les taux. *« Ceux qui croient qu'une croissance plus rapide de la masse monétaire contribuerait à faire baisser le loyer de l'argent*, a-t-il ajouté, *font une confusion, répandue et fondamentale, entre les liquidités et le crédit. »* Enfin, a-t-il affirmé, il faut que la FED *« serre la vis »* maintenant pour éviter une explosion de la masse monétaire en juillet, avec le paiement trimestriel des pensions et *les déductions fiscales*. Ajoutons que, entre juillet et septembre prochains, le Trésor américain aura, en tout état de cause, besoin de lever 50 milliards de dollars supplémentaires.

En Grande-Bretagne, en revanche, à l'initiative de la Banque d'Angleterre, qui a abaissé le niveau de ses interventions sur le marché, les banques ont ramené de 13 % à 12,5 % leur taux de base. C'est la septième réduction depuis l'automne 1981, époque à laquelle ce taux avait été porté à 16 %, sur l'initiative de la Banque centrale, soucieuse de défendre la livre. Le dernier abaissement avait eu lieu en mars et n'avait pas été répété en raison d'une faiblesse passagère de la livre lors de l'éclatement du conflit des Malouines.

A Paris, la Banque de France a maintenu à 16 1/4 % son taux d'intervention au jour le jour sur le marché monétaire.

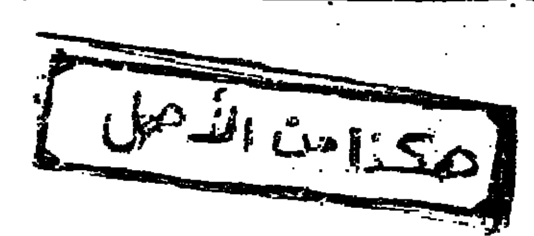
Lent placement de l'emprunt d'Etat

Sur le front des obligations, l'emprunt d'Etat lancé officiellement, le 9 juin, continue à se placer, mais bien lentement. L'étranger est très réticent (et pratiquement absent, vu l'état des marchés des changes) ; les investisseurs institutionnels n'ont pas de grandes disponibilités et même les particuliers, ces grands souscripteurs, se font tirer l'oreille.

A vrai dire, toute la faveur des opérateurs va aux emprunts à taux variable, très recherchés sur le marché secondaire, notamment les emprunts indemnitaires, qui font prime en ces temps troublés. C'est pourquoi sur le marché primaire devraient être lancées, la semaine prochaine, trois émissions à coupon indexé sur le taux moyen des obligations garanties (TMO), pour le compte du Crédit du Nord (450 millions de francs), de Natio-Equipement (500 millions de francs) et de Slibail (250 millions de francs), la Banque hypothécaire européenne étant, vraisemblablement, renvoyée à la semaine suivante. Quant aux rendements, il n'ont guère varié, 15,81 % contre 15,87 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,61 % contre 15,63 % pour ceux à moins de sept ans, et 16,17 % contre 16,23 % pour ceux du secteur public, selon les indices Paribas.

F. R.





LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 7 au 11 juin

Sursaut

ASSOUPIE depuis plus de quinze jours, la Bourse de Paris a opéré un brusque sursaut cette semaine, permettant aux actions françaises de gagner 1,5 % dans leur ensemble. Doit-on en conclure que la grisaille a laissé la place à une franche bonne humeur sous les colonnes du Palais Brongniart ? *« Nous n'en sommes pas là »*, assure-t-on avec philosophie autour de la corbeille, mais le fait est que les opérateurs se sont senti les coudées franches tandis que l'éventail offert au choix des investisseurs allait s'élargissant, phénomène qui a été particulièrement marqué vendredi.

En début de semaine, le marché faisait encore grise mine, peu sensible au feu d'artifice qui avait marqué la veille la fin d'un sommet aux résultats jugés, à tort ou à raison, bien étriqués pour une demeure royale qui autorisait bien des ambitions. Il est vrai que le ciel de Versailles avait été passablement assombri par les informations en provenance du Liban, où les troupes israéliennes avaient envahi le sud du pays, et la cote abandonnait 0,8 % ce jour-là, laissant au lendemain le soin de juger la situation plus à froid.

Il faut croire que les bruits de la bataille qui se déroulait aux portes de Beyrouth ne sont parvenus qu'étouffés rue Vivienne, sinon comment expliquer le redressement progressif observé ensuite par les actions françaises ? En timide progrès mardi et mercredi (0,3 % environ), elles forçaient les feux jeudi avec une hausse de 0,7 %, et, sur les avis moins pessimistes de Wall Street, terminaient la semaine sur un gain voisin de 1 %, qui permettait à nombre de titres de secteurs liés à la consommation ou à la technologie (Galeries Lafayette, Promodès, B.S.N., Matra, Manurhin) de regagner quelque faveur auprès d'un public devenu moins distant.

Finalement, le triste sort réservé mercredi à Michelin n'aura constitué qu'une péripétie. On savait depuis quelque temps déjà que la firme de Clermont-Ferrand n'était pas au mieux de sa forme mais les informations qui commençaient à circuler dès le premier son de cloche au sujet de la forte perte consolidée prévisible pour l'année 1981 faisaient apparaître une situation bien plus préoccupante.

Dès l'ouverture, Michelin perdait plus de 4 % et la contre-performance sautait aux yeux de tous les observateurs plantés devant le tableau de la corbeille puisque la séance de cotation commence justement par ce titre. Dans ces cas-là, l'effet « boule-de-neige » est inévitable et *Bibendum* se dégonflait progressivement jusqu'à perdre un moment près de 12 %, pour accuser un repli final de 10 %

Jeudi le titre Michelin s'était un peu redressé, et les boursiers préféraient soupeser les certitudes autant que les inconnues contenues dans cette « deuxième phase » dont le président de la République venait d'annoncer la naissance, en conviant quatre cents journalistes en sueur à assister au prochain baptême.

« Pas de surprises, c'est vrai, mais, surtout, pas de mauvaises surprises pour la Bourse », affirmait-on sous les colonnes, mettant un point d'honneur à souligner tel ou tel passage (les 8 milliards de francs d'économies sur la sécurité sociale ou encore l'intérêt porté au capital-risque) qui reflétait la volonté de M. Mitterrand de tenir compte de certaines réalités.

Préférant définir les orientations qu'il entend assigner au pays, le chef de l'État a laissé à son gouvernement le soin de déterminer quelles catégories devront ultérieurement faire les frais d'une rigueur rendue nécessaire. Cette conférence de presse précédera *« des décisions gouvernementales »* indiquait, le 2 juin dernier, M. Pierre Bérégovoy, le secrétaire général de l'Élysée, en annonçant la future prestation de M. Mitterrand. Dans les estaminets qui encadrent le palais de la Bourse, la consigne est claire, désormais : on jugera sur pièces.

SERGE MARTI.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	11 juin	Diff.
4 1/2 % 1973	1 720	– 21
7 % 1973	6 505	+ 5
10,30 % 1975	83,25	– 0,25
10 % 1976	81,20	+ 0,30
P.M.E. 10,6 % 1976	83,80	+ 0,25
P.M.E. 11 % 1977	83,60	+ 0,40
8,80 % 1977	96,69	+ 0,19
10 % 1978	81	+ 1,80
9,80 % 1978	78,15	+ 0,10
9,45 % 1978	77,90	inchang.
8,80 % 1978	79,80	+ 0,30
9 % 1979	75,30	+ 0,20
10 % 1979	78,20	+ 0,10
10,80 % 1979	80,50	+ 0,10
12 % 1980	91,10	+ 0,02
C.N.E. 3 %	30,49	+ 19
C.N.B. bq. 5 000 F.	101,30	+ 0,10
C.N.B. Paribas 5 000 F	101,25	– 0,05
C.N.B. Suez 5 000 F	101,15	– 0,25
C.N.I. 5 000 F	100,90	– 0,10

Alimentation

	11 juin	Diff.
Beghin-Say	212	+ 1
Bongrain	1 861	+ 31
B.S.N. G.-Danone	1 525	+ 45
Carrefour	1 565	– 25
Casino	1 337	+ 17
Cédis	856	+ 36
Occidentale (Gale)	423	+ 12
Euromarché	1 160	+ 35
Guyenne et Gasc.	400	– 22
Martell	777	– 3
Moët-Hennessy	723	+ 38
Mumm	339,80	– 2,20
Olida Caby	204,80	+ 2,80
Pernod-Ricard	388	– 2,50
Promodès	1 350	+ 30
Source Perrier	178,90	+ 11,90
Radar	1 030	inch.
St-Louis-Bouchon	167	inch.
C.S. Saupiquet	270,50	– 2
Veuve Cliquot	1 100	+ 70
Viniprix	830	– 60
Nestlé	13320	+ 120

Banques, assurances sociétés d'investissement

Le *Crédit foncier et immobilier* vient de lancer une O.P.A. sur le Crédit foncier international, dont il se partageait le contrôle avec la Compagnie immobilière de Belgique, à raison de 33 % pour cette dernière et de 44 % pour le *Crédit foncier et immobilier*. Cette opération, qui porte sur 27 000 titres Crédit foncier international (ex-Crédit foncier d'Extrême-Orient) au prix de 4 500 francs belges par titre, permettra à la banque française de détenir près de 72 % de cette société.

La *Compagnie bancaire* annonce pour le premier trimestre 1982 un bénéfice net consolidé de 99 millions de francs, à comparer aux 386 millions de francs enregistrés pour l'ensemble de l'exercice 1981, ce chiffre ayant été établi après constitution de provisions au titre de l'impôt exceptionnel à la charge des institutions financières au terme du récent collectif budgétaire 1982.

	11 juin	Diff.
Bail Équipement	175,50	– 1,50
B.C.T.	96,50	+ 3,50
Cetelem	179	+ 2,20
Chargeurs Réunis	198	+ 2
Bancaire (Cie)	165	– 7,30
C.F.F.	358	+ 1
C.F.I.	200	+ 17
Eurafrance	359	+ 2
Hénin (La)	334,80	+ 4,80
Imm. Pl-Monceau	224	– 4
Locafrance	187	+ 7
Locindus	374	+ 21,50
Midi	690	+ 37
O.F.P (Omn. Fin. Paris)	725	+ 27
Parisienne de résc.	306	– 1
Prétabail	502	inchang.
Schneider	137	+ 7
U.C.B.	109	– 1

Filatures, textiles, magasins

Après le redressement observé l'année dernière, les *Nouvelle Galeries* ont poursuivi leur activité depuis le début de 1982 sur des bases supérieures aux prévisions, escomptant pour l'ensemble de l'année un *chiffre d'affaires de 8,30 milliards de francs, en progrès de 10 % environ* par rapport à 1981. La capacité bénéficiaire devrait être préservée au même niveau que l'année dernière, en dépit d'un surcroît d'impôts et de la restructuration à prévoir pour certaines filiales, une vingtaine au total qui seront regroupées au sein de la société française des *Nouvelles Galeries*, une première étape vers l'harmonisation des structures du groupe qui reposent actuellement sur une centaine de sociétés dotées de situations juridiques et fiscales parfois fort différentes.

	11 juin	Diff.
F.F. Agache-Willot	86,50	inch.
B.H.V.	137,50	– 1,40
C.F.A.O.	530	– 10
Damart-Serviposte	838	+ 5
Darty	888	inch.
D.M.C.	35	+ 1,40
Galeries Lafayette	24	– 9
La Redoute	1 074	+ 69
Printemps	164,50	+ 0,60
André Roudière	80	+ 8
S.C.O.A.	33,05	– 1,45

Bâtiment, travaux publics

	11 juin	Diff.
Auxil. d'entreprises	877	+ 25
Bouygues	690	+ 4
SCREG	119,50	+ 1,40
Ciment Français	160,50	+ 8
Dumez	1 135	+ 82
J. Lefebvre	200	+ 1
Générale d'Entrepr.	339	+ 10
G.T.M.	460	+ 6
Lafarge	264	+ 16
Maisons Phénix	277,50	+ 1,50
Poliet et Chausson	398	– 4

Matériel électrique services publics

Le personnel de la société ouest-allemande *A.E.G.-Telefunken*, a rejeté le programme de restructuration de l'entreprise présenté par la direction. A la place, le personnel a demandé l'aide de l'État en l'invitant à prendre une participation de 40 % environ dans le capital du groupe.

	11 juin	Diff.
Alsthom-Atlantique	164	– 2,20
C.E.M.	32,50	– 2,10
CIT-Alcatel	832	+ 2
Crouzet	211	+ 19
Thomson-C.S.F.	161	+ 1
Générale des Eaux	314	– 10
Legrand	1 605	– 27
Lyonnaise des Eaux	450	– 7
Machines Bull	34	+ 5,95
Matra	1 450	+ 170
Merlin-Gérin	600	+ 5
Moteur Leroy-Somer	459	– 34
Moulinex	63,10	+ 1,10
P.M. Labinal	193	– 7,20
Radiotechnique	315	+ 10
S.E.B.	237	– 0,50
Signaux	415	+ 11
Télémec. Electrique	810	– 1
I.B.M.	488	– 2,40
I.T.T.	189,90	– 1,10
Schlumberger	332	– 7
Siemens	735	– 8

(1) Compte tenu d'un coupon de 4,50 F.

Le titre *Machines Bull* a réagi favorablement à la signature de l'accord conclu entre le groupe américain Honewell Bull Inc et le gouvernement français, aux termes duquel *Machines Bull* va racheter pour la somme de 150 millions de dollars une participation de 27 % dans la CII-Honeywell Bull dont elle détiendra alors 80,1 %, le solde (19,9 %) restant aux mains du partenaire américain.

Métallurgie construction mécanique

En 1981, le groupe *Jeumont Schneider* a réalisé un bénéfice net de 85,5 millions de F, en progrès de 11 % sur le précédent exercice, à partir d'un chiffre d'affaires de 4,8 milliards de F, en augmentation de 10 % sur l'année 1980. Pour la société mère seule, le bénéfice net devrait ressortir à environ 70 millions de F cette année contre 77,7 millions en 1981, lequel marquait déjà une hausse de 48 % sur le précédent.

	11-6-82	Diff.
Alspi	88,10	– 1,50
Amrep	870	– 30
Avions Dassault-B.	540	– 5
Fives-Lille	146,20	+ 1,20
Chiers-Châtillon	12,15	+ 1,45
Creusot-Loire	89,50	+ 5,70
De Dietrich	374	– 1
FACOM	582	+ 22
Valéo	205	– 11
Fonderie (Générale)	60,10	– 1,90
Marine-Wendel	44,30	+ 0,20
Métal. Normandie	12,80	+ 0,80
Penhoët	353	– 12
Peugeot S.A.	149	– 4,60
Poclain	137,80	+ 8,80
Pompey	107	+ 1
Sacilor	4,52	+ 0,02
Sagem	960	+ 10
Saulnes	27,30	– 0,25
Saunier-Duval	52,10	– 2,90
Usinor	4,65	+ 0,35
Vallourec	135	– 2,50

Sortie de l'Hexagone sans précipitation

Non, il ne s'agit pas, pour le groupe B.S.N.-Gervais-Danone et son président, M. Antoine Riboud, de fuir la métropole, mais seulement de définir une stratégie. *« Nous savons que nous sommes forts en marketing et en distribution ; ayant atteint, en France, une dimension raisonnable, il nous faut sortir de l'Hexagone, mais sans précipitation »*, a déclaré M. Riboud aux analystes financiers. *« Notre magot, qui nous rapporte beaucoup, nous permet d'attendre les opportunités de qualité : c'est pourquoi il n'est pas évident que nous irons vite, d'autant que la crise mondiale rend ces opportunités plus importantes. »* Le magot ? C'est le produit de la vente des filiales de verre plat depuis trois ans en Allemagne, au Benelux et en France, pour environ 1,5 milliard de francs. Après l'achat de Dannon aux États-Unis (357 millions de francs) et de Liébig en Europe (70 millions de francs), il reste 1 milliard de francs, dont le placement, pour la plus grande partie en dollars, est très fructueux. Les objectifs ? Les États-Unis, *« qui nous attirent, c'est un continent »*, l'Extrême-Orient, *« c'est plus difficile mais c'est moins grand et les possibilités de croissance interne y sont plus importantes »* ; l'Europe du Sud, *« il faut y suivre nos clients et les empêcher de prendre de mauvaises habitudes en buvant d'autres bières »*. De plus, la consommation de bière y est encore réduite, et riche de potentiel. L'Europe du Nord, l'Allemagne ? *« Elle sera peut-être éternellement, un sujet de réflexion »* (pour la bière, s'entend).

Tout en attendant, tapi au centre de sa toile, que les bonnes occasions se présentent, M. Antoine Riboud n'est pas mécontent de la marche des affaires du groupe.

En 1981, les résultats nets ont augmenté de 35 % et, pour 1982, leur progression devrait être de 20 %, pourcentage atteint en avril et dépassé en mai et juin : s'il continue à faire chaud, ce sera une aubaine, mais, *« la bière, c'est de l'industrie lourde, et la souplesse de la production n'est pas très grande, avec des stocks de l'ordre de 15 % »*.

Quant aux structures financières, elles s'améliorent nettement : grâce à la cession du verre plat, les dettes à long terme, qui représentaient 88 % des fonds propres fin 1979, n'en constitueront plus que 35 % fin 1982.

Les frais financiers nets reviennent de 3,1 % du chiffre d'affaires à 2,5 %, et le bénéfice net, en deux ans, est passé de 1,3 % de ce même chiffre d'affaires à 2,3 %.

A propos de l'accord sur les 35 heures en 1984, négocié avec les syndicats, M. Riboud a affirmé avec force : *« Notre politique sociale fait partie de notre gestion, et une entreprise qui n'a pas une stratégie sociale se fait bloquer »*. A la limitation autoritaire deds prix de vente, il a averti : *« Si elle était décidée, nous réduirions l'investissement au minimum »*. F. R.

Mines, caoutchouc, outre-mer

Marquant la plus forte baisse (10 %) au cours de la séance de mercredi, le titre *Michelin* a vivement réagi à l'annonce de ses pertes consolidées au titre de l'exercice 1981 : 289,7 millions de francs, après un bénéfice de 815,4 millions l'année précédente, ces chiffres ne tenant pas compte des résultats, également déficitaires de Kléber-Colombes dont *Michelin* a repris le contrôle en 1981.

Frappée de plein fouet par la crise mondiale des métaux, *Penarroya* a choisi de faire l'impasse sur le dividende 1981 en évoquant ses résultats consolidés déficitaires et les perspectives défavorables qui s'offrent au groupe à l'horizon fin 1982. Quant au bénéfice réalisé l'année dernière par la société mère (26,24 millions de francs), il fera l'objet d'un report à nouveau.

	11 juin	Diff.
Géophysique	1 385	– 2
Imétal	58,50	– 3
Kléber	23,10	– 1,70
Michelin	680	– 65
M.M. Penarroya	44,90	– 2,10
Charter	27,10	– 0,60
INCO	73,50	– 4,40
R.T.Z.	55	+ 3,60
Z.C.I.	2	inch.

Mines d'or, diamants

	11 juin	Diff.
Amgold	435	– 2
Anglo-American	66,60	+ 2,40
Buffelsfontein	218	+ 1
De Beers	29	– 1,50
Free State	153,70	– 2,50 (1)
Goldfields	47	– 2,50
Harmony	72,20	– 0,50
Président Brand	175,20	+ 2,40 (2)
Randfontein	338	– 4,10
Saint-Helena	189	– 2
Gencor	98,50	+ 0,20
Driefontein	141,20	+ 3
Western Deep	160	– 3,50
Western Holding	224	– 2,80 (3)

(1) Compte tenu d'un coupon de 7,80.
(2) Compte tenu d'un coupon de 10,20.
(3) Compte tenu d'un coupon de 10,20.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 4 juin	Cours 11 juin
Or fin (kilo en barre)	63 500	66 000
– (kilo en lingot)	63 500	65 500
Pièce française (20 fr.)	598	594
Pièce française (10 fr.)	485	485
Pièce suisse (20 fr.)	515	520
Pièce latine (20 fr.)	486	476
• Pièce tunisienne (20 fr.)	463	462
Souverain	581	580
Souverain Elizabeth II	630	650
• Demi-souverain	409	409
Pièce de 20 dollars	2 850	2 820
– 10 dollars	1 357,5	1 350
• – 5 dollars	705	705
– 50 pesos	2 885	2 870
• – 20 marks	580	532
– 10 florins	502	504
• – 5 roubles	380	380

Pétrole

A l'occasion de son assemblée annuelle, *Elf-Aquitaine* a annoncé une baisse de 2,5 % de ses ventes de gaz liquéfié qui se sont élevées à 603 643 tonnes en 1981, faisant état d'une régression des ventes de butane en vrac. Cette situation a conduit la société à ne plus procéder à des installations nouvelles utilisant le butane, ce produit étant devenu aussi cher que le propane.

Le groupe *Total* va vendre ses actifs canadiens. Il accuse les autorités locales de pratiquer une politique discriminatoire, privilégiant, en matière de prêts pour l'exploration, les compagnies contrôlées par des capitaux canadiens.

	11 juin	Diff.
Elf-Aquitaine	125,50	+ 3
Esso	218,50	+ 4,50
Francarep	396	+ 1
Pétroles française	139	+ 1,50
Pétroles B.P.	50,50	– 1
Primagaz	281,50	inch.
Raffinage	89	inch.
Sogerap	304	– 15
Exxon (1)	230,50	+ 5 90
Petrofina	733	inch.
Royal Dutch	275,50	+ 3,50

(1) Compte tenu d'un coupon de 3,90 F.

Produits chimiques

Le groupe chimique hollandais *Akzo* veut acquérir la totalité du capital de sa filiale américaine *Akzona* dont il ne détient que 66 % du capital. Dans ce but, il proposera aux autres actionnaires de cette firme de leur racheter leurs titres et pense parvenir à trouver avec eux un terrain d'entente sur le prix à payer.

	11 juin	Diff.
Institut Mérieux	834	+ 4
Laboratoire Bellon	305,50	– 0,10
Nobel-Bozel	16,70	– 0,15
Roussel-Uclaf	319	+ 0,60
B.A.S.F.	423	– 7
Bayer	403	inch.
Hoechst (1)	367	– 30
I.C.I.	46,90	+ 0,10
Norsk-Hydro	366	– 6

(1) Compte tenu d'un coupon de 13,70 F.

Valeurs diverses

Le titre de la société américaine *Allegheny International*, qui faisait son entrée le vendredi 10 juin à la Bourse de Paris, a été coté à 214 francs sur la base de 25 000 actions échangées.

	11 juin	Diff.
A.D.G.	161	– 2
L'Air Liquide	493	+ 7,50
Arjomari	134	+ 16
Bic	528	+ 23
Club Méditerranée	566	+ 14
Essilor	608	+ 35
Europe 1	538	+ 12
Gle Ind. Part.	172,50	– 3,50
Hachette	511	+ 30
J. Borel Int.	169	– 6
Oréal (L')	965	– 3
Navigation Mixte	168,20	– 0,80
Nord-Est	47,80	– 4,75
Presses de la Cité	773	+ 23
Skis Rossignol	630	+ 50
Sanofi	339	+ 12
U.T.A.	150	– 1,50

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	7 juin	8 juin	9 juin	10 juin	11 juin
Terme	106278588	114317167	116243979	108307752	160034289
Comptant R. et obl.	518408292	406890318	571485375	519900948	460669062
Actions	72191248	85784411	143965731	83121628	96896560
Total	696878128	606991896	831695085	711330328	717599911

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

	7 juin	8 juin	9 juin	10 juin	11 juin
Franç.	107,6	107,8	107,9	109,0	–
Étrang.	106,1	105,9	104,9	104,7	–

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

(base 100, 31 décembre 1981)

	7 juin	8 juin	9 juin	10 juin	11 juin
Tendance	117,8	118,3	118,6	119,5	120,7

(base 100, 31 décembre 1981)

	7 juin	8 juin	9 juin	10 juin	11 juin
Indice gén.	106,4	106,3	106,8	107,1	107,9

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

REDRESSEMENT

L'adoption, jeudi soir, par la Chambre des représentants du budget fédéral défendu par l'administration Reagan, a permis au marché new-yorkais d'enregistrer, vendredi, une nette reprise, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles récupérant ainsi 4,75 points, au cours de l'ensemble de la semaine, pour s'établir à 809,73 vendredi en clôture, alors qu'il avait cédé près de 75 points depuis le début du mois de mai.

Le soulagement des investisseurs a été d'autant plus évident qu'intervenait dans le même temps l'annonce d'un cessez-le-feu au Liban et, sur le plan intérieur, la stabilité des prix de gros au mois de mai.

	Cours 4 juin	Cours 11 juin
Alcoa	23 1/8	23 7/8
A.T.T.	51 1/8	52
Boeing	16 1/4	16 1/4
Chase Man. Bank	40 1/8	41 5/8
Du Pont de Nem	32 3/8	32 5/8
Eastman Kodak	71	70 3/4
Exxon	27 7/8	28
Ford	22	22 3/8
General Electric	60 5/8	62
General Foods	36 7/8	36 1/4
General Motors	43 1/4	45 1/4
Goodyear	22 7/8	24
I.B.M.	60 1/4	59 3/4
I.T.T.	23 1/4	23
Mobil Oil	24 1/8	24 3/8
Pfizer	52 1/2	55 1/2
Schlumberger	40 1/2	40 7/8
Texaco	29 1/2	29 1/4
U.A.L. Inc.	17 3/8	17 5/8
Union Carbide	43 1/4	42
U.S. Steel	21 1/4	19 7/8
Westinghouse	24 3/8	25 1/8
Xerox Corp	30 5/8	32 3/4

LONDRES

IRRÉGULIER

Le Stock Exchange londonien ne s'est pas départi de son hésitation cette semaine. Après un début encourageant en raison de la baisse constatée sur les taux domestiques, la cote a subi le contrecoup des mauvaises nouvelles en provenance des îles Malouines, de la flambée de violence au Liban et de la recrudescence de conflits sociaux en Grande-Bretagne. Un léger redressement est toutefois intervenu à la veille du week-end après le cessez-le-feu intervenu au Proche-Orient.

Indices « F.T. » du 11 juin : industrielles : 584,2, contre 587,8 la semaine précédente : mines d'or : 225,4, contre 222 ; fonds d'État : 70,18, contre 70,16.

	Cours 4 juin	Cours 11 juin
Bowater	212	215
Brit. Petroleum	314	316
Charter	198	193
Courtaulds	86	81
De Beers (*)	3,80	3,45
Free State Geduld*	19 1/4	18 7/8
Gt. Univ. Stores	501	503
Imp. Chemical	328	328
Shell	420	428
Vickers	121	153
War Loan	28 7/8	28 3/4

(*) En dollars

TOKYO

DÉPRIMÉ

La Bourse de Tokyo est restée déprimée cette semaine sous l'effet du conflit du Proche-Orient et de la dépréciation du yen, les observateurs se montrant également déçus par l'absence de résultats après le sommet de Versailles. En dépit de la légère reprise observée en fin de semaine après l'adoption par la Chambre des représentants du budget fédéral, l'indice Nikkei Dow Jones a finalement perdu 42,46 yens pour clore la semaine à 7 245,01, l'indice général s'inscrivant à 544,04, en baisse de 0,87 point.

	Cours 4 juin	Cours 11 juin
Akai	261	270
Canon	717	785
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	717	728
Matsushita Electric	1 040	1 050
Mitsubishi Heavy	199	197
Sony Corp	3 470	3 400
Toyota Motors	1 070	1 040

FRANCFORT

REPLI

L'aggravation de la crise des Malouines et la guerre du Liban, en dépit du récent cessez-le-feu, ont lourdement pesé sur le marché et la plupart des secteurs se sont repliés ainsi que le confirme l'indice de la Commerzbank (689,9 vendredi, contre 700,3 la semaine précédente). Une nouvelle montée des taux est intervenue sur le marché obligataire.

	Cours 4 juin	Cours 11 juin
A.E.G.	35	34,50
B.A.S.F.	126,40	125,10
Bayer	212,00	212,00
Commerzbank	141,80	141,40
Hoechst	120,40	109,90
Mannesman	143,10	143,00
Siemens	219,20	216,50
Volkswagen	151,20	147,00

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973 (1)	35 400	62 491 200
Schlumberger	134 125	43 756 995
Pernod Ricard (2)	76 425	29 191 450
C.N.E. 3 %	8 705	21 778 335
Française des Pétroles	116 375	15 697 035
Elf Aquitaine	121 425	15 214 355
BSN Gervais Danone	10 125	15 090 020
Moët Hennessy	20 650	14 562 200

(1) Quatre séances seulement.
(2) Deux séances seulement.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Tentant de mettre fin à la guerre du Golfe

L'IRAK ACCEPTE LE PASSAGE SUR SON SOL DE TROUPES IRANIENNES DESTINÉES A COMBATTRE ISRAEL

L'Irak a officiellement donné son accord vendredi soir 11 juin pour que des troupes iraniennes traversent son territoire pour se rendre au Liban et en Syrie.

Un porte-parole officiel irakien a annoncé que *« l'Irak était disposé à examiner les mesures nécessaires au passage de troupes iraniennes, quels que soient le type et l'importance de leurs effectifs, à travers son propre territoire, dès lors que l'Iran annonce officiellement son acceptation du cessez-le-feu »* décrété par l'Irak.

Le porte-parole a précisé que *« le passage de troupes étrangères à travers les territoires d'un pays nécessitait l'existence d'un état de paix entre les deux pays concernés »*.

L'Irak avait décidé, jeudi, d'observer un *« cessez-le-feu unilatéral »* dans tous les secteurs du front des combats. L'Iran avait répondu à ce geste en affirmant que l'ouverture à travers l'Irak d'une voie permettant aux forces iraniennes de se rendre *« sur les fronts du Sud-Liban »* était *« une quatrième condition »* que Téhéran posait à la conclusion d'une paix avec Bagdad ; les trois autres conditions étant : le retrait inconditionnel des troupes irakiennes, le paiement des dommages de guerre et le retour en Irak des réfugiés qui le souhaitent. *(A.F.P.)*

● *Selon des sources proches des services de renseignements américains, « plusieurs avions transportant des troupes iraniennes »* ont atterri vendredi à Damas. *(A.F.P.)*

A B C D E F G

LE VOYAGE DE JEAN-PAUL II EN ARGENTINE

Un mélange d'hymne national et de cantiques

Le pape Jean-Paul II devait quitter l'Argentine, samedi 12 juin, dans l'après-midi au terme d'un voyage d'un peu plus de trente heures pour regagner Rome, où il était attendu dans la matinée de dimanche.

De nos envoyés spéciaux

Buenos-Aires. — Pendant la première journée de sa visite en Argentine, Jean-Paul II n'a peut-être pas dit tout ce qu'il avait à dire. Venu prier pour les victimes tombées *« des deux côtés »* dans le conflit qui ensanglante l'Atlantique sud et dénoncer, une fois de plus, les méfaits de la *guerre, il a tout de même, au passage,* indiqué aux Argentins que le vrai patriotisme devait *« tenir compte de celui des autres »* et que l'un et l'autre s'enrichissaient mutuellement. Certains catholiques attendaient néanmoins qu'il se prononce sur d'autres sujets : par exemple, qu'au pays des milliers de « disparus », il défende vigoureusement les droits de l'homme. L'occasion lui en sera peut-être donnée, ce samedi 12 juin, au cours d'une messe célébrée en présence de la junte militaire.

« Mon voyage est au-dessus de toute intention politique », a dit le pape à son arrivée à l'aéroport, vendredi matin. De tous côtés, en effet, on a souligné qu'il ne venait pas à néanmoins demandé aux gouverne- Buenos-Aires en médiateur. Il a néanmoins demandé aux gouvernements de la *« communauté internationale »* d'intervenir pour mettre fin à l'escalade, et il a évoqué Hiroshima et Nagasaki pour dire que, chaque fois que la vie de l'homme était mise en péril, on pouvait aller vers de telles catastrophes.

Que ce voyage n'ait aucun caractère politique, c'est vrai, à coup sûr, pour beaucoup d'Argentins. A côté de la ferveur la plus simple, on a rencontré, au cours de la première journée, « l'adoration » la plus exaltée. Des gens sont montés sur les toits pour voir Jean-Paul II le long des trente-cinq kilomètres qui séparent l'aéroport du centre de la capitale. D'autres ont attendu toute la nuit pour avoir une chance de l'apercevoir à la sortie de la cathédrale, où il prononça son deuxième message de la journée. Chacun avait son drapeau, son portrait du pape, ou une effigie épinglée sur le cœur. La basilique de Lujan, où eu lieu la principale manifestation de vendredi, montre bien, par les avertissements affichés sur ses murs, que la religion cède quelquefois la place, ici, à l'idolâtrie. Diverses pancartes indiquent en effet que l'eau bénite n'est pas utilisable pour les fers-à-cheval, les chaussures ou les cornes...

C'était un spectacle presque irréel, le matin, que celui de Jean-Paul II dans sa cage de verre anti-balles, au-dessus du semi-remorque avec fauteuil et tapis rouge qui l'amenait d'un rendez-vous à un autre. Derrière les reflets de la vitre, le sourire était à peine visible et le « papamobil » dérobait chaque fois le visiteur à la foule, en le déposant à l'entrée même des bâtiments où il s'engouffrait.

« Jean-Paul II, tout le monde t'aime », criaient les Argentins massés sur la Place de Mai, entre la cathédrale et la maison rose — le palais présidentiel — qui était son deuxième rendez-vous. Ou bien c'était un chant composé pour la circonstance : *« Nous ne voulons pas que tu t'en ailles. »* La guerre des Malouines était présente, aussi, sur beaucoup de banderoles et dans nombre de slogans, souvent de la façon la plus simple : *« Saint-Père, protégez nos soldats »*, parfois de manière plus subtile : *« Que Dieu protège notre cause, car nous, nous défendons la sienne. »*

Comment oublier la guerre ?

Comment aurait-on pu oublier la guerre ? Le pape n'a-t-il pas dit qu'il venait ici en *« père »* parmi des *« enfants qui souffraient »* ? Il a expliqué lui-même, le 25 mai, dans une lettre aux Argentins, ce qui l'avait amené à proposer au gouvernement de Buenos-Aires cette visite inattendue. Il avait voulu, en raison du conflit, reporter son voyage en Grande-Bretagne. Il ne l'avait pas pu, car ce voyage était prévu de longue date, et le différer, c'était en fait l'annuler. Mais il ne cesserait de penser aux Argentins tout au long de son séjour britannique. Et il promettait de venir aussitôt après à Buenos-Aires pour prier en faveur de la paix.

L'arrivée du *« messager de la paix »* a suscité des appréhensions de divers côtés. Un éditorialiste du quotidien libéral *La Prensa* les exprimait il y a quelques jours en écrivant qu'un tel message était inopportun, car il risquait d'*« amollir »* le pays dans sa détermination à mener la guerre. *« Espérons qu'en prêchant la paix, le pape nous trouvera aussi sourds que l'ont été les Anglais »*, ajoutait-il.

Les associations de défense des droits de l'homme ont été très déçues, quant à elles, de n'avoir pas obtenu une audience du pape, en raison de la brièveté de son séjour. Ce qui les chagrine, surtout, c'est de savoir que les visites de Jean-Paul II en Grande-Bretagne et en Argentine peuvent donner lieu à des interprétations différentes, car dans le premier pays, il n'a eu de contact avec aucun membre du gouvernement, alors que dans le second, on l'aura vu au moins à quatre reprises aux côtés de la junte.

« Il ne s'est agi que d'un contact protocolaire », dit-on dans les milieux ecclésiastiques et, de fait, le pape n'a vu la junte que quelques instants, vendredi, au palais présidentiel. Mais il est apparu aussitôt après au balcon d'où Peron s'adressait aux *descamisados* (les sans-chemises d'il y a quarante ans) et où le général Galtieri s'est fait acclamer, il y a deux mois, après la « reconquête » des Malouines. Ce n'est pas le fait lui-même qu'incriminent les militants des droits de l'homme, mais l'utilisation que le régime peut en faire.

La messe célébrée à Lujan, petite *localité située à 65 kilomètres de la* capitale, constituait le point culminant de la journée. Des milliers de fidèles, pour la plupart très jeunes, étaient arrivés le matin et s'étaient massés face à la basilique de Notre-Dame-de-Lujan.

Les heures qui précédèrent l'arrivée du pape ont clairement démontré que la *« souveraineté »*, la *« patrie »* et les *« Malouines »* figuraient *en bonne place aux côtés de l'amour* pour la paix et pour Jean-Paul II. De nombreux fidèles avaient des fils, des frères ou des époux aux Malouines. Une mère de soldat déclarait : *« En tant que catholique, je suis en faveur de la paix, mais nous ne pouvons oublier ceux qui sont morts au combat.*

Un soutien spirituel

Il n'est pas surprenant dans ces conditions que l'hymne national ait alterné avec les cantiques et que les cris d'*« Argentine, Argentine »*, et de *« vive la patrie »* se soient mêlés à ceux de *« vive le pape »* et de *« vive l'Eglise »*. Les consignes politiques n'étaient pas non plus absentes. La C.G.T. avait mobilisé ses troupes et l'on pouvait apercevoir non loin de l'autel dressé sur le parvis de la balisique des banderolles proclamant : *« Paix, pain, travail et liberté. Syndicat des ouvriers de l'automobile »*, ou encore *« Le pape, Péron un seul cœur »*.

La tension s'accrut lorsque le speacker annonça que le pape était monté dans le train qui devait le conduire au sanctuaire de Notre-Dame-de-Lujan. Ce furent d'abord les quatorze présidents des conférences épiscopales d'Amérique latine qui prirent place à la gauche de l'autel. Puis, au milieu d'une explosion d'allégresse, quatre prêtres présentèrent aux fidèles la statuette bleu ciel et blanc de la Patronne de l'Argentine.

Quelques instants plus tard, le pape, d'un pas très lent et visiblement las, gravissait la rampe qui menait à l'autel et s'agenouillait aux pieds de Notre-Dame de Lujan. L'enthousiasme de la foule, évaluée à 500 000 personnes, atteignit alors son comble.

Très vite cependant le silence se fit sur la place. Les fidèles replièrent leurs banderoles et les membres du gouvernement de la province de Buenos Aires qui avaient accompagné le pape jusqu'à l'autel avec un zèle un peu trop manifeste, furent priés de descendre. C'est alors que retentit la voix ferme du pape, s'adressant *« aux fils et aux filles de la terre argentine »* : *« L'évêque de Rome veut être au milieu de vous, comme un pèlerin, priant aux pieds de la Mère de Dieu à Lujan, sanctuaire de la nation argentine »*. Durant son homélie, Jean-Paul II a invité les fidèles à *méditer sur la signification de la croix qu'il faut regarder avec les yeux de la foi pour découvrir en elle le mystère éternel de l'amour de Dieu »*. Il a prié la Vierge *« d'intercéder pour que le conflit actuel trouve une solution dans la paix, la justice et le respect de la dignité propre à chaque nation »*. La messe, célébrée par le pape, a été suivie dans un profond recueillement qui contrastait totalemen tavec l'enthousiasme débordant des premières heures.

JACQUES DESPRÈS et CHARLES VANHECKE.

LE CONFLIT DES MALOUINES

Les pertes britanniques s'élèveraient à quarante-trois morts et cent trente blessés

De notre correspondant

Londres. — *Le ministère britannique de la défense maintient toujours officiellement le silence sur le bilan des pertes subies, mardi 8 juin, lors de l'attaque de l'aviation argentine contre deux bateaux de débarquement, près de Bluf Cove. Bien que tous les proches aient été informés, le nombre des victimes sera seulement rendu public quand il ne pourra plus être utile aux Argentins. Cependant, pour contrer la propagande de Buenos-Aires, qui fait état de cinq cents à neuf cents morts, on laisse entendre officieusement, à Londres, qu'il pourrait y avoir eu quarante-trois morts et quelques cent trente blessés. D'autes sources parlent de soixante morts ou disparus, et des blessés seraient dans un état grave. Même si le chiffre de quarante-trois victimes se confirmait, l'incident aurait été le plus meurtrier que les forces britanniques auraient connu depuis le début du conflit.*

Les porte-parole officiels restent très discrets sur les opérations militaires en cours autour de Port-Stanley. Les *« patrouilles agressives »*, destinées à tester les lignes de défense argentines et à joindre la meilleure voie pour la reprise de la petite capitale des Malouines, se poursuivent, ainsi que les bombardements navals de la garnison ennemie. Cinq soldats argentins ont été tués au cours d'un accrochage. Il n'y a pas eu de victimes britanniques.

Cependant, le mauvais temps de la semaine dernière a gêné le renforcement des positions britanniques et le transport du matériel et des munitions depuis la tête de pont de San-Carlos. Il est probable que le revers enregistré à Bluf-Cove retardera de quelques jours encore l'assaut final.

Dans une réponse à une question écrite de M. Foot, leader de l'opposition travailliste, Mme Thatcher a, une fois encore, rejeté toute nouvelle initiative diplomatique en vue d'un cessez-le-feu, mais elle a indiqué que les Argentins pouvaient toujours se retirer *« dans l'ordre et la dignité »*.

On affirme à Londres que l'assaut final contre Port-Stanley n'est pas repoussé pour des raisons politiques. La décision dépend entièrement du commandant en chef sur place. Mais il est normal, ajoute-t-on, que, pour une bataille devant impliquer six mille à sept mille hommes de chaque côté, toutes les précautions soient prises, toutes les lignes de communications et de ravitaillement assurées avant que ne soit donné l'ordre d'attaquer.

D'autre part, selon l'envoyé spécial de la B.B.C. dans le sud du Chili, les autorités de ce pays auraient capté une communication téléphonique entre le général Menendez, commandant en chef de la garnison argentine à Port-Stanley, et ses supérieurs à Buenos-Aires, indiquant que le moral des troupes est très bas. Les soldats argentins, dont beaucoup sont de jeunes conscrits, n'ont reçu ni courrier ni ravitaillement depuis plusieurs jours à cause du blocus de la Royal Navy. La promesses de les renvoyer bientôt chez eux n'a pu être tenue étant donnée l'avance rapide des forces britanniques. *« Si les choses continuent ainsi, notre situation pourrait s'effriter rapidement »*, aurait conclu le général Menendez.

DANIEL VERNET.

En Autriche

ATTENTAT CONTRE LE DOMICILE DE M. WIESENTHAL

Vienne *(A.F.P.)*. — Un attentat à l'explosif a été commis dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 juin contre le domicile de M. Simon Wiesenthal, directeur du centre de documentation juif de Vienne. L'explosion de l'engin, qui avait été placé près de l'entrée de sa maison, située dans un quartier résidentiel du nord de la capitale autrichienne, n'a pas fait de victime, mais les dégâts matériels sont importants.

Ecrivain et journaliste, M. Simon Wiesenthal a connu la notoriété par les enquêtes qu'il a menées pour rechercher et faire arrêter les anciens nazis. Il est à l'origine de l'arestation d'Eichmann, l'un des principaux artisans de la *« solution finale »*.

CONFIRMÉ DANS SA MISSION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. Christian Nucci sera remplacé à l'Assemblée nationale par son suppléant

A la suite des informations que nous avons publiées dans nos éditions des 11 et 12 juin, relatives aux problèmes juridiques posés par la prolongation de la mission confiée, en Nouvelle-Calédonie, à M. Christian Nucci, député socialiste de l'Isère (ce dernier conserve-t-il son mandat, ou bien doit-il être remplacé à l'Assemblée nationale par son suppléant, M. René Bourget ?), nous avons reçu de M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, la mise au point suivante :

« Lorsque la présidence de l'Assemblée nationale a constaté, dans un communiqué en date du 10 juin, que la nouvelle mission confiée à M. Christian Nucci en Nouvelle-Calédonie entraînait son remplacement dans ses fonctions de député par son suppléant à compter du 15 juin prochain, elle savait agir en plein accord avec la présidence de la République quant à l'interprétation des textes.

» C'est en effet le président de la République qui est à l'origine d'une telle interprétation, la seule conforme à la Constitution et au droit.

» Il n'y a donc jamais eu, contrairement à ce qui a été publié dans vos colonnes, la moindre différence d'appréciation dans cette affaire entre la présidence de la République et la présidence de l'Assemblée nationale. »

[Nous avions, en effet, indiqué, sur la foi d'indications recueillies à l'Elysée, que la nouvelle mission de M. Nucci, reconduit au poste de haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie, ne devait pas remettre en cause l'exercice de son mandat de député, tandis que le cabinet du président de l'Assemblée nationale précisait, au contraire, que, conformément au code électoral, le délai de six mois prévu par la loi pour les missions confiées aux parlementaires expirant le 15 juin, M. Nucci serait, à cette date, remplacé au Palais-Bourbon par son suppléant.

En fait, c'est bien le président de la République lui-même qui, au cours du conseil des ministres du 9 juin, a retenu l'interprétation exposée ci-dessus par la présidence de l'Assemblée nationale, selon laquelle M. Nucci doit être remplacé par son suppléant.

Telle était également la position du premier ministre dans la lettre de mission adressée au président de l'Assemblée nationale.

M. Philippe Séguin, député (R.P.R.) des Vosges, avait indiqué, pour sa part, qu'il formulait des « réserves » sur l'interprétation prêtée par erreur — à l'Elysée même — à la présidence de la République, selon laquelle M. Nucci pourrait conserver son siège.

Le suppléant de M. Nucci, M. René Bourget, âgé de cinquante ans, chirurgien-dentiste, est adjoint au maire de Péage-de-Roussillon.]

M. ROCARD : l'heure de la rigueur socialiste paraît venue.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du plan et de l'environnement du territoire, estime dans une interview publiée samedi 12 juin par *le Nouvel Observateur*, que *« paraît venue l'heure de la rigueur socialiste, c'est-à-dire de l'équilibre entre la lucidité économique et l'imagination sociale »*,

M. Rocard affirme également : *« Si nous courons un danger, en fait, c'est que la préservation nécessaire de nos grands équilibres financiers n'ampute nos chances de croissance ; à terme, une monnaie finit toujours par être le reflet de la productivité de l'économie qui l'émet (...). Il est naturellement malaisé de faire de la croissance au moment où tous nos partenaires économiques font de la récession. Cela devait fatalement provoquer des déséquilibres. Nous savions, par exemple, que c'est notre balance des paiements qui commencerait à payer la facture de la croissance (...). Pour empêcher la dérive du commerce extérieur, il fallait donc reconquérir le marché intérieur tout en faisant des économies sur les énergies que nous importons. L'effort* [dans le domaine des économies d'énergie] *n'est pas à la hauteur de ce qui était inscrit dans le plan intérimaire que le gouvernement a mis au point l'an dernier. »*

M. Rocard souligne ensuite que les dépenses de santé augmentent *« deux à trois fois plus vite »* que la production, la solution *« n'est pas d'amputer les garanties sociales mais de changer nos comportements en matière de santé »*.

Le ministre d'Etat regrette enfin de ne pas avoir été invité à la rencontre prévue le 3 juin entre le P.S. et le gouvernement, pour débattre de la stratégie économique, et reportée à une date ultérieure (avant le 23 juin prochain, date à laquelle M. Mauroy doit se rendre devant le bureau exécutif du parti).

M. CHEVÈNEMENT : faire la preuve qu'un gouvernement de gauche peut répondre à la crise.

Dans un entretien publié par *Témoignage chrétien* daté du 14 au 20 juin, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, qui avait déclaré, le 28 mai, au *Matin de Paris* : *« L'objectif, dans la période actuelle, ce n'est pas le socialisme »*, réplique à M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, qui avait contesté ce point de vue dans *l'Humanité Dimanche* du 3 juin. M. Fiterman, ayant notamment souligné qu'il y avait *« danger »* à *« transformer le socialisme en référence lointaine et formelle »*, M. Chevènement déclare : *« Pour ce qui est des socialistes, je ne demande qu'une chose : qu'on les juge sur leurs actes. Le socialisme éclaire notre démarche ; c'est l'idéal plein de la démocratie ; c'est l'autogestion ; c'est la démocratie étendue à tous les aspects de la vie, politique, économique. Cependant, on n'imagine pas que cela puisse se réaliser demain et, à plus forte raison, dans un seul pays isolé du reste du monde. Par conséquent, cela pose bien le problème de l'évolution d'un certain nombre de grands pays et des relations internationales dans la prochaine décennie. Nous devons faire la preuve qu'un gouvernement de gauche peut être une réponse à la crise et donc, par un effet d'entraînement, permettre que les choses changent ailleurs, dans d'autres pays. »*

● *L'élection des commissions de la carte des journalistes.* — Certains journalistes n'ont pas reçu le matériel (enveloppes, bulletins) pour participer aux élections du 16 juin. Les journalistes titulaires de la carte professionnelle qui seraient dans ce cas doivent se faire connaître sans retard au siège de la commission, 10, rue des Pyramides à Paris (tél. : 260-31-07), ou se présenter au bureau de vote ouvert au même endroit, le mercredi 16 juin, entre 9 heures et 18 heures.

● *Grève administrative des maîtres-assistants en droit.* — L'Association nationale des maîtres-assistants des disciplines juridiques, économiques, politiques et de gestion appelle ses adhérents à la grève administrative (rétention des notes, report des délibérations), lors de la présente session d'examens. L'association demande l'ouverture de négociations sur la refonte globale des carrières, la constitution d'un corps unique des enseignants, et enfin que les postes de professeurs actuellement vacants soient pourvus par transformation, sur place, des emplois de maîtres-assistants.

● *Un petit avion de tourisme,* ayant à son bord trois Polonais, s'est posé sans encombre ce samedi matin vers 6 heures à l'aéroport de Berlin-Tempelhof (secteur occidental de la ville). Selon un porte-parole des autorités aéroportuaires, les passagers pourraient être des réfugiés politiques.

● *M. Jacques Kosciusko-Morizet,* ambassadeur de France, a été nommé, vendredi 11 juin, par M. Jacques Chirac, membre du conseil politique du R.P.R. Dans le cadre du secrétariat national aux relations extérieures du R.P.R., M. Kosciusko-Morizet sera notamment chargé de mission pour les problèmes africains et de coopération.

Le numéro du « Monde » daté 12 juin 1982 a été tiré à 525 475 exemplaires.